

# C S L P F I N A L

DOCUMENT PRÉPARÉ ET ADOPTÉ PAR LE GOUVERNEMENT DU MALI

LE 29 MAI 2002

## **Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté**

**Le gouvernement du mali a exprimé, au cours des dernières années, sa volonté de faire de la lutte contre la pauvreté la priorité de toutes les priorités de développement. Cette volonté répond à une double exigence : d'une part, rendre les actions de développement plus efficaces au profit des pauvres ; et d'autre part, définir de nouvelles politiques, de nouveaux instruments et enfin prendre des mesures appropriées à court et moyen termes permettant au gouvernement d'utiliser rationnellement et efficacement les ressources internes et externes.**

# Table des matières

<b>RESUME ANALYTIQUE .....</b>	<b>1</b>
<b>1 INTRODUCTION: ENJEUX ET SIGNIFICATION DU CSLP .....</b>	<b>6</b>
1.1 ENJEUX ET VISION STRATEGIQUE A LONG TERME.....	6
1.2 LE PROCESSUS PARTICIPATIF DU CSLP : UN EXERCICE BIEN ENGAGE ET A POURSUIVRE .....	7
<b>PREMIERE PARTIE : CONTEXTE SOCIO-ECONOMIQUE DU MALI .....</b>	<b>11</b>
<b>2 EVOLUTION RECENTE DE L'ECONOMIE MALIENNE 1994-2001 .....</b>	<b>11</b>
<b>3 ETAT DES LIEUX DE PAUVRETE .....</b>	<b>12</b>
3.1 DEFINITION DE LA PAUVRETE .....	12
3.2 MESURES ET PROFIL DE PAUVRETE .....	12
3.3 ANALYSE SPATIALE .....	13
3.4 ANALYSE DU LIEN PAUVRETE-SANTE.....	17
3.5 ANALYSE DU LIEN PAUVRETE EDUCATION.....	17
3.6 ANALYSE DES AUTRES FACTEURS AFFECTANT LE CADRE DE VIE.....	18
<b>4 ETAT DES LIEUX DES DOMAINES PRIORITAIRES A RENFORCER.....</b>	<b>19</b>
4.1 CONTEXTE INSTITUTIONNEL .....	19
4.2 LE SECTEUR SOCIAL.....	25
4.3 LES INFRASTRUCTURES .....	29
4.4 LE SECTEUR PRODUCTIF.....	31
<b>DEUXIEME PARTIE : VISION STRATEGIQUE DU MALI.....</b>	<b>35</b>
<b>5 VISION STRATEGIQUE ET BASES DU CSLP.....</b>	<b>35</b>
5.1 VISION STRATEGIQUE ENP MALI 2025 .....	35
5.2 AXES STRATEGIQUES DE LA STRATEGIE NATIONALE DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETE (SNLP).....	37
<b>6 OBJECTIFS DU CADRE STRATEGIQUE DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETE.....</b>	<b>37</b>
6.1 OBJECTIFS GENERAUX .....	37
6.2 OBJECTIFS SPECIFIQUES .....	38
<b>TROISIEME PARTIE : AXES STRATEGIQUES ET ACTIONS PRIORITAIRES DU MALI.....</b>	<b>42</b>
<b>AXE PREALABLE : UNE CROISSANCE ACCELEREE ET REDISTRIBUTIVE .....</b>	<b>42</b>
<b>7 LES POLITIQUES ET LE CADRAGE MACRO-ECONOMIQUES .....</b>	<b>42</b>
7.1 LA POLITIQUE BUDGETAIRE ET FISCALE.....	42
7.2 LA DETTE EXTERIEURE .....	43
7.3 LA POLITIQUE MONETAIRE.....	43
7.4 LE CADRAGE MACRO-ECONOMIQUE .....	43
<b>1<sup>ER</sup> AXE : ASSURER LE DEVELOPPEMENT INSTITUTIONNEL, L'AMELIORATION DE LA GOUVERNANCE ET LA PARTICIPATION.....</b>	<b>45</b>
<b>8 AMELIORATION DE LA PERFORMANCE DU SECTEUR PUBLIC .....</b>	<b>45</b>

8.1	AMELIORATION DES PERFORMANCES DE L'ADMINISTRATION PUBLIQUE.....	45
8.2	RENFORCEMENT DES CAPACITES NATIONALES DE PLANIFICATION ET DE GESTION DU DEVELOPPEMENT.....	47
8.3	AMELIORATION DE LA GESTION DES DEPENSES PUBLIQUES .....	48
8.4	COORDINATION, EFFICACITE DE L'AIDE EXTERIEURE ET REDUCTION DE LA PAUVRETE.....	49
<b>9</b>	<b>CONSOLIDATION DU PROCESSUS DEMOCRATIQUE, PARTICIPATIF ET DE DECENTRALISATION.....</b>	<b>49</b>
9.1	LE PROCESSUS DE DEMOCRATISATION.....	49
9.2	DECENTRALISATION / DECONCENTRATION .....	50
9.3	RENFORCEMENT DES CAPACITES DE LA SOCIETE CIVILE .....	50
<b>10</b>	<b>LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION .....</b>	<b>51</b>
10.1	LA STRATEGIE ANTI-CORRUPTION .....	51
10.2	RENFORCEMENT DES CAPACITES ET DE LA CREDIBILITE DE LA JUSTICE .....	52
<b>11</b>	<b>CULTURE, RELIGION, PAIX ET SECURITE.....</b>	<b>53</b>
<b>2<sup>EME</sup> AXE :</b>	<b>DEVELOPPEMENT HUMAIN DURABLE ET RENFORCEMENT DE L'ACCES AUX SERVICES SOCIAUX DE BASE.....</b>	<b>54</b>
<b>12</b>	<b>RENFORCEMENT DES SERVICES DE SANTE, NUTRITION ET POPULATION .....</b>	<b>54</b>
12.1	LES NOUVELLES ORIENTATIONS EN MATIERE DE POLITIQUE SANITAIRE.....	54
12.2	COMPOSANTE « VIH/SIDA ET DEVELOPPEMENT».....	55
12.3	STRATEGIE EN MATIERE DE POPULATION .....	56
12.4	LES RESULTATS RECHERCHES .....	57
<b>13</b>	<b>LE RENFORCEMENT DES SERVICES D'EDUCATION ET D'ALPHABETISATION .....</b>	<b>57</b>
13.1	LES ORIENTATIONS STRATEGIQUES.....	58
13.2	LES RESULTATS ATTENDUS.....	58
<b>14</b>	<b>LUTTE CONTRE LA PAUVRETE : AMELIORATIONS DU CADRE DE VIE .....</b>	<b>59</b>
14.1	VOLET EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT .....	59
14.2	VOLET HABITAT .....	60
14.3	VOLET POLLUTIONS ET NUISANCES .....	60
<b>15</b>	<b>QUESTIONS TRANSVERSALES .....</b>	<b>61</b>
15.1	LE ROLE DE LA FEMME DANS LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETE.....	61
15.2	AMELIORATION DE LA SITUATION DES ENFANTS ET ROLE DE LA FAMILLE.....	62
15.3	L'EMPLOI ET LA FORMATION PROFESSIONNELLE.....	64
15.4	SOLIDARITE ET PROTECTION SOCIALE.....	65
<b>3<sup>EME</sup> AXE:</b>	<b>DEVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES DE BASE ET SECTEURS PRODUCTIFS .....</b>	<b>67</b>
<b>16</b>	<b>DEVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES DE BASE .....</b>	<b>67</b>
16.1	LES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT .....	67
16.2	LES INFRASTRUCTURES DE COMMUNICATION .....	67
16.3	L'AMENAGEMENT DE ZONES INDUSTRIELLES.....	68
16.4	LE DEVELOPPEMENT DU SECTEUR ENERGETIQUE.....	68
<b>17</b>	<b>DEVELOPPEMENT DES SECTEURS PRODUCTIFS.....</b>	<b>69</b>
17.1	DEVELOPPEMENT DU SECTEUR PRIMAIRE .....	69
17.2	DEVELOPPEMENT DU SECTEUR SECONDAIRE .....	73

17.3	DEVELOPPEMENT DU SECTEUR TERTIAIRE .....	74
17.4	STIMULATION DU DEVELOPPEMENT DU SECTEUR PRIVE.....	76
<b>18</b>	<b>DEVELOPPEMENT DES ACTIVITES GENERATRICES DE REVENU.....</b>	<b>78</b>
18.1	AXES STRATEGIQUES .....	78
18.2	ACTIONS PRIORITAIRES.....	78
<b>QUATRIEME PARTIE : LES COUTS ET MECANISME DE SUIVI ET D'EVALUATION DU CSLP .....</b>		<b>80</b>
<b>19</b>	<b>COUTS ET FINANCEMENT DU CSLP .....</b>	<b>80</b>
19.1	LE FINANCEMENT DU CSLP .....	80
19.2	PROPOSITION D'ALLOCATION DES RESSOURCES PPTE.....	84
19.3	CADRE DES DEPENSES A MOYEN TERME (CDMT).....	84
19.4	REPARTITION DES RESSOURCES ENTRE LES AXES PRIORITAIRES .....	85
<b>20</b>	<b>MECANISMES DE SUIVI ET D'EVALUATION.....</b>	<b>86</b>
20.1	DISPOSITIF INSTITUTIONNEL ET ROLE DES ACTEURS .....	86
20.2	INDICATEURS DE SUIVI.....	87
20.3	EVOLUTION PREVUE DU PROCESSUS DE SUIVI-EVALUATION .....	89

## **Annexes :**

ANNEXE 1.	OBJECTIFS CHIFFRES DE REDUCTION DE LA PAUVRETE
ANNEXE 2.	NOTE METHODOLOGIQUE SUR L'IS
ANNEXE 3.	LES OBJECTIFS IDENTIFIES DANS LE CONTEXTE MONDIALE ET REGIONAL
ANNEXE 4.	CADRE MACRO-ECONOMIQUE
ANNEXE 5.	LE CADRE DE DEPENSES A MOYEN TERME (CDMT)
ANNEXE 6.	REPARTITION DES RESSOURCES PPTE SUR LA PERIODE 2002-2004
ANNEXE 7.	MATRICE DES ACTIONS
ANNEXE 8.	TABLEAUX DU CADRAGE MACRO-ECONOMIQUE

## **Liste des encadrés**

Encadré 1 :	La démarche participative du CSLP .....	8
Encadré 2 :	Le Pacte de solidarité pour la croissance et le développement .....	20
Encadré 3 :	La Revue/Réforme du Système International d'Aide au Mali : une expérience originale	22
Encadré 4 :	De la Participation de la société civile : un engagement résolu dans la gestion des affaires publique mais des capacités à renforcer .....	24

## **Liste des tableaux**

Tableau 1 :	Incidence et profondeur de la pauvreté par région en 1998 .....	13
Tableau 2 :	Financement extérieur et Financement intérieur du CSLP .....	80
Tableau 3 :	Répartition sectorielle du budget d'Etat financé sur ressources intérieures 2002-2005, en milliards de FCFA .....	82
Tableau 4 :	Répartition des dépenses budgétaires entre les différents secteurs 2002-2005, en millions de FCFA .....	83
Tableau 5 :	Répartition prioritaire des ressources à l'intérieur des trois axes.....	85

## Liste des abréviations

AEPA :	Approvisionnement en Eau Potable et Assainissement
ANICT :	Agence Nationale d'Investissement des Collectives Territoriales
AZI :	Agence pour l'aménagement et la gestion des zones industrielles
BCEAO :	Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest
BMS :	Banque Malienne de Solidarité
CAD/OCDE :	Comité d'Aide au développement/Organisation de coopération économique
CAFPD :	Centre d'Analyse et de Formulation des Politiques de Développement
CDC :	Centre de Développement Communautaire
CDEAO :	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CDMT :	Cadre de Dépenses à Moyen Terme
CMDT :	Compagnie Malienne de Développement du Textile
CNPI :	Centre National de Promotion des Investissements
CPS :	Cellule de Planification et de Statistique
CSCOM :	Centre de Santé Communautaire
CSLP :	Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté
DNB :	Direction Nationale du Budget
DNP :	Direction Nationale de la Planification
DNSI :	Direction Nationale de la Statistique et de l'Informatique
EDM :	Energie du Mali
EDS :	Enquête Démographique et de Santé
EMEP :	Enquête Malienne d'Evaluation de la Pauvreté
ENP :	Etude Nationale Prospective Mali 2025
FBCF :	Formation Brute de Capital Fixe
FRPC :	Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et la Croissance
HIMO :	Haute Intensité de Main d'œuvre
IDE :	Investissements Directs Etrangers
IEC :	Information – Education - Communication
NTIC :	Nouvelles Technologies d'Information et de Communication
ODHD :	Observatoire du Développement Humain Durable
ONG :	Organisation Non Gouvernementale
OSC :	Organisations de la société civile
PIB :	Produit Intérieur Brut
PISE :	Programme d'Investissement du Secteur de l'Education
PMA :	Paquet Minimum d'Activités
PME :	Petite et Moyenne Entreprise
PPTE :	Pays Pauvres Très Endettés
PRECAGED :	Programme cadre de renforcement des capacités nationales pour une gestion stratégique du développement
PRODEC :	Programme Décennal de Développement de l'Education
PRODEJ :	Programme pour le Développement de la Justice
PRODESS :	Programme de Développement de la Santé et de l'Action Sociale
SNLP :	Stratégie Nationale de Lutte contre la Pauvreté
SOTELMA :	Société de Télécommunication du Mali
TEC :	Tarif Extérieur Commun
UEMOA :	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine

# 1 AVANT PROPOS

Le Ministère de l'Economie et des Finances est heureux de mettre à la disposition des acteurs au développement du Mali (administration publique, société civile, secteur privé, Collectivités décentralisées, partenaires techniques et financiers), le document final du Cadre Stratégique de Lutte Contre la Pauvreté (CSLP Final) adopté par le Conseil des Ministres en sa Session du 29 mai 2002. Ce document qui sera désormais le Cadre unique de référence des politiques et stratégies de développement du Mali, a été préparé selon un large processus participatif aussi bien au niveau national qu'au niveau régional. En effet, que ce soit à travers les réunions des différents mécanismes institutionnels mis en place (Comité d'Orientation, Commission Mixte Mali-Partenaires au développement, Comité technique, Comité de Pilotage) ou à travers les séminaires-ateliers et séances de travail (formels ou informels, organisées de façon de façon bilatérale), le processus consultatif a permis de recueillir une gamme riche et variée d'opinions exprimées par les acteurs face à la conduite à tenir devant un phénomène de préoccupation majeure et quasi généralisée : la pauvreté.

Le présent document est le fruit de ce long processus qui a duré plus de deux ans. Il constitue le cadre fédérateur de l'ensemble des politiques sectorielles. Sa préparation s'est largement inspirée des résultats de l'étude nationale prospective Mali 2025 (ENP Mali 2025) réalisée de 1997 à 1999 sur toute l'étendue du territoire national et qui a permis de recueillir la perception des Maliens et leur vision de la société à l'horizon d'une génération.

Le CSLP Final a donné l'occasion de revoir, à la lumière de l'objectif principal de réduction de la pauvreté, l'ensemble des politiques sectorielles, nationales et thématiques. Ces réflexions ont permis non seulement de faire ressortir les causes et obstacles majeurs à la réduction de la pauvreté mais aussi les principaux atouts économiques et sociaux permettant de garantir une croissance forte et un développement durable.

Par ailleurs, il me paraît important de préciser que le processus CSLP est un processus itératif. De ce fait, des améliorations seront apportées au document au fur et à mesure de la disponibilité d'informations et d'analyses pertinentes. Le but recherché est que le CSLP serve d'espace permanent de dialogue entre tous les acteurs et constituer à tout moment, la meilleure réponse possible à la problématique de lutte contre la pauvreté.

Le processus préparatoire de ce document a généré une série de documents intermédiaires que le Ministère de l'Economie et des Finances mettra à la disposition de l'ensemble des utilisateurs. Il s'agit notamment des rapports des groupes thématiques et des consultations régionales sur le CSLP.

Enfin, je voudrais remercier l'ensemble des acteurs, particulièrement les partenaires au développement, pour leur implication de qualité à ce processus CSLP qui reste perfectible et ouvert à tous, car, au-delà de la production d'un document de référence, le défi majeur demeure sa mise en œuvre et son suivi-évaluation dont la réussite garantira l'atteinte des objectifs recherchés. La réussite du CSLP est à ce prix.

## **1.1 Le Ministre de l'Economie et des Finances**



# **RESUME ANALYTIQUE**

## **ENJEU ET SIGNIFICATION DU CSLP**

1. Le Gouvernement a décidé de faire du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP) le cadre unique de ses politiques et stratégies à moyen terme et le principal document de négociation avec l'ensemble des partenaires techniques et financiers.
2. Le CSLP exprime la volonté du Gouvernement d'engager une action de développement plus intense, plus organisée, plus consensuelle et plus efficace qui soit capable de réduire la pauvreté de façon durable. Si des actions de redistribution et des filets de protection sociale sont nécessaires à court terme pour réduire l'impact de la pauvreté, il s'agit avant tout d'inscrire les actions dans des stratégies de moyen et long termes qui mettent les pauvres en mesure d'être les acteurs de leur propre promotion économique et sociale.
3. Il répond au double défi auquel le Mali est confronté : a) élaborer une politique nationale capable d'assurer une croissance forte et durable et un développement plus efficace ; et, b) mettre en œuvre les voies et moyens qui permettent d'intégrer les pauvres dans ce processus de croissance et de développement.
4. Le choix d'un processus participatif pour l'élaboration du CSLP a été conçu comme un instrument d'efficacité, de responsabilisation, de confiance et de meilleure gouvernance. Onze groupes de travail, réunissant des membres des administrations, de la société civile, du secteur privé et des partenaires au développement, ont participé à l'élaboration du CSLP dont la version finale résulte grandement de ces consultations. De plus les consultations régionales ont contribué de façon significative à faire du document le cadre unique de référence des politiques et stratégies du Mali.

## **ETAT DES LIEUX SUR LA PAUVRETE, L'EMPLOI ET LA CROISSANCE**

5. La pauvreté est devenue un phénomène généralisé au Mali : 63,8 % et 21 % de la population totale vivent respectivement dans la pauvreté et dans l'extrême pauvreté. Si la pauvreté est essentiellement rurale, elle touche aussi de plus en plus les grandes villes en raison de la dégradation du marché du travail et des migrations.
6. La pauvreté se manifeste en termes d'absence de capacités dans les domaines majeurs du bien-être : analphabétisme, malnutrition, longévité réduite, mauvaise santé, habitat insalubre, participation réduite à la vie économique et sociale. Les trois facteurs de risque les plus cités par les populations elles-mêmes portent sur l'alimentation, la maladie et l'absence de travail.
7. Les obstacles à la réduction de la pauvreté sont de plusieurs types : persistance de calamités naturelles, spécificités socioculturelles, enclavement et difficultés d'accès aux services de base, problèmes de gouvernance et de gestion publique, absence d'opportunités économiques, faiblesse des mécanismes de protection sociale, insuffisance de la croissance et instabilité de la croissance liée au contexte économique international (cours des principaux produits de base). Dans tous les cas, même si la croissance est forte, elle ne peut profiter aux pauvres sans une action corrective tant pour la répartition de ses fruits que pour le financement de nouvelles actions favorables aux pauvres.
8. La croissance du PIB est faible parce que les potentialités de l'économie malienne sont, pour une bonne part, inexploitées. Le secteur rural, qui emploie 70% de la population active, est soumis à des contraintes qui entravent son développement : forte sensibilité aux aléas climatiques, manque d'infrastructures, enclavement, besoins de crédits, de formation, de sécurité foncière, mauvaises performances des services agricoles et des organisations

paysannes. Le secteur privé non agricole est entravé par de multiples facteurs : insuffisance de ressources humaines qualifiées et adaptées, indisponibilité de facteurs de production non salariaux à des coûts compétitifs, inadaptation des systèmes de financement, faiblesse de l'environnement institutionnel et juridique, entraves au bon fonctionnement de marchés concurrentiels.

9. Le marché du travail est profondément déséquilibré. De nombreux actifs dans le secteur rural ne sont pas occupés à plein temps. Le secteur formel, public ou privé, occupe moins de 2% de la population active et fournit peu de nouveaux emplois chaque année.

#### **VISION STRATEGIQUE A LONG TERME**

10. Une vision consensuelle sur le devenir du pays à l'horizon 2025 a été construite autour des aspirations des individus. Elle exprime ce que la majeure partie de la population malienne, y compris pauvre, souhaite : **« une nation unie sur un socle culturel diversifié et réhabilité ; une organisation politique et institutionnelle démocratique, garante du développement et de la paix sociale ; une économie forte, diversifiée et ouverte ; une baisse de la pauvreté et des progrès sociaux touchant toutes les régions et toutes les catégories de population ».**

11. Une telle vision est volontariste. Elle invite à une attitude pro-active, qui consiste à ne pas subir les événements, mais plutôt à agir pour les provoquer. Elle suppose également la mobilisation des esprits et des énergies en faveur de la réduction de la pauvreté et du développement durable. Elle se situe dans le prolongement des engagements internationaux pris dans différents sommets mondiaux pour l'année 2015.

#### **PRINCIPAUX THEMES DE LA STRATEGIE**

12. A court et moyen termes, la stratégie du CSLP est construite autour de trois domaines prioritaires, qui ont vocation à se renforcer mutuellement pour atteindre l'objectif central de croissance forte, durable et réductrice de pauvreté. Le triple souci d'efficacité, d'équité, de viabilité institutionnelle et financière anime toute la démarche du CSLP.

##### Premier Axe : Développement institutionnel et amélioration de la gouvernance et de la participation

13. Le premier axe stratégique vise un renforcement des capacités institutionnelles pour assurer une bonne gestion des affaires publiques, la paix et la stabilité sociale. Si la réforme majeure de la période est liée au processus de décentralisation, le thème comporte plusieurs aspects aussi fondamentaux les uns que les autres : le renforcement de l'Etat de droit et l'amélioration du système et de l'organisation judiciaire, le renforcement et la modernisation des services de l'Etat et la réforme de la fonction publique, le renforcement des capacités de la société civile, la lutte contre la corruption.

##### Deuxième Axe : Développement humain et renforcement de l'accès aux services sociaux de base

14. Le deuxième axe stratégique met l'accent sur une meilleure prestation des principaux services sociaux de base, particulièrement sur la santé primaire et sur une approche multisectorielle contre le paludisme, la tuberculose, la trypanosomiase et les principales maladies évitables dont le VIH/SIDA, ainsi que sur l'éducation et l'alphabétisation avec un objectif de meilleure adéquation formation-emploi. La lutte contre la mauvaise santé des populations implique des actions dans de nombreux domaines complémentaires : nutrition, fécondité, réduction des risques personnels, accès à l'eau, accès au crédit, salubrité de l'habitat et de l'environnement, accès à la protection sociale.

### Troisième Axe : Développement des infrastructures et appuis aux secteurs productifs

15. Le troisième axe stratégique vise à améliorer l'environnement productif pour une meilleure productivité des facteurs de production permettant de tirer la croissance économique. Trois domaines prioritaires d'actions sont favorisés :

- un schéma d'aménagement du territoire équilibré et une politique d'infrastructures adaptées. En particulier, la construction et l'entretien des systèmes de transport vitaux pour le pays et essentiels pour l'amélioration des conditions de vie des populations et zones défavorisées sont un élément majeur du CSLP avec des innovations majeures (fonds d'entretien, sous-traitance par des entreprises nationales, etc). D'une part, les dépenses financées ont un effet de revenu majeur sur la croissance et le développement à court terme, d'autre part, elles permettent de réduire les coûts des facteurs de production et de faciliter l'accès aux services de base. D'autres types d'infrastructures sont aussi importants : transport, énergies, télécommunications, zones industrielles et artisanales.
- une nouvelle vision du développement rural et une approche pluridimensionnelle de la sécurité alimentaire et nutritionnelle. La nouvelle vision du développement rural est bâtie autour d'un schéma directeur intégrant, entre autre, une approche par filière, une nouvelle répartition des rôles entre intervenants avec responsabilisation des acteurs promoteurs (acteurs privés, organisations de producteurs), une volonté de gestion durable des ressources naturelles et de l'environnement. La politique de développement rural et de sécurité alimentaire implique des actions dans de nombreux domaines : intrants, équipement agricole, sécurité foncière, actions génératrices de revenus non agricoles, actions de prévention des crises, actions d'urgence, actions d'éducation, de santé et d'environnement.
- une nouvelle politique commerciale et un cadre intégré de développement du secteur privé et des filières porteuses. Le développement des échanges commerciaux dans le cadre sous-régional et au plan mondial sert de support à la croissance économique du pays. Ce thème comprend plusieurs aspects : faciliter l'accès aux marchés, améliorer l'environnement juridique et fiscal, renforcer la concertation et le partenariat entre l'Etat et le secteur privé, poursuivre la privatisation des sociétés d'Etat, bâtir des systèmes financiers solides, renforcer les capacités des organisations du secteur privé, appuyer les filières porteuses en termes de substitution à l'importation et de promotion des exportations, etc.

16. Pour chacun des axes, l'accent est mis sur le besoin d'actions spécifiques et correctives pour intégrer les pauvres et pour réduire les disparités entre régions, entre communes, entre milieux urbain-rural et entre sexes. En particulier, les orientations adoptées dans le cadre de la SNLP se retrouvent au niveau de chacun des thèmes ci-dessus : amélioration de l'environnement politique et juridique des pauvres et meilleure participation de ceux-ci aux décisions ; amélioration de l'accès des pauvres à la santé, à la nutrition, à l'eau potable, à l'habitat, à l'éducation de base et à la formation ; promotion d'activités à haute intensité de main d'œuvre ; amélioration de l'accès des pauvres au micro-crédit et aux autres facteurs de production ; promotion des filières dans lesquelles sont concentrés les pauvres ; actions en faveur des petites entreprises (PME) et des activités génératrices de revenus.

### **OBJECTIFS GLOBAUX ET CADRE MACRO-ECONOMIQUE**

17. Le CSLP final poursuit et consolide les orientations et objectifs du CSLP intérimaire adopté par le Gouvernement du Mali en juillet 2000. L'objectif général est de réduire la pauvreté de 63,8 % en 2001 à 47,5 % en 2006.

18. Les objectifs globaux en termes de croissance et d'emploi sont les suivants : une croissance moyenne du PIB 6,7% par an, une création minimale de 10.000 emplois par an dans le secteur formel non agricole.

19. Les principaux objectifs globaux en terme de pauvreté et d'indicateurs sociaux sont les suivants : une baisse de l'incidence et de la profondeur de la pauvreté monétaire avec une réduction des inégalités entre régions, entre milieu rural et milieu urbain, une baisse des taux de mortalité infantile et maternelle, une augmentation des taux de scolarisation et d'alphabétisation avec une réduction des inégalités entre garçons et filles et entre régions.

20. A cet effet, les politiques macro-économiques et les réformes structurelles sont adaptées pour accompagner et favoriser les engagements ci-dessus. Pour les quatre secteurs prioritaires (santé, éducation, développement rural et infrastructures), les dépenses publiques augmentent de façon significative en termes absolus et relatifs, passant de 61.8% des dépenses budgétaires totales en 2002 à 63.2% en 2005. A l'intérieur même de ces secteurs, les parts affectées à la réduction des disparités constituent le noyau dur des plans d'action. En même temps, la viabilité du CSLP est garantie par le respect des principaux critères de convergence régionaux.

### **COUTS ET FINANCEMENT DU CSLP**

21. La stratégie de mise en œuvre du CSLP repose sur un accroissement important des financements intérieurs à travers une plus grande mobilisation des ressources intérieures. Sur la période 2002-2005, le financement intérieur s'élèvera à 1664 milliards de FCFA tandis que les financements extérieurs attendus des partenaires au développement sont estimés à 1 043,6 milliards de FCFA dont 793,1 milliards de FCFA de financements programmés et 250,5 milliards de FCFA de financement additionnel correspondant à la prise en charge de l'écart de financement du TOFE sur la période 2002-2005.

22. Dans la mise en œuvre du CSLP, le gouvernement procédera à une réallocation des ressources vers les secteurs prioritaires. Les dépenses additionnelles résultant du CSLP sur financement intérieur sont estimées à 233,2 milliards de FCFA sur la période 2003/2005 soit une moyenne de 74,4 milliards de FCFA par an.

23. Sur la période 2002 –2004, le total des ressources attendues dans le cadre de l'Initiative PPTE est estimé par la Direction Générale de la Dette Publique (DGDP) à près de 75 milliards de FCFA. Les propositions de répartition de ces ressources entre les secteurs prioritaires allouent **45,0 %** de ce montant à l'Éducation / alphabétisation, **15,0 %** à la Santé / population, **14,4 %** aux Activités génératrices de revenus, de micro-crédits en faveur des groupes cibles, **12,9 %** pour le Développement rural et les ressources naturelles. Les autres secteurs (eau potable et assainissement : 6,1 %, formation professionnelle et créations d'emplois : 3,1 %, infrastructures de base : 2,5 %, et amélioration des données statistiques et suivi / évaluation : 1,2 %) recueillent les **12,9 %** restants.

### **MISE EN ŒUVRE, SUIVI ET EVALUATION**

24. La stratégie de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation du CSLP est essentielle pour la réussite de celui-ci. Pour la mise en œuvre des programmes prioritaires, on privilégiera l'emploi de procédures simplifiées et de modalités participatives impliquant les ONG et les communautés locales. Si la réussite du CSLP s'identifie à long terme à la réalisation des indicateurs globaux d'impact, une attention particulière sera accordée au suivi des indicateurs de résultats qui concrétisent chaque programme majeur avec son objectif spécifique selon une planification rigoureuse des interventions par objectifs. A chaque programme sera attaché un tableau de bord intégrant les principaux indicateurs d'activités, de processus et de qualité.

25. La coordination de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation du CSLP sera assurée à travers les mécanismes institutionnels mis en place et déjà utilisés avec succès pour la préparation du CSLP. Le Ministère de l'Economie et des Finances est le département responsable de cette coordination. En particulier, la Cellule CSLP aura vocation à assurer un plaidoyer permanent et des actions IEC en faveur des nouvelles orientations stratégiques du pays auprès des populations, des partenaires au développement et de la communauté internationale, à veiller à ce que le système d'information permette un guidage fin et régulier du CSLP, à coordonner toutes les activités et poursuivre la démarche participative utilisée pendant la phase d'élaboration, à suivre les indicateurs de performance et à développer une capacité d'évaluation comme outil d'aide à la décision et instrument d'amélioration de l'efficacité du secteur public en collaboration avec les organismes concernés (ODHD, PRECAGED, CAFPD...) et en partenariat avec les administrations et autres acteurs nationaux. Les autres départements sectoriels, notamment ceux représentés jusqu'au niveau cercle, ont également un rôle de plaidoyer et de sensibilisation aussi bien en matière de recherche de financement pour les actions programmées mais aussi d'information et d'éducation des populations et des partenaires avec lesquelles ils travaillent tous les jours.

26. Les risques du CSLP sont essentiellement de nature exogène (calamités naturelles, épidémies, termes de l'échange, instabilité et retards de l'aide extérieure). Dans tous les cas, la résistance aux chocs sera améliorée à court terme par une augmentation et une meilleure gestion de l'aide extérieure ainsi que par les mécanismes institutionnels de suivi rigoureux mis en place. A moyen et long terme, le décollage économique et la réduction de la pauvreté, attendus du CSLP permettront d'atténuer les impacts négatifs éventuels des aléas.

## **PRESENTATION DU DOCUMENT CSLP**

27. L'élaboration du CSLP final est le fruit du travail de nombreuses instances gouvernementales et non gouvernementales (notamment à travers les 11 groupes de travail thématiques) qui se sont engagées dans un processus de diagnostic des secteurs et sous-secteurs, de revue des stratégies mises en œuvre, de réflexion sur la réorientation requise pour que ces stratégies correspondent mieux à la vision 2025 et à l'objectif de la lutte contre la pauvreté, d'identification des secteurs prioritaires sur lesquelles le Gouvernement doit œuvrer pour atteindre les objectifs fixés de réduction de la pauvreté, et finalement d'identification des actions prioritaires à mettre en œuvre au sein de ces secteurs et sous-secteurs.

28. Le CSLP final est donc véritablement un document consensuel prenant en compte les préoccupations et priorités exprimées par toutes les parties prenantes au développement, priorités soumises à la contrainte du maintien d'un cadre macro-économique et financier stable et des financements disponibles et/ou raisonnablement attendus.

29. Le document s'agence de la manière suivante : l'introduction présente les enjeux et la signification du CSLP ainsi que le processus de son élaboration. Le document est ensuite divisé en trois grandes parties : la première donne le contexte socio-économique du Mali et identifie les contraintes et potentialités majeures dans chaque domaine prioritaire ; la deuxième partie rappelle la vision de développement du Mali et identifie dans ce contexte les objectifs généraux et spécifiques qui sont poursuivis par le pays dans son effort pour lutter contre la pauvreté ; la troisième partie présente la politique macro-économique et les trois grands axes stratégiques à poursuivre pour combattre la pauvreté ; la quatrième partie discute les coûts et le financement envisagé du CSLP et élabore les mécanismes qui seront mis en place pour la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CSLP.

## **2 Introduction: Enjeux et Signification du CSLP**

30. Le Mali est un vaste pays enclavé d'Afrique de l'Ouest avec une population d'environ 10.6 millions d'habitants (1999) : le taux de croissance démographique naturel (environ 3% par an) est modéré par une émigration importante résultant en un taux d'accroissement net de la population d'environ 2.2% par an. Environ 7.6 millions de la population résident en milieu rural malgré l'existence d'une forte mobilité entre les milieux ruraux et les villes (phénomène d'exode rural).

31. Le revenu par habitant au Mali est estimé à 240 dollars US (comparé à une moyenne de 510 dollars US pour l'Afrique Sub-Saharienne en 1998) et les indicateurs sociaux placent le Mali au 166<sup>ème</sup> rang mondial selon l'index du développement humain du PNUD. Dans le programme d'allègement de dettes de la Banque Mondiale, le Mali répond aux critères des Pays Pauvres Très Endettés (PPTTE) et est actuellement en train de réunir les conditions de son admission au point d'achèvement de l'initiative PPTTE élargie ou PPTTE2.

32. Dominée par le secteur primaire (44,5% du PIB), l'économie est tributaire des aléas climatiques et des prix des matières premières sur le marché international. L'agriculture qui constitue le moyen d'existence d'environ 80 % de la population, contribue à hauteur de 42% au PIB et constitue 75% des recettes d'exportation. Les principales productions sont le coton, les céréales et l'élevage. Les fluctuations des prix mondiaux du coton sont d'importance capitale. La pêche est importante dans le Delta du Niger. Le Mali est maintenant le troisième grand exportateur d'or en Afrique. Entre 1960 et 1990 plus de 2 millions de Maliens ont émigré vers les pays voisins. La migration est une stratégie adoptée comme réponse aux conditions environnementales précaires et constitue un facteur important dans l'analyse des moyens d'existence locaux et des stratégies de lutte contre la pauvreté.

### **2.1 Enjeux et vision stratégique à long terme**

33. Le besoin d'un cadre stratégique de développement à moyen terme pour l'économie est né du constat partagé qu'il n'existait pas jusqu'à maintenant de document consensuel unique de référence fixant les orientations du développement en vue d'assurer une plus grande lisibilité aux politiques et stratégies de développement tout en prenant en considération les contraintes macro-économiques et financières du pays. Les deux documents clé de politique de développement existants (voir chapitre 6), à savoir l'Etude Nationale Prospective Mali 2025 (ENP Mali 2025) et la Stratégie Nationale de Lutte contre la Pauvreté (SNLP, 1998), ne pouvaient en effet se prévaloir d'avoir fixé des stratégies dans un cadre à moyen terme soumis aux contraintes macro-économiques et de financement.

34. Ce besoin de cadre de référence à moyen terme a été exprimé à deux occasions qui constituent des tournants dans le processus de maîtrise de notre développement : i) l'atelier sur le renouveau de la planification tenu en janvier 1996 à Ségou (voir section 9.2) ; et, ii) l'atelier sur les réformes institutionnelles pour une meilleure coordination de l'aide au Mali, tenu en novembre 1999 (voir encadré 3).

35. Les leçons tirées de ces ateliers ont amené le Gouvernement à décider de faire du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP), le cadre unique de référence de ses politiques et stratégie de développement qui régira désormais ses rapports avec les partenaires techniques et financiers. En effet, il est indispensable que toutes les politiques et stratégies sectorielles

s'intègrent dans un cadre macro-économique cohérent pour assurer une plus grande efficacité dans leur mise en œuvre et leur suivi.

36. Le Mali comme d'autres pays, est confronté à un double défi, déterminant pour la stabilité du pays. D'une part, concevoir et mettre en œuvre une politique nationale capable d'assurer une croissance forte et durable et un développement plus efficace, et d'autre part imaginer et mettre en place les voies et moyens qui permettent d'intégrer, voire de privilégier, les pauvres dans le processus de croissance et de développement.

37. Le CSLP est une opportunité pour engager un nouveau départ qui intègre et en même temps répond à cette double exigence. Il exprime la volonté du Gouvernement d'engager une action de développement plus intense, plus organisée, plus consensuelle et plus efficace qui soit capable de réduire la pauvreté de façon durable. Il reflète le souci et la nécessité d'une croissance plus soutenue, alimentée et/ou accompagnée de démarches correctives et volontaristes en faveur des pauvres. Dans ce cadre, le Gouvernement n'ignore pas l'utilité d'une action de redistribution pour réduire, à court et moyen termes, l'impact de la pauvreté. Mais quant au fond, et à plus long terme, il entend d'abord, et avant tout, mettre les pauvres en mesure d'être les acteurs de leur propre promotion économique et sociale.

38. Le CSLP amorce un processus volontaire et complexe qui appelle encore, à ce stade, une indulgence d'autant plus nécessaire que les contraintes économiques et institutionnelles du pays restent grandes. Les problèmes et les difficultés sont toujours là, mais plusieurs atouts et opportunités existent pour ce nouveau départ :

- **Au plan national :** les progrès de la démocratie et la disponibilité des dirigeants, l'éveil de la société civile, l'esprit de réforme qui habite le pays, etc ;
- **Au plan international :** l'attention aux difficultés des pays les moins avancés, la sensibilisation aux risques d'une pauvreté persistante ou accrue, la recherche de solutions dynamiques à l'endettement des pays pauvres, etc .

## **2.2 Le processus participatif du CSLP : un exercice bien engagé et à poursuivre**

39. La démarche participative a été effectivement pratiquée tout au long de la préparation du CSLP. La participation des acteurs et parties concernées à un processus de réflexion ou d'élaboration d'une stratégie, d'une politique ou d'un programme n'est pas un fait nouveau au Mali. De grandes questions ou des documents stratégiques ont été soumis à discussion et ont bénéficié de l'enrichissement d'un large débat. En effet, cette participation trouve son fondement sur la notion de dialogue social débouchant presque toujours sur un consensus sur les grands problèmes débattus. Plusieurs expériences vécues au Mali permettent d'étayer cette assertion parmi lesquelles on peut citer la décentralisation (1992), la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté (1998) et l'étude nationale prospective Mali 2025 (1999).

40. Toutefois, le processus participatif n'a jamais eu l'ampleur et le systématisme qu'il a connu à l'occasion de la préparation du présent CSLP, même si des progrès restent à accomplir surtout en termes de participation des populations. La démarche participative a été pratiquée tout au long de la préparation du CSLP, et cela de différentes façons:

- en établissant un large dispositif de dialogue et d'échange au niveau du pilotage, comme du travail technique (voir encadré 1)

- en faisant participer un large éventail d'acteurs et de parties intéressées au niveau de l'administration publique, des partenaires sociaux, de la société civile, des partenaires au développement, etc ;
- en organisant la participation des collectivités décentralisées ;
- en menant des enquêtes de perception auprès des populations pauvres ;
- en organisant des séminaires, ateliers, vidéoconférences, etc., aux différentes étapes du processus ou sur des thèmes particuliers, avec tout ou partie des partenaires concernés.

### Encadré 1 : La démarche participative du CSLP

La démarche participative du CSLP a véritablement commencé 1<sup>er</sup> février 2001 avec l'organisation de l'atelier national sur le processus participatif du CSLP. Cet atelier qui a regroupé une centaine de participants représentant les départements ministériels et leurs principaux services techniques, la société civile dans sa composition la plus large, et l'ensemble des partenaires au développement, a permis d'aboutir aux mécanismes institutionnels régissant le processus participatif. Un décret du Premier ministre (décret n° 01- 175/PM-RM du 12 avril 2001) a permis de formaliser ce dispositif qui comprend :

**1) Un Comité d'Orientation** présidé par le Premier ministre et comprenant 9 ministres et 7 composantes de la société civile (organisations patronales, syndicat, organisation agricole, collectifs d'ONG).

**2) Une Commission Mixte Mali-Partenaires au développement** présidée par le Ministre de l'Economie et des Finances. Cette commission constitue le cadre de dialogue entre le gouvernement et l'ensemble des partenaires au développement dans le contexte de la réforme de l'aide au Mali.

**3) Un Comité Technique organisé en 11 groupes de travail**, chaque groupe étant présidé par un département ministériel et composé de représentants de l'administration, de la société civile et des partenaires au développement. Il est représenté au niveau régional par les comités régionaux CSLP présidés par les Hauts Commissaires.

**4) Un Comité de Pilotage** composé des présidents des groupes thématiques, des représentants de la société civile et des partenaires au développement. Il s'est réuni en moyenne tous les deux mois.

**5) Un Secrétariat Technique** représenté par la Direction Nationale de la Planification, chargé de la mise en œuvre.

**6) Une Cellule technique de coordination du CSLP** a été mise en place par le Ministre de l'Economie et des Finances pour coordonner le fonctionnement de ce dispositif.

Le processus participatif se poursuivra au niveau régional, des communautés à la base, des Institutions de la République (Assemblée Nationale, Conseil Economique Social et Culturel), des médias et du secteur privé, pour une meilleure appropriation du processus et une meilleure compréhension des enjeux du CSLP en vue d'une meilleure implication de l'ensemble des acteurs dans la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CSLP (voir 21.1).

41. Deux volets importants de ce processus de participation méritent d'être plus particulièrement soulignés. Tout d'abord, des consultations régionales se sont déroulées dans chacune des huit régions et du district de Bamako. Ces consultations qui se sont tenues du 20 décembre 2001 au 5 mars 2002 ont permis d'aboutir à quatre résultats fondamentaux :

- l'adhésion totale des acteurs régionaux et locaux au processus CSLP ;
- une meilleure identification des contraintes et atouts majeurs des régions ;
- la prise en compte de certaines spécificités régionales dans les projets et programmes ;

- la mise en place de comités régionaux et locaux chargés de la conduite du processus CSLP : ces comités sont présidés, au niveau régional par le Haut Commissaire, au niveau cercle par le préfet et au niveau Commune par le Maire. Ces comités permanents sont composés des services techniques, des représentants des collectivités décentralisées, des élus locaux, de la société civile, du secteur privé et des partenaires au développement. Le secrétariat de chaque comité est assuré par les services du plan et de la statistique.

42. Deuxièmement la constitution de 11 groupes thématiques de réflexion et de travail sous le Comité Technique National a représenté un élément central dans l'élaboration du CSLP. Le Comité Technique National réunit en son sein des membres de l'administration, de la société civile et des partenaires au développement. Ainsi chaque partie prenante au développement a pu s'associer au travail d'élaboration de la stratégie nationale au sein d'un (et plus souvent plusieurs) groupes thématiques. Ces groupes thématiques sont constitués dans les domaines suivants : (i) cadrage macro-économique, croissance et compétitivité ; (ii) gouvernance, institutions et démocratie ; (iii) activités génératrices de revenus, solidarité et sécurité sociale ; (iv) infrastructures de base pour le développement ; (v) développement rural et ressources naturelles ; (vi) éducation et alphabétisation ; (vii) santé et population ; (viii) environnement et cadre de vie ; (ix) emploi et formation ; (x) culture, religion, paix et sécurité ; et, (xi) analyse et suivi de la pauvreté et du genre. Le travail des groupes thématiques a consisté à faire un état des lieux dans le domaine couvert, à analyser la politique mis en œuvre, à dégager les priorités stratégiques à favoriser dans le cadre de la réduction de la pauvreté et de l'ENP 2025, à établir un plan d'actions prioritaires et à identifier les coûts de ces actions. Les rapports de ces groupes constituent donc véritablement des documents de travail détaillés par secteur reflétant les préoccupations de toutes les parties prenantes. Ces rapports forment la base du CSLP final.

43. Malgré l'approche participative adoptée lors de l'élaboration du CSLP, deux constats sont à faire : d'une part, au-delà de la consultation de la société civile sur de grands sujets ou programmes, la participation et la concertation ne sont pas encore largement établies en tant que pratique constante et mode de gestion des affaires publiques ; d'autre part, le processus participatif qui a été initié dans le cadre du CSLP n'a pas été suffisamment ciblé pour avoir un dialogue soutenu avec les parties pauvres de la population, faute d'une organisation suffisante de cette catégorie sociale. Un effort important sera fait à l'avenir pour une amélioration significative de ce processus.

44. Des progrès restent notamment à accomplir dans plusieurs directions :

- en confirmant dans le cadre du dispositif de suivi et d'enrichissement périodique du CSLP un mécanisme de participation de toutes les parties concernées, et en particulier des cibles et bénéficiaires prioritaires du CSLP, ainsi que des structures paritaires et des organisations reconnues de la République assurant la défense d'intérêts de corps ou de groupes sociaux identifiés, indépendamment des associations et ONG intervenant dans le développement ;
- en recherchant le renforcement des ressources humaines des représentants de la société civile déjà existants, notamment en matière de capacité d'analyse et de réflexion sur les politiques sectorielles et macro-économiques, domaine qui a été reconnu par les ONG comme prioritaire pour optimiser leur participation au dialogue sur les politiques à mener;
- en systématisant, à chaque fois que cela est possible et souhaitable, le recours à la concertation pour définir et mettre en œuvre des stratégies, politiques ou programmes spécifiques entrant dans le cadre du CSLP. A cet égard, on soulignera la nécessité de renforcer le dialogue social tripartite sur les différents aspects du

travail décent (emploi, respect des normes, principes et droits fondamentaux au travail, protection sociale...) ou encore la nécessité de redynamiser la concertation entre l'État et le secteur privé ;

- en menant des actions d'IEC destinées à favoriser l'organisation des populations pauvres et les mettre en état de participer plus directement et de défendre leur cause ;
- en élargissant la mise en place de comités CSLP du niveau actuel régional (ainsi que certains cercles) au niveau des collectivités les plus décentralisées (cercles et communes) ;
- en réalisant des enquêtes qualitatives pour une bonne compréhension de la pauvreté et des stratégies de lutte.

# PREMIERE PARTIE : CONTEXTE SOCIO-ECONOMIQUE DU MALI

## 3 Evolution récente de l'économie malienne 1994-2001

45. La période marque la consolidation et l'approfondissement des changements intervenus au début des années 1990 sur les plans politique, économique et institutionnel. Sur le plan économique, les réformes mises en œuvre et la dévaluation de 1994 ont favorisé l'essor des exportations et des investissements et une reprise généralisée de la production s'en est suivie dans tous les secteurs. L'accélération de la croissance est notable de 1995 à 1997 et reste encourageante en 1999 malgré la baisse des investissements et du cours des principaux produits d'exportation ainsi qu'un environnement international défavorable en 1998. Pour la première fois depuis la fin des années 1980, la population malienne connaît une augmentation de son revenu par habitant (+2.6% sur 1994-1996 et +3.2% sur 1996-1999). Cependant la crise dans le secteur du coton en 2000 a fortement ralenti l'activité économique en 2000 et surtout en 2001, réduisant le taux de croissance économique annuel à respectivement 3.7% et 1.5% (estimé) contre une croissance annuelle moyenne de 5,3 % durant la période 1994-2000.

46. L'économie malienne a connu un taux moyen de croissance économique de 5,2 % durant la période 1994-2000. Cette économie, qui reste dominée par le secteur primaire (44,5% du PIB), est tributaire des aléas climatiques et des prix des matières premières sur le marché international.

47. Le secteur primaire a connu dans la période un taux de croissance moyen de 5,4% essentiellement à cause des bonnes performances de la production cotonnière et rizicole. Excepté l'année 1996 et dans une moindre mesure l'année 1998, les conditions climatiques sont restées favorables à la production agricole sur la période (voir aussi Figure A-3 en Annexe 4) Cependant, l'année 2001 montrait une performance particulièrement désastreuse puisque la baisse de la production céréalière était de 17 % et celle du coton de 50 %.

48. C'est au niveau du secteur secondaire que les plus forts taux de croissance ont été enregistrés avec 9,9% en 1995 et 23,2% en 1997, soit en moyenne 7,5% par an. Ceci en raison surtout de l'augmentation substantielle de la production d'or. En effet, en ignorant la branche de l'extraction, la croissance moyenne du secteur aurait été de 3,7 % par an, soutenue essentiellement par la branche des textiles (+5%) et par celle de l'eau et de l'électricité (+8,6%). Le secteur connaît cependant, depuis 1998, un ralentissement lié à la baisse notable du niveau des investissements et à la crise énergétique ainsi qu'à la faible compétitivité du secteur.

49. La croissance du secteur tertiaire a également été irrégulière. Les secteurs moteurs de la croissance sont les transports et télécommunications (+ 6,5% en moyenne) en relation avec l'expansion des cultures d'exportations.

50. La reprise économique intervenue après la dévaluation a été accompagnée d'une reprise des investissements (FBCF) qui se sont situés à plus 25% du PIB en 1994 et 1995. Le niveau des investissements est resté important jusqu'en 1997 mais est passé sous la barre des 20% en 1998. Le niveau de l'investissement public est resté relativement stable autour de 7 % du PIB

pendant la période. Les investissements privés ont subi une véritable décélération avec un niveau qui est passé de 18,6% en 1994 à 12,3% en 2000.

51. Après une forte poussée intervenue au lendemain de la dévaluation de 1994, l'inflation a été vite maîtrisée au Mali, grâce à la combinaison d'une politique monétaire restrictive et d'une politique salariale prudente. En effet, deux ans après la dévaluation, le niveau de l'inflation a été contenu en dessous de 3 %.

52. La situation des finances publiques (voir Figure A-4, Annexe 4) a été marquée par un doublement des recettes totales depuis 1994, passant de 14,2 % du PIB en 1994 à 15,5 % du PIB en 2000. Sur la même période, l'augmentation des dépenses a été moins importante, elles sont passées de 28,6% du PIB à 25,2% entre 1994 et 2000. Cette évolution dénote une tendance à la maîtrise des dépenses courantes qui baissent de 2 points du PIB entre 1994 et 2000. Il en résulte une amélioration du déficit budgétaire hors dons qui passe de 14,4% du PIB en 1994 à 9,7% en 2000, soit une moyenne de 9,7 %.

53. Les exportations ont connu depuis 1994 une évolution favorable à la suite de l'ajustement monétaire qui a contribué au regain de compétitivité des produits d'exportation. Elles sont passées de 185,9 milliards de FCFA en 1994 à 388,1 milliards en 2000, soit une augmentation de 108,7%. Les importations ont été marquées par l'augmentation du coût des produits importés. En valeur, elles ont progressé de 69% entre 1994 et 2000. Le solde de la balance commerciale s'est nettement amélioré après la dévaluation et a été même positif en 1997. Depuis, il se détériore entraînant avec lui, le solde des transactions courantes hors dons.

## 4 Etat des lieux de Pauvreté

### 4.1 Définition de la pauvreté

54. La pauvreté est un phénomène multidimensionnel pour lequel il n'y a pas de consensus sur une définition ou un concept unique. Les mesures du phénomène dépendent fortement du concept adopté. Les études antérieures réalisées au Mali sur le sujet ont révélé qu'il existe trois formes de pauvreté. Il s'agit de :

55. *La pauvreté de conditions de vie* qui se traduit par une situation de manque dans les domaines relatifs à l'alimentation, l'éducation, la santé, le logement etc ;

56. *La pauvreté monétaire ou de revenu* qui exprime une insuffisance de ressources engendrant une consommation insuffisante ;

57. *La pauvreté de potentialité* caractérisée par le manque de capital (accès à la terre, aux équipements, au crédit, à l'emploi, etc.)

58. Le diagnostic de la pauvreté qui suit traite uniquement de la pauvreté des conditions de vie. Les données sur les revenus issues de l'enquête malienne d'évaluation de la pauvreté (EMEP) qui s'est déroulée de janvier 2001 à janvier 2002, ne seront disponibles qu'en fin 2002 ; **les autres formes de pauvreté feront alors l'objet d'analyses approfondies et une actualisation du CSLP s'en suivra.**

### 4.2 Mesures et profil de pauvreté

59. Les mesures de la pauvreté des conditions de vie ont été faites sur la base d'un indice de pauvreté  $I_s$  calculé pour chaque localité en admettant que la pauvreté peut être appréciée à

travers l'offre de services sociaux de base (santé, éducation, eau potable, etc.) aux communautés. Cet indice varie de 0 point pour la localité la plus pauvre à 20 points pour la localité la moins pauvre (voir méthodologie et carte de pauvreté par commune en Annexe 2). Le tableau 1 ci-dessous présente l'incidence et la profondeur de la pauvreté par région, déterminées en fixant respectivement le seuil de pauvreté et de l'extrême pauvreté à dix (10) et cinq (5) points pour l' $I_s$ .

**Tableau 1 : Incidence et profondeur de la pauvreté par région en 1998**

REGIONS/ MILIEU	Incidence de la pauvreté (%)			Profondeur de la pauvreté (%)
	Très pauvre	Pauvre	Total	
Mali	21,0	42,8	63,8	42,3
Urbain	1,6	28,5	30,1	22,3
Rural	27,9	48,0	75,9	45,8
Kayes	24,7	37,7	62,4	43,9
Koulikoro	18,5	41,0	59,5	42,0
Sikasso	13,9	51,9	65,8	37,2
Ségou	25,9	42,3	68,2	45,2
Mopti	38,1	38,1	76,2	53,1
Tombouctou	26,4	50,4	76,8	47,4
Gao	11,1	67,6	78,7	36,7
Kidal	3,6	89,2	92,8	32,7
District de Bamako	0,2	28,4	28,6	14,8

Sources : EMEP (DNSI)

60. La pauvreté touche aujourd'hui près de deux tiers (63,8 %) de la population totale. Près d'un tiers de cette population vit dans l'extrême pauvreté. La profondeur de la pauvreté qui mesure ici les efforts d'investissement à faire pour que les localités pauvres obtiennent un  $I_s$  égal au seuil de pauvreté de 10 points est évaluée à 42,3%.

61. L'ampleur de la pauvreté varie selon le milieu de résidence (urbain, rural), le secteur d'activité (primaire, secondaire et tertiaire), l'âge et le sexe. En effet, 88 % de la population pauvre est implantée en milieu rural et la pauvreté touche beaucoup plus les femmes que les hommes. L'incidence de la pauvreté est de 75,9 % en milieu rural contre 30,1 % en milieu urbain. Par ailleurs, il faut deux fois plus d'efforts d'investissement dans les secteurs sociaux en milieu rural (45,8 % de profondeur) pour amener les localités pauvres au seuil de pauvreté qu'en milieu urbain où la profondeur de la pauvreté s'établit à 22,3 %. Les pauvres travaillent en grande majorité dans le secteur primaire. Près de 90 % des emplois des pauvres relèvent de ce secteur. Enfin, la pauvreté des localités ne s'explique pas toujours par l'inexistence des infrastructures socioéconomiques essentielles dans un environnement immédiat. En effet, un nombre non négligeable d'infrastructures socioéconomiques existent mais ne sont pas fonctionnelles. Les raisons de cette situation feront l'objet d'investigations ultérieures.

### 4.3 Analyse spatiale

62. L'analyse spatiale de la pauvreté est faite sur la base de l'indice de pauvreté défini ci-dessus et complétée par les informations disponibles relatives à l'éducation et à la santé ainsi que par les constats faits lors des consultations régionales dans le cadre de l'élaboration du CSLP. Ces consultations ainsi que les travaux des groupes thématiques ont permis de mieux cerner les contraintes perçues par la population et d'identifier les stratégies et actions à mettre

en œuvre au niveau de chaque région pour mieux répondre à ces contraintes et aux potentiels identifiés.

63. L'incidence et la profondeur de la pauvreté varient selon les régions. En ce qui concerne l'incidence de la pauvreté, le district de Bamako (28,6 %) enregistre l'incidence la plus faible tandis que l'incidence la plus élevée est enregistrée dans la région de Kidal (92,8 %). S'agissant de la profondeur de la pauvreté, on note que la région de Mopti avec 53,1% a la profondeur la plus élevée tandis que le district de Bamako enregistre la profondeur la plus faible (14,8%).

64. **La région de Kayes** est très proche de la moyenne nationale avec une proportion de 62,4% de sa population vivant dans les localités situées en dessous du seuil de pauvreté. Le niveau d'éducation de la population y est faible en comparaison à la moyenne nationale. Le taux d'alphabétisation des adultes est estimé à 12,8%, soit 1,3 fois moins que la moyenne nationale qui est de 16,3%. Le taux net de scolarisation au primaire s'établit à 37,3% contre 36,8% pour la moyenne nationale. La faiblesse du niveau d'éducation dans la région est liée à une couverture géographique insuffisante en infrastructures éducationnelles conjuguée aux problèmes d'enclavement des localités. En effet, un cinquième seulement des localités est doté d'une école primaire et 28,9% d'un centre d'alphabétisation. De plus, près de la moitié des enfants d'âge scolaire (47,1%) vont à une école primaire située à plus de 30 minutes. L'état de santé de la population de Kayes est caractérisé par une mortalité aux jeunes âges légèrement plus élevée que le niveau moyen observé dans le pays.

65. Les principales contraintes de la région sont : l'enclavement intérieur et extérieur, l'exode de bras valides, l'insuffisance alimentaire, le faible taux de couverture sanitaire, scolaire et de communication, les problèmes d'eau potable. La région dispose de beaucoup d'atouts : mines et barrage de Manantali, terres irrigables. Les stratégies de lutte contre la pauvreté devraient passer par la dotation de la région en infrastructures de base (école, centre de santé, route bitumée, télécommunication), la réhabilitation des industries existantes (cimenterie, marbrerie, tannerie), le développement des filières gomme arabique, calebassier, dah, l'éducation des filles et l'alphabétisation des femmes.

66. **La région de Koulikoro** avec une incidence de 59,5% est la région qui enregistre la proportion de pauvres la plus faible après Bamako, la population très pauvre représente environ le tiers. Moins du tiers des localités de Koulikoro est doté d'une école primaire et moins de la moitié en centres d'alphabétisation. Il en résulte un faible niveau d'éducation de la population. Un adulte sur 10 seulement est alphabétisé et moins de deux enfants sur cinq (36,7%) sont scolarisés. L'état de santé de la population de Koulikoro est moins critique comparé aux autres régions excepté le district de Bamako.

67. Les contraintes de la région sont : la faiblesse des infrastructures de base (école, centre de santé, route), l'insuffisance des aménagements hydroagricoles, la difficulté d'accès au crédit, l'ensablement du fleuve Niger, la faiblesse du système bancaire, le problème de scolarisation des filles, le problème d'emploi, l'absence de politique de logement. Par contre le potentiel hydroagricole, l'existence de quelques industries (Huicoma, Grand moulin), les structures d'encadrement (CMDT, OHVN, OPIB), les sites touristiques, le marché à bétail de Kati constituent des atouts notoires de Koulikoro. Des efforts doivent être menés dans le cadre de la navigation fluviale, la construction de ponts, la couverture sanitaire, etc.

68. **La région de Sikasso** affiche une proportion de pauvres (65,8%) légèrement supérieure à la moyenne nationale dont un peu plus d'un cinquième vivent dans l'extrême pauvreté. Avec une moyenne de 4 localités pour une école primaire et moins de deux localités pour un centre d'alphabétisation le taux de scolarisation chez les enfants de Sikasso est plus élevé que la moyenne nationale et le taux d'alphabétisation avoisine la moyenne nationale. Par rapport à

l'état de santé, la région affiche une mortalité infantile parmi les plus élevées. Par ailleurs, malgré la disponibilité alimentaire reconnue pour cette région, les taux de malnutrition des enfants affichés sont peu différents des moyennes nationales. Sur le plan de l'activité économique, près de 30% de la population occupée est touchée par le sous-emploi et le chômage touche environ de 4,8 % de la population active .

69. Les principales contraintes de la région sont : la mauvaise organisation des producteurs, l'insuffisance des centres de santé, l'insécurité, la détérioration des termes de l'échange, l'insuffisance de sources d'énergie, le trafic d'enfants. Les atouts de la région sont : la production de fruits et légumes, la situation géographique (région frontalière avec la Côte d'Ivoire, le Burkina Faso), la présence du système bancaire et du système financier décentralisé, les sites touristiques, la production de l'élevage, le développement du commerce et du transport, la présence de la CMDT, les conditions climatiques.

70. **La région de Ségou** présente une incidence de la pauvreté de 68,2%, soit plus des 2/3 de la population. Parmi cette population démunie, près de 40% vivent dans le dénuement total. Les taux de scolarisation et d'alphabétisation sont encore faibles. L'état de santé de la population reste parmi les plus mauvais du pays au regard des indicateurs retenus. La mortalité infantile y est très élevée. Les taux de chômage et de sous-emploi avoisinent les moyennes nationales.

71. La région reste butée à l'insuffisance des infrastructures de bases (école, centre de santé, télécommunication, transport,...), aux difficultés d'accès au crédit bancaire et à la terre, à l'inorganisation des producteurs, à la fréquence de maladies (MST – SIDA). Les potentialités de cette région sont énormes : ressources en eau et en terres, aménagements hydro-agricoles, unités industrielles. Les stratégies de lutte contre la pauvreté devront mettre l'accent sur la valorisation de la filière riz, l'intensification des cultures maraîchères (échalote, piment, tomate, pastèque), la promotion de la commercialisation et de la transformation des produits locaux (dah, karité, jujube, calebasse, néré, tamarin, coton, bétail), l'octroi au crédit.

72. **La région de Mopti** a l'une des incidences de la pauvreté la plus élevée avec plus de trois quarts de sa population vivant dans des localités situées en dessous du seuil de pauvreté. Les pauvres et les très pauvres y sont représentés dans des proportions presque identiques. D'une manière générale, la région de Mopti présente les indicateurs sociaux les plus bas. Le taux de scolarisation est très inférieur à la moyenne nationale. Il en est de même pour le taux d'alphabétisation. on y dénombre en moyenne 8 localités pour une école primaire. En outre, 19,4% seulement des localités ont un centre d'alphabétisation. En ce qui concerne l'état de santé la région de Mopti enregistre les taux de mortalité aux jeunes âges les plus élevés. La mortalité infanto-juvénile est 1,3 fois supérieure à la moyenne nationale. Bien que le taux de chômage soit le plus faible, on relève que le sous-emploi touche plus d'un tiers (34,1%) des activités occupées. La proportion de la population située à moins de 15 minutes d'une source d'eau est une des plus faible du pays. En outre, près de la moitié de la population n'a pas accès à l'eau potable. Le nombre de forages localisés à Mopti s'élève à 730 pour 2064 localités.

73. Les problèmes de cette région sont essentiellement le conflit foncier, l'insuffisance en équipements agricoles, la mauvaise organisation des filières, l'inégalité très prononcée entre hommes et femmes. La région dispose de beaucoup de potentialités : l'importance de l'effectif du cheptel, la présence du fleuve Niger, l'existence de plusieurs sites touristiques, la présence de nombreux partenaires et ONG. Une meilleure exploitation de ces potentialités permettra le développement de la pêche, de la culture irriguée, du maraîchage, du tourisme, de la filière bétail, la gestion des terroirs, l'implantation de petites unités de transformation. Ceci doit s'appuyer sur un véritable changement de mentalité de la population.

74. **La région de Tombouctou** présente un taux de pauvreté supérieur à la moyenne nationale, la pauvreté touchant 77 % de la population. Cette situation s'explique essentiellement par : les contraintes naturelles (enclavement, aléas climatiques, ensablement), les problèmes sociaux (mobilité de la population, mentalité d'assistés, insécurité), l'insuffisance d'infrastructures de base (école, centre de santé, point d'eau), les problèmes fonciers et la pénurie alimentaire. Cependant, Tombouctou offre des atouts qui pourraient permettre à la région de relever certains défis de la pauvreté. Il s'agit de la réhabilitation/revalorisation du tourisme, de l'artisanat, du patrimoine culturel, de la promotion de la filière blé, de l'exploitation des ressources naturelles (sel, calcaire), de l'aménagement des terres. Toutes ces actions passent par des campagnes d'information, de sensibilisation, de reconversion des mentalités, de l'instauration de la paix et de la sécurité dans la région.

75. **La région de Gao** a un taux de pauvreté de 78,7%, supérieur à la moyenne nationale. Les causes de la pauvreté sont multiples et se résument essentiellement par : les contraintes naturelles (sécheresse, désertification, enclavement), les aspects sociaux (mentalité d'assisté chez les populations, discrimination à l'égard des femmes et de certaines catégories sociales qui n'ont pas accès à la propriété, exode rural, insécurité), l'insuffisance des infrastructures de base (centre de santé, écoles, routes, téléphone, aéroport), les difficultés d'accès au crédit, et la mauvaise gestion des ressources naturelles. Face à ces contraintes, la région regorge d'atouts considérables : l'importance du cheptel, la présence du fleuve et de nombreuses mares, la présence de surfaces aménageables, l'existence de ressources naturelles (phosphate, manganèse, soleil), l'existence de sites touristiques (dune rose à Koïma, île de Gounzourez, tombeau des Askia, musée du Sahel, site de Sanèye)

76. **La région de Kidal** est caractérisée par une pauvreté généralisée. Pratiquement 9 personnes sur 10 sont touchées par le fléau. La région souffre de contraintes naturelles (sécheresse, désertification, enclavement), de l'insuffisance d'infrastructures de base (centre de santé, école, route), de l'insécurité, de la mauvaise gestion des ressources naturelles (pâturage, bétail), du manque d'exploitation des ressources minières et touristiques, de l'insécurité alimentaire et de l'insuffisance de points d'eau potable. Les potentialités de la région sont : l'importance du bétail, l'existence des ressources naturelles (minières, touristiques, soleil, vent, réserves en eau souterraine), la bonne qualité des pâturages, la présence d'un artisanat riche et varié.

77. **Le district de Bamako** avec une incidence de 28,6 % apparaît comme un îlot de prospérité par rapport aux autres régions. En effet, il présente la meilleure situation dans tous les autres secteurs (éducation, santé, eau potable, infrastructures, etc.). Représentant plus de 40 % de la population urbaine totale et plus de 10 % de la population totale du pays, la capitale est confrontée aux problèmes d'urbanisation, de mendicité, d'organisation de la société civile, d'habitat, de chômage, de maladie, de salubrité, etc.

78. **L'Esquisse du schéma national d'aménagement du territoire (ESAT)** et les Avant-projets de schémas régionaux d'aménagement et de développement (APSRAD) élaborés en 1996 constituent le cadre du développement spatial du Mali et donnent les orientations d'aménagement et de développement à long terme du pays et de ses régions.

79. Le cadre stratégique de lutte contre la pauvreté prend en compte ces orientations en vue de contribuer d'une part à un développement territorial équilibré et plus équitable et d'autre part à la mise en œuvre de la décentralisation et de la nécessité de mettre en cohérence les différents espaces de développement. La prise en compte de cette préoccupation relève de la logique économique et de la volonté politique de promouvoir un développement rationnel et équitable de l'ensemble du pays. Elle implique pour chaque région le renforcement des pôles

de développement et des axes inter-urbains existants et en même temps de consentir des efforts pour permettre aux zones défavorisées de rattraper leur retard en créant les infrastructures et les équipements indispensables. La solidarité nationale et la solidarité régionale constituent les socles d'une telle option.

#### **4.4 Analyse du lien pauvreté-santé**

80. Dans le cadre du CSLP, le Département de la santé a entamé une révision du PRODESS en partant d'une analyse de la situation sanitaire actuelle et des liens entre santé et pauvreté. Le constat est le suivant :

81. La pauvreté reste un phénomène rural, 80% des pauvres sont concentrés dans quatre grandes régions du Mali (Mopti, Sikasso, Ségou, Koulikoro). Les indicateurs de santé restent préoccupants au regard de l'Afrique subsaharienne et d'importantes disparités existent entre milieu urbain et rural, régions et groupes socioéconomiques. La surmortalité des groupes les plus pauvres reste malgré tout largement due à des affections évitables.

82. Selon les résultats de l'EDS III, la situation épidémiologique du VIH/SIDA est caractérisée par un taux de séroprévalence national estimé à 1,7 %. Par région la situation se présente comme suit : Bamako (2,5 %), Ségou (2,0 %), Kayes et Koulikoro (1,9 %), Tombouctou (0,8 %), Gao (0,6 %). En d'autres termes, la zone 3 est plus infectée que la zone 1. Les femmes sont plus touchées (2,0 %) que les hommes (1,3 %) partout sauf à Bamako où les hommes sont plus touchés (2,7 %). Le milieu urbain avec 2,2 % est plus infecté que le milieu rural (1,5 %). Enfin, les bras valides sont plus touchés au Mali : 3,4 % chez les 30-34 ans dont 3,2 % pour les femmes et 3,8 % chez les hommes ; 2,3 % chez les 25-29 ans dont 3,2 % chez les femmes et 1,7 % chez les hommes ; 2,1 % chez les 35-39 ans dont 2,8 % chez les femmes et 1,1 % chez les hommes.

83. Les ménages les plus pauvres voient leur comportement en matière de santé influencé par le faible niveau d'éducation des mères, le faible accès géographique à des services fonctionnels, et le manque d'information, les pauvres étant moins informés que les moins pauvres sur les comportements favorables à la santé. L'influence du coût des services de soins et du coût de transport sur le comportement est mal connue. La plupart des services de santé sont moins utilisés par les pauvres que par les non-pauvres et moins par ceux du milieu rural que ceux du milieu urbain. Les dépenses de santé des ménages apparaissent d'un ordre de grandeur fondamentalement différent entre non-pauvres et pauvres. Il persiste des pratiques néfastes à la santé et le VIH/SIDA constitue une menace préoccupante.

#### **4.5 Analyse du lien pauvreté éducation**

84. Dans le cadre du CSLP, le Département de l'éducation a entamé une révision du PISE en partant de l'analyse de la situation éducative actuelle et des liens entre éducation et pauvreté. Le constat est le suivant :

85. Les indicateurs du système éducatif malien sont parmi les moins performants du monde. Près de 70% de la population active n'a pas accès à l'instruction. Le taux brut de scolarisation pour le premier cycle de l'enseignement fondamental est de 55,6% en 1999 dont 46% pour les filles. Il est plus faible en milieu rural qu'en milieu urbain et les écarts entre les régions sont considérables. Dans une zone A (Mopti, Tombouctou, Gao et Kidal), les taux sont largement en dessous de la moyenne (entre 26% et 36%) et particulièrement faibles pour les filles (entre 21% et 28%). Dans une zone B (Kayes, Sikasso, Ségou, Koulikoro), les taux sont légèrement inférieurs ou égaux à la moyenne (entre 42% et 56%), mais restent faibles pour les filles (entre

32% et 42%). Dans la zone C (Bamako), les taux sont élevés à la fois pour les garçons et les filles (niveau global : 140% ; filles : 138%).

86. Les taux de déperdition et de redoublement sont très élevés. Seulement 42% de ceux qui entrent en première année vont jusqu'en 6<sup>ème</sup>A et parmi eux 30% redoublent. Les inégalités entre filles et garçons s'accroissent au fur et à mesure qu'on avance vers les paliers supérieurs. De grandes variations existent entre le groupe des très pauvres et celui des non pauvres en ce qui concerne les dépenses d'éducation et la fréquentation scolaire. Le montant des dépenses affectées à l'éducation varie dans une proportion de 1 à 15 entre le groupe des très pauvres et celui des non pauvres. Entre pauvres et très pauvres la proportion est de 1 à 2. En revanche dès que l'on passe le seuil de pauvreté les dépenses d'éducation sont multipliées par plus de 9.

87. De même, les disparités sont très marquées entre villes et campagnes. En ce qui concerne l'enseignement fondamental, le taux de fréquentation est 3 à 4 fois supérieur en milieu urbain qu'en milieu rural et un enfant du groupe non pauvre a de deux à trois fois plus de chance de fréquenter l'école fondamentale qu'un enfant des groupes pauvres.

88. La qualité de l'éducation est très faible. Compte tenu de la pénurie des ressources humaines, les personnels recrutés sont peu qualifiés. Le nombre d'heures d'enseignement effectif est très faible et les classes sont surchargées. Les facteurs expliquant la faiblesse des indicateurs de l'éducation incluent : le milieu de résidence, le coût élevé des études, l'éloignement des écoles, le besoin en main d'œuvre au moment des activités agricoles, la perception négative de l'utilité de l'école, l'orientation des dépenses publiques.

## **4.6 Analyse des autres facteurs affectant le cadre de vie**

### **4.6.1 Eau potable et assainissement**

89. Depuis longtemps, le Gouvernement a fait de l'accès à l'eau potable une priorité tant en milieu rural qu'en milieu urbain et a consenti à cet effet d'énormes efforts financiers permettant de réaliser à ce jour 10.160 forages équipés de pompes à motricité humaine, 4.498 puits à grand diamètre et 400 adductions d'eau sommaires. Ces efforts obtenus avec le concours des partenaires au développement ont permis de satisfaire près de 50% des besoins en eau potable par la desserte de 57% des 11.739 villages et fractions du Mali.

90. Par contre, en matière d'assainissement, seulement 8% des ménages disposent d'installations adéquates pour l'évacuation des excréta. Pour l'évacuation des eaux de pluies, le district de Bamako est desservi par 20 collecteurs dont 2 aménagés et 60 collecteurs secondaires souvent en mauvais état, tandis que les autres villes comptent moins de 100 kms de caniveaux. Par rapport à l'évacuation des eaux usées, près de 95% des ménages utilisent des pratiques non hygiéniques. En matière de gestion des ordures ménagères, on constate une prolifération des décharges sauvages et donc une prolifération des vecteurs de maladies.

### **4.6.2 Habitat**

91. L'analyse de la problématique de l'accès à un habitat décent pour les populations à faible revenu montre que l'accroissement démographique élevé conjugué à la paupérisation, à l'inadaptation des structures de propriété et à l'absence d'une véritable politique de la ville, expliquent, entre autres raisons, la réduction des possibilités d'accès des couches pauvres à des logements appropriés et le développement chaotique des villes.

92. De façon spécifique, l'Urbanisme et l'Habitat sont caractérisés par : i) les difficultés d'accès au titre de propriété foncière ; ii) les coûts élevés des matériaux de construction ; iii)

l'insuffisance d'infrastructures et d'équipements urbains ; et iv) l'existence de zones d'habitation spontanée (quartier TSF).

#### **4.6.3 Pollutions et nuisances**

93. On rappellera à ce propos : i) l'insalubrité consécutive à l'insuffisance des équipements d'assainissement ; ii) la pollution issue des activités industrielles et artisanales, des transports et même dans certains cas de l'agriculture ; iii) la pollution domestique due à la production quotidienne des déchets et aux conditions de vie notamment dans les quartiers spontanés des zones d'urbanisation anarchique. Les pollutions de l'air, des eaux et des sols touchent particulièrement les zones à forte densité de population et/ou de production intensive.

94. Face à l'amplification des problèmes d'insalubrité et de pollutions diverses et de leurs conséquences sur la santé humaine et sur l'environnement biophysique, certaines mesures législatives et réglementaires ont été prises. Il s'agit entre autres de l'adoption en 2001 des textes ci-après : Loi relative aux pollutions et nuisances ; Décret fixant les modalités de gestion des déchets solides ; Décret fixant les modalités de gestion des eaux usées et des gadoues ; Décret fixant les modalités de gestion des pollutions sonores ; Décret fixant les modalités de gestion des polluants de l'atmosphère.

## **5 Etat des lieux des domaines prioritaires à renforcer**

### **5.1 Contexte institutionnel**

95. Le Mali dispose aujourd'hui de réels atouts et de potentialités en vue de créer et renforcer les conditions d'une gouvernance démocratique et favoriser l'objectif de réduction de la pauvreté par un développement économique et social durable. Comme acquis à ce jour, on peut notamment citer :

- L'instauration du multipartisme avec plus de 80 partis politiques;
- l'émergence d'une société civile et la liberté de la presse (le Mali compte aujourd'hui plus de 4.000 associations et ONG). Au niveau des médias il existe plus de 70 radios libres et plusieurs journaux indépendants. ;
- l'existence de plusieurs programmes de développement du secteur public (justice, santé, éducation, développement rural, etc.) ;
- l'institution d'un Médiateur de la République ;
- les débats et interpellations des autorités au sein de l'Espace d'Interpellation Démocratique ;
- la consolidation de la paix et de la sécurité sur l'ensemble du territoire avec la signature du Pacte de Solidarité pour la croissance et le développement (voir Encadré 2), les cérémonies de la flamme de la paix et la mise en place d'un cadre institutionnel de développement des zones du Nord.

## **Encadré 2 : Le Pacte de solidarité pour la croissance et le développement**

La réforme administrative au Mali de 1969 à 1990 a essentiellement visé la diminution du coût de fonctionnement de l'Administration dans le budget d'Etat. Cette approche louable en soi est mise en œuvre par la réduction du nombre et de la taille des services publics, l'introduction des cadres organiques, la liquidation d'entreprises publiques structurellement déficitaires etc. Le principal reproche fait au processus de réforme au Mali est celui de son ignorance, de l'aspect humain. En effet, la réforme n'a jamais véritablement visé les questions de motivations des agents publics. Des notions essentielles telles que la gestion des rares compétences restées dans le secteur public après la saignée des départs volontaires, n'ont jamais été abordées de façon claire.

En terme réel, le salaire de l'agent public malien (malgré les efforts consentis par le Gouvernement depuis 1991) reste très faible et reste l'un des plus bas de la sous région. Parallèlement, sous l'impulsion de puissants mouvements syndicaux, ou sous le couvert de particularités, certaines catégories d'agents de l'Etat sont parvenues à se faire accorder des grilles alléchantes ou des primes et indemnités dont les montants dépassent souvent le salaire de leurs collègues d'autres secteurs. Ces iniquités en ajoutent encore à la démotivation générale.

Le Gouvernement du Mali, dans le cadre du dialogue social nécessaire à la mise en œuvre du programme de développement économique national, a proposé aux partenaires sociaux dans sa Déclaration de Politique Générale du 6 mai 2000, l'élaboration d'un pacte de solidarité pour la croissance et le développement. Le pacte issu des discussions est conçu sous forme de programme d'actions, et contient les éléments suivants :

1. Pour améliorer les conditions de vie et de travail, le Gouvernement se propose d'élaborer une grille unique de rémunération pour l'ensemble des fonctionnaires exceptés les statuts autonomes (Magistrats, Armée, Police) et celui de l'enseignement supérieur.
2. Par ailleurs, dans le cadre de l'application des cadres organiques le Gouvernement s'engage à :
  - recruter les fonctionnaires en nombre suffisant ;
  - assurer la formation et le perfectionnement du personnel de l'administration ;
  - élaborer un plan de carrière pour chaque corps de fonctionnaire.
3. Dans le domaine de la protection sociale, il est prévu d'entreprendre des actions pour la mise en place d'un véritable régime de sécurité sociale pour les fonctionnaires, la relecture des textes relatifs à la prise en charge médicale des personnes âgées, l'amélioration du niveau des pensions ; l'assainissement de la situation financière des organismes chargés du versement des prestations sociales.
4. Pour sécuriser les travailleurs sur les lieux de travail, le pacte prévoit un ensemble de mesures destinées à assurer la protection des salariés contre les agressions des usagers et les risques d'accident du travail.
5. Les organisations syndicales s'engagent à entreprendre les actions en vue d'augmenter le rendement et la qualité des prestations des travailleurs.

Tous les engagements pris dans le Pacte seront mis en œuvre dans le cadre d'un programme pluriannuel assorti d'un chronogramme remis à jour chaque année. Ces mesures sont de nature à améliorer qualitativement la situation des rémunérations dans un contexte d'intégration sous régionale et de lutte contre la corruption.

### **5.1.1 La performance du secteur public**

96. L'administration en tant qu'instrument de conception et de mise en œuvre des politiques publiques n'est pas encore suffisamment outillée et compétente pour prendre efficacement en compte les préoccupations essentielles du citoyen, gage de sa légitimité, de son efficacité sociale. Cette situation est liée aux contraintes suivantes : une forte concentration de l'administration source de lourdeur et de lenteur dans les prises de décision, la faiblesse notoire des moyens humains (en termes d'effectifs et de compétences) et matériels et leur inégale répartition entre les différents niveaux centraux, régionaux et locaux.

97. Le cadre institutionnel du système de planification et de gestion du développement est inadapté aussi bien sur le plan des structures que des ressources, ce qui rend difficile d'une part la conception des politiques de développement et d'autre part la mobilisation efficiente des ressources extérieures indispensables à la mise en œuvre des programmes de développement. Ce cadre se caractérise d'une part par la dispersion des principales fonctions de planification et de gestion du développement entre plusieurs structures avec comme conséquence la faiblesse de la coordination, et d'autre part par la faiblesse des mécanismes permettant d'assurer la concertation, la consultation et la participation de l'ensemble des acteurs au processus de gestion du développement.

98. Une bonne gestion des dépenses publiques constitue un préalable à une gouvernance transparente et démocratique. Les progrès et les actions entreprises à ce jour sont nombreux<sup>1</sup>. Ils portent notamment sur l'amélioration des procédures de préparation du budget (introduction de budgets-programmes depuis 1998), le renforcement des procédures d'exécution du budget et un système de contrôle opérationnel (adoption des lois de règlement). Dans le cadre de la mise œuvre du CSLP, le Gouvernement entend poursuivre le renforcement de la gestion des dépenses publiques.

99. Enfin toujours dans le cadre de l'amélioration de la performance du secteur public, l'Etat malien s'est aussi engagé depuis 1998 dans un processus de Réforme du Système International d'Aide (voir Encadré 3). Le diagnostic effectué avait indiqué principalement que l'aide extérieure qui occupe une place importante dans l'économie, dans les institutions et même dans la société malienne, est faiblement intégrée dans la gestion nationale et n'est pas coordonnée aussi bien entre bailleurs que par rapport aux bénéficiaires, diminuant ainsi l'efficacité de cette aide.

---

<sup>1</sup> Ce constat a par ailleurs été noté par la mission du FMI dans le contexte du Rapport sur l'observance des normes et codes (RONC) et par la mission de la Banque Mondiale sur le Suivi du progrès par rapport aux critères PPTTE de mars 2002.

### **Encadré 3 : La Revue/Réforme du Système International d'Aide au Mali : une expérience originale**

Le système international de l'aide est d'une dimension considérable pour un pays comme le Mali : le montant de l'aide publique au développement (APD) se situe en moyenne autour de 20% du PIB par an et représente près de 80% du Budget Spécial d'Investissement (BSI) et ceci depuis plus de quatre décennies. Ce système est également extrêmement diversifié : environ cinquante institutions publiques de coopération interviennent au Mali, auxquelles il convient d'ajouter les nombreuses ONG et les autres institutions impliquées dans la coopération.

La gestion, la coordination et même l'animation d'un tel système soulèvent de complexes problèmes pour un pays comme le Mali. L'efficacité de l'aide est ainsi affectée. Le Mali a été choisi par le CAD de l'OCDE comme pays pilote pour mener une expérience novatrice en matière d'une construction progressive de consensus autour d'objectifs et de modes opératoires. Les autorités maliennes et les partenaires au développement membres de l'OCDE ont engagé, ensemble, un vaste programme articulé autour de deux axes majeurs : **une évaluation collective du système d'aide appelée « Revue de l'aide au Mali », réalisée de 1996 à 1998, suivie de la « Réforme de l'aide au Mali », actuellement en cours d'exécution.**

La phase actuelle de réforme consiste à enclencher un processus de réforme portant sur la coordination et les modalités de l'aide et de parvenir à une aide pilotée et coordonnée par les autorités nationales, maîtrisée par les structures locales et plus efficace au profit des populations maliennes. La réflexion et les concertations entre le Gouvernement malien et les partenaires techniques et financiers ont permis la mise en place d'un dispositif institutionnel paritaire chargé de la conduite des réformes et l'élaboration d'un programme de travail précis pour ce dispositif.

Ce dispositif travaille à trois niveaux : (i) une **Commission Mixte (CM) Mali/Partenaires**, instance de décision ; (ii) un **Comité Technique (CT) Mali/Partenaires**, chargé de préparer et d'exécuter les décisions de la Commission Mixte et (iii) un **Secrétariat Conjoint** qui assure la facilitation permanente du processus. A côté de ce dispositif, fonctionnent de façon informelle deux groupes de travail consultatifs (un du côté malien et l'autre du côté des partenaires au développement).

Lors de sa réunion du 12 avril 1999, la Commission Mixte a retenu un programme prioritaire portant sur trois (3) objectifs qui correspondent aux résultats suivants :

- ) **R1 : Clarification et simplification des mandats institutionnels des structures chargées du pilotage et de la coordination de l'aide ;**
- ) **R2 : Harmonisation des procédures et conditions de mise en œuvre des actions de coopération ;**
- ) **R3 : Mise en place de mécanismes de coordination et d'arbitrage intra sectoriels, intersectoriels et spatiaux de l'aide.**

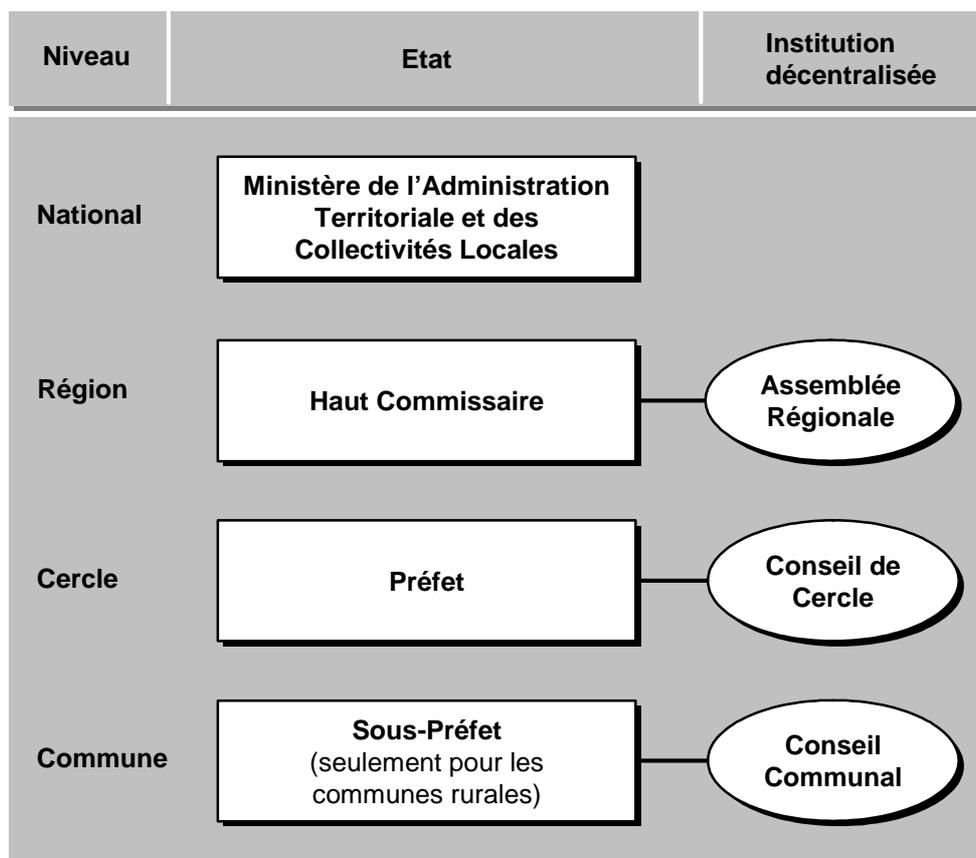
Un quatrième objectif : **le renforcement des capacités** est également inscrit, mais il est transversal aux trois premiers et sera mis en œuvre de façon itérative.

#### **5.1.2 Le processus démocratique et de la Décentralisation / Déconcentration**

100. Le Mali fonde beaucoup d'espoir sur la politique actuelle de décentralisation, en vue de lutter contre la pauvreté, en favorisant la démocratie locale, la participation consciente des populations à l'exercice du pouvoir et au développement à travers la gestion des collectivités territoriales décentralisées.

101. La décentralisation territoriale est devenue effective avec la création récente et l'installation de 703 communes sur l'ensemble du territoire, 49 conseils de cercle, 8 assemblées régionales, une assemblée du District, une association des municipalités, et des instruments d'appui de la mise en œuvre de cette politique, notamment l'Agence Nationale d'Investissement des Collectives Territoriales (ANICT) et les autres Conseils Communaux.

102. La structure du gouvernement et les organes décentralisés se présente comme suit :



103. En dépit des efforts déployés dans la mise en œuvre de cette politique, son impact réel sur les conditions de vie des populations n'est pas encore perceptible. Cette situation est imputable à la faible capacité financière et technique des collectivités, l'insuffisance du niveau des transferts de compétences et de ressources de l'Etat à celles-ci, et au manque de participation des populations au processus de prise de décision au niveau local.

104. Malgré le fait que le multipartisme est aujourd'hui un fait acquis, le processus démocratique malien est encore fragile en raison de l'insuffisance de culture démocratique et de citoyenneté, l'existence de l'incivisme et la recherche de passe-droits. La fragmentation de la société civile et sa faiblesse à constituer un contre pouvoir crédible sont également une manifestation du déficit démocratique.

105. Un élément essentiel dans le cadre de la promotion d'une gouvernance démocratique est en effet l'implication de la société civile. Les organisations membres de cette société civile participent activement à la définition et à la mise en œuvre des politiques de développement à différents niveaux et de différentes façons selon leurs capacités respectives et leur niveau d'implication ; à cet effet on peut relever la participation de celle-ci dans le processus d'élaboration du CSLP (voir aussi 2.2). Toutefois, cette participation est souvent limitée en raison de plusieurs contraintes dont les plus significatives sont le manque de moyens et de ressources de la plupart d'entre elles et le faible niveau d'implication dans la conception, la mise en œuvre et le suivi-évaluation dans les projets et programmes gouvernementaux.

#### **Encadré 4 : De la Participation de la société civile : un engagement résolu dans la gestion des affaires publique mais des capacités à renforcer**

La société civile est décidée à occuper la place qui est la sienne non seulement dans la gestion des affaires publiques de manière générale, mais surtout dans l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi du cadre stratégique de lutte contre la pauvreté de manière particulière.

C'est pourquoi, au mois de mai 2001, elle a organisé des ateliers régionaux à Bamako, Koulikoro, Sikasso, Ségou et Mopti. Les autres régions, Kayes, Tombouctou, Gao et Kidal ont été conviées à l'atelier national de validation organisé les 6 et 7 juin 2001. Un document intitulé « point de vue de la société civile sur le cadre stratégique de lutte contre la pauvreté au Mali » fait la synthèse de ces concertations. Ce document a été remis officiellement au Ministre de l'Economie et des Finances le 18 Juillet 2001. Il se dégage de ce document les points saillants suivants :

1) La société civile définit la pauvreté comme l'état d'une personne qui ne peut pas subvenir à ses besoins quotidiens essentiels que sont la nourriture, le logement, l'habillement, la santé, l'éducation, etc, et qui vit dans une situation de précarité et d'insécurité.

2) Le programme d'ajustement structurel (PAS), la dégradation des termes de l'échange et la mauvaise gouvernance sont les principales causes de la pauvreté. D'autres causes sont également développées par la société civile : aléas climatiques, analphabétisme, endettement, mauvaise gestion, libéralisme sauvage et incontrôlé des prix, chômage, insuffisance d'information, de sensibilisation et d'organisation, indiscipline budgétaire, liquidation des entreprises publiques, etc. Les conséquences de ces maux sont évoquées notamment l'effritement de l'autorité de l'Etat et son incapacité d'honorer ses engagements

3) Des propositions d'axes de lutte contre la pauvreté ont été faites dans presque tous les domaines :

- santé : renforcer les prestations de proximité à moindre coût et de bonne qualité pour la communauté, développer la médecine préventive et améliorer le PEV ;
- éducation : améliorer les conditions de vie et de travail des enseignants, des élèves et des étudiants, prendre en charge les élèves et étudiants démunis ;
- agriculture, élevage et pêche : maîtrise totale de l'eau, rendre accessible les terres cultivables au plus grand nombre, promotion du petit élevage, subventionner les prix des denrées alimentaires de première nécessité et la baisse des taxes au cordon douanier pour celles importées, développer les industries de transformation des produits de la pêche ;
- habitat et environnement : développer une gestion concertée du foncier (société civile, élus, populations), lutter contre la pollution et l'ensablement des cours d'eau ;
- emploi et revenus : priorité au recrutement de la main d'œuvre locale et aux compétences locales, harmoniser les salaires et autres revenus (ex. prix du coton) avec ceux de la sous-région ;
- microfinance : allonger les échéances de prêt pour les équipements, faire un suivi adéquat des prêts surtout pour les femmes ;
- infrastructures : renforcer la capacité de réactions et d'action de la société civile par rapport à l'acquisition et à la qualité des infrastructures (énergie, routes, télécommunication, etc), désenclaver davantage le pays ;
- domaine institutionnel (Etat) : meilleure affectation des ressources de l'Etat, transparence dans la gestion des ressources publiques, création et promotion des industries de transformation des produits locaux, surtout du coton, assurer la sécurité des personnes et des biens ;
- sur le plan international : renégocier le programme d'ajustement structurel, annulation/reconversion de la dette dans un fond de développement à gérer par les populations locales et la société civile avec un droit de regard de l'Etat.

4) Le rapport se termine par une déclaration des organisations de la société civile sur le CSLP

En plus de ces concertations, la participation s'est faite principalement au sein des 11 groupes thématiques, des réunions du comité d'orientation et du comité de pilotage et des séminaires nationaux et internationaux.

#### **5.1.3 La corruption**

106. Au Mali, comme dans la plupart des nouvelles démocraties, il est généralement reconnu que des efforts substantiels restent à faire pour arriver au système qu'appelle la gouvernance démocratique. La mauvaise gestion des deniers publics et les comportements répréhensibles attentatoires au crédit de l'Etat ont des conséquences graves sur le développement d'un pays comme le Mali, où l'immensité des besoins le dispute à la rareté des ressources publiques.

Pour les prévenir et/ou les réduire, il importe qu'un accent particulier soit mis sur le renforcement des organes de contrôle et de répression de ces pratiques.

107. Ainsi, un organe consultatif sous forme de Commission Ad Hoc chargée de l'Etude des Rapports de Contrôle de l'Administration a été créée en octobre 1999 avec pour mission d'assister le Président de la République dans l'étude et la suite à réserver aux Rapports de Contrôle produits par le Contrôle Général d'Etat et les Inspections des Départements Ministériels. A la date d'aujourd'hui, elle a étudié plus de 600 Rapports dont plus de 10 % ont été transmis aux autorités judiciaires. Les Rapports transmis à la Justice sont ceux dont l'analyse a révélé des faits ou constatations pouvant donner lieu à une procédure judiciaire. Les résultats des travaux conduits par cette Commission ont contribué à rehausser le crédit de l'Etat auprès des populations. Pour consolider cet acquis, la Commission est devenue depuis novembre 2000 un organe permanent, la Cellule d'Appui aux Structures de Contrôle de l'Administration.

108. Un élément essentiel dans le cadre de la lutte contre la corruption a mené à un diagnostic de l'administration de la justice, qui a été jugée non performante et non crédible. Les contraintes majeures portent essentiellement sur l'insuffisance des moyens humains et matériels, la lourdeur et le coût de ses procédures, l'éloignement de la justice du justiciable, la centralisation des structures et des effectifs, l'inadéquation de la législation et de la réglementation aux changements environnementaux, politiques, sociaux, économiques et culturels du pays. A ces difficultés il convient d'ajouter l'insuffisance voire l'absence de contrôle sur les personnels entraînant des comportements déviant et décrédibilisant l'ensemble de l'appareil judiciaire, l'inexécution de certaines décisions de justice en raison soit de leur mauvaise qualité soit de la corruption qui est à leur base, enfin l'immixtion des autorités politico-administratives dans les affaires judiciaires.

#### **5.1.4 Culture, religion, paix et sécurité**

109. Si le Mali est un pays économiquement pauvre, il est riche de sa culture : une culture, ancienne et diversifiée, pouvant constituer un puissant levier pour le développement humain durable et la lutte contre la pauvreté. Le Mali est aussi un pays de tolérance. Cette tolérance s'enracine dans l'histoire du pays mais aussi dans la capacité des différentes communautés religieuses à coexister. Cette coexistence se fonde sur la laïcité de l'Etat, affirmée par la Constitution et par la loi n°86 / AN-RM du 21 juillet 1961 portant organisation de la liberté religieuse et de l'exercice des Cultes en République du Mali. Cependant, les politiques menées jusqu'à présent n'ont pas permis de tirer le meilleur parti de cette richesse culturelle et religieuse pour appuyer le développement des acteurs.

110. La paix et la sécurité sont des facteurs essentiels pour assurer une bonne gouvernance démocratique. Cependant le phénomène d'insécurité se manifeste toujours sous formes de coupures de route, de braquages de véhicules, d'attaques à main armée par des individus isolés, d'affrontements intercommunautaires, etc. Jadis limitée aux grandes villes, l'insécurité gagne de plus en plus les campagnes où vivent environ 90% des pauvres.

## **5.2 Le secteur social**

### **5.2.1 La santé**

111. Depuis une dizaine d'années, les efforts du Gouvernement en matière de santé et de population ont été importants. L'adoption et la mise en œuvre par le Mali en 1990 d'une politique sectorielle de santé basée sur la stratégie des soins de santé primaires et sur

l'Initiative de Bamako (décentralisation et participation communautaire) a résulté en l'amélioration notable de l'accès aux services de santé primaires. Malgré cela les indicateurs de santé au Mali sont restés parmi les plus bas du monde.

112. La performance des services de santé est insuffisante dans les régions et en milieu rural du fait d'une accessibilité géographique très limitée dans les régions pauvres. L'accessibilité géographique à un centre de santé communautaire, aux services de vaccination et aux services de chirurgie essentielle est très limitée dans les régions pauvres comparativement à Bamako. A Bamako plus de 80% des populations ont accès à un centre de santé ou à un service de vaccination alors que dans les autres régions pauvres le taux d'accès à ces services oscille entre 20% et 60%. L'accès aux ressources et aux services de vaccination est très limité et constitue un problème crucial dans toutes les régions (en particulier à Mopti et à Ségou) sauf à Bamako. Les régions les plus pauvres manquent aussi de façon cruciale de personnel médical et paramédical. Les enfants des régions pauvres sont moins couverts par les services de vaccinations, de santé de la reproduction et de soins curatifs que ceux de Bamako. On note aussi une disparité importante entre régions pour la couverture en soins essentiels.

113. Les services de vaccinations et de consultations prénatales ne sont pas utilisés de façon continue et les taux de déperdition sont très élevés et disparates au niveau des régions. Cette déperdition est plus accentuée dans les régions pauvres. On note une meilleure continuité dans l'utilisation des soins prénataux que dans l'utilisation des services de vaccination. Les données disponibles ne permettent pas une appréciation approfondie de la qualité des services. Des obstacles systémiques à la performance des services de vaccination et de consultations prénatales tels que la disponibilité, l'accès, l'utilisation et la continuité sont relativement présents dans les 4 régions les plus pauvres du Mali.

114. On note un manque d'efficacité de l'allocation financière par rapport aux interventions clés et aux services de santé de base (PMA et activités de référence) avec une forte mobilisation de l'investissement sans accompagnement sur les aspects de fonctionnement. Il manque aussi un mécanisme efficace de financement alternatif de la santé et de motivation du personnel pour servir dans les zones défavorisées. De plus, l'allocation des ressources humaines, matérielles et financières est inégale entre régions.

## **5.2.2 L'éducation**

115. Depuis 1992, l'éducation est un secteur prioritaire du développement économique et social du pays et a bénéficié d'un accroissement continu des dépenses publiques dans le secteur. La priorité donnée à l'enseignement, notamment fondamental, s'est traduit par une augmentation très nette du nombre d'écoles et de salles de classe, des effectifs scolaires et des taux bruts de scolarisation. Néanmoins les indicateurs d'éducation maliens restent parmi les plus faibles du monde. L'école Malienne se trouve en effet confrontée à d'énormes difficultés qui influent sévèrement sur la qualité de ses prestations. Ces contraintes sont relatives entre autres : (i) à l'accès et à la scolarisation ; (ii) à la qualité et à la pertinence de l'éducation et de la formation ; (iii) à la gestion décentralisée et déconcentrée ; et, (iv) au renforcement des mesures transversales.

116. Les contraintes et obstacles relatifs à l'accès et à la scolarisation sont principalement dû à l'insuffisance des infrastructures préscolaires, scolaires et universitaires, à l'insuffisance quantitative du personnel enseignant, à l'accès limité des régions à l'éducation et à la formation et à une mauvaise régulation des flux.

117. La mauvaise performance de l'enseignement en matière de sa qualité et de sa pertinence peut être reliée à l'insuffisance qualitative du personnel enseignant, à l'insuffisance de matériels didactiques et de manuels scolaires, à la vétusté et au sous-équipement des

laboratoires, au caractère très théorique de la formation professionnelle initiale (FPI) et à un enseignement coranique mal organisé et peu assisté par l'Etat.

118. Des contraintes liées à la gestion décentralisée et déconcentrée sont perçues aux niveaux : de la faible implication des communautés dans la gestion de l'école avec comme corollaire leur accès très limité à l'éducation et à la formation ; des bourses des élèves et des étudiants disproportionnées et des critères d'attribution peu transparents ; et du contrôle centralisé des ressources impliquant des approvisionnements insuffisants, un appui pédagogique aux classes quasi inexistant, et des entraves à l'implication et à l'appropriation par les fournisseurs locaux des services éducatifs, selon le cas.

119. Enfin, les contraintes suivantes liées aux mesures transversales ont été identifiées : faiblesse du système de communication et d'information ; secteur fréquemment perturbé par les grèves d'élèves et d'enseignants ; environnement socio-culturel peu favorable.

120. En dépit de ces contraintes, il faut signaler que notre système éducatif bénéficie d'appréciables atouts et potentialités, dont : une forte présence du privé dans la formation professionnelle ; l'existence des filières de formation pour assurer le développement des secteurs économiques en expansion ; la disponibilité des partenaires et leur contribution à la préparation du Projet de Consolidation de la Formation Professionnelle (PCFP) ; une volonté de changement affichée par tous les acteurs de la formation professionnelle ; l'existence de besoins des entreprises en spécialistes encore couverts par les compétences expatriées surtout aux BTP ; et, une forte demande de formation technique et professionnelle.

### **5.2.3 L'emploi**

121. Le secteur agricole traditionnel et le secteur informel sont prédominants en matière d'emploi. La fonction publique (42.000 emplois) et le secteur privé moderne (36.500 emplois) occupent une place insignifiante par rapport au secteur rural (3,97 millions d'emplois ) et au secteur informel (1,18 millions d'emplois) sur un total de 5,2 millions. Le faible taux d'embauche dans le secteur public et l'incapacité du secteur privé à créer pour l'instant des emplois suffisants offrent peu de perspectives à court terme en l'absence d'une stratégie d'emploi plus incitative fondée sur l'investissement.

122. Par ailleurs, la formation professionnelle et technique ne répond pas suffisamment aux besoins de l'économie et ne constitue pas un facteur dynamique d'accès à l'emploi. Les structures économiques maliennes sont dominées par l'importance prise par la micro entreprise et l'emploi indépendant. L'emploi salarié dans le secteur moderne ne dépasse pas 80.000 personnes dans un contexte où la Fonction publique recrute peu et où il y a peu de création d'entreprises privées modernes. Or, le système de formation est essentiellement conçu pour des activités salariées de type moderne. Dans l'économie non structurée urbaine comme dans l'économie agricole, l'acquisition de compétences se fait essentiellement par l'apprentissage soit dans les installations de rue soit auprès des parents dans un cadre familial. Il s'agit surtout en milieu urbain davantage d'un processus d'auto apprentissage car le maître d'apprentissage privilégie l'utilisation de la force de travail sur la transmission de savoir-faire, ceci d'autant plus qu'il n'y a pas de dispositif d'accompagnement de l'apprentissage.

123. De l'analyse de la problématique de l'adéquation emploi-formation, il ressort quelques constats majeurs. Du côté de l'offre de formation, l'efficacité interne du dispositif de formation professionnelle et technique a longtemps souffert de nombreuses insuffisances tant dans les moyens matériels que dans l'éventail des formations et les capacités pédagogiques. Du côté de la demande de formation, elle était mal connue aussi bien dans ses aspects structurels que dans les spécificités requises en termes de profil de travail.

#### **5.2.4 La protection sociale**

124. L'Etat malien met en œuvre, à travers des institutions publiques et privées, une politique de protection sociale dont les fondements juridiques sont constitués par de nombreux textes législatifs et réglementaires. Deux institutions publiques de sécurité sociale ainsi que quelques mutuelles existent pour couvrir les salariés du pays mais le système malien de protection sociale connaît de nombreux problèmes liés principalement à l'absence de vision nationale sur la protection sociale, à la faible couverture sociale qualitative et quantitative des populations et à la faiblesse des ressources disponibles au regard des obligations.

#### **5.2.5 Participation des femmes**

125. Depuis 1997 l'Etat malien met en œuvre une politique de promotion de la femme visant :

- au renforcement de l'accessibilité des femmes aux services sociaux essentiels (éducation, alphabétisation, santé, habitat notamment),
- à la reconnaissance de tous ses droits et leur renforcement en vue de leur effectivité,
- au renforcement de son rôle et la valorisation de sa contribution au développement économique,
- à la promotion de la participation de la femme à la prise de décision politique et familiale,
- à favoriser l'émergence et le renforcement de la société civile féminine.

126. De nombreuses activités entreprises dans le cadre du plan d'action 1996-2000 ont permis grâce à l'élaboration et à la mise en œuvre de projets et programmes une meilleure prise en compte de la problématique genre, lui conférant ainsi une transversalité plus opérationnelle. Malgré les progrès enregistrés, des obstacles demeurent :

- l'analphabétisme reste un obstacle à sa promotion socio-économique ;
- la santé de la femme demeure préoccupante du fait d'une mauvaise utilisation des services de santé ;
- le statut juridique et social de la femme reste inchangé en raison de la faible éducation juridique et de la persistance des pesanteurs socioculturelles ;
- le poids démographique est loin d'assurer à la femme une puissance dans la gestion de la vie publique ;
- malgré l'ouverture démocratique, la faiblesse de leur éducation civique et citoyenne maintient la majorité des femmes dans le seul rôle d'électrices.

127. La femme fait face à de multiples ambitions en tant qu'actrice sociale prenant une part entière dans le développement de sa communauté et du pays sur la base de l'égalité de droits et de toutes les libertés. La participation effective de la femme au processus de développement ne se limite pas uniquement à des fonctions économiques. Elle suppose aussi la jouissance de certains droits tels que les droits à la santé, à l'éducation et au bien-être, ceux relatifs aux droits civils et politiques, aux libertés individuelles.

#### **5.2.6 La situation des enfants**

128. A la suite du Sommet mondial sur les enfants en 1990 co-présidé par le Mali, un plan d'action national (PAN) 1992-2000 pour la survie, le développement et la protection de l'enfant a été élaboré et de nombreux projets et programmes sectoriels ont été mis en œuvre.

Malgré les avancées significatives faites en matière de protection de l'enfant et de la promotion de ses droits, de nombreux obstacles existent à l'effectivité des droits de l'enfant.

129. D'une façon générale, les limites des systèmes d'éducation formelle, familiale et communautaire et les insuffisances des mesures spécifiques destinées aux enfants ayant besoin de mesures spéciales de protection combinées à l'incidence élevée de la pauvreté ont favorisé l'apparition et le développement de phénomènes nouveaux de précarité et de marginalisation chez les enfants (enfants de la rue, enfants travailleurs et ou victimes des différentes formes d'exploitation économique et sexuelle). La mendicité des enfants et l'apparition d'une couche de plus en plus élevée d'enfants en conflit avec la loi constituent les effets d'une situation dont la pauvreté sert de terreau fertile.

### **5.2.7 La situation de la famille malienne**

130. Depuis 1997, l'Etat met aussi en œuvre un ensemble de mesures visant à consolider le rôle de la famille afin qu'elle demeure un cadre d'harmonie sociale. Outre les mesures sectorielles destinées à améliorer les conditions matérielles, la réforme du droit de la famille devrait permettre de promouvoir l'équilibre et l'équité au sein de la famille en renforçant l'autorité parentale et la protection des enfants dans le cadre d'une politique de promotion des droits de la personne humaine.

131. Les mesures jusque là entreprises sont restées timides pour avoir une influence décisive sur la famille. Il apparaît de nos jours que l'institution familiale contemporaine subit de plus en plus des mutations d'ordre sociologique, économique et juridique qui se traduisent par :

- l'autorité du chef de famille qui s'effrite en même temps que celle des ascendants en général ;
- l'individualisme tend à caractériser les rapports entre membres d'une même famille ;
- la nuptialité qui est en crise ;
- l'école tend à se substituer aux parents qui, de plus en plus, démissionnent de leur rôle d'éducation ;
- les programmes d'ajustement structurel ont contribué à affaiblir l'unité familiale, généralisant un état de précarité ;
- l'urbanisation et l'exode rural qui jouent un rôle important dans la déstructuration des familles ;
- la crise du logement et son impact sur l'équilibre de la famille, la crise du mariage qui s'accroît, la place et le rôle actuel des personnes âgées dans les familles qui s'effritent ;
- l'inadaptation des textes régissant les rapports au sein de la cellule familiale et le caractère désuet de certaines dispositions législatives du code du mariage et de la tutelle, effritant ainsi le système de solidarité régulant les rapports familiaux.

## **5.3 Les infrastructures**

132. **Les infrastructures de transport** du Mali sont parmi les moins développées du monde. Dans l'ensemble, elles sont insuffisantes et en mauvais état. L'enclavement et les difficultés d'accès aux services sociaux de base et aux infrastructures socio-économiques (marchés notamment) sont identifiés comme des contraintes majeures dans les régions pauvres et

extrêmement pauvres (notamment dans les régions de Tombouctou, Gao et Kidal, mais aussi Kayes, voir section 4.3). La faiblesse des infrastructures de transport réduit considérablement la mobilité des voyageurs et des marchandises et renchérit le prix des produits transportés. Il est à rappeler que la part du transport dans le prix de revient des produits transportés est de l'ordre de 27 % à 30 %.

133. Le système de transport est caractérisé par une forte prédominance du mode de transport routier (plus de 80% de la production de transport) bien qu'il ne soit pas le mode le plus économique. L'analyse des coûts directs de transport fait ressortir un manque évident d'optimisation économique dans la combinaison des modes de transport, puisque 80% des échanges internationaux de marchandises du Mali se font par route via Abidjan plutôt que par rail (qui est de 30% à 60% moins cher) du fait des inconvénients du rail (manque de coordination entre les compagnies ferroviaires du Mali et du Sénégal, lourdeur des procédures administratives et douanières, mauvais état de la voie ferrée et du matériel roulant occasionnant des surcoûts par perte de temps, perte et détérioration de marchandises).

134. Le Mali accuse un retard énorme dans le secteur de **la communication** comparé à certains pays de la sous région. Le coût du téléphone est encore très élevé et la qualité des services de télécommunication est faible. Les principales contraintes du secteur portent sur la vétusté et l'insuffisance des équipements.

135. Au Mali, il existe une seule **zone industrielle aménagée** qui se situe dans le District de Bamako. Elle est caractérisée par : i) le mauvais état de la voirie et du réseau de drainage des eaux pluviales ; ii) l'absence de systèmes d'élimination des déchets et effluents générés par les unités industrielles ; iii) l'existence d'une zone d'habitation spontanée à proximité du dépôt d'hydrocarbure et l'absence de planification du système. Elle est saturée et insalubre et n'abrite aucun équipement de traitement des eaux usées et autres déchets industriels solides ou gazeux.

136. **Le secteur énergétique** se caractérise par l'absence de ressources pétrolières, la sous exploitation du potentiel hydroélectrique, l'épuisement progressif des ressources forestières et la faible utilisation des énergies nouvelles et renouvelables. L'énergie traditionnelle (bois de chauffe, charbon, résidus agricoles etc.) représente 91% de la consommation d'énergie, les hydrocarbures 8% alors que les Energies Nouvelles et Renouvelables ( solaire, biomasse, huile de pourghère, éolienne) sont peu développées en raison du coût élevé des équipements. Pour les 77% des ruraux non situés sur le tracé du réseau électrique, les Energies Nouvelles et Renouvelables constituent la source d'énergie de demain.

137. La puissance électrique totale installée au Mali est de 123 MW (en 1999) dont 100 MW sur réseau interconnecté qui est en phase de saturation. En 1999 la compagnie Energie du Mali (EDM) a dû délester par manque de capacité, une quantité d'énergie estimée à 46,5 GWh (perte estimée à 23,26 milliards de FCFA). On estime qu'à partir de 2004 et ce malgré l'approvisionnement accru du barrage de Manantali, le Mali connaîtra de nouveau une situation de saturation si d'autres sources d'énergie ne sont pas mises en œuvre. Le potentiel hydroélectrique du pays de l'ordre de 5000 GWh/an est à peine entamé et il existe des grandes possibilités d'investissements économiquement rentables mais le développement du sous secteur reste entravé par les coûts élevés de : i) l'entretien des équipements énergétiques ; ii) l'extension du réseau de transport ; iii) des réalisations hydroélectriques ; et, iv) l'acquisition des équipements d'énergies nouvelles et renouvelables.

## 5.4 Le secteur productif

### 5.4.1 Le secteur primaire

#### Développement Rural

138. L'agriculture au Mali peut être subdivisée en deux grandes zones. D'une part il y a des zones caractérisées par une culture commerciale dominante telles les périmètres irrigués de l'Office du Niger pour la culture du riz, et la zone cotonnière au sud du pays.

139. La culture du riz a été stimulée par le système d'irrigation de l'Office du Niger (établi vers 1930 et réhabilité dans les années 1980) et l'introduction de nouvelles technologies qui ont permis de tripler le rendement du riz d'une moyenne de 1.500 kg/ha dans les années 1970 à environ 5.000 kg/ha dans les années 1990.

140. Le coton est surtout cultivé dans le Sud du pays et les surfaces cultivées ainsi que les rendements ont connu un essor considérable au cours des cinq dernières années grâce à l'augmentation des prix par les effets de la dévaluation. La récolte de 1999-2000 a été estimée à 500.000 tonnes métriques de coton brut, plaçant le Mali au deuxième rang africain après l'Egypte. Cependant la chute du prix du coton sur le marché mondial pendant les deux dernières années a diminué les bénéfices des récoltes et le revenu des champs, causant des difficultés financières à la société para-étatique de commercialisation du coton, la CMDT, et au gouvernement par le biais des recettes fiscales.

141. Avec la chute des prix et la hausse des coûts des intrants, la diversification des cultures (légumes de contre-saison) connaît un intérêt croissant et bénéficie de l'apport de fournisseurs privés d'intrants techniques. La culture du riz des *bas-fonds*, une activité encore dominée largement par les femmes, a aussi gagné de l'importance depuis la dévaluation, tandis que le maïs est devenu une culture de rente pour certains paysans qui le cultivent en rotation avec le coton. Dans les zones où le coton est cultivé pendant des dizaines d'années et où la fertilité du sol a diminué, les paysans sont en train d'expérimenter d'autres cultures de rente et d'autres activités génératrices de revenu.

142. La culture en terre aride domine dans le centre du pays. Dans cette zone, les paysans cultivent essentiellement du mil, du sorgho et d'autres petites spéculations, le plus souvent en combinaison avec l'élevage. Les villages, en général, ont difficilement accès au crédit et aux intrants sauf s'ils sont ciblés par des projets de développement.

#### Élevage

143. Dans le domaine de l'élevage, le cheptel du Mali est estimé à 5.7 millions de bovins, 300.000 chameaux et 13.2 millions de caprins. Le système d'élevage varie selon les régions du pays avec un élevage beaucoup plus nomade dans le nord aride et une plus grande interaction entre l'élevage et l'agriculture au fur et à mesure qu'on avance vers les zones de fortes pluviométries au sud. L'élevage extensif demeure un système viable, consistant à élever les animaux pour l'exportation, la consommation locale de viande et l'attelage des jeunes bœufs. La couverture vétérinaire est insuffisante et est maintenant privatisée ; les animaux demeurent exposés aux épidémies de maladies qui ont causé de lourdes pertes non seulement parmi les animaux de pâturage, mais aussi parmi les bœufs de labour.

144. Au cours de ces dernières années, une attention plus accrue a été accordée à la promotion d'une interaction mutuellement bénéfique entre les paysans et les éleveurs. Présentement un projet de Charte Pastorale est en examen par l'Assemblée Nationale. Elle vise à clarifier les droits et responsabilités des paysans et des éleveurs, et encourager la négociation des droits d'accès entre différents groupes d'exploitants. La révision du code foncier en cours

pourrait donner une autre chance pour la prise en compte des besoins des éleveurs transhumants.

### **Trypanosomiase**

145. La trypanosomiase est une maladie parasitaire du sang, transmise à l'homme (maladie du sommeil) et à l'animal (nagana, soumaya, etc.) par les mouches tsé-tsé. Chez les cheptels, elle entraîne des pertes directes par morbidité, mortalité, faible croissance, infertilité, faible force de travail des animaux. Une telle situation accentue la pauvreté des agro-éleveurs et la malnutrition protéino-énergétique déjà endémique. Au Mali la zone infestée par les tsé-tsé, s'étend sur 220 000 km<sup>2</sup>. Les régions infestées sont : Sikasso (100 %), Kayes (76 %), Koulikoro (60 %), Ségou (40 %) et District de Bamako.

146. La forte incidence de la trypanosomiase souligne l'urgente nécessité d'élaborer des méthodes efficaces pour lutter contre cette contrainte majeure de développement. A cet égard, les chefs d'Etat et de Gouvernement africains, lors du 36<sup>ème</sup> Sommet de l'OUA, ont adopté une décision préconisant l'éradication des tsé-tsé. Ils ont fait de cet objectif une responsabilité collective des pays africains, tandis que le Secrétaire Général de l'OUA a été chargé d'initier et de mener une campagne panafricaine d'éradication des tsé-tsé et de la trypanosomiase.

### **Environnement et ressources naturelles**

147. Au Mali, le processus de dégradation des ressources naturelles est caractérisé par : i) une perte de fertilité des terres de culture ; ii) une forte pression sur les ressources forestières avec défrichements agricoles ; iii) un surpâturage ; iv) des prélèvements importants pour le bois qui est la principale source d'énergie domestique et v) une perte des terres de cultures due à l'érosion hydrique et éolienne. Du point de vue de la protection de l'environnement la menace principale vient de la désertification, du fait, d'une part de l'importance des phénomènes d'érosion hydrique et éolienne et, d'autre part, de la mauvaise utilisation de l'espace par des systèmes de production rurale inadaptés.

148. La bonne gestion de l'environnement est une donnée essentielle de la lutte contre la pauvreté et de l'amélioration du bien être humain. En adoptant en 1998 une Politique Nationale de Protection de l'Environnement (PNPE) assortie de neuf (09) Programmes d'Action Nationaux et de mesures d'accompagnement, le Mali s'est doté d'un cadre d'orientation pour une planification et une gestion efficace et durable de l'ensemble des questions environnementales. La volonté du Gouvernement de procéder à l'application de cette politique s'est traduite par la mise en place en décembre 1998 d'un Cadre Institutionnel de la gestion des questions environnementales.

#### **5.4.2 Le secteur secondaire**

149. Le Mali est un pays principalement rural et peu industrialisé. L'économie du pays repose essentiellement sur trois produits primaires : l'or, le coton, le bétail. Le sous-sol malien recèle des ressources encore inexploitées (la bauxite, le manganèse, l'uranium et le fer) et la capacité de transformation d'importantes ressources telles que le calcaire, le marbre, l'argile, le phosphate, etc., venant en appui aux matériaux de construction, est presque inexistante. Le secteur minier se caractérise par d'importantes réserves minières, un Code minier incitatif, une forte implication du secteur privé national et international, une forte implication des femmes au niveau de l'exploitation artisanale.

150. La gamme des industries existantes est essentiellement composée d'industries légères alors que les industries lourdes et les technologies de pointe sont presque absentes. La production industrielle est très peu diversifiée et les échanges inter-industriels très faibles. La main d'œuvre est très peu qualifiée, les compétences de gestion peu développées et peu

adaptées aux conditions nouvelles imposées par la mondialisation de l'économie. L'absence de zones industrielles aménagées limite l'engouement du secteur privé national et international pour l'industrie.

151. L'artisanat occupe actuellement environ 1/3 de la population active du Mali. Par sa grande capacité à générer des emplois avec un minimum de capital, par sa dynamique et sa flexibilité qui lui permettent de résister et de s'adapter aux chocs économiques, par le génie créateur de ses membres, l'artisanat s'impose comme un secteur indispensable et incontournable dans la mise en œuvre d'une politique ambitieuse de développement et de réduction de la pauvreté.

### **5.4.3 Le secteur tertiaire**

152. Au cours de la dernière décennie, l'Etat du Mali a pris des dispositions importantes visant à libéraliser l'économie, accroître la production et améliorer la participation du pays aux échanges internationaux en libéralisant le commerce (pratiquement toutes les barrières non tarifaires aux échanges ont été supprimées, les taux de droits applicables notamment aux produits agricoles et au bois dans le cadre du cycle de l'Uruguay round ont été consolidés et les droits et taxes sur la plupart des produits exportés ont été abolis).

153. Le Mali accorde également la plus grande importance à l'intégration de son économie dans les ensembles sous régionaux principalement l'UEMOA et la CDEAO. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2000, le Mali a simplifié son dispositif de droits d'entrée avec l'application du Tarif Extérieur Commun (TEC). Ce dispositif est accompagné, sur le plan intérieur, par l'introduction de la Taxe sur la Valeur Ajoutée au taux de 18%.

154. Afin de mieux saisir les opportunités offertes par la mondialisation, le Mali entend mettre en place une stratégie commerciale axée sur la réduction des handicaps économiques et le développement des exportations.

### **5.4.4 Le développement du secteur privé**

155. Le développement du secteur privé est au cœur de toute stratégie de réduction de la pauvreté. Conscient de ce fait, l'Etat du Mali a adopté en 1993, un Programme d'Appui au Secteur Privé (PASP) avec comme objectif principal le rétablissement de l'économie de marché qui fait du secteur privé le moteur essentiel de la croissance. En 1996, le Gouvernement a organisé une table ronde sur le secteur privé qui a permis de définir les orientations générales pour le développement de celui-ci.

156. Depuis, le Gouvernement a entrepris une série de réformes visant le recentrage du rôle de l'Etat et le désengagement de celui-ci des activités productives, la modernisation des institutions et la transformation des structures économiques, la libéralisation des marchés, la réforme du droit des affaires et l'instauration d'un état de droit. La timidité des réformes entreprises et la multiplicité des contraintes qui frappent le secteur ont fait que les résultats obtenus jusqu'ici sont très mitigés.

157. Si le secteur privé n'a pas confirmé toutes les attentes du Gouvernement, c'est parce qu'il est confronté à une série de contraintes portant notamment sur un contexte socio-économique défavorable, un environnement juridique et institutionnel inadapté et une insuffisance de capacités à développer des affaires.

158. Le contexte socio-économique est caractérisé par : i) l'étroitesse des marchés due au faible pouvoir d'achat des populations ; ii) l'inexistence d'un système financier viable et performant ; iii) l'insuffisance des infrastructures physiques de soutien à l'activité économique ; iv) la faiblesse de la productivité du travail en raison du manque de main

d'œuvre qualifiée ; v) le coût élevé des facteurs de production tels que l'énergie, les transports ou les télécommunications ; vi) les aléas climatiques dont les effets sur le secteur rural se propagent sur le reste de l'économie ; vii) l'enclavement du pays.

159. L'environnement réglementaire et institutionnel est dominé par : i) un cadre juridique caractérisé par des lacunes et des difficultés d'application de la loi ; ii) des lenteurs administratives et des règles de concurrence insuffisantes ; iii) une pression fiscale inadaptée, inégalement répartie et pas assez incitative malgré l'existence du code des investissements et des mesures d'allègement ; iv) la faiblesse du cadre institutionnel d'appui à l'investissement privé.

160. L'insuffisance des capacités à développer des affaires est liée : i) à la faiblesse de l'esprit d'entreprise et du goût du risque ; ii) au manque d'instruction et de formation des acteurs du secteur ; iii) à la non-accessibilité aux technologies modernes d'information et de communication ; iv) aux difficultés d'accès au crédit.

# DEUXIEME PARTIE : VISION STRATEGIQUE DU MALI

## 6 Vision Stratégique et Bases du CSLP

161. Le Cadre Stratégique de Réduction de la Pauvreté (CSLP) s'appuie sur les orientations stratégiques de la vision à long terme de l'évolution de la société malienne sur une génération contenue dans l'Etude Prospective Mali 2025 (ENP) et les axes stratégiques de la Stratégie Nationale de Lutte contre la Pauvreté (SNLP) adoptée par le gouvernement du Mali en 1998 ; ces orientations et axes stratégiques avaient déjà été repris comme principaux objectifs de développement dans le CSLP Intérimaire (CSLP-I) élaboré en 2000. Par ailleurs, le Mali ayant souscrit à la réalisation des Objectifs Internationaux de Développement adoptés par la communauté internationale au cours des années 90 et à ceux identifiés dans le Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD) lancé officiellement le 23 octobre 2001, le CSLP intègre ces objectifs en les adaptant à son contexte national (voir Annexe 3 pour le détail des objectifs). Ainsi, le Gouvernement du Mali s'engage d'une part vis-à-vis des populations les plus pauvres et les plus vulnérables du pays et d'autre part vis-à-vis de la communauté internationale. En ce sens, ces objectifs constituent un cadre commun de référence pour les actions et programmes appuyés par les partenaires au développement dans le cadre d'un partenariat nouveau et authentique.

### 6.1 Vision stratégique ENP Mali 2025

#### 6.1.1 La vision Mali 2025

162. La lutte contre la pauvreté est une œuvre de longue haleine qui doit s'inscrire dans la durée et donc dans la vision à long terme de la société et de l'économie malienne. Cette vision a été formulée dans le cadre de l'Etude Nationale Prospective (ENP) Mali 2025 dont les résultats ont été adoptés par le Gouvernement du Mali en décembre 2000. La Vision Mali 2025 exprime le devenir souhaité des maliens et les évolutions économiques et sociales nécessaires pour réaliser ce devenir :

163. « *Conjuguer sagesse, authenticité et dynamisme pour faire du Mali, une nation prospère, performante et moderne dont le Peuple aura su se saisir résolument de son propre devenir pour demeurer un peuple Uni dans sa riche diversité, tourné vers un But commun et ayant une Foi indéfectible en son avenir* », telle est la Vision de la société malienne à l'horizon 2025 (cf. rapport Etude Nationale prospective Mali 2025).

164. Cette Vision est l'émanation de la structure du « système Mali » dégagée par l'analyse structurelle et qui révèle les éléments caractéristiques du système :

- **la culture** constitue le nœud d'articulation et de cohérence du système sur lequel l'action doit prendre appui ;
- les principaux déterminants sont de nature **politico-institutionnelle** ;
- la plupart des politiques sectorielles et socio-économiques requièrent beaucoup de pré-requis du système relevant des principaux déterminants.

165. La Vision du Mali en 2025 est volontariste. «Elle invite à une attitude pro-active qui consiste à ne pas subir les évènements, mais plutôt à agir pour provoquer les changements souhaités ». Elle est formulée autour des axes suivants :

- «Une nation unie sur un socle culturel diversifié et réhabilité »
- «Une organisation politique et institutionnelle garante du développement et de la paix sociale»
- « Une économie forte, diversifiée et ouverte »
- «Des infrastructures et un cadre environnemental amélioré »
- « Un progrès social certain »

### **6.1.2 Les ambitions et déterminants nécessaires pour réaliser le devenir souhaité**

166. Pour que cette vision ait des chances de se réaliser, il faut agir de façon volontariste pour faire évoluer la société et l'économie du Mali dans le sens souhaité. L'analyse structurelle de la société malienne et de l'économie (faite dans le cadre de l'étude « Prospective Mali 2025 ») a permis d'identifier les déterminants et les instruments en faveur de la réalisation des ambitions sociales et économiques.

167. **Les ambitions sociales et économiques** incluent : une population efficacement au travail, des ressources humaines performantes avec des possibilités d'emploi, l'expansion de la production agricole et une croissance économique forte et durable.

168. **Les déterminants** sont focalisés sur la consolidation et un renforcement de la bonne gouvernance à travers :

- la redéfinition du rôle de l'Etat ;
- la modernisation de l'administration ;
- le renforcement de la capacité de gestion de l'économie (Etat, collectivités, secteur privé) ;
- la réussite de la décentralisation ;
- le renforcement de la capacité du Mali à mieux gérer les déterminants extérieurs (institutions internationales, aides, marchés internationaux, effets de la globalisation de l'économie) pour que ceux-ci contribuent à la réalisation des ambitions et non à les contrarier ;
- la capacité de négociation de l'Etat, l'aptitude des médias nationaux à informer objectivement et amplement les citoyens.

169. **Les défis majeurs** à relever sont : la réalisation d'investissements importants, une politique cohérente d'urbanisation et d'urbanisme et le développement des moyens de communication et des échanges entre les groupes sociaux.

170. **Les enjeux sociaux majeurs** sont identifiés comme : le relèvement du niveau d'éducation de la population et l'amélioration de l'état de santé.

171. L'opérationnalisation de cette étude prospective se fera à travers les versions successives du CSLP conçu comme cadre de planification à moyen terme.

## **6.2 Axes stratégiques de la Stratégie Nationale de Lutte contre la Pauvreté (SNLP)**

172. Le Gouvernement du Mali a clairement affiché depuis 1997 sa ferme volonté de faire de la lutte contre la pauvreté la priorité de toutes les priorités de développement. Cette volonté politique s'est traduite par l'élaboration par le Gouvernement, en juillet 1998, d'une Stratégie Nationale de Lutte contre la Pauvreté (SNLP) largement partagée avec la communauté internationale lors de la table ronde de Genève en septembre 1998. Cette Stratégie Nationale de Lutte contre la pauvreté, élaborée selon une approche participative est bâtie autour de huit axes stratégiques assortis d'un programme d'actions prioritaires sur la période 1998-2002.

173. Les axes stratégiques sont les suivants :

- Améliorer l'environnement économique, politique, juridique, social et culturel en faveur des pauvres ;
- Promouvoir des activités génératrices de revenu et l'auto emploi en faveur des pauvres ;
- Améliorer l'accès des pauvres aux services financiers et aux autres facteurs de production ;
- Promouvoir le développement et améliorer les performances des filières agro-alimentaires dans lesquelles sont concentrés les pauvres ;
- Améliorer l'accès des pauvres à l'éducation et à la formation ;
- Promouvoir l'accès des pauvres à la santé de base, à la nutrition, à l'eau potable et à l'assainissement ;
- Améliorer les conditions d'habitat des pauvres ;
- Assurer une coordination efficace de la stratégie.

## **7 Objectifs du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté**

### **7.1 Objectifs généraux**

174. Le CSLP final poursuit et consolide les orientations et objectifs du CSLP intérimaire adopté par le Gouvernement du Mali en juillet 2000. En termes concrets et mesurables, la vision Mali 2025 se traduit par l'objectif prioritaire général de réduire la pauvreté pour parvenir à une incidence de 47,5 % en 2006, soit une diminution d'un tiers de l'incidence de la pauvreté actuelle (63.8%) par la mise en œuvre de l'ensemble des politiques sur les quatre prochaines années.

175. Cet objectif général s'appuie sur une stratégie globale et cohérente dont les dimensions essentielles sont :

- Une croissance forte et durable créatrice de richesse mieux répartie au profit des pauvres.
- Des politiques de développement économique et humain davantage orientées vers les attentes des pauvres en termes de satisfaction des besoins d'emploi et de revenu et d'accès aux services sociaux de base.

- La consolidation d'une gouvernance démocratique, soucieuse de la participation des populations et de la société civile à tous les niveaux, et orientée vers le renforcement de l'état de droit et de la qualité des services rendus par les pouvoirs publics.
- La promotion de programmes d'action spécifiques visant l'amélioration volontaire des occasions d'emploi et/ou de revenu des plus pauvres, ou leur protection face aux risques sociaux.

176. La stratégie globale ne peut se concevoir sans un cadre macro-économique favorable et stimulateur de croissance qui représente une condition préalable essentielle, mais non suffisante, pour permettre l'atteinte de l'objectif fixé. De plus des stratégies spécifiques ciblées sur la réduction de la pauvreté devront être mises en œuvre afin de garantir la prise de participation de tous, et plus particulièrement des couches défavorisées de la population malienne, au processus de croissance et à la jouissance des fruits de cette croissance. C'est dans cette optique que le cadrage macro-économique représente l'axe stratégique préalable à toute stratégie de réduction de la pauvreté au Mali car il est essentiel à la réussite de la mise en œuvre des trois grands axes stratégiques prioritaires identifiés comme moteurs d'une croissance 'ciblée sur les pauvres'. Ces trois grands axes prioritaires d'intervention qui seront favorisés dans le contexte du CSLP portent sur les domaines du développement institutionnel et l'amélioration de la gouvernance et de la participation (Axe 1), du développement des ressources humaines et de l'accès aux services sociaux de base (Axe 2) et du développement des infrastructures de base et des secteurs productifs (Axe 3).

177. Les objectifs spécifiques correspondant à chacun des axes d'intervention prioritaires et à l'axe préalable de gestion macro-économique sont donnés ci-dessous.

## **7.2 Objectifs spécifiques**

### **7.2.1 Axe préalable : Objectifs macro-économiques**

178. Les objectifs macro-économiques du CSLP sont les suivants : un taux de croissance de 6,7% par an sur la période 2002-2006 avec un taux d'investissement de 22,6%, un taux d'inflation inférieur à 3%, un déficit courant de la balance des paiements inférieur à 9% du PIB à l'horizon 2006. En matière de finances publiques, l'objectif est de contenir le déficit global des opérations financières de l'Etat à un niveau soutenable tout en assurant la prise en charge des besoins pressants dans les secteurs prioritaires.

### **7.2.2 Axe 1 : Assurer le Développement institutionnel et l'amélioration de la gouvernance et de la participation**

179. Dans le domaine de la *Gouvernance*, les objectifs institutionnels à réaliser sont : i) améliorer la performance du secteur public; ii) consolider les processus de démocratisation et de décentralisation en cours; iii) améliorer la performance et la crédibilité du service public de la justice; iv) renforcer les capacités de la société civile; v) favoriser et garantir les conditions d'une plus grande participation des femmes dans la conduite des politiques; et vi) lutter efficacement contre la corruption.

180. En ce qui concerne la *Culture-religion-paix-sécurité*, les objectifs poursuivis incluent : i) Assurer une meilleure gestion du patrimoine culturel et artistique ii) Vulgariser les concepts de culture de la paix et des droits humains ; iii) créer des villages artisanaux dans certains centres urbains ; iv) appuyer les collectivités décentralisées en matière de gestion du tourisme ;

v) renforcer la capacité opérationnelle des forces de sécurité ; vi) intensifier la lutte contre le trafic des enfants ; vii) assurer une coexistence pacifique entre toutes les religions.

### **7.2.3 Axe 2 : Développer les ressources humaines et l'accès aux services sociaux de base**

181. Les objectifs spécifiques relatifs à l'*Education* comprennent : (i) porter le taux brut de scolarisation de l'enseignement fondamental de 63% à 73% en 2004 (de 49% à 59% pour les filles) tout en réduisant les inégalités entre régions ; et (ii) porter le taux d'alphabétisation des adultes de 42.5% à 50% (dont 40% pour les femmes) sur la même période.

182. Dans les domaines de la *Santé, Eau potable et Assainissement* les objectifs spécifiques sont :

- améliorer la santé des populations les plus défavorisées qui devra se traduire par : la réduction de la mortalité néonatale, infantile et infanto-juvénile de 15% de 2002 à 2006 (les taux de base et les taux cibles étant différenciés par région) ; la réduction de la mortalité maternelle de 577 pour 100000 à 450 pour 100000 naissances vivantes ; la réduction de la morbidité liée aux principales maladies et carences nutritionnelles affectant des groupes cibles spécifiques ; l'amélioration des mesures d'hygiène et de salubrité à tous les niveaux et spécifiquement l'hygiène hospitalière ; le renforcement de la surveillance et du contrôle de la qualité de l'eau, des aliments et des médicaments ; et, la maîtrise de la croissance démographique à travers la réduction du taux de fécondité.
- protéger le revenu des pauvres et limiter la dépense de santé des groupes les plus défavorisés par la maîtrise des tarifs de soin, la mise en place de mécanismes de solidarité et toutes autres formes de financement alternatif de la santé en faveur des pauvres, et l'amélioration du statut socio-économique des ménages pauvres et en particulier des femmes.
- développer la participation des populations et les partenariats avec la société civile et les communautés par : l'amélioration de la représentativité et de la fonctionnalité des comités de gestion avec l'inclusion des pauvres, les représentants des villages éloignés, des femmes et des jeunes dans les ASACO ; l'amélioration de la qualité de la participation dans la planification et le monitoring local des activités et la mise en place d'actions communautaires de santé ; le renouvellement régulier des organes de gestion des ASACO ; et l'alphabétisation des pauvres notamment les femmes.
- satisfaire les besoins réels en eau potable et en assainissement dans les milieux rural et semi-urbain.

183. Au niveau de l'*Emploi* on cherche à placer l'emploi, en tant que levier économique majeur du recul de la pauvreté, au centre des préoccupations des politiques économiques de développement, et à ce titre : i) encourager et faciliter l'investissement privé et la croissance des activités privées ; ii) favoriser, par la formation professionnelle et technique, l'employabilité des demandeurs d'emploi et l'amélioration de la productivité dans les entreprises ; et, iii) consolider les droits fondamentaux au travail et promouvoir une meilleure protection sociale adaptée au contexte.

184. Les objectifs spécifiques relatifs à l'*Habitat* incluent : i) renforcer la promotion des coopératives d'habitat et de crédit ; ii) promouvoir la réalisation de logements économiques ; iii) encourager l'intervention et le développement du secteur privé ; iv) susciter la création de

mutuelles d'épargne et de crédit pour le logement ; v) encourager l'utilisation de matériaux locaux et de travaux HIMO susceptibles de favoriser la création d'emplois pour les pauvres.

185. L'objectif général de la *Politique de Solidarité* au Mali est de garantir la cohésion de la société en faisant de la solidarité le socle de l'ensemble des politiques publiques, économiques et sociales et un puissant vecteur de lutte contre la pauvreté. La réalisation de cet objectif passe par des objectifs spécifiques visant à assurer :

- la protection sociale généralisée et plus spécifiquement la protection des couches plus vulnérables et économiquement faibles contre les risques de marginalisation et d'exclusion ;
- le renforcement des capacités des couches vulnérables ;
- la réinsertion sociale et la promotion socio-économique des personnes handicapées, marginalisées et victimes d'exclusion ;
- la prévention et la lutte contre tous les phénomènes de marginalisation et d'exclusion ;
- la lutte contre l'extrême pauvreté avec des opportunités de revenus, de travail et d'appui multiforme permettant de donner des capacités aux plus démunis ;
- la promotion des mécanismes fondés sur la solidarité (associations, mutuelles, coopératives) ;
- l'assistance humanitaire aux victimes de calamités, catastrophes, violences ou conflits de toutes sortes.

#### **7.2.4 Axe 3 : Développer les infrastructures de base et les secteurs productifs**

186. Dans le domaine des *Infrastructures de base pour le développement* les objectifs spécifiques comprennent : (i) améliorer les conditions d'accès de la population à toutes les formes d'énergie, en particulier les énergies modernes (ii) assurer la rationalisation de l'utilisation de sources d'énergie existantes (iii) renforcer la politique de développement des pistes rurales (iv) assurer un meilleur accès aux services de télécommunication, notamment dans les zones considérées comme non rentables par les opérateurs du secteur ;

187. En matière de *Développement rural* le Gouvernement vise à : i) rechercher la sécurité alimentaire qui intègre l'augmentation, la diversification, la valorisation maximale des productions agricoles, pastorales, piscicoles et sylvicoles et ; ii) améliorer la productivité et la protection de l'environnement dans le cadre d'une gestion durable des ressources naturelles.

188. En ce qui concerne les *Activités génératrices de revenu* les objectifs poursuivis incluent : i) Renforcer les compétences techniques et organisationnelles des acteurs ; ii) Former les acteurs à la gestion des crédits pour assurer la pérennisation des activités des projets à travers une saine et judicieuse utilisation des ressources ; iii) Améliorer l'accès à l'information sur les structures de financement ; iv) Promouvoir l'aménagement de zones industrielles décentralisées ; v) Assurer la construction de villages artisanaux ; vi) Développer les infrastructures de communication et routières des zones de production vers les zones de consommation ; vii) Organiser des campagnes « Information – Education – Communication » (IEC) ; viii) Promouvoir la création et le développement des unités de transformation ; ix) Promouvoir l'utilisation des technologies appropriées afin d'accroître la productivité et la compétitivité des unités de production ; x) appuyer la compétitivité et la décentralisation industrielles.



# **TROISIEME PARTIE : AXES STRATEGIQUES ET ACTIONS PRIORITAIRES DU MALI**

## **AXE PREALABLE : UNE CROISSANCE ACCELEREE ET REDISTRIBUTIVE**

### **8 Les politiques et le cadrage macro-économiques**

189. Le Gouvernement accorde une importance toute particulière aux réformes structurelles, indispensables pour donner davantage de souplesse à l'économie et diversifier la production et les exportations. Ces réformes viseront à :

- promouvoir une croissance économique forte et durable ;
- réduire la pauvreté, dans le but de relever le niveau de vie de la population à long terme ; et
- assurer la viabilité financière à moyen terme.

190. Le rôle de l'État devra continuer à se recentrer sur les missions classiques tout en favorisant la promotion du secteur privé avec la création d'un cadre régulier de concertation et de stabilisation de l'économie. Le gouvernement poursuivra la surveillance et l'amélioration des mécanismes du marché, œuvrera à l'instauration d'un environnement judiciaire et réglementaire sain et transparent, favorisant les investissements privés nationaux et étrangers, ainsi que l'accroissement des investissements dans les infrastructures et le développement des ressources humaines.

#### **8.1 La politique budgétaire et fiscale**

191. En matière de finances publiques, l'amélioration durable de la situation financière de l'Etat restera une composante essentielle de la politique budgétaire. L'objectif est de contenir le déficit global des opérations financières de l'Etat à un niveau soutenable tout en assurant la prise en charge des besoins pressants dans les secteurs prioritaires. Les dépenses totales et prêts nets seront maintenues à un niveau moyen de 27,7% du PIB entre 2002 et 2006. Parmi ces dépenses, celles relatives aux investissements représenteront 13,3% du PIB tandis que les dépenses courantes atteindront 12,3% et ce, en liaison avec l'affectation de ressources de transferts aux collectivités décentralisées, aux secteurs sociaux et de l'application de la politique salariale dans la Fonction publique<sup>2</sup>. Ceci requiert un relèvement rapide des ressources internes. En matière fiscale, le gouvernement prendra donc des mesures en vue :

1) d'accroître la part relative des recettes fiscales dans le budget de l'Etat à travers :

---

<sup>2</sup> Le niveau de la masse salariale restera contenu dans la norme UEMOA, à 25,4% des recettes fiscales

- l'élargissement de l'assiette fiscale : la stratégie à bâtir s'articulera autour de la mobilisation du potentiel global de l'économie nationale (l'identification correcte et l'information des contribuables et la réduction drastique des exonérations des permettront de maîtriser les évasions fiscales).
- l'amélioration de l'efficacité des services de recouvrement : la modernisation de l'administration fiscale par l'usage de l'outil informatique, l'adaptation de la législation fiscale par le rapprochement du fait générateur, le renforcement du système de l'impôt à la source seront entre autre des mesures qui amélioreront le niveau des recouvrements.

2) de mettre en place un système d'imposition favorable à une meilleure redistribution des revenus et à la mobilisation de l'épargne : un impôt unique sur le revenu sera introduit et la réduction des charges fiscales et parafiscales liées à l'emploi sera mise en œuvre.

192. La mise en œuvre de ces mesures permettra d'assurer des niveaux de recettes fiscales importants et d'atteindre les critères de convergence de l'UEMOA. Ainsi entre 2002 et 2006, les recettes fiscales progresseront de 12,3% en moyenne annuelle. Par ailleurs, un effort sera également fait pour relever le niveau du financement intérieur des investissements qui se situera à 29,9% des recettes fiscales en moyenne entre 2002 et 2006.

193. Le solde budgétaire de base hors PPTTE s'améliorera progressivement pour être positif en 2004 et 2005 conformément aux critères de convergence de l'UEMOA. En 2006, il apparaît cependant une légère détérioration de ce solde. D'une manière générale, on assistera à une amélioration de l'ensemble des indicateurs budgétaires. (voir Figure A- 4 en Annexe 4 sur l'évolution des indicateurs de finances publiques).

## **8.2 La dette extérieure**

194. Avec la maîtrise de l'endettement et le bénéfice de l'initiative PPTTE, l'encours et le service de la dette extérieure du Mali enregistreront des améliorations régulières sur toute la période. Ainsi, le ratio encours de la dette sur PIB sera de 80,1% à l'horizon 2006. Le ratio du service de la dette sera autour de 9,6% des recettes d'exportation en 2006. L'évolution des engagements nouveaux devra être mieux maîtrisée pendant toute la période. Aussi, la stratégie d'endettement privilégiera les sources d'endettement apportant les meilleures conditionnalités, notamment en matière d'élément don.

## **8.3 La politique monétaire**

195. L'objectif de la politique monétaire vise à accroître l'efficacité du système bancaire par l'amélioration de l'intermédiation financière (voir section 18.3.2). La stratégie mise en œuvre est de poursuivre une politique prudente de la monnaie et du crédit compatible avec les objectifs de taux de change et de consolidation de la position extérieure de l'union.

196. Sur la base des évolutions antérieures, un des objectifs de la politique monétaire est d'arriver à une croissance de la masse monétaire au plus égale à celle du PIB nominal.

## **8.4 Le Cadrage macro-économique**

197. Le cadre macro-économique 2002-2006 prend en compte l'évaluation des politiques jusque là mises en œuvre et traduit les orientations et les objectifs quantitatifs sur la base d'une vision de croissance économique soutenue et réductrice de la pauvreté. En outre, il est élaboré

sous une triple contrainte de la viabilité financière de l'État, du respect des critères de convergence communautaire établis par l'UEMOA et de la nécessité d'assurer la compétitivité de l'économie malienne et ce, dans un contexte de renforcement de l'intégration africaine et de globalisation de l'économie mondiale.

198. Les principales hypothèses du cadrage macro-économique (voir les détails du cadrage macro-économique en Annexe 4) sont les suivantes :

- hypothèses d'évolution de l'environnement économique international du FMI sur 2002-2006 (notamment cours de l'or, du coton et du pétrole) ;
- projection des niveaux de production sur la base des premiers résultats de 2002 en tenant compte des évolutions passées et des politiques sectorielles qui seront mises en œuvre ;
- projection des finances publiques sur la base des nouvelles mesures mises en œuvre (voir ci-dessus réforme de la fiscalité, affectations des ressources de transfert aux collectivités décentralisées et aux secteurs sociaux, politique salariale, coût des actions du CSLP) en tenant compte des critères de convergence de l'UEMOA.

199. Le scénario du cadrage macro-économique basé sur ces hypothèses tout en tenant compte de l'évolution observée entre 1994 et 2001 (voir le chapitre 3) aboutit à un taux de croissance annuel moyen de 6,7% sur la période 2002-2006 qui, par la mise en œuvre des actions prioritaires du CSLP, devrait permettre une réduction de l'incidence de la pauvreté de 63,8% à 47,5% en 2006.

200. Le cadrage a été élaboré sur la base des orientations sectorielles et sociales afin de garantir leur cohérence et leur conformité avec les objectifs de croissance et réduction de la pauvreté. Il traduit l'impact de nouvelles mesures prises dans le cadre du CSLP. Celles-ci sont non seulement relatives à une meilleure intégration des politiques sectorielles et macro-économiques, mais aussi à un développement des synergies découlant de la libéralisation des secteurs productifs, associé à une politique d'appui aux organisations professionnelles et aux producteurs, à l'accélération de la mise en place de programmes économiques et sociaux au niveau des collectivités décentralisées et la sécurisation des financements en matière d'infrastructures de transport et de base.

201. Le cadrage macro-économique confirme d'une part, la reprise dans la filière cotonnière qui sera plus forte qu'attendue. D'autre part, le montant de la réduction de dette PPTE a été revu à la hausse, en raison des nouvelles confirmations reçues des partenaires. Enfin, ce scénario de cadrage traduit un consensus beaucoup plus large reposant sur une concertation étendue de tous les acteurs impliqués ; ceci constitue un gage important dans l'engagement des autorités et des populations pour la mise en œuvre de nouvelles mesures.

# **1<sup>ER</sup> AXE : ASSURER LE DEVELOPPEMENT INSTITUTIONNEL, L'AMELIORATION DE LA GOUVERNANCE ET LA PARTICIPATION**

202. Le concept de bonne gouvernance ou de gouvernance démocratique est généralement perçu comme l'existence d'un état de droit dans lequel tous les acteurs y compris l'Etat lui-même sont soumis à la loi, une gestion transparente des affaires publiques, des responsables ayant le devoir de rendre compte de leurs actions, la participation des citoyens et d'une société civile bien structurée à la conception et la mise en œuvre des politiques.

203. Dans ce cadre, l'étude nationale prospective Mali 2025 (ENP) qui définit le devenir souhaité par la majorité des maliens sous forme d'une action volontariste, envisage l'existence au Mali d'une organisation politique et institutionnelle garante du développement et de la paix sociale, se caractérisant par une démocratie consensuelle, une décentralisation réussie, une administration performante et une justice efficace et crédible.

204. Depuis l'instauration du pluralisme politique en Mars 1991, le Mali cherche à se doter d'institutions locales, nationales et régionales dynamiques et crédibles, capables d'assumer la démocratie, la paix, la sécurité et la justice ainsi que la promotion du développement global du pays, en vue de lutter efficacement contre la pauvreté. Cependant, malgré les progrès enregistrés, de nombreuses contraintes subsistent et des efforts restent à entreprendre pour consolider l'Etat de droit, améliorer la gestion des affaires publiques, combattre la corruption et favoriser la paix, la sécurité et la stabilité sociale.

205. En vue de réaliser une gouvernance démocratique et améliorer le cadre institutionnel du développement économique futur du Mali, il a été retenu un certain nombre d'axes stratégiques et d'objectifs à atteindre à travers des actions prioritaires à mettre en œuvre. Les objectifs à réaliser sont :

- améliorer la performance du secteur public ;
- consolider les processus de démocratisation et de décentralisation en cours;
- renforcer les capacités de la société civile ;
- lutter efficacement contre la corruption ;
- améliorer la performance et la crédibilité du service public de la justice ;
- garantir les droits, la paix et la sécurité dans un contexte culturel malien ;

## **9 Amélioration de la performance du secteur public**

### **9.1 Amélioration des performances de l'administration publique**

206. Dans le cadre de l'amélioration des performances de l'administration publique, le Gouvernement compte poursuivre le processus de recentrage du rôle de l'Etat autour de ses missions essentielles de service public tout en responsabilisant davantage les autres acteurs du

développement (collectivités territoriales, société civile, femmes, secteur privé, etc.) en s'appuyant notamment sur les politiques de décentralisation et de privatisation actuellement en cours dans le pays.

207. A cet effet, un Plan d'action portant sur la réforme de la fonction publique a été élaboré et adopté : il s'inscrit dans le cadre du Pacte de Solidarité pour la Croissance et le Développement (voir encadré 2). Les actions de la réforme s'articulent à deux niveaux, à savoir le niveau institutionnel et la gestion des ressources humaines.

208. Pour le renforcement du cadre institutionnel les actions stratégiques prévues portent essentiellement sur :

- La définition des missions et rôle de l'Etat dans la nomenclature des services publics en vue de laisser plus de place et de responsabilité aux autres acteurs de développement (collectivités territoriales, société civile et secteur privé).
- La restructuration et le renforcement des administrations publiques suite à l'audit organisationnel effectué en novembre 2001.
- L'identification et le transfert au secteur privé des activités qui n'ont pas vocation à être publiques. Ce volet porte sur la poursuite du programme de privatisation des compagnies publiques (électricité, eau, télécommunication), du secteur bancaire, et du secteur cotonnier.
- L'organisation et le transfert effectif aux collectivités territoriales des fonctions et responsabilités qui leur sont reconnues par la loi et l'élaboration et la mise en œuvre d'une politique cohérente et rationnelle de déconcentration des structures de l'Etat au niveau régional et local, non seulement en vue d'assurer l'accompagnement de la décentralisation mais aussi par le renforcement de l'autonomie de gestion des structures déconcentrées. Ceci permettra une gestion plus efficiente des ressources publiques (voir aussi la section 10.2).

209. Le renforcement de la gestion des ressources humaines sera fait par le biais d'une politique de rémunération et de revalorisation des conditions des agents de la fonction publique par :

- l'harmonisation de la grille de la fonction publique à l'exception de celles de la magistrature, des forces armées et de l'enseignement supérieur par l'adoption d'une grille unique pour l'ensemble des fonctionnaires de la Fonction Publique ;
- le relèvement des traitements de la fonction publique dans la limite des critères de convergence de l'UEMOA et la mise en place d'un véritable régime de sécurité sociale pour les fonctionnaires ainsi que la mise en œuvre d'un système de motivation fondé sur les critères d'efficacité et de mérite ;
- une politique de recrutement orientée vers le renforcement des capacités en ressources humaines particulièrement dans les secteurs sociaux prioritaires (éducation, santé, services sociaux, etc.) et dans les zones défavorisées ;
- la définition et la mise en œuvre d'un véritable plan de formation et de perfectionnement des agents de l'État et l'élaboration d'un plan de carrière pour toutes les catégories de fonctionnaires (ceci porte notamment sur la mise en œuvre du plan de formation triennal, élaboré dans le cadre du Programme de Renforcement des Capacités - PRECAGED);

- un effort en faveur des structures chargées de la gestion du développement (Direction Nationale de la Planification, Direction Nationale de la Statistique et de l'Informatique, Cellules de Planification et de Statistique, etc.) ;
- la révision du mode de calcul des pensions, la mensualisation du paiement des pensions.

## **9.2 Renforcement des capacités nationales de Planification et de gestion du développement**

210. Le besoin urgent de réflexion sur la planification et la gestion du développement afin de renforcer les structures étatiques en matière de conception de politiques de développement a conduit au séminaire national sur le renouveau de la planification au Mali (Janvier 2001). Le diagnostic établi indique que le système national de planification et de gestion du développement révèle de nombreuses faiblesses, qui s'expriment à trois niveaux, à savoir au niveau des ressources humaines, au plan institutionnel et au plan méthodologique et technique. Le séminaire a recommandé la mise en place d'un nouveau système de planification et de gestion du développement qui doit prendre en compte la double dimension temporelle (articulation entre court, moyen et long termes) et spatiale (aménagement du territoire, articulations entre les approches globales et sectorielles d'une part et le développement au niveau local et régional, d'autre part).

211. La planification nouvelle doit en outre être indicative et s'appuyer sur la redéfinition du rôle des acteurs du développement (Etat, Collectivités territoriales, Secteur privé, Société civile) (voir les sections 9.1 et 10.2) qui fait du secteur privé la source essentielle de la production des biens et services. La planification doit s'appuyer sur la concertation, la consultation et la participation de tous les acteurs du développement. Elle doit inscrire la gestion du développement dans une perspective de long terme.

212. Le processus CSLP constitue une bonne entame de cette planification nouvelle. L'objectif global est donc de consolider ce processus en contribuant à l'amélioration de la gestion du développement par la restauration et le renforcement des capacités nationales de planification et de gestion du développement en vue de permettre aux structures concernées d'assurer une bonne formulation et un suivi-évaluation efficaces des politiques de développement.

213. La stratégie consistera à :

- Renforcer de manière exceptionnelle les structures concernées en ressources humaines nécessaires ;
- Concrétiser la restructuration du système de planification et de gestion du développement par la validation et la mise en œuvre des propositions de restructuration ;
- Assurer la mise en œuvre du plan de formation qui permettra d'accroître la qualité des ressources humaines (voir également la section 9.1 ci-dessus);
- Valider et mettre en œuvre le schéma directeur de développement du système national statistique du Mali (voir aussi le chapitre 20.4 ci-dessous) ;
- Finaliser et rendre opérationnels les instruments permettant la prise en compte de la dimension spatiale de la gestion du développement (Esquisse du schéma national d'aménagement du territoire (ESAT), Avant-projets de schémas régionaux d'aménagement et de développement (APSRAD), Schémas d'aménagement et de

développement des cercles test (SADC), Guide méthodologique pour l'élaboration des schémas et plans de développement local).

### **9.3 Amélioration de la gestion des dépenses publiques**

214. Le renforcement de la performance du secteur public passe aussi par l'amélioration de la gestion des dépenses publiques. A cet effet le Gouvernement a décidé de mettre en place un Plan d'actions pour améliorer la gouvernance et la transparence des finances publiques. L'objectif visé est de passer progressivement à une gestion de la dépense publique basée sur les résultats, traduisant ainsi l'efficacité des dépenses publiques.

215. Les principales orientations et actions préconisées dans le cadre de la préparation et de la programmation budgétaire portent sur :

- la poursuite de la mise en place d'un cadre de dépenses à moyen terme (CDMT) au niveau sectoriel, commençant par les ministères prioritaires, santé et éducation. L'exercice d'élaboration du CDMT au niveau global a été initié avec le présent processus et a permis de définir un cadre budgétaire cohérent qui tient compte des contraintes budgétaires et la stabilité macro-économique ;
- l'élaboration et la mise en œuvre d'une nouvelle nomenclature budgétaire et comptable des collectivités territoriales harmonisée avec la nomenclature fonctionnelle et comptable de l'Etat.
- l'intégration de l'aide extérieure dans la gestion des ressources (voir section 9.4).

216. En ce qui a trait au renforcement de l'exécution budgétaire, les actions préconisées portent sur :

- l'élaboration d'un manuel de procédure de la dépense publique ;
- La conception d'un système d'information intégré reliant les acteurs de la chaîne de la dépense, à savoir le budget, le trésor et le contrôle financier;
- le renforcement du système de suivi des investissements publics ;

217. Un renforcement du contrôle budgétaire sera mis en œuvre par le biais d'actions à l'égard des instances du contrôle a priori et a posteriori (voir section 11.1).

218. Dans le cadre de renforcement des capacités en matière de gestion des finances publiques, le Gouvernement du Mali a adhéré aux programmes sur le Code de bonnes pratiques pour la transparence des politiques monétaire et financière (RONC) et Country Financial Accountability Assessment (CFAA) conduits respectivement par le FMI et la Banque mondiale.

219. En vue d'assurer la transparence dans la gestion des finances publiques, le Gouvernement entend mettre en place des mécanismes de structuration et de diffusion de l'information budgétaire et d'encouragement de la consultation et la participation dans le processus budgétaire.

220. Enfin, il faut noter que le renforcement de la gestion des dépenses publiques s'articule étroitement avec le système de suivi évaluation du CSLP, développé plus en détail dans le chapitre 20.4 ci-dessous.

## **9.4 Coordination, efficacité de l'aide extérieure et réduction de la pauvreté**

221. Le contexte de profonde transformation socio-politique qui a caractérisé l'environnement institutionnel malien ces dernières années est en principe favorable à l'arrivée de flux d'aide au Mali. L'accès aux ressources étant subordonné, de façon générale, à un certain nombre de préalables d'ordre administratif et technique pouvant être la cause de lenteurs et autres lourdeurs bureaucratiques, il importe d'assouplir ces préalables ainsi que les procédures des bailleurs de fonds. Ceci n'exclut pas la nécessité de renforcer les capacités nationales pour une meilleure utilisation des ressources ainsi dégagées.

222. Il ressort de ce constat la nécessité, entre autres, de reformer l'aide extérieure, de la recentrer sur la réduction de la pauvreté et de l'intégrer aux politiques économiques. En effet, des mesures pratiques s'imposent en vue de la dynamisation de la mobilisation des ressources extérieures, de l'amélioration de leur efficacité et de leur absorption par l'économie nationale. Il s'agirait, entre autres, de :

- harmoniser et simplifier les procédures (de mobilisation des ressources, de passation des marchés, de décaissement des financements acquis) des partenaires au développement et de l'État malien. A cet effet, il est souhaitable de poursuivre et d'élargir les expériences d'harmonisation déjà en cours, notamment dans le cadre du PRODESS, du PRODEC, du PRODEJ, du processus de décentralisation (ANICT) et de la Revue / Réforme du Système International d'Aide au Mali ;
- renforcer la capacité nationale en matière de planification, de gestion et de suivi – évaluation des projets et programmes de développement (voir section 9.2 et 21.3) ;
- sensibiliser les partenaires au développement afin d'intégrer leurs appuis dans le processus budgétaire de l'État et d'orienter leurs interventions en direction des activités retenues dans le cadre du CSLP ;
- négocier et privilégier la mobilisation des ressources sous forme de dons et de prêts à des conditions très concessionnelles pour le financement des projets / programmes de réduction de la pauvreté ;
- élaborer et mettre en œuvre une véritable politique saine et cohérente d'endettement extérieur basée sur les principes de rentabilité économique et financière des projets et programmes soumis aux partenaires au développement.

223. En somme, il s'agit là - comme le suggère le dernier Rapport de la Banque Mondiale sur le Développement dans le Monde 2000 / 2001, intitulé : Combattre la pauvreté - pour le Mali et ses partenaires au développement, de « *prendre des mesures pour compléter les initiatives nationales et locales afin que les pauvres en retirent le plus grand bénéfice possible dans le monde entier* » (Couverture, page 2).

## **10 Consolidation du processus démocratique, participatif et de décentralisation**

### **10.1 Le processus de démocratisation**

224. Malgré ses atouts et potentialités, le processus démocratique malien est encore fragile en raison de l'insuffisance de culture démocratique et de citoyenneté, l'existence de l'incivisme et

la recherche de passe-droits. La fragmentation de la société civile et sa faiblesse à constituer un contre pouvoir crédible sont également une manifestation du déficit démocratique.

225. La consolidation du processus démocratique suppose l'élaboration et la mise en œuvre d'un programme d'éducation civique et de communication, le développement des capacités de la presse et de la société civile à travers la formation (voir aussi la section 10.3) et la mise à disposition de moyens adéquats. Il conviendra en outre de renforcer les capacités des institutions nationales/locales et des acteurs politiques et appliquer des règles de financement des partis politiques.

## **10.2 Décentralisation / Déconcentration**

226. Le nouveau processus de décentralisation et de déconcentration entamé vient à l'appui de la consolidation des processus de démocratisation. Cependant en dépit des acquis, il est nécessaire de consolider le processus en cours et lui permettre d'avoir une incidence directe sur le vécu quotidien des populations et maintenir l'enthousiasme de celles-ci. A cet effet, le Gouvernement a adopté un Plan d'action pour la consolidation de la décentralisation afin d'accélérer le transfert des ressources et des compétences, coordonner et harmoniser les appuis existants en la matière, renforcer les capacités des collectivités de base dans la mobilisation de ressources et le développement du partenariat tout en les appuyant dans la confection d'outils de gestion et de développement local.

227. Ce Plan d'action s'articule autour de cinq axes ci-après :

- le renforcement des capacités locales à travers, d'une part, des formations adaptées aux spécificités et préoccupations des élus et du personnel des collectivités, ce qui permettra de doter celles-ci d'équipes performantes, et, d'autre part, de programmes IEC spécifiques destinés aux populations pour améliorer la citoyenneté locale et le fondement de la démocratie ;
- l'amélioration de la capacité de financement des collectivités à travers des appuis spécifiques : le système de financement par l'intermédiaire de l'Agence Nationale pour l'Investissement des Collectivités Territoriales (ANICT) sera renforcé à travers deux orientations majeures : i) appuis spécifiques aux communes les plus pauvres pour élaborer leurs plans de développement ; ii) appuis supplémentaires aux communes introduisant des innovations techniques et des éléments de protection sociale ;
- le transfert de compétences et de ressources équivalentes pour favoriser la durabilité et la qualité des services de proximité ;
- le renforcement de l'encadrement des collectivités territoriales par les services de tutelle d'une part dans le cadre de la déconcentration, d'autre part à travers les organisations inter-collectivités comme l'Association des municipalités du Mali.
- la sensibilisation, formation et soutien des collectivités territoriales pour qu'elles puissent être un acteur majeur de la lutte contre la pauvreté, notamment à travers les micro-réalisations et la promotion d'une économie de proximité communautaire et non communautaire.

## **10.3 Renforcement des capacités de la société civile**

228. La complémentarité au renforcement de la démocratie et de la décentralisation est l'implication effective de la société civile à la définition, la mise en œuvre et le suivi des

politiques de développement pour à terme être un partenaire crédible de l'Etat et constituer un réel contre pouvoir susceptible d'influencer les décisions de façon constructive aux niveaux national et local. Le processus engagé dans le cadre du CSLP a, en un premier temps, permis une implication de la société civile au processus de définition des axes et priorités de la stratégie (voir aussi la section 2.2 sur le processus participatif du CSLP).

229. Cependant, afin de favoriser davantage la participation de la société civile à la conception et à la mise en œuvre des politiques de développement et de réduction de la pauvreté, le Gouvernement, en rapport avec les différentes composantes de celle-ci, entend mettre en place un vaste programme de renforcement des capacités de la société civile comme une composante essentielle du CSLP.

230. Les réflexions sur ce programme ont été entamées, ses grandes orientations portent sur :

- la formation des acteurs de la société civile afin de renforcer leurs compétences techniques et leur capacité de gestion;
- une plus grande organisation des institutions membres afin de renforcer leur représentativité ;
- des échanges d'informations et d'expériences entre organisations membres;
- et la mise en place de cadres de concertation au niveau national et le renforcement des cadres sectoriels aux niveaux local et régional.

## **11 La lutte contre la corruption**

### **11.1 La stratégie anti-corruption**

231. La lutte contre la corruption s'inscrit dans la continuité des différentes actions visant à moraliser davantage la vie publique dans ses aspects politiques et économiques ; elle a été conduite depuis plusieurs années au Mali et sous plusieurs formes avec des résultats mitigés. Le phénomène a connu un recul suite aux actions engagées (voir aussi la section 5.1.3) mais le chantier reste ouvert et d'énormes efforts restent à faire.

232. A cet effet, les actions prioritaires prévues dans le cadre de la lutte contre la corruption sont :

- Le Renforcement des instances de contrôle à priori et à posteriori : tirant les leçons de l'expérience du Contrôle Général d'État et des premières tentatives de lutte contre la corruption et la délinquance financière, le Gouvernement a engagé une réforme institutionnelle des services de contrôle de l'Administration basée sur l'efficacité des services et la responsabilisation de tous les gestionnaires de ressources publiques. Au terme de cette réforme le Contrôle Général d'État devient le Contrôle Général des Services Publics et est désormais rattaché au Premier Ministère et les Inspections Ministérielles sont restructurées. L'accent est mis sur le professionnalisme et la responsabilisation des agents. Également, la Section des Comptes de la Cour Suprême sera dotée de ressources humaines supplémentaires (nomination de six magistrats).
- L'information et sensibilisation sur le phénomène de la corruption par des sessions d'IEC.
- La suscitation et la promotion de la presse d'investigation.

- La sanction des coupables de corruption, un suivi du nombre de sanctions administratives sera fait à cet effet.
- L'appui à la production régulière et la publication des états des dépenses publiques détaillés.
- La certification annuelle des comptes des dépenses publiques.
- La définition et la mise en œuvre des mécanismes de motivation des agents publics et privés.

233. Parallèlement, la société civile qui se consolide progressivement, se mobilise et s'organise pour mieux apporter sa contribution dans le cadre d'actions concertées de répression et de prévention pour faire reculer le phénomène de la corruption. Des associations de lutte contre la corruption ont vu le jour : Transparence Mali, Observatoire National de Lutte contre la Corruption, Réseau des Journalistes Maliens contre la Corruption, etc.

234. L'accompagnement des partenaires au développement est également nécessaire à la réalisation d'une telle mission aux aspects multiformes.

## **11.2 Renforcement des capacités et de la crédibilité de la justice**

235. Egalement dans le cadre de la lutte contre la corruption et la promotion de bonne gouvernance vient le renforcement des capacités et de la crédibilité du service de la Justice. A cet égard, l'Etat s'est fixé comme objectifs prioritaires : i) d'améliorer l'accessibilité et la qualité de la justice et la rapprocher du justiciable ; ii) de renforcer et garantir l'indépendance de la justice ; iii) d'adapter la législation et la réglementation à l'environnement socio-culturel et économique actuel ; et enfin iv) de doter les services judiciaires de moyens adéquats en personnel et équipements modernes.

236. En vue de l'opérationnalisation des ces objectifs stratégiques, un Plan d'action visant à démarrer la mise en œuvre du Programme de réforme de la justice (PRODEJ) vient d'être élaboré et comprend les actions suivantes :

- développement des ressources humaines : actualisation des besoins de services de la justice et recrutement de personnel;
- actions de formation : élaboration et mise en œuvre de plans de formation des acteurs de la justice, renforcement des capacités de l'Institut National de Formation Judiciaire;
- actions en matière de documentation : dotation des juridictions en moyens de documentation, projet de Centre national de Documentation Juridique et Judiciaire;
- actions en matière de législation et droits de la personne;
- lutte contre la corruption : renforcement des structures de contrôle (Inspections des services judiciaires, Chambres d'accusation, Parquets généraux), projet d'Observatoire national de lutte contre la corruption;
- actions IEC visant la population avec un appui à la mise en place d'un réseau de journalistes spécialisés et des projets de Centres d'Accès au Droit (CAD);
- financement des infrastructures prioritaires à construire ou réhabiliter : palais de justice, logements des personnels dans les régions excentrées;
- financement des équipements prioritaires des juridictions et services centraux.

## 12 Culture, religion, paix et sécurité

237. En vue de valoriser les potentialités que constitue la Culture - Religion - Paix et Sécurité, l'Etat malien s'est fixé comme objectif de promouvoir les valeurs culturelles et religieuses et d'instaurer un climat de paix et de sécurité. A cet effet, des actions prioritaires ont été retenues :

- Assurer une meilleure valorisation et gestion du patrimoine culturel et artistique et encourager la créativité par : i) une meilleure exploitation du capital social et culturel du pays ; ii) un renforcement de la créativité des artisans et des artistes par des ateliers de formations ; iii) le développement des manifestations culturelles et ; iv) le développement d'un tourisme culturel.
- Promouvoir la culture de la paix par un renforcement du dialogue inter et intra-communautaire et de la cohésion sociale du pays en : i) introduisant la culture de la paix dans les programmes d'enseignement ; ii) valorisant les mécanismes traditionnels de prévention, de gestion et de règlement des conflits ; iii) sensibilisant la jeunesse aux valeurs traditionnelles de tolérance et d'entraide.
- Préserver la laïcité de l'Etat et consolider la tolérance inter et intraconfessionnelles.
- Assurer la libre circulation des personnes et des biens sur toute l'étendue du territoire national. Il s'agira notamment : i) de réduire le banditisme et de renforcer la sécurité des personnes et des biens ; ii) d'augmenter les effectifs des forces de sécurité et de protection civile ; iii) de renforcer l'équipement des services en moyens logistiques adéquats pour leur permettre d'exécuter leurs missions convenablement ; iv) de renforcer la formation des agents des forces de sécurité ; v) de construire et équiper des postes de sécurité dans la majorité des Communes et redéployer une partie des effectifs existants ; vi) de développer des activités IEC ; vii) de renforcer la lutte contre la prolifération des armes légères et la criminalité transfrontalière ; viii) d'intensifier la lutte contre le trafic des enfants.

## **2<sup>EME</sup> AXE : DEVELOPPEMENT HUMAIN DURABLE ET RENFORCEMENT DE L'ACCES AUX SERVICES SOCIAUX DE BASE**

238. Le développement des ressources humaines et l'accès aux services sociaux de base représentent le deuxième objectif stratégique majeur à long terme du Mali. L'amélioration durable du niveau de vie et du bien-être de la population malienne, y compris la plus pauvre, implique un effort particulier pour renforcer les ressources humaines et pour promouvoir l'accès universel aux services sociaux de base. Ces deux domaines du développement des ressources humaines et de l'accès aux services sociaux de base sont identifiés dans la Vision 2025 comme des enjeux sociaux fondamentaux sur lesquels une action volontariste peut et doit être entreprise afin de réaliser l'objectif de croissance accélérée et de lutte contre la pauvreté.

239. Le progrès envers l'atteinte de cet objectif requiert la mise en œuvre de stratégies et d'actions prioritaires non seulement dans les domaines essentiels et prioritaires de la santé (y compris population et nutrition) et de l'éducation mais aussi dans le domaine complémentaire du cadre de vie (incluant les conditions relatives à l'habitat, l'eau et l'assainissement) et dans les domaines transversaux de l'emploi, de la protection sociale et du genre.

### **13 Renforcement des services de Santé, Nutrition et Population**

240. Un plan décennal de développement sanitaire et social est en cours d'exécution depuis mars 1999 à travers le PRODESS qui est sa première tranche quinquennale et dresse les faiblesses identifiées de la politique sanitaire mise en œuvre au cours des années 90. Le PRODESS comprend de nombreuses actions visant à étendre la couverture sanitaire, améliorer la qualité des services de santé, réduire la mortalité et la morbidité liées aux maladies prioritaires, améliorer les ressources humaines, renforcer l'administration, garantir un financement équitable et durable des systèmes de santé.

241. Cependant, au vu des résultats les plus récents, il est apparu une insuffisance dans l'exécution de certains programmes et l'objectif de réduction de la pauvreté impliquerait une certaine révision du PRODESS.

#### **13.1 Les nouvelles orientations en matière de politique sanitaire**

242. Pour la prise en compte des besoins essentiels de santé des populations pauvres et/ou démunies (voir 4.4 et 5.2.1), de nouvelles orientations ont été données, à savoir :

- Adapter la stratégie d'amélioration des indicateurs de santé à la situation concrète des régions en termes de pauvreté et d'état de santé. Dans la zone 1 (Mopti, Sikasso, Ségou, Koulikoro), les indicateurs de mortalité et de morbidité sont les plus élevés du pays et il s'agira d'améliorer la qualité et favoriser la fréquentation des structures existantes. Dans la zone 2 (Kayes, Tombouctou, Gao et Kidal), les populations ont nettement moins accès aux services essentiels, les efforts porteront sur le renforcement des activités des équipes mobiles. Dans la zone 3 (urbaine : Bamako), il s'agit de promouvoir des approches plus multisectorielles adaptées aux

quartiers les plus pauvres, incluant notamment la lutte contre la malnutrition et la prévention active du VIH/SIDA.

- Renforcer les stratégies IEC, les actions de prévention, les approches multisectorielles, décentralisées et participatives ciblant particulièrement les populations pauvres. En particulier, on peut souligner le développement de l'initiative « un cercle, une ONG », la professionnalisation du Centre National d'Information, d'Education et de communication en santé (CНИЕCS), la promotion de l'approche contractuelle (contrats de performance avec les collectivités locales, les communautés, les ONG et les structures de l'Etat), le soutien aux initiatives innovantes de financement alternatif, de solidarité et de protection sociale, la mise en place de mécanismes assurant la participation effective des groupes cibles (femmes, jeunes, handicapés,...) dans la promotion de la santé.
- Renforcer : a) la lutte contre les maladies infantiles et maternelles, contre le paludisme et la tuberculose, b) les mesures de prévention contre le VIH/SIDA et les maladies opportunistes en ciblant les groupes de populations les plus exposées, c) la prévention des maladies évitables par la vaccination.
- Réviser la politique nationale de population et améliorer la prise en compte des problèmes de population dans les politiques sectorielles (voir aussi 13.3) ;
- Soutenir la lutte contre la malnutrition. Il s'agira entre autre de favoriser la mise en œuvre d'une politique nationale multisectorielle, d'améliorer les conditions des femmes et des enfants, de réduire la prévalence de la malnutrition globale et des carences en micro nutriments (iode et fer) dans des zones périurbaines, rurales, arides et semi-arides.
- Modifier l'allocation et la gestion des ressources humaines et financières du secteur de la santé.

243. Les résultats seront les suivants : augmentation absolue et relative des dépenses publiques de santé, augmentation de la subvention publique aux régions et groupes défavorisés, aux CSCOMs non viables, aux personnels en poste dans les zones difficiles, développement des mécanismes de financement des services de santé essentiels pour les pauvres, décentralisation de la gestion.

### **13.2 Composante « VIH/Sida et Développement »**

244. Les résultats de l'étude menée en 2000 par ISBS/CDC et PSI montrent que les populations considérées comme particulièrement vulnérables au VIH/SIDA sont : les migrants, les camionneurs et leurs apprentis, les vendeuses ambulantes, les militaires, les prostituées, les jeunes en milieu scolaire et extra-scolaire, les femmes en âge de procréer, la population carcérale. Les facteurs de vulnérabilité sont : la mobilité (migrations internes et internationales), la précarité économique, les réseaux de prostitution et la faiblesse du cadre éthique et légal.

245. La précaire situation économique du pays et la couverture sanitaire encore faible sont des contraintes pour la réduction des impacts de l'épidémie. Cependant, le PRODESS a prévu une amélioration substantielle de la couverture sanitaire, la création de Centres de Soins d'Animation et de Conseil (CESAC) dans deux régions pour la prise en charge des personnes infectées ou affectées par le VIH/SIDA.

246. Le programme de lutte contre le SIDA repose sur l'engagement politique le plus élevé et le plus large au sein des Institutions de la République et de la société civile malienne : il est politiquement coordonné par la Présidence de la République et techniquement par le Ministère de la Santé qui en assure la tutelle. Le programme vise à : prévenir la transmission dans la population générale avec un accent particulier sur les groupes de populations les plus vulnérables et la transmission mère-enfant ; à améliorer la qualité de vie des personnes vivant avec le VIH et à alléger le poids de l'impact sur les familles affectées et la communauté ; réduire l'impact sur les services de santé ; à instaurer un environnement éthique et juridique favorable au respect des droits de la personne.

247. En cohérence avec les objectifs et conformément à la politique gouvernementale, les axes stratégiques ci-dessous ont été retenus pour la mise en œuvre des interventions du Plan Stratégique National 2002-2006 relatives au programme national de lutte contre le SIDA :

- décentralisation des structures et organes de gestion du programme et développement de la réponse locale et développement de partenariats avec les acteurs sur le terrain pour la mise en œuvre;
- prise en charge systématique des IST dans tous les CSCOM et les CSAR selon l'approche syndromique définie dans le plan stratégique de lutte contre les IST ;
- élargissement de la réponse nationale aux secteurs autres que la santé par une approche multisectorielle intégrée ;
- prise en compte de l'épidémie de VIH/SIDA et de ses impacts dans les lieux de travail ;
- poursuite des stratégies qui ont fait la preuve de leur efficacité : information, éducation et communication à l'intention de la population générale, promotion de l'utilisation du préservatif à travers le marketing social, concentration sur les groupes de populations les plus vulnérables pour un changement des comportements sexuels à risques ;
- le contrôle de la transmission sanguine du VIH en milieu de soins;
- promotion du conseil et du dépistage volontaire ;
- augmentation de l'accès aux antirétroviraux ;
- amélioration du système d'information sanitaire concernant le VIH/SIDA et les IST.

### **13.3 Stratégie en matière de Population**

248. La problématique de population au Mali se caractérise par trois données majeures :

- l'importance de la population pauvre, qui, avec 64%, avoisine les deux tiers de la population totale.
- l'existence de nombreuses inégalités dans l'accès aux services de base, l'accès à l'emploi et aux revenus, l'accès aux facteurs de développement (crédit, formation, services)... avec des disparités entre les milieux rural et urbain, entre les sexes, entre les âges, entre les régions, et à l'intérieur des régions.
- une croissance démographique rapide (taux de croissance naturel d'environ 3 % par an) qui accroît les besoins, modérée par une forte émigration (taux d'accroissement net de la population d'environ 2.4%) notamment de la population adulte, avec

comme conséquence l'importance prise par la population jeune (46 % ont moins de 15 ans).

249. La lutte contre la pauvreté implique d'une part le recul de tous ces facteurs de distorsion économique et sociale et, d'autre part, la recherche d'un équilibre entre la dynamique démographique et le développement économique et social.

250. Ces exigences commandent une intégration plus poussée de la problématique démographique dans la stratégie et les actions du CSLP. Ceci a été fait en matière de santé, d'éducation ou dans l'approche des problèmes d'emploi et de protection sociale. Il reste toutefois des progrès à accomplir durant la mise en œuvre du CSLP. Ils devront concerner :

- l'amélioration de la prise en compte des problèmes de population dans les stratégies sectorielles de développement ;
- la réduction des inégalités qui caractérisent le tissu social et notamment le respect du genre ou l'attention aux problèmes des jeunes ;
- la préparation, par des analyses et réflexions stratégiques, des nouveaux progrès à accomplir dans le ciblage de l'action en faveur des groupes sociaux et des régions (ou sous-régions) où dominent les phénomènes de pauvreté ;
- une meilleure coordination intra et inter sectorielle dans la mise en œuvre des programmes et actions à caractère ou à connotation démographique ;
- plus généralement la révision et l'actualisation de la politique nationale de population à la lumière des évolutions récentes de problématique et de stratégie économique et sociale.

### **13.4 Les résultats recherchés**

251. Le plan d'action de la stratégie sanitaire concerne la première période triennale 2002-2004 du CSLP et vise, en termes d'impact, les résultats suivants :

- indicateur clé : le taux de mortalité infanto-juvénile avec une baisse au niveau national de 258 à 180 pour mille et une réduction des disparités entre régions (zone 1 : 325 à 276 ; zone 2 : 237 à 202 et zone 3 : 149 à 127 ;
- Autres indicateurs : taux de mortalité infantile (123 à 60 au niveau national), taux de mortalité néonatal (68 à 58), taux de mortalité maternelle (577 à 450), indice synthétique de fécondité (6,7 à 5,8), taux de malnutrition chronique pour les enfants de moins de 5 ans (24,5% à 18%), baisse de la prévalence du VIH/SIDA (moins de 2%).

## **14 Le renforcement des services d'Education et d'Alphabétisation**

252. Une réduction significative et durable de la pauvreté ne saurait se faire sans amélioration de l'éducation, de la formation et de l'alphabétisation. Il a été démontré l'existence d'une corrélation positive entre éducation, croissance économique et réduction de la pauvreté à travers notamment l'amélioration de la productivité et la redistribution des revenus. L'éradication de la pauvreté par l'éducation passe nécessairement par la réalisation d'un certain nombre d'objectifs tels que : l'égalité des chances d'accès à l'éducation, à l'alphabétisation des populations non scolarisées et à la redistribution entre les différentes catégories socioprofessionnelles du pays. Ceci implique la mise en œuvre d'une stratégie qui

consiste d'une part à accroître l'accès des pauvres à l'éducation et à la formation et d'autre part à améliorer la qualité et la pertinence de l'enseignement et des apprentissages afin d'accroître leurs chances de saisir les opportunités qui s'offrent à eux.

253. Les réformes visées par le programme décennal pour le développement de l'éducation (PRODEC) sont centrées autour du lien entre l'école et la communauté. Ce concept relativement simple a servi d'outil analytique pour développer les composantes potentielles du programme d'investissement du secteur éducation (PISE) qui correspond à la première tranche quinquennale du programme décennal. On le retrouve dans l'objectif de base : « un village, une école et/ou un CED » ainsi que dans les décisions d'utiliser les langues maternelles dans le système éducatif, de décentraliser la gestion du système, de développer un vrai système d'entretien des écoles, et d'aller aussi rapidement que possible vers la scolarisation universelle.

### 14.1 Les orientations stratégiques

254. Globalement, la stratégie CSLP/éducation consiste à mettre en œuvre les principales composantes du PISE en y intégrant des actions plus favorables à l'éducation et à la formation des populations pauvres et défavorisées :

- Amélioration de l'accès et de la scolarisation : réduire le nombre de villages sans école et mettre l'accent en priorité sur les zones les plus démunies et/ou défavorisées, sensibiliser les parents à la scolarisation des enfants (en particulier des filles), mettre en place des incitations (fournitures et cantines scolaires) augmenter le nombre de Centres d'Education pour le Développement (CED) et Centres d'Alphabétisation (CAF).
- Amélioration de la qualité de l'éducation : élaborer des programmes d'enseignement et méthodes pédagogiques adaptées, mettre en œuvre un cadre incitatif de formation initiale et continue, de recrutement et de gestion du personnel enseignant, augmenter le nombre d'heures d'enseignement et réduire le nombre d'enfants par classes, accroître la disponibilité de matériels didactiques et de manuels scolaires, améliorer la qualité de la formation dans les centres coraniques et créer des centres d'accueil pour les enfants en rupture sociale.
- Mise en œuvre des mesures transversales : développement d'une politique éducation/genre et l'implication croissante des femmes dans la gestion du système éducatif, promotion de l'action sanitaire en milieu scolaire, appui au secteur privé.
- Modification de l'allocation et la gestion des ressources humaines et financières du secteur de l'éducation : augmentation absolue et relative des dépenses d'éducation primaire, augmentation de la subvention aux régions et groupes défavorisés, aux personnels des régions difficiles, décentralisation de la gestion.

### 14.2 Les résultats attendus

255. Le plan d'action concerne la première période triennale 2002-2004 du CSLP et vise les résultats suivants dans les domaines de l'accès à l'éducation, de la qualité de l'enseignement et de gestion :

- augmentation du taux brut de scolarisation au niveau de l'enseignement fondamental de 63% à 73% (de 49% à 59% pour les filles) avec réduction des inégalités entre les régions ;

- augmentation du taux d’alphabétisation de 42.5% à 50% dont 40% pour les femmes ;
- existence d’une capacité d’accueil pour l’enseignement secondaire et technique dans chaque région du pays avec un objectif global de 890.000 élèves (32% au moins des élèves admis au DEF étant orientés vers l’enseignement technique) ;
- augmentation du taux de pré-scolarisation de 3.3% à 5% et du taux d’éducation spéciale de 1.3% à 2.5% ;
- au niveau de la qualité de l’enseignement, des cibles quantitatives ont été fixées en ce qui concerne les ratios livres par élève, les taux de redoublement à tous les niveaux, les parts de l’éducation dans le budget national, etc. ;
- au niveau de la gestion déconcentrée et décentralisée, des résultats quantifiés en terme d’intrants ont été identifiés (notamment concernant la préparation et la mise en œuvre de plans de développement décentralisés dans au moins 7 régions et la mise à disposition de moyens humains et financiers dans les structures déconcentrées).

## **15 Lutte contre la pauvreté : Améliorations du Cadre de Vie**

256. L’état du cadre de vie est un élément essentiel de l’amélioration du bien être humain. Au Mali ce cadre en milieu rural comme en milieu urbain est le théâtre de diverses formes de pollution qui affectent la santé des populations et la qualité de la vie particulièrement au niveau des plus pauvres et des femmes et enfants qui constituent les couches les plus vulnérables. Il est à rappeler que dans le souci de prévenir la dégradation de l’environnement et la détérioration du cadre de vie consécutives à l’exécution des projets de développement sur l’environnement, il a été adopté en 1999 le Décret instituant la procédure d’études d’impact sur l’environnement. Les domaines prioritaires de la stratégie en matière d’amélioration du cadre de vie concernent les domaines de l’eau potable et l’assainissement, de l’habitat et des pollutions et nuisances.

### **15.1 Volet Eau potable et Assainissement**

257. Malgré les nets progrès accomplis en matière d’accès à l’eau potable et d’assainissement (voir 4.6), des besoins importants restent à couvrir. Longtemps le cadre institutionnel a limité les capacités à répondre aux besoins autant que les limites financières. C’est pourquoi le Gouvernement s’est doté en 1998 d’une Direction Nationale de l’Assainissement et du Contrôle des Pollutions et des Nuisances et en 2000 d’une stratégie de développement de l’alimentation en eau potable et de l’assainissement (AEPA). Un cadre législatif et réglementaire (le Code de l’eau) adapté au contexte de la décentralisation et régissant le secteur de l’eau sera mis en place.

258. Les objectifs de la stratégie sont de mieux satisfaire les besoins réels en eau potable et assainissement tant en quantité qu’en qualité en impliquant les communautés et les usagers de l’eau, en encourageant le secteur privé national à s’investir davantage dans ce domaine et en créant un cadre juridique et fiscal susceptible d’améliorer la gestion du secteur, en rendant effectif le processus de transfert des compétences de l’Etat aux communes et en renforçant les structures concernées. Les actions d’assainissement au niveau villageois seront accompagnées d’actions importantes d’éducation à l’hygiène individuelle, familiale et collective. Dans les

centres urbains raccordés à un système d'AEP, les installations collectives seront promues et toute la filière de gestion des déchets sera renforcée.

259. Dans le cadre du CSLP, le Gouvernement entend accroître l'accès à l'eau potable et développer les grandes orientations de la SNLP qui visaient à réduire les disparités en matière d'infrastructures d'assainissement et d'eau potable concernant les villages déficitaires (particulièrement des régions de Koulikoro, Mopti, Gao, Tombouctou, Kidal et Kayes) et tous les quartiers défavorisés des villes de plus de 5.000 habitants. Les actions prioritaires d'assainissement en milieu urbain et péri-urbain seront les suivantes : intensifier les actions IEC, développer les infrastructures d'évacuation des eaux usées et des excréta dans les quartiers défavorisés, réduire les risques d'inondation, améliorer le système d'information environnementale et contribuer à la protection des populations concernées contre les risques environnementaux, renforcer les capacités institutionnelles et élaborer des plans d'assainissement des villes.

260. L'installation des infrastructures sera l'occasion de l'émergence d'un secteur privé créateur d'emplois et/ou de travaux à haute intensité de main d'œuvre et du développement d'activité autour des points d'eau, tandis que la prise en charge par les communautés et par les usagers de l'entretien des ouvrages et de l'organisation de la gestion sera privilégiée. La politique de l'eau et de l'assainissement s'articulera de façon cohérente avec les autres politiques du CSLP : santé, éducation, sécurité alimentaire et nutritionnelle, développement rural et protection de l'environnement, activités génératrices de revenus.

## **15.2 Volet Habitat**

261. Afin d'améliorer l'accès des populations à faible revenu à un habitat décent et trouver des solutions aux contraintes identifiées, le Gouvernement a mis en place une politique d'urbanisme et d'habitat visant les objectifs ci-après : i) l'accroissement de l'utilisation des techniques locales dans la construction de logements ; ii) l'accroissement du nombre de logements accessibles (à moindre coût) pour les pauvres ; iii) l'amélioration des conditions d'assainissement des quartiers insalubres ; iv) la facilitation de l'accès au crédit logement pour les pauvres ; v) la réhabilitation des quartiers spontanés ; vi) l'élaboration de Schémas Directeurs d'Aménagement et d'Urbanisme (SDAU).

262. Pour atteindre ces objectifs, le Gouvernement entend s'appuyer sur les stratégies suivantes : i) promotion des techniques de construction en matériaux locaux durables dans les milieux défavorisés ; ii) développement d'industries locales de production des matériaux de construction ; iii) diversification des mécanismes et des sources de financement du logement ; iv) dynamisation d'un marché foncier et immobilier afin de permettre l'accès aux terrains et aux logements au plus grand nombre ; v) appui aux sociétés immobilières, en vue de promouvoir l'habitat social.

## **15.3 Volet Pollutions et nuisances**

263. Pour atténuer les phénomènes d'insalubrité et de pollutions diverses et leurs conséquences sur la santé humaine et sur l'environnement biophysique, l'action entreprise visera à i) développer les systèmes performants et durables pour la collecte et la transformation des déchets urbains ainsi que l'équipement de décharges temporaires et définitives ; ii) propager les équipements individuels de traitement des déchets liquides ; iii) réduire les émissions d'oxyde de carbone et de plomb liées au transport dans le double but de réduire l'impact sur la santé et l'effet de serre ; iv) favoriser, au niveau artisanal, un

regroupement pour prendre en charge le traitement et/ou l'élimination des déchets et l'utilisation de produits nocifs ; v) au niveau industriel promouvoir la production propre et le contrôle technologique des rejets et déchets, notamment à travers l'action de la composante « environnement » du Programme Intégré d'appui à la compétitivité ; vi) de façon générale mener des actions d'éducation et de sensibilisation et promouvoir la participation des populations concernées.

## 16 Questions transversales

### 16.1 Le rôle de la femme dans la lutte contre la pauvreté

264. S'agissant de l'accès des femmes aux services essentiels, le CSLP entend intensifier l'action déjà menée. En particulier, des mesures spécifiques seront prises afin de faciliter l'accroissement du niveau de scolarisation des filles (subventions sur les droits d'inscription, cantines scolaires, etc.) et une augmentation de la part des femmes dans l'enseignement. De même, les services de santé à destination des femmes feront l'objet d'une attention particulière et l'accès aux antirétroviraux sera garanti en priorité pour toutes les femmes enceintes séropositives.

265. Pour favoriser et garantir les conditions d'une plus grande participation des femmes dans la conception, l'élaboration et la mise en œuvre de politiques, l'Etat a mis en place plusieurs programmes dans le cadre d'un plan d'action 2002 – 2006. qui vise à: i) contribuer à réduire de 40% l'écart des taux d'alphabétisation entre les hommes et les femmes ; ii) améliorer les capacités et les aptitudes des femmes à utiliser les services sociaux essentiels notamment en matière de santé et d'éducation ; iii) améliorer l'environnement juridique et institutionnel en faveur des femmes ( renforcement de l'équité homme/ femme) ; iv) assurer une protection et une assistance effectives aux femmes et aux filles en situation de précarité ; v) renforcer la capacité économique des femmes ; vi) renforcer l'implication des femmes en matière de protection de l'environnement.

266. Pour y parvenir les orientations stratégiques opérationnelles suivantes seront développées :

- promotion de l'alphabétisation et la scolarisation des filles et des femmes en synergie avec le PRODEC ;
- élaboration et mise en œuvre d'un programme d'éducation et de mobilisation des femmes dans le cadre du plan quinquennal de la santé de la reproduction et du plan stratégique national de lutte contre le VIH-SIDA ;
- création d'un environnement institutionnel et social qui assure et garantit l'égalité entre homme et femme ;
- promotion et systématisation de l'approche genre dans l'élaboration et la mise en œuvre des projets et programmes de développement ;
- mise en œuvre de mesures spéciales de protection et d'éducation des filles et des femmes en situation difficile et de précarité ;
- consolidation des activités génératrices de revenus et promotion de l'accès au micro-crédit ;
- développement de l'entrepreneuriat féminin ;
- incitation à l'utilisation des énergies alternatives ;
- participation au reboisement et à l'assainissement ;
- vulgarisation des équipements et technologies appropriées.

## 16.2 Amélioration de la situation des enfants et rôle de la famille

267. En vue de réduire la situation de vulnérabilité des enfants et de promouvoir leurs droits, le plan d'action 2002-2006 en matière de promotion de l'enfant et de la famille se donne pour objectif général d'assurer l'application effective des dispositions des conventions et de la législation nationale relatives aux droits de l'enfant d'ici 2006. Il vise à lutter contre l'état de vulnérabilité de l'enfant en assurant l'effectivité de ses droits à travers : (i) l'amélioration des conditions de survie de l'enfant, (ii) la création d'un environnement favorable au développement de l'enfant (éducation – formation), (iii) la protection de l'enfance (lutte contre la vulnérabilité sociale des enfants, éducation des communautés et des parents, et renforcement du cadre juridique et réglementaire), et (iv) l'éducation et participation de l'enfant pour la promotion de ses droits.

268. Le plan d'action a pour objectifs spécifiques :

- assurer la protection de l'enfant et de la famille contre la vulnérabilité sociale par le renforcement du cadre juridique, la promotion, l'appropriation et la défense des droits ;
- assurer une meilleure insertion sociale et économique à 80% des enfants ayant besoin de mesures spéciales de protection notamment : les enfants victimes de toutes formes d'exploitation, d'abus, de négligence et de violence y compris l'excision, les enfants affectés et infectés par le VIH/Sida, les enfants en conflit avec la loi et les enfants en situation d'urgence ;
- renforcer les liens familiaux et consolider la fonction de socialisation de la famille.

269. Pour y parvenir, le plan prévoit les orientations stratégiques ci-après :

- adoption et application des codes de protection de l'enfant et de famille ;
- accès à la justice par l'information, la sensibilisation la formation, la diffusion et l'assistance judiciaire ;
- appui aux structures d'accueil, d'écoute, d'orientation, de réhabilitation, de réinsertion des enfants ayant besoin de mesures spéciales de protection dans la prise en charge des enfants victimes de violences, d'abus, de négligence, d'exploitation ;
- appui à la prévention par la mise en œuvre de mécanismes de prévention et de répression des situations et faits de violence, d'abus, de négligence, d'exploitation des enfants ;
- mise en place d'une banque de données relative à la protection et la promotion des droits de l'enfant ;
- renforcement de la communication et du plaidoyer autour des instruments juridiques nationaux et internationaux relatifs aux droits de l'enfant avec une forte implication de la société civile et des enfants.

270. Au niveau du renforcement du rôle de la famille, le plan d'action 2002-2006 vise à promouvoir l'harmonie et l'équilibre au sein de la famille autour de 4 objectifs spécifiques suivants : (i) informer et éduquer en vue de promouvoir le dialogue au sein de la famille et préparer à la vie familiale (par actions IEC et formation) ; (ii) renforcer la fonction socialisante de la famille (par création de centres d'écoute sociaux et associations d'entraide) ; (iii) améliorer les conditions de vie matérielle de la famille (par actions IEC et formation sur la gestion de l'économie familiale, promotion d'une politique de logements sociaux et

développement de l'éducation à moindre frais pour les familles démunies) ; et (iv) promouvoir le droit de la famille (au niveau législatif, juridique et éducatif).

## **En vue d'atteindre ces objectifs, les axes stratégiques suivants par objectifs sont :**

1. informer et éduquer en vue de promouvoir le dialogue au sein de la famille et préparer à la vie familiale,

- l'établissement et le renforcement du dialogue social et de la négociation sociale au sein de la famille ;
- l'organisation des campagnes de sensibilisation multimédias aux comportements pacifiques au sein des familles ;
- l'élaboration et la mise en œuvre de programmes de formation sur la préparation à la vie familiale ;

2. renforcer la fonction socialisante de la famille ;

- la création de centres d'écoute sociaux (avec l'aide de psychologues, personnes âgées, et autres..) ;
- la création d'associations ou de groupes d'entraide pour aider les parents en matière de socialisation de l'enfant ;
- la formation et l'information pour les personnes relais : prédicateurs enseignants, communicateurs, médecins, travailleurs sociaux, juges et auxiliaires de justice ;

3. améliorer les conditions de vie de la famille par :

- la production et la diffusion d'émissions audio visuelles sur la gestion de l'économie familiale ;
- la production et la diffusion de supports sur la gestion de l'économie familiale ;
- la promotion d'une politique de logements sociaux ;
- le développement de l'éducation à moindre frais pour les familles démunies.

4. promouvoir le droit de la famille par :

- la diffusion de la législation relative à la protection de la famille ;
- l'introduction des notions de droit de la famille dans les programmes d'enseignement ( au secondaire et au supérieur ) ;
- le renforcement de la communication et du plaidoyer autour des instruments juridiques nationaux et internationaux relatifs aux droits de la famille avec une forte implication de la société civile;
- la mise en place de banque de données relative à la protection et la promotion des droits de la famille ;

5. développer la recherche et les études sur la famille

## 16.3 L'Emploi et la Formation professionnelle

### 16.3.1 La stratégie en matière d'emploi

271. Pour être efficace et valoriser au mieux les efforts et les résultats de la croissance, la stratégie pour l'emploi du CSLP entend intégrer plusieurs considérants déterminants :

- l'impératif d'emploi traverse tout le champ de l'économie et toutes les politiques sectorielles doivent le prendre en compte ;
- la multiplication des emplois productifs et l'accroissement de la productivité du travail sont des priorités essentielles pour l'élargissement de l'emploi et la promotion du travail décent ;
- les changements suscités par les évolutions récentes, notamment en matière de commerce ou de nouvelles technologies, seront intégrés comme des opportunités à saisir et non pas comme des contraintes supplémentaires ;
- à court – moyen termes, il y a nécessité, au-delà des résultats de la croissance, à promouvoir des actions spécifiques volontaires tendant à élargir la création d'emploi spontanée ;
- l'égalité des chances d'accès à l'emploi, en particulier entre les hommes et les femmes, sera recherchée à tous les niveaux de l'action pour l'emploi.

272. La stratégie d'emploi du CSLP s'inscrit dans la vision 2025 et vise plusieurs objectifs stratégiques majeurs :

- la création d'emplois d'une qualité acceptable ;
- la promotion des droits au travail ;
- le développement de la sécurité sociale ;
- le dialogue social qui suppose participation et liberté pour régler les différends, promouvoir l'équité sociale et faciliter la mise en œuvre des politiques.

273. Dans ce cadre la stratégie d'emploi du CSLP s'appuie sur trois vecteurs de résultat essentiels :

- La promotion de l'esprit d'entreprise qu'il s'agit à la fois de susciter et soutenir à tous les niveaux et en particulier au niveau de la micro-entreprise et de l'auto-emploi.
- L'appui au développement des activités privées et l'encouragement de l'investissement direct étranger, spécialement à l'intérieur du pays, et pour cela il y a lieu de créer un environnement favorable, d'aider au renforcement des capacités de la petite et moyenne entreprise et d'orienter les investissements vers le niveau local pour maximiser l'impact sur la réduction de la pauvreté rurale et urbaine.
- Le recours aux techniques basées sur la main-d'œuvre et les ressources locales ce qui requiert de réorienter les politiques d'investissement et d'entretien des infrastructures de manière à optimiser leur impact sur les entreprises locales et les emplois nationaux et de promouvoir les capacités nationales indispensables à l'exécution de travaux publics à haute intensité de main-d'œuvre.

274. La stratégie d'emploi du CSLP dispose déjà d'un cadre de concrétisation à travers le Programme National d'Action pour l'Emploi et en particulier ses composantes relatives à :

- l'emploi coopératif ;

- le développement de la micro, petite et moyenne entreprise ;
- la promotion du travail à haute intensité de main-d'œuvre ;
- la modernisation de l'emploi informel urbain.

### **16.3.2 La stratégie en matière de formation professionnelle**

275. La stratégie du CSLP dans le domaine de la formation professionnelle consiste à poursuivre et renforcer les actions menées par le Gouvernement dans le cadre du Projet de consolidation de la formation professionnelle et du Projet d'appui à la formation professionnelle et à l'emploi.

276. Les démarches entreprises visent à améliorer la relation de la formation à l'emploi et à faciliter l'insertion dans la vie active du maximum de jeunes. Dans ce contexte, il faut souligner le rôle stratégique que doivent jouer :

- l'Agence Nationale pour la Promotion de l'Emploi à travers notamment son Observatoire de l'Emploi et de la Formation qui doit devenir un instrument essentiel d'identification des besoins et des problèmes.
- le Fonds d'appui à la formation professionnelle et à l'apprentissage qui est appelé à financer davantage le perfectionnement des compétences et le recyclage des qualifications à travers des projets présentés par des particuliers, des entreprises, des organisations.
- Le secteur privé à travers ses structures professionnelles et consulaires.

277. De nouvelles avancées en matière de relation de la formation à l'emploi seront recherchées dans les directions suivantes : création d'une capacité d'ingénierie, renforcement du rôle du secteur privé, accompagnement de l'apprentissage dans les métiers d'artisanat et de production du secteur informel, régionalisation de la formation professionnelle et technique.

## **16.4 Solidarité et Protection Sociale**

278. La protection sociale est un système collectif de prise en charge des risques individuels. Elle comprend les instruments suivants :

- la sécurité sociale, ensemble d'institutions ayant pour fonction de protéger les individus contre les risques énumérés par la Convention n° 102 de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) de 1952, à savoir la maladie, la maternité, l'invalidité, la vieillesse, l'accident du travail et la maladie professionnelle, le décès (protection des proches des survivants), les charges familiales et le chômage ;
- l'aide sociale, système basé sur la solidarité qui, en tant que secours de la collectivité publique, tend principalement, par l'octroi de prestations diverses, à permettre aux personnes démunies de ressources suffisantes de subsister, de se réadapter ou de se reclasser ;
- l'économie solidaire et sociale, ensemble de formes et logiques d'organisations différentes de celles du marché et de celles d'origines publiques ayant pour but de produire et/ou de distribuer des biens et services et qui fonctionnent selon un mécanisme démocratique. La protection peut comprendre aussi certains produits d'assurances relevant du marché.

279. Les stratégies adoptées pour permettre la résolution des problèmes actuels de la protection sociale sont au nombre de cinq. Il s'agit de : (i) Formulation d'une politique

nationale cohérente de protection sociale ; (ii) Extension et amélioration de la qualité de la couverture des soins par une meilleure maîtrise du coût du risque ; (iii) Réduction de la complexité et de la multiplicité des textes et des régimes ; (iv) Renforcement des capacités de gestion des institutions publiques et privées ; et, (v) Consolidation de la mutualité.

280. Les actions prioritaires retenues pour soutenir ces stratégies seront les suivantes :

- Amélioration du système d'information sur les groupes vulnérables et sur les principaux risques ;
- Renforcement de la prévention des risques : développement des activités IEC, adaptation des lois et réglementations, augmentation des prestations sociales pour accroître l'utilisation des services sociaux ;
- Développement des actions de prévoyance face aux risques : extension de la sécurité sociale, développement des systèmes de mutualisation et appuis aux innovations des communautés et des collectivités locales, financement d'un Fonds d'appui aux coopératives ;
- Renforcement des voies de recours et rationalisation du système d'assistance : un Fonds de solidarité nationale reprendra les activités du Filet social et sera mis en cohérence avec les autres Fonds (ANICT), tandis qu'une Banque Malienne de solidarité visera à accroître les crédits à coût modéré pour les personnes sans garantie et jouera le rôle de banque de refinancement pour les institutions de micro-crédit ;
- Actions spécifiques à destination de groupes cibles : programmes de réadaptation des handicapés à base communautaires, appuis aux personnes âgées, fonds d'assistance (notamment médicale) pour les indigents, programmes de développement social des quartiers.

281. Les résultats recherchés du plan d'action 2002-2004 comprennent :

- création de mutuelles et de projets socio-économiques innovateurs dans au moins 15% des communes;
- restructuration des organismes de sécurité sociale et plan d'extension;
- opérationnalisation du Fonds de Solidarité Nationale et Banque Malienne de solidarité;
- meilleur ciblage et appui aux indigents, handicapés, femmes chefs de ménage, personnes âgées, enfants des rues.

# **3<sup>EME</sup> AXE: DEVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES DE BASE ET SECTEURS PRODUCTIFS**

## **17 Développement des infrastructures de base**

282. Le Mali est un vaste pays continental fortement enclavé et très sous-équipé. Dans l'ensemble, les infrastructures et équipements de base pour le développement sont caractérisés par leur insuffisance, leur vétusté, et leur mauvais état, ce qui constitue un frein pour le développement économique et social du Mali.

### **17.1 Les infrastructures de transport**

283. Pour contribuer efficacement à la croissance économique souhaitée de 6,7%, le secteur transport a besoin d'une restructuration en profondeur afin de réduire les coûts tout en améliorant la production des prestations par une meilleure combinaison des modes. A cet effet, le Gouvernement du Mali a élaboré un vaste programme de réhabilitation et de développement des infrastructures, le programme sectoriel des transports (PST) touchant notamment : i) les infrastructures routières ; ii) les infrastructures fluviales ; iii) les infrastructures ferroviaires ; iv) les infrastructures aéronautiques et ; v) les infrastructures maritimes.

284. L'objectif fondamental de ce programme est de contribuer à la lutte contre la pauvreté et au renforcement de la compétitivité de l'économie à travers : i) le désenclavement intérieur et extérieur du pays ; ii) la réduction des coûts de transport et l'amélioration de l'efficacité des opérations de transport ; iii) la promotion d'une industrie de transport efficace et compétitive ; iv) l'amélioration de la qualité et de la sécurité des transports de personnes ; v) la participation et la promotion du secteur privé à la production des transports.

285. Pour atteindre ces objectifs, le Gouvernement s'appuiera essentiellement sur les principales stratégies ci-après : i) instauration d'une saine concurrence entre les modes de transport d'une part et d'autre part entre entreprises de transport ; ii) Extension et meilleure gestion du réseau de pistes rurales ; iii) Restructuration des entreprises publiques du secteur transport dont la mise en concession globale des réseaux ferroviaires Mali-Sénégal.

### **17.2 Les infrastructures de communication**

286. Le programme du Gouvernement en matière de communication a pour objectif principal d'assurer l'accès des populations aux services de communication par le désenclavement intérieur et extérieur du Mali à travers une desserte de toutes les localités de plus de 5000 habitants et une intégration aux réseaux sous-régional et international.

287. Les objectifs spécifiques du programme sont : i) dynamiser le secteur des télécommunications, de la radiodiffusion, de la télévision et de la presse ; ii) améliorer le parc téléphonique national par une disponibilité du téléphone standard et cellulaire sur l'ensemble du territoire ; iii) développer les accès communautaires pour améliorer l'accessibilité des populations aux moyens de communication ; iv) numériser intégralement les infrastructures du

réseau des télécommunications ; et, v) promouvoir le développement économique, social et culturel du pays par les moyens de communication.

288. Pour atteindre ces objectifs, le Gouvernement mettra en œuvre les stratégies ci-après : i) libéralisation du secteur des communications par l'octroi d'au moins d'une licence d'exploitation de la téléphonie cellulaire à un opérateur privé et finalisation du processus de privatisation de la SOTELMA au plus tard d'ici la fin de l'année 2001 ; ii) développement des compétences en ressources humaines ; iii) promotion de l'accès universel à l'information et à la communication à travers l'informatisation des services publics et des collectivités décentralisées, la mise en place des Cybercentres et Télé Centres Communautaires Polyvalents ; iv) sensibilisation sur l'utilisation des NTIC.

### **17.3 L'aménagement de zones industrielles**

289. L'objectif du Gouvernement en matière d'aménagement industriel vise à faciliter l'accès des investisseurs aux espaces aménagés par la mise à disposition de parcelles aménagées, de manière à rendre le secteur incitatif et à promouvoir les investissements industriels. La stratégie principale consistera à réhabiliter la zone industrielle existante et à créer de nouvelles zones tant à Bamako que dans les régions. En 2000 le Gouvernement a mis en place l'AZI S.A. pour l'aménagement et la gestion des zones industrielles.

### **17.4 Le développement du secteur énergétique**

290. Les objectifs du Gouvernement en matière énergétique sont : i) la production et la distribution de l'électricité à moindre coût ; ii) l'accroissement du taux de desserte de la population en électricité ; iii) la réduction de la consommation de bois par l'utilisation d'équipements améliorés et de substitution ; iv) la mise en œuvre d'un programme de promotion des équipements d'énergie solaire, photovoltaïque pour un grand nombre de la population.

291. Les stratégies qui seront mises en œuvre porteront sur : i) la valorisation et la mise à disposition des sources énergétiques rentables (hydroélectricité et énergies nouvelles et renouvelables) ; ii) la réhabilitation des infrastructures existantes ; iii) le développement d'une politique de coopération sous-régionale ; iv) la sensibilisation des populations à l'utilisation des sources d'énergie de substitution au bois ; v) l'exonération de droits et taxes des équipements de l'énergie nouvelle et renouvelable ; vi) la poursuite de la privatisation de l'Énergie du Mali (EDM) dont la vente des 60% du capital a été achevée en décembre 2000 ; vii) le transfert de certaines compétences aux collectivités locales, notamment la réalisation et l'entretien des installations locales (maîtrise d'ouvrage) ; viii) la mise en place d'un organe de régulation du sous-secteur électricité ; et, ix) l'aménagement des forêts naturelles pour l'usage énergétique et la réalisation de nouvelles formations forestières pour satisfaire les besoins futurs et contribuer à la protection de l'environnement (puits de carbone).

## **18 Développement des secteurs productifs**

### **18.1 Développement du secteur primaire**

#### **18.1.1 Développement du secteur rural**

292. La politique de développement rural au Mali, a principalement été régie au cours des dix dernières années par le schéma directeur de développement sectoriel adopté en 1992 et son plan d'action de mise en œuvre à court et moyen termes élaboré en 1993. L'objectif global recherché par ces instruments de politique est l'amélioration des conditions de vie des populations dans un contexte de développement durable. Ceci implique à la fois de contribuer à la sécurité alimentaire par une augmentation de la production et de la productivité et de lutter contre la pauvreté en améliorant le niveau et les conditions de vie des acteurs par une meilleure organisation.

293. Les axes stratégiques de la politique de développement rural ont été revus à la lumière de la note d'orientation du secteur élaborée en 1998 et de l'analyse diagnostique (réalisée en 2000) de l'évolution du secteur et de l'évaluation de la mise en œuvre du Schéma Directeur du Développement Rural depuis 1992 ; ils s'articulent autour des principaux points suivants:

- le renforcement du plan d'investissements dans le secteur, notamment dans les domaines de la maîtrise de l'eau et du désenclavement des zones rurales ;
- le développement des principales filières de productions agricoles en vue de la sécurité et l'auto suffisance alimentaire à travers : la diversification et la valorisation des produits, la restructuration du marché, la réduction des importations alimentaires et la relance des exportations ;
- le développement et la gestion durable des ressources naturelles par la restauration et le maintien de la fertilité des sols, une révision du cadre législatif et l'aménagement du territoire ;
- la répartition des rôles et responsabilités entre intervenants par le désengagement de l'Etat, la responsabilisation des acteurs promoteurs (organisations de producteurs, opérateurs privés), et l'adaptation des fonctions d'appui à leurs besoins;
- le renforcement des capacités des acteurs par la formation, l'éducation, le transfert de compétences et la promotion du crédit rural ;
- la prise en compte des groupes sociaux fragiles (femmes et jeunes) et des zones vulnérables.

294. L'actualisation du Schéma Directeur a identifié les domaines prioritaires d'intervention suivants qui répondent aux grands défis nationaux pour un développement durable et constituent un support cohérent pour les interventions à moyen terme dans le secteur : (i) la sécurité alimentaire ; (ii) la restauration et le maintien de la fertilité des sols ; (iii) le développement des aménagements hydro-agricoles ; (iv) le développement des productions agricoles, animales, forestières et halieutiques ; et (v) le développement des fonctions d'appui (recherche, vulgarisation/appui-conseil, formation, communication, financement et crédit agricole, promotion du rôle des femmes et jeunes ruraux et des groupes défavorisés).

295. Dans le domaine de la sécurité alimentaire, les différents programmes mis en œuvre dans le secteur depuis l'adoption du SDDR en 1992 ont permis de libéraliser les prix et les marchés des céréales, un approvisionnement régulier des consommateurs urbains, une amélioration du

système de prévention des risques et une meilleure intégration des marchés des régions du Nord. Dans le cadre du CSLP, le Gouvernement entend poursuivre et renforcer les programmes existant en prenant des mesures visant à lever les contraintes majeures qui touchent le sous secteur. Ces actions auront notamment pour objectifs : i) d'augmenter la production agricole et diversifier les sources de revenu en milieu rural de façon à rendre les populations moins dépendantes des aléas climatiques ; ii) de réduire les disparités régionales ; iii) de favoriser le désenclavement des zones de production et faciliter l'approvisionnement en céréales de base des zones déficitaires et des groupes sociaux défavorisés ; iv) de protéger le pouvoir d'achat des populations ; v) d'éliminer la malnutrition sous toutes ses formes.

296. Les axes stratégiques visant la restauration et le maintien de la fertilité des sols et impliquant les populations et collectivités territoriales portent notamment sur :

- la valorisation des acquis de la recherche ;
- la capitalisation des expériences de défense et de restauration des sols ;
- la mise en place et organisation des structures ;
- le développement des capacités d'appui ;
- le renforcement de l'intégration agriculture/élevage.

297. La valorisation de l'important potentiel hydro-agricole du Mali, estimé à plus 2 millions d'ha, constitue un atout considérable dans la recherche de la sécurité alimentaire et la lutte contre la pauvreté. Afin de permettre une exploitation plus rationnelle de ce potentiel, une stratégie de développement reposant sur les éléments suivants sera mise en œuvre : i) poursuite de l'inventaire des potentialités et sites pour les aménagements hydro-agricoles ; ii) poursuite de la mise en œuvre du Schéma Directeur des Ressources en Eau ; iii) mise en œuvre du Programme National d'Infrastructure et d'Équipement Rural (PNIR) ; iv) réalisation des études d'impact environnemental ; v) élaboration et mise en œuvre d'un programme de recherche en irrigation ; vi) maîtrise des questions foncières et implication des populations dans la réalisation des aménagements hydro-agricoles ; vii) mise en place d'un mécanisme de financement durable des infrastructures et équipements ; viii) renforcement des capacités techniques des organisations de producteurs pour gérer et entretenir les aménagements hydro-agricoles. A cet effet, les mesures ci-après seront prises : i) amélioration de la gestion foncière et des espaces aménagés ; ii) meilleure répartition des ressources en eau sur toute l'étendue du territoire ; iii) mobilisation davantage de ressources financières locales ; iv) désenclavement des zones aménageables.

298. Au niveau du développement des productions agricoles, animales, forestières et halieutiques, le CSLP entend privilégier le développement des trois types de filières qui (i) concernent les couches sociales considérées parmi les plus pauvres ; (ii) ajoutent une plus value à des filières déjà porteuses ; et (iii) peuvent jouer un rôle important dans les échanges sous-régionaux. A ce titre, le CSLP entend privilégier le développement des principales filières suivantes : céréales (particulièrement le riz), coton, bétail-viande. Le développement d'autres filières est également envisagé dans l'optique d'une diversification de la production et des exportations : filières avicole, horticole et pêche.

299. La stratégie retenue pour le développement de ces filières sera basée sur une démarche participative, visant notamment à :

- faciliter l'accès à la terre (droits fonciers), à l'équipement, aux intrants ;
- sécuriser les conditions de production ;
- assurer une meilleure diffusion des résultats de recherche ;

- valoriser les produits surtout au niveau de la transformation ;
- appuyer les organisations de producteurs en vue de renforcer leur pouvoir de négociation ;
- assurer de meilleures conditions de commercialisation.

300. Un accent particulier sera mis sur le développement de la filière coton qui occupe une place prépondérante au sein de l'économie du Mali. Cette filière traverse depuis 1997 une crise sans précédent suite à la chute des cours mondiaux du coton (de 46% entre août 1997 et décembre 1999). A la suite d'un processus de concertations avec tous les acteurs impliqués, le Gouvernement a adopté en juin 2001 une politique de réforme du secteur couvrant la période 2002-2005. Celle-ci vise à : i) maîtriser et de réduire les coûts de production ; ii) améliorer les rendements au champ à travers un renforcement des capacités de l'encadrement des producteurs ; iii) dynamiser les organisations paysannes par la création des associations des producteurs ; iv) renforcer la participation du secteur privé, des producteurs et des collectivités décentralisées dans l'atteinte des objectifs de mission de service public dans le secteur ; v) accroître la contribution du secteur dans l'économie nationale ; vi) contribuer à la lutte contre la pauvreté par l'amélioration de la qualité de vie des populations ; vii) aboutir dans le secteur à une détermination des prix basés sur la libre négociation entre les agents.

301. Pour atteindre les objectifs ci-dessus, les stratégies retenues s'articulent autour des axes suivants :

- la réorientation de la CMDT autour des activités liées au secteur coton, notamment à travers le désengagement progressif de la CMDT des missions de service public, de l'encadrement, des fonctions d'approvisionnement en intrants et équipements, de la fonction transport et la rationalisation de l'utilisation des ressources humaines ;
- une meilleure participation des producteurs dans la gestion de la filière coton par l'ouverture du capital de la CMDT aux producteurs et aux travailleurs ;
- la libéralisation des secteurs coton et oléagineux à travers leur ouverture à la concurrence afin d'améliorer leur compétitivité, leur rentabilité et de mieux valoriser les produits dérivés.

302. Pour ce qui est de la promotion institutionnelle des oléagineux, le Gouvernement entend, conformément à la législation en vigueur (Code des Investissements), appuyer les unités industrielles existantes (COMATEX et ITEMA) et faire la promotion de nouvelles unités filatures. L'augmentation du taux de transformation locale aidera à mieux protéger la filière coton du Mali contre les fluctuations du cours mondial du coton. Le coton fibre sera cédé aux industries locales au prix export moins les frais non exposés.

303. Enfin, des activités d'appui aux programmes ci-dessus mentionnés seront mises en œuvre et porteront sur : i) la recherche agronomique qui bénéficie déjà d'un plan stratégique à long terme qui a démarré depuis 1994 ; ii) la vulgarisation et l'appui conseil aux producteurs ; iii) la formation agricole afin de renforcer les capacités des organisations paysannes ; iv) la sensibilisation et l'information des divers décideurs et des producteurs ruraux ; v) la prévention des risques et la protection des animaux et des végétaux ; vi) la facilitation de l'accès des petits producteurs à un système financier adapté et compétitif ; vii) la valorisation du rôle des femmes et des jeunes ruraux par l'adoption d'approches transversales permettant de lever les contraintes auxquelles ils sont confrontés et qui entravent leur accès aux ressources et facteurs de production et l'augmentation de leurs revenus. viii) la lutte contre la trypanosomiase à travers le programme global de l'OUA.

304. En ce qui concerne ce dernier programme d'appui, Le programme de lutte au Mali va s'inscrire dans ce programme global de la campagne panafricaine d'éradication des tsé-tsé et de la trypanosomiase africaine . La lutte contre ce fléau constitue une priorité dans la stratégie d'autosuffisance alimentaire et de la lutte contre la pauvreté en milieu rural.

305. Les grandes activités à mener sont les suivantes : i) la réalisation d'enquêtes sur le milieu, les vecteurs, la maladie, l'occupation de l'espace et l'utilisation des terres dans les zones affectées par la trypanosomiase ; ii) le contrôle intégré de la trypanosomiase et la lutte anti-vectorielle dans toutes les zones affectées du pays ; iii) la surveillance de l'environnement en rapport avec les activités de lutte contre la trypanosomiase, l'occupation de l'espace et le développement agricole durable.

306. Le programme de lutte sera basé dans chaque région sur les plans de développement rural et impliquera une large participation communautaire pour assurer la continuité des actions et aboutir à l'intégration de l'agriculture et de l'élevage dans des systèmes de production porteurs de durabilité. Dans le contexte global de développement rural, le programme tiendra compte de la maladie du sommeil pour enrayer sa propagation.

### **18.1.2 La gestion durable des ressources naturelles**

307. Un des objectifs visés par la Politique Nationale de Protection de l'Environnement est de lutter contre la pauvreté tout en améliorant l'environnement. Les défis environnementaux majeurs auxquels le pays est confronté sont :

- assurer une meilleure adéquation entre populations et ressources naturelles à travers un aménagement rationnel du territoire et la gestion durable des ressources ;
- améliorer le cadre de vie des populations rurales et urbaines en dotant les centres urbains et ruraux d'infrastructures d'assainissement et en luttant contre les diverses pollutions ;
- impulser un changement de mentalité et de comportement et assurer une participation efficiente des populations et des divers acteurs dans l'élaboration et la mise en œuvre des programmes d'action en matière de gestion de l'environnement ;
- valoriser et mobiliser l'important potentiel de ressources en eau et énergies nouvelles et renouvelables pour les mettre à la disposition des populations ;
- soutenir la recherche sur la désertification et la protection de l'environnement afin qu'elle développe des techniques et technologies appropriées dans les différents domaines ;
- mettre en place un système performant de gestion des informations et données sur l'état des ressources de l'environnement et leur évolution ;
- mettre en place un cadre institutionnel et législatif approprié pour la coordination et le contrôle des atteintes à la qualité de l'environnement ;
- mobiliser les ressources financières internes et externes nécessaires à la mise en œuvre des programmes d'action.

308. Les axes stratégiques d'intervention pour la protection des ressources naturelles se basent sur: i) le renforcement de la concertation inter-sectorielle en impliquant fortement les institutions représentant les femmes et les jeunes ; ii) le renforcement de l'implication/responsabilisation des producteurs/productrices dans la prise de décisions en liaison avec la gestion durable des ressources sylvo-pastorales ; iii) le développement d'un plaidoyer/sensibilisation par et pour les acteurs du développement durable.

309. Dans le domaine de la lutte contre la désertification, les interventions viseront la réalisation de quatre objectifs prioritaires que sont : i) la lutte contre l'érosion et la dégradation des sols ; ii) l'aménagement et la gestion rationnelle des terres de culture et des pâturages iii) la mise en œuvre concertée des conventions relatives aux questions environnementales notamment celles des Nations Unies sur la Conservation de la Diversité Biologique, sur les Changements Climatiques, sur la Lutte contre la Désertification et sur les zones humides (convention de Ramsar) ; et iv) le développement d'un partenariat actif à tous les niveaux.

## **18.2 Développement du secteur secondaire**

### **18.2.1 Le développement industriel et artisanal**

310. Face au faible développement des activités de production industrielle, le Gouvernement entend privilégier une stratégie axée sur : (i) l'incitation à l'investissement et au développement de l'entreprise privée et (ii) l'appui au développement des activités d'artisanat. Déjà, le Gouvernement a mis en place, avec l'appui de l'ONUDI, le « Programme Intégré pour la Compétitivité et la promotion de la décentralisation des activités productives » afin d'élargir les opportunités de création d'emplois et de revenus dans le secteur industriel. Le programme sera complété par une politique incitative des investissements privés notamment étrangers par le biais de :

- l'élaboration et l'adoption d'une stratégie nationale de promotion des investissements directs étrangers (IDE);
- la mise en place d'un site web et le développement de réseaux d'information permettant aux investisseurs nationaux et étrangers d'accéder aux informations portant sur les instruments disponibles en matière de promotion des investissements au Mali et les potentialités disponibles et les opportunités existantes en matière de développement du secteur privé ;
- le renforcement des actions de promotion menées dans le cadre des manifestations internationales (foires, expositions, salons internationaux, etc.) en donnant à tous les acteurs une formation spécialisée sur la promotion de l'IDE et le ciblage des investisseurs ;
- le renforcement des capacités des institutions chargées de la promotion des investissements au Mali notamment le Centre National de Promotion des Investissements (CNPI) ;
- la promotion de l'intégration financière entre les différentes banques des espaces économiques UEMOA et CEDEAO pour faciliter les transferts de fonds intra-régionaux (voir section 18.3.2);
- la facilitation de la circulation et la commercialisation des produits à l'intérieur du pays par la mise en place d'une politique d'aménagement des marchés intérieurs ;
- la dynamisation du système de normalisation et de contrôle de la qualité pour le respect des normes ISO ;
- la mise à niveau des entreprises existantes par une formation des employés et une modernisation de leurs équipements.

311. Afin d'exploiter le potentiel du secteur artisanal, le Gouvernement a mis en place un « programme de développement du secteur de l'Artisanat du Mali » qui vise les trois grands objectifs ci-après :

- organiser davantage le secteur pour faciliter l'encadrement des artisans et le suivi des activités ;
- donner une plus grande formation aux acteurs du secteur pour rendre l'artisanat malien compétitif sur le plan international ;
- promouvoir les exportations de produits artisanaux pour procurer davantage de revenus aux artisans.

312. Le programme comprend trois composantes : (i) organisation et formation des artisans en relation avec les chambres de métier et les partenaires qui opèrent dans le secteur ; (ii) crédit aux artisans à travers la mise en place d'un Fonds de Développement Economique ; et, (iii) suivi-évaluation des activités artisanales. Le Fonds de Développement Economique administre une ligne de crédit pour financer les besoins d'investissement des secteurs porteurs. A cet effet, il est chargé de financer les crédits que les banques et établissements financiers accordent aux artisans. Le projet intervient sur l'ensemble du territoire national et finance des projets à hauteur de 20 millions de FCFA.

### **18.2.2 Le développement du secteur minier**

313. Les actions prioritaires dans ce secteur au cours des trois prochaines années permettront : i) d'encadrer et organiser l'artisanat minier en l'intégrant dans le tissu productif formel ; ii) de renforcer la capacité des différents acteurs, notamment des groupements féminins opérant dans ce secteur et stimuler l'émergence d'activités productives durables ; de consolider les acquis.

## **18.3 Développement du secteur tertiaire**

### **18.3.1 Le commerce**

314. Dans le cadre du CSLP, la politique commerciale du Mali vise à réduire les handicaps existants en poursuivant et consolidant la politique de libéralisation commerciale menée depuis les années '90 (politique d'ouverture du commerce extérieur, appui sur le développement des technologies modernes de l'information et de la communication, et accélération et renforcement du processus d'intégration régionale menée dans le cadre de l'UEMOA - 67 millions de consommateurs - et de la CEDEAO - 230 millions de consommateurs) et en mettant en œuvre une stratégie de promotion des exportations.

315. Cette dernière visera à accroître la contribution des exportations à la croissance en mettant l'accent sur la consolidation des acquis au niveau des produits traditionnels (l'or, le coton et le bétail représentant 90% de la valeur des exportations) par un accroissement et une valorisation de l'offre. Parallèlement, le Gouvernement poursuivra les actions visant à diversifier les sources de devises, notamment par un accroissement de la part du secteur des biens manufacturés et le développement des exportations de services pour lesquels le Mali dispose d'avantages comparatifs certains mais mal exploités.

316. De façon précise, le Gouvernement entend mener des actions visant à :

- augmenter substantiellement la valeur ajoutée des produits d'origine agricole et animale par une meilleure connaissance des marchés et des circuits de distribution, l'amélioration des conditions de transport, la disponibilité d'abattoirs aux normes d'exportation et le renforcement du système de surveillance vétérinaire. Pour le coton, il s'agit d'attirer des investissements dans la transformation du coton égrené et la valorisation de certains tissus traditionnels ;

- accroître les exportations de minéraux, et notamment de minéraux spéciaux tels que l'or et appuyer les orpailleurs ;
- explorer les possibilités de financement privé du secteur du tourisme qui dispose d'un potentiel important de promotion de l'avenir, en particulier le tourisme « culturel » (villes historiques de Tombouctou et Djenné, pays Dogon, etc.) ;
- valoriser la chaîne de production musicale, la musique malienne connaissant ces dernières années un succès grandissant dans le monde. Cette valorisation se fera notamment par une meilleure protection de la propriété artistique ainsi que par la promotion de groupes et genres musicaux maliens.

317. Enfin, le Gouvernement mettra en œuvre une politique de communication à l'endroit des producteurs maliens pour les amener à renforcer leur spécialisation au niveau sectoriel et au niveau des produits, travailler à la réduction de leurs coûts de production pour rester compétitifs et profiter des effets de création de trafic résultant de la création progressive des marchés sous-régionaux de l'UEMOA et de la CEDEAO. De même, le Gouvernement va renforcer les capacités humaines et institutionnelles des organismes chargés de la définition et de la mise en œuvre de la politique commerciale par la mise en place, entre autres, d'un Centre National de Promotion des Exportations.

### **18.3.2 Secteur monétaire et financier**

318. Dans le cadre du CSLP la politique monétaire visera comme par le passé à accroître l'efficacité du système bancaire par l'amélioration de l'intermédiation financière ; une politique prudente de la monnaie et du crédit compatible avec les objectifs de taux de change et de consolidation de la position extérieure de l'UEMOA seront poursuivies. La Banque Centrale s'est déjà engagée dans plusieurs projets à caractère sous-régional afin de renforcer la sécurité de l'environnement bancaire et financier. Un projet de développement du système financier (en partenariat avec la Banque Mondiale) vient d'être développé dont l'objectif est d'appuyer les réformes ayant pour but de permettre une croissance diversifiée du secteur privé en aidant spécifiquement le Gouvernement malien à améliorer la viabilité, les performances et la compétitivité du système financier. Son action portera sur la restructuration et la privatisation du secteur bancaire, le renforcement des institutions financières non bancaires, le renforcement du secteur de la microfinance, l'amélioration du cadre légal et réglementaire applicable aux institutions financières et le renforcement du Ministère de l'Économie et des Finances, pour lui permettre de concevoir et de mettre en œuvre les politiques économiques et celles relatives au secteur financier.

319. Les résultats attendus de ces actions de réforme au niveau des banques incluent : une meilleure gouvernance et efficacité du secteur ; une concurrence accrue ; le respect des règles prudentielles de la BCEAO ; l'amélioration de leurs services et de leur rendement grâce à la formation de leur personnel ; et l'amélioration de la mobilisation de l'épargne et de l'apport de crédit à l'économie.

320. Enfin, la Banque Malienne de Solidarité vient d'être mis en place afin de soutenir la mise en œuvre de la stratégie pour la microfinance (adopté en 1998) qui repose sur : i) l'amélioration sensible de l'accès des populations les plus nécessiteuses aux services financiers de proximité ; ii) la mobilisation et la sécurisation de l'épargne intérieure à travers les systèmes financiers décentralisés ; iii) le développement du crédit, notamment en faveur des couches vulnérables de la population.; iv) la consolidation de la complémentarité entre les banques et les SFD.

321. Tous ces instruments devraient d'une part, permettre aux pauvres d'augmenter leurs actifs et leurs revenus par le biais de l'épargne et du crédit en vue d'appuyer les activités génératrices de revenus d'autre part, développer l'intermédiation financière permettant de réduire les risques et les coûts et capable d'offrir des services financiers sur le long terme aux producteurs exclus du système bancaire formel.

## **18.4 Stimulation du développement du secteur privé**

322. Le CSLP mettra en œuvre une politique active de développement du secteur privé afin que celui-ci soit le moteur de la croissance et de la lutte contre la pauvreté. Il s'agira d'une part de prendre des mesures visant à lever les principales contraintes qui touchent le secteur et d'autre part de mettre en place les conditions indispensables à une croissance tirée par le secteur privé, à savoir : l'existence d'un climat économique favorable aux affaires, une infrastructure physique en bon état, une bonne capacité à développer des affaires, un développement institutionnel garantissant les droits de propriété et un système financier solide et performant.

### **18.4.1 Les axes d'intervention du Gouvernement**

323. Au vu des contraintes identifiées, le Gouvernement entend organiser son action sur la base des orientations ci-après :

- **Renforcer le dispositif de partenariat et de concertation entre l'État et le secteur privé** pour une plus grande participation de celui-ci aux décisions de politique économique et mieux tenir compte de l'impact de celles-ci sur le fonctionnement, la compétitivité des entreprises et l'efficacité des investissements. A cet effet, le Gouvernement suscitera une réflexion visant à préciser le mandat et renforcer les moyens des institutions d'intermédiation (Modérateur du secteur privé, Centre National de Promotion des Investissements - CNPI) du secteur privé afin de leur permettre de mieux jouer leur rôle de facilitation entre les services de l'État et les acteurs du secteur privé.
- **Consolider et développer les infrastructures et services d'appui aux entreprises** dans les zones à vocation économique et les zones enclavées pour créer des conditions favorables et/ou incitatives au développement des activités du secteur privé et améliorer l'avantage comparatif de celui-ci.
- **Renforcer les fondements institutionnel et réglementaire des marchés** par : i) la réduction et le recentrage du rôle de l'État à travers la poursuite des privatisations et la restructuration des autres entreprises publiques ; ii) le développement des capacités institutionnelles en accordant un soutien actif aux institutions publiques chargées de la promotion de l'investissement privé (CNPI, Projet d'Appui aux Entreprises Privées, etc.) afin qu'elles puissent exercer efficacement leur mandat dans un environnement réformé, notamment en diminuant les coûts des transactions et de risques, grâce à des interventions plus ciblées et des compétences accrues ; iii) le renforcement des actions déjà en cours en matière de rationalisation du cadre juridique et réglementaire pour l'amélioration du climat des affaires en mettant en place un cadre réglementaire global de l'investissement (régime des sociétés, code des investissements, code du commerce, code minier, code du travail, législation bancaire et financière, régime des assurances et des contrats, etc.) donnant la priorité au renforcement de la confiance des investisseurs et à la sécurisation de la propriété.

- **Bâtir un système financier solide et performant par :** i) la poursuite et la consolidation de la politique de libéralisation et d'assainissement du secteur bancaire afin d'améliorer ses performances, accroître sa capacité de mobilisation de l'épargne locale, atténuer les risques d'une nouvelle crise dans le secteur et restaurer ainsi la confiance dans le système ; ii) la mise en place de mécanismes de financement adaptés au développement des Petites et Moyennes Entreprises (PME) et des activités génératrices de revenus à travers l'élargissement des expériences en matière de Systèmes Financiers Décentralisés (SFD) afin de faciliter l'accès des petits producteurs à des services financiers compétitifs, surtout en milieu rural.
- **Développer l'esprit d'entreprise, promouvoir la PME et créer les facilités et la base de compétences nécessaires à la compétitivité** en : i) renforçant les capacités des organisations du secteur privé (Chambres, Institutions patronales et syndicales, etc.) à formuler de bonnes stratégies, les aider à s'organiser pour les mettre en œuvre de façon efficace et de produire et commercialiser leurs produits selon des normes techniques reconnues ; ii) favorisant l'émergence de filières de formation professionnelle susceptibles de renforcer la productivité de la main d'œuvre en dotant le pays de compétences pratiques dans les domaines concernés. A cet effet, le Gouvernement mettra en place des programmes de formation axés sur la connaissance des nouvelles règles du commerce international et une meilleure maîtrise des nouvelles technologies à travers la vulgarisation de méthodes telle que l'Approche Compétences Economiques par la Formation à l'Esprit Entrepreneurial et la méthode 'Gérez Mieux votre Entreprise'. De même, l'exploitation des résultats de l'Enquête visant à établir une carte des PME du Mali réalisée en juin 2001 devrait permettre de lever un certain nombre de contraintes auxquelles ce sous secteur est confronté.
- **Coordonner et harmoniser les programmes appuyés par les partenaires au développement** en matière de promotion du secteur privé pour éviter des duplications et favoriser la synergie.

#### 18.4.2 Les éléments de programme d'actions

324. Le Gouvernement mettra en place plusieurs outils sur lesquels il s'appuiera pour préciser et cibler son action. A court terme, il s'agira de :

- réaliser, dans les meilleurs délais, l'étude sur le programme décennal de développement du secteur privé dont le projet de termes de référence est déjà disponible ;
- finaliser et exploiter l'Enquête visant à établir une carte des PME du Mali ;
- finaliser et adopter l'Etude sur l'Investissement Direct Etranger au Mali ;
- finaliser et adopter le Programme Intégré d'Appui à la Compétitivité centré sur les éléments de politique industrielle capables de renforcer la croissance et la compétitivité du secteur manufacturier.

325. A moyen terme, il s'agira :

- de mettre en œuvre le Plan National d'Action pour l'Emploi qui comporte des composantes visant le développement du secteur privé notamment en matière de formation et d'appui aux PME ;
- de mettre en œuvre le Programme Intégré d'Appui à la Compétitivité ;
- de poursuivre les activités du Projet d'Appui au Secteur Privé ;

- de mettre en œuvre les recommandations de l'Etude sur l'Investissement Direct Etranger au Mali ;
- d'adopter et mettre en œuvre le Plan d'actions du Programme Décennal de Développement du Secteur Privé.

## 19 Développement des activités génératrices de revenu

### 19.1 Axes stratégiques

326. Cinq grands objectifs ont été identifiés et retenus pour réellement réussir le développement des AGR en faveur des populations les plus démunies. Ce sont :

- **La professionnalisation des différents acteurs** où il s'agira de: i) Renforcer les compétences techniques et organisationnelles des acteurs ; ii) Renforcer la capacité d'intervention des structures d'appui au secteur privé (services techniques, chambres consulaires, tribunaux de commerce, FAFPA, autres structures du secteur privé telles les associations professionnelles.) ; iii) Promouvoir la création et le développement de regroupements professionnels ; iv) Renforcer les capacités de négociation des accords commerciaux
- **La facilitation de l'accès au financement** par : i) la mise en place des mécanismes de financement adapté au développement des AGR. Dans ce cadre, l'exemple des micro-crédits sera amélioré et étendu ; ii) la mise en place des fonds spéciaux pour l'exécution de marchés locaux ; iii) l'étude d'un dispositif de financement et d'assurance crédit à l'exportation ; iv) la formation des acteurs à la gestion des crédits pour assurer la pérennisation des activités des projets à travers une saine et judicieuse utilisation des ressources ; v) l'amélioration de l'accès à l'information sur les structures de financement.
- **La facilitation de l'accès à l'information** dans lequel il est prévu : i) la création et l'opérationnalisation de centres d'accueil et d'information dans les grandes villes; ii) l'organisation de campagnes IEC ; iii) favoriser les échanges d'expériences par des contacts et visites entre partenaires.
- **La création et le développement d'infrastructures de base**, comprenant : (i) les infrastructures commerciales (stands d'exposition, couloir à bétail, marchés de gros, entrepôts) ; (ii) l'aménagement de zones industrielles décentralisées ; (iii) la construction de villages artisanaux pour la promotion des produits artisanaux et le tourisme ; (iv) les infrastructures de communication et routières des zones de production vers les zones de consommation; et (v) l'aménagement des rizières.
- **La promotion des filières porteuses** où il s'agira de promouvoir la création et le développement des unités de transformation.

### 19.2 Actions prioritaires

327. En plus de la mise en œuvre de politiques macro-économiques susceptibles de promouvoir une croissance économique forte et redistributive et du renforcement des dotations en capital humain, le Gouvernement entend promouvoir des programmes ciblés axés sur la génération et la création d'emplois à travers l'utilisation des travaux à haute intensité de

main d'œuvre (HIMO), la promotion de micro-réalisations, l'appui à l'émergence des PME et la promotion de mécanismes décentralisés de financement. Ces activités seront menées en partant des expériences accumulées dans les programmes antérieurs en tenant compte de la disponibilité des données statistiques et des capacités institutionnelles existantes au niveau local pour l'identification des bénéficiaires et la livraison de services à ceux-ci.

328. *La promotion des Travaux à haute intensité de main d'œuvre (HIMO)*. Le secteur des infrastructures sera un point d'ancrage important pour l'application de cette approche en raison de son poids dans l'économie nationale et de son potentiel de création d'emplois. Les pouvoirs et collectivités décentralisés seront des partenaires bien indiqués pour la mise en œuvre des politiques d'investissement basées sur l'emploi et les ressources locales. La politique de décentralisation déjà largement engagée au Mali crée à cet effet des conditions favorables.

329. *La promotion des micro-réalisations* par la mise en place de projets décentralisés d'investissements ruraux centrés sur les besoins des communautés locales, tels que la conservation des eaux et des sols, l'approvisionnement en eau, le reboisement, les petits périmètres irrigués, les ouvrages de désenclavement, les écoles et dispensaires, ou de micro-réalisations urbaines, etc. Ces programmes des micro-réalisations seront également réalisés selon la technique HIMO en s'appuyant notamment sur les organisations communautaires à travers une démarche de contractualisation. Un programme d'accompagnement en matière d'assistance technique sera mis en place afin de s'assurer que ces micro-réalisations seront préparées et exécutées sur des bases techniquement et économiquement saines, tout en restant à la portée des capacités d'exploitation et d'entretien des populations en question. Ils seront également conçus suivant une démarche participative pour favoriser l'appropriation de leurs activités par les organisations et communautés locales.

330. *L'appui à l'émergence des Petites et Moyennes Entreprises (PME) surtout en milieu rural*. De manière générale, les PME ne disposent pas de moyens d'investissement importants et sont par conséquent plus adaptées à l'utilisation des techniques à haute intensité de main d'œuvre. Elles seront les acteurs les mieux indiqués pour l'exécution de ce type de travaux surtout au niveau local. Le recours aux PME permettra également de renforcer l'industrie locale du BTP. A ce groupe des PME, il faut ajouter les micro-entreprises, les artisans et les producteurs du secteur informel.

331. *La démultiplication et l'élargissement des champs d'intervention des expériences en cours en matière de lutte contre la pauvreté*. On peut citer entre autres le projet Plateformes multifonctionnelles pour la lutte contre la pauvreté qui a été conçu pour alléger les tâches ménagères des femmes, développer et/ou moderniser les activités artisanales dans les villages, valoriser la production agricole, créer de nouvelles activités génératrices de revenus et renforcer le rôle des femmes dans le processus de développement. Le projet en cours est prévu pour une durée de 5 ans couvrant la période 1999/2004. L'objectif visé est de couvrir 450 villages en plates formes dont (1/3) avec réseaux d'eau et d'éclairage. D'autres projets régionaux tels que le Projet d'Appui aux Initiatives de Base (mis en place dans la région de Mopti en 1998) et le Projet de Réduction de la Pauvreté (développement de petites infrastructures et accès aux crédits dans les régions de Kayes et Koulikoro) pourraient être étendus géographiquement.

# QUATRIEME PARTIE : LES COUTS ET MECANISME DE SUIVI ET D'EVALUATION DU CSLP

## 20 Coûts et financement du CSLP

### 20.1 Le Financement du CSLP

332. La stratégie de mise en œuvre du CSLP repose sur un accroissement important des financements intérieurs à travers une plus grande mobilisation des ressources intérieures. Sur la période 2002/2005, le financement intérieur s'élèvera à 1664 milliards de FCFA tandis que les financements extérieurs attendus des partenaires au développement sont estimés à 1043,6 milliards de FCFA dont 793,1 milliards de financements programmés et 250,5 milliards de financement additionnel correspondant à la prise en charge de l'écart de financement du tofe sur la période 2002/2005.

**Tableau 2 : Financement extérieur et Financement intérieur du CSLP**

<b>En milliards de FCFA</b>	<b>2002</b>	<b>2003</b>	<b>2004</b>	<b>2005</b>	<b>2002/2005</b>
Financement extérieur programmé	178.4	200.5	204.9	209.3	793.1
Dons projets	78.0	80.0	82.0	84.0	324.0
Emprunts projets	100.4	120.5	122.9	125.3	469.1
Financement extérieur additionnel	45.1	64.6	66.8	74	250.5
Ecart de financement du tofe	45.1	64.6	66.8	74	250.5
<b>Total financement extérieur (1)</b>	<b>223.5</b>	<b>265.1</b>	<b>271.7</b>	<b>283.3</b>	<b>1043.6</b>
Variation en %		18.6%	2.5%	4.3%	
<b>Financement intérieur</b>					
Recettes fiscales	331.0	366.7	410.6	458.9	<b>1567.2</b>
Recettes non fiscales	24.2	24.2	24.2	24.2	<b>96.8</b>
<b>Total financement intérieur (2)</b>	<b>355.2</b>	<b>390.9</b>	<b>434.8</b>	<b>483.1</b>	<b>1664</b>
Variation en %		10.1%	11.2%	11.1%	
<b>Total Financement (1+2)</b>	<b>578.7</b>	<b>656.0</b>	<b>706.5</b>	<b>766.4</b>	<b>2707.6</b>
<b>En % du Total des Financements</b>	<b>2002</b>	<b>2003</b>	<b>2004</b>	<b>2005</b>	<b>2002/2005</b>
Financement extérieur programmé	30.8%	30.6%	29.0%	27.3%	29.3%
Dons projets	13.5%	12.2%	11.6%	11.0%	12.0%
Emprunts projets	17.3%	18.4%	17.4%	16.3%	17.3%
Financement extérieur additionnel	7.8%	9.8%	9.5%	9.7%	9.3%
Ecart de financement du tofe	7.8%	9.8%	9.5%	9.7%	9.3%
<b>Total financement extérieur</b>	<b>38.6%</b>	<b>40.4%</b>	<b>38.5%</b>	<b>37.0%</b>	<b>38.5%</b>
<b>Total financement intérieur</b>	<b>61.4%</b>	<b>59.6%</b>	<b>61.5%</b>	<b>63.0%</b>	<b>61.5%</b>

333. Dans la mise en œuvre du CSLP, le gouvernement procédera à une réallocation des ressources vers les secteurs prioritaires. Les dépenses additionnelles résultant du CSLP sur financement intérieur sont estimées à 233,2 milliards de FCFA sur la période 2002/2005 (voir Tableau 3).

**Tableau 3 : Répartition sectorielle du budget d'Etat financé sur ressources intérieures 2002-2005, en milliards de FCFA**

	2002		2003			2004			2005			2003/2005		
	avant cslp	Après cslp	avant cslp	Après cslp	Dép Add	avant cslp	Après cslp	Dép Add	avant cslp	après cslp	Dép Add	avant cslp	après cslp	Dép Add
Pouvoirs Publics et Administration	52.3	52.3	53.3	64.2	10.9	54.4	72.8	18.4	56.0	81.9	25.9	163.7	219.0	55.3
Diplomatie et Affaires Etrangères	12.8	12.8	13.2	14.6	1.4	13.6	16.2	2.6	14.2	17.9	3.7	41.0	48.7	7.7
Défense nationale et sécurité	44.7	44.7	46.1	47.3	1.2	47.5	49.4	1.8	50.1	52.0	1.9	143.7	148.7	5.0
Education de base	42.4	42.4	43.7	48.2	4.5	45.0	52.9	7.9	47.4	56.9	9.5	136.2	158.0	21.8
Enseignement secondaire et supérieur	24.4	24.4	25.1	26.8	1.8	25.7	29.1	3.4	26.7	32.2	5.5	77.5	88.1	10.6
Culture, jeunesse et sport	6.2	6.2	6.3	7.3	1.0	6.4	8.2	1.7	6.6	9.0	2.4	19.4	24.6	5.2
Santé	21.6	21.6	22.2	25.5	3.3	22.8	28.6	5.8	23.7	32.1	8.5	68.8	86.3	17.5
Secteurs sociaux	5.3	5.3	5.5	6.7	1.2	5.6	8.1	2.5	5.8	9.0	3.2	16.9	23.8	6.9
Emploi	0.8	0.8	0.8	1.2	0.5	0.8	1.5	0.7	0.8	1.6	0.8	2.4	4.4	2.0
Agriculture	45.6	45.6	24.8	30.3	5.5	19.2	26.8	7.6	19.8	31.8	12.0	63.7	88.9	25.2
Mines,Hydrauliques, Industrie	5.9	5.9	6.0	7.1	1.1	6.1	7.8	1.7	6.3	8.7	2.4	18.4	23.7	5.2
Urbanisme et travaux publics	14.8	14.8	15.0	21.4	6.4	15.1	24.2	9.1	15.3	28.2	12.9	45.3	73.8	28.5
Transport	10.3	10.3	10.3	15.8	5.5	10.3	17.1	6.8	10.4	21.2	10.8	31.0	54.0	23.1
Communication	3.8	3.8	3.9	5.4	1.5	4.0	6.3	2.3	4.1	7.2	3.2	11.9	18.9	7.0
Dettes Intérieures	7.4	7.4	14.9	14.9	0.0	14.9	14.9	0.0	14.9	14.9	0.0	44.6	44.6	0.0
Dettes Extérieures	54.5	54.5	72.5	72.5	0.0	74.5	74.5	0.0	82.6	82.6	0.0	229.6	229.6	0.0
Dotations non Réparties	92.2	92.2	83.5	90.0	6.5	93.2	96.0	2.8	96.8	100.0	3.2	273.5	285.9	12.5
<b>Total</b>	<b>445.2</b>	<b>445.2</b>	<b>447.0</b>	<b>499.3</b>	<b>52.3</b>	<b>459.2</b>	<b>534.3</b>	<b>75.1</b>	<b>481.4</b>	<b>587.2</b>	<b>105.8</b>	<b>1,387.6</b>	<b>1,620.9</b>	<b>233.2</b>

**Tableau 4 : Répartition des dépenses budgétaires entre les différents secteurs 2002-2005, en millions de FCFA**

	2002	2003	2004	2005	Total 2003-2005	Ratio/total 2003-2005
<b>Pouv. publics-admin.gén.</b>	<b>73,753</b>	<b>85,700</b>	<b>94,317</b>	<b>103,396</b>	<b>283,413</b>	<b>12.7%</b>
fonctionnement	33,649	37,069	40,570	43,509	121,149	5.4%
investissement	40,104	48,631	53,747	59,886	162,264	7.3%
<b>Diplomatie- Aff.Etrangères</b>	<b>12,836</b>	<b>14,564</b>	<b>16,155</b>	<b>17,935</b>	<b>48,655</b>	<b>2.2%</b>
fonctionnement	11,086	12,339	13,645	15,083	41,068	1.8%
investissement	1,750	2,225	2,510	2,852	7,587	0.3%
<b>Défense nat- sécurite int.</b>	<b>44,712</b>	<b>47,314</b>	<b>49,375</b>	<b>51,970</b>	<b>148,659</b>	<b>6.6%</b>
fonctionnement	39,957	42,159	44,220	47,214	133,593	6.0%
investissement	4,755	5,155	5,155	4,755	15,066	0.7%
<b>Education de base</b>	<b>48,775</b>	<b>54,502</b>	<b>59,285</b>	<b>62,907</b>	<b>176,694</b>	<b>7.9%</b>
fonctionnement	40,035	44,665	47,797	52,361	144,824	6.5%
investissement	8,740	9,837	11,488	10,546	31,870	1.4%
<b>Enseignement Sec.Sup.</b>	<b>29,298</b>	<b>31,731</b>	<b>33,773</b>	<b>37,059</b>	<b>102,563</b>	<b>4.6%</b>
fonctionnement	22,862	24,743	26,497	28,750	79,989	3.6%
investissement	6,436	6,987	7,277	8,310	22,574	1.0%
<b>Culture Jeunesse Sport</b>	<b>6,678</b>	<b>7,809</b>	<b>8,647</b>	<b>9,520</b>	<b>25,976</b>	<b>1.2%</b>
fonctionnement	4,183	4,555	4,937	5,262	14,753	0.7%
investissement	2,495	3,255	3,711	4,258	11,223	0.5%
<b>Santé</b>	<b>39,666</b>	<b>43,543</b>	<b>46,618</b>	<b>50,156</b>	<b>140,317</b>	<b>6.3%</b>
fonctionnement	18,580	21,352	23,903	26,755	72,010	3.2%
investissement	21,086	22,191	22,714	23,401	68,306	3.1%
<b>Secteurs sociaux</b>	<b>11,937</b>	<b>13,293</b>	<b>14,677</b>	<b>15,587</b>	<b>43,558</b>	<b>1.9%</b>
fonctionnement	4,325	5,554	6,826	7,607	19,987	0.9%
investissement	7,612	7,739	7,851	7,981	23,571	1.1%
<b>Emploi</b>	<b>753</b>	<b>1,242</b>	<b>1,514</b>	<b>1,605</b>	<b>4,361</b>	<b>0.2%</b>
fonctionnement	653	707	758	823	2,289	0.1%
investissement	100	535	756	781	2,072	0.1%
<b>Agriculture</b>	<b>105,059</b>	<b>89,717</b>	<b>86,184</b>	<b>91,201</b>	<b>267,102</b>	<b>11.9%</b>
fonctionnement	37,279	17,601	13,092	14,890	45,583	2.0%
investissement	67,780	72,116	73,092	76,311	221,519	9.9%
<b>Mine hydrolique industrie</b>	<b>32,816</b>	<b>26,331</b>	<b>31,388</b>	<b>36,718</b>	<b>94,437</b>	<b>4.2%</b>
fonctionnement	3,823	4,295	4,780	5,147	14,222	0.6%
investissement	28,993	22,036	26,607	31,572	80,215	3.6%
<b>Urbanisme - travaux publ.</b>	<b>66,942</b>	<b>73,502</b>	<b>76,327</b>	<b>80,278</b>	<b>230,106</b>	<b>10.3%</b>
fonctionnement	4,687	5,122	5,570	5,974	16,666	0.7%
investissement	62,255	68,379	70,757	74,304	213,440	9.5%
<b>Transport</b>	<b>17,998</b>	<b>23,501</b>	<b>24,813</b>	<b>28,899</b>	<b>77,212</b>	<b>3.5%</b>
fonctionnement	2,962	3,063	3,160	3,235	9,458	0.4%
investissement	15,036	20,438	21,653	25,664	67,755	3.0%
<b>Communication</b>	<b>6,424</b>	<b>7,984</b>	<b>8,899</b>	<b>9,812</b>	<b>26,695</b>	<b>1.2%</b>
fonctionnement	2,457	3,212	3,945	4,260	11,417	0.5%
investissement	3,968	4,773	4,954	5,552	15,278	0.7%
<b>Dette intérieure</b>	<b>7,370</b>	<b>14,880</b>	<b>14,880</b>	<b>14,880</b>	<b>44,640</b>	<b>2.0%</b>
<b>Dette extérieure</b>	<b>54,484</b>	<b>72,517</b>	<b>74,500</b>	<b>82,593</b>	<b>229,610</b>	<b>10.3%</b>
<b>Dotations non réparties</b>	<b>93,997</b>	<b>91,749</b>	<b>97,910</b>	<b>102,038</b>	<b>291,698</b>	<b>13.0%</b>
fonctionnement	74,468	69,426	74,861	74,590	218,878	9.8%
investissement	19,529	22,323	23,049	27,448	72,820	3.3%
<b>Total general</b>	<b>653,499</b>	<b>699,880</b>	<b>739,262</b>	<b>796,554</b>	<b>2,235,697</b>	<b>100.0%</b>

## 20.2 Proposition d'allocation des ressources PPTE

334. Sur la période 2002 –2004, le total des ressources attendues dans le cadre de l'Initiative PPTE est estimé par la Direction Générale de la Dette Publique (DGDP) à près de 75 milliards de FCFA. Les propositions de répartition de ces ressources entre les secteurs prioritaires allouent **45,0 %** de ce montant à l'Education / alphabétisation, **15,0 %** à la Santé / population, **14,4 %** aux Activités génératrices de revenus, de micro-crédits en faveur des groupes cibles, **12,9 %** pour le Développement rural et les ressources naturelles. Les autres secteurs (eau potable et assainissement : 6,1 %, formation professionnelle et créations d'emplois : 3,1 %, infrastructures de base : 2,5 %, et amélioration des données statistiques et suivi / évaluation : 1,2 %) recueillent les **12,9 %** restants.

## 20.3 Cadre des Dépenses à Moyen Terme (CDMT)

335. L'élaboration du CDMT répond à un certain nombre d'objectifs :

- la définition d'un cadre budgétaire cohérent et réaliste qui favorise la stabilité de l'environnement macroéconomique du pays ;
- la mise en place d'un système d'allocation de ressources cohérent avec les priorités stratégiques sectorielles et intersectorielles du gouvernement ;
- la disponibilité d'enveloppes financières sectorielles prévisibles permettant aux ministères d'élaborer des stratégies soutenables d'une part l'élaboration du budget-programme d'autre part.

336. Le CDMT est un document qui fournit un éclairage sur la situation macroéconomique probable sur une période de 3 ans. A cet effet, il permet de prévoir les ressources budgétaires attendues sur la période et déterminer de manière prévisionnelle des enveloppes sectorielles de ressources. Ainsi, une meilleure planification des objectifs des secteurs et de leur réalisation pourra être faite. Enfin, le CDMT contribue à la rationalisation de l'affectation des ressources à travers la prise en compte des priorités de développement et favorise une meilleure lisibilité par les agents économiques des intentions du gouvernement sur le moyen terme.

337. La politique budgétaire 2003-2005 reflète les efforts du Gouvernement visant à contenir le déficit de base tout en réduisant la pauvreté et en minimisant l'impact social du programme de libéralisation de l'économie. L'efficacité de l'administration fiscale et celle des dépenses publiques seront améliorées afin d'atteindre ces objectifs.

338. Le déficit budgétaire de base (hors PPTE) devrait être égal à 0,1% du PIB en moyenne sur la période ce qui est conforme aux objectifs de l'UEMOA, le solde budgétaire de base doit être supérieur ou égal à 0. Cette tendance démontre les efforts du Mali en matière de rigueur budgétaire entrepris depuis 1991. Les dépenses courantes (hors PPTE) sont prévues à 287 milliards de FCFA en 2003 contre 284,8 milliards de FCFA en 2002 ; soit une augmentation de 0,77 %. Cette faible augmentation est imputable en partie à la faiblesse de la subvention du secteur coton en 2003. Mais la tendance à la hausse serait maintenue pour les années 2004 et 2005 et leur évolution par rapport au PIB devrait être constante 12,4% en moyenne sur la période.

### Au niveau des recettes budgétaires

339. Au regard de la tendance d'évolution du PIB, les recettes propres en 2003 pourraient se situer autour de 390,9 milliards de FCFA ; soit 17,1% du PIB.

340. En 2004 et 2005, ces recettes devraient s'accroître respectivement de 11,2 par rapport à 2003 et 11,1% par rapport à 2004. Ces hausses successives devraient faire passer la pression fiscale de 16% en 2003 à 17,4% en 2005. Cette progression serait essentiellement soutenue par la forte croissance de la fiscalité intérieure au détriment de la fiscalité de porte. Cette tendance, correspond globalement à l'évolution récente des Finances Publiques dans l'espace UEMOA, et est due à la mise en place du Tarif Extérieur Commun depuis janvier 2000.

341. Pour atteindre les prévisions de recettes ci-dessus citées, les services d'assiette et de recouvrement continueront d'optimiser les systèmes actuels de recouvrement tout en développant de nouvelles initiatives.

342. Au niveau de la fiscalité intérieure, le renforcement du contrôle fiscal et les opérations d'élargissement de l'assiette entreprise depuis les cinq dernières années seront maintenus et exécutés avec la plus grande efficacité à travers la mise en application des mesures nouvelles. Ces mesures se traduiront par :

- l'élargissement de l'assiette fiscale : la stratégie à bâtir s'articulera autour de la mobilisation du potentiel global de l'économie nationale ;

- l'identification correcte des contribuables, la réduction drastique des exonérations et l'information des contribuables permettront de maîtriser les évasions fiscales ;
- l'amélioration de l'efficacité des services de recouvrement : modernisation de l'administration fiscale par l'usage de l'outil informatique, l'adaptation de la législation fiscale par le rapprochement du fait générateur, le renforcement du système de l'impôt à la source ;
- la réorganisation de l'administration fiscale.

343. L'essence de ces réformes vise à mettre en place un système d'imposition favorable à une meilleure redistribution des revenus et à la mobilisation de l'épargne intérieure.

Au niveau des dépenses :

344. Les dépenses et prêts nets se situeront à 652,2 milliards de francs CFA en 2003 ; soit une hausse de 7,9% par rapport aux prévisions budgétaires de 2002. La hausse sera ce faisant relativement forte 692,2 milliards en 2004 et 744,8 milliards en 2005; soit respectivement une augmentation de 6,1% par rapport à 2003 et 7,59% par rapport à 2004. Toutefois, la part des dépenses et prêts nets devrait se stabiliser autour de 28% du PIB sur la période.

345. Les dépenses courantes passent de 284,8 milliards en 2002 à francs CFA 287 milliards en 2003 ; soit un taux de progression de 0,7%. Cette situation est imputable à la non- reconduction d'une partie de l'enveloppe de la subvention CMDT.

346. Les dépenses en capital sur financement intérieur en 2003 sont projetées pour 105,3 milliards de francs CFA en 2003 contre 73,7 milliards en 2002 ; soit une progression de 42,8 milliards ce qui représenterait 28,7% des recettes fiscales projetées. Ces dépenses en capital sur financement intérieur devraient atteindre 145,6 milliards de francs CFA en 2005 ; soit 31,7% des recettes fiscales largement au-dessus du seuil minimum fixé par l'UEMOA (au moins 20% des recettes fiscales).

## 20.4 Répartition des ressources entre les axes prioritaires

347. Le CSLP Final dégage trois axes prioritaires qui concourent conjointement à l'objectif de croissance et de réduction de la pauvreté :

- Axe 1 : développement institutionnel et l'amélioration de la gouvernance et de la participation
- Axe 2 : développement des ressources humaines et de l'accès aux services sociaux de base
- Axe 3 : développement des infrastructures de base et des secteurs productifs.

348. Le Tableau 4 ci-après fait ressortir, sur la base de la répartition des ressources, des indications sur l'ordre de priorité à l'intérieur des trois axes prioritaires.

**Tableau 4 : Répartition prioritaire des ressources à l'intérieur des trois axes.**

<b>AXE PRIORITAIRE</b>	<b>Composante</b>	<b>Part en %</b>	<b>Montant sur la période 2002-2004 en milliards de FCFA</b>
<b>DEVELOPPER LES RESSOURCES HUMAINES ET AMELIORER L'ACCES AUX SERVICES SOCIAUX DE BASE</b>	Composante éducation / alphabétisation	12,3%	248,5
	Composante santé et population	16,4%	331,3
	Composante emploi et formation professionnelle	0,3%	6,1
	Environnement et cadre de vie	9,9%	200,0
	Activités génératrices de revenus, solidarité et sécurité sociale	11,8%	238,4

	<b>Sous total</b>	<b>50,8 %</b>	<b>1024,3</b>
<b>DEVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES DE BASE ET SECTEURS PRODUCTIFS</b>	Développement rural et ressources naturelles	15,8%	319,2
	Infrastructures de base pour le développement	31,2%	630,3
	<b>Sous total</b>	<b>47,0 %</b>	<b>949,5</b>
<b>ASSURER LE DEVELOPPEMENT INSTITUTIONNEL, LA GOUVERNANCE ET LA PARTICIPATION</b>	Gouvernance et institutions	1,8%	36,4
	Culture / religion / paix et sécurité	0,3%	6,1
	Mise en œuvre du CSLP, analyse et suivi / évaluation de la pauvreté	0,2%	4,0
	<b>Sous-total</b>	<b>2,3%</b>	<b>46,5</b>
<b>TOTAL</b>	-	<b>100,0 %</b>	<b>2020,3</b>

## 21 Mécanismes de suivi et d'évaluation

349. Le processus de suivi et d'évaluation du CSLP est à ce stade perçu comme un processus évolutif : certains mécanismes de suivi et d'évaluation et le dispositif institutionnel responsable ont d'ores et déjà été identifiés mais sont appelés à être adaptés/modifiés au fur et à mesure que certains acteurs renforceront leurs capacités à contribuer au processus et que certains outils seront rendus plus performants. Ainsi, il est proposé d'élaborer et de mettre en œuvre un processus de suivi-évaluation basé tout d'abord sur l'existant : ceci suppose une coordination et la mise en cohérence des mécanismes de suivi existants au niveau des différentes structures et l'exploitation judicieuse des différents outils déjà utilisés par elles.

350. Ensuite, et si nécessaire, de nouveaux mécanismes et/ou outils ou le renforcement de l'existant seront entrepris afin de mettre en place un système de suivi-évaluation global pérenne. La Cellule de Coordination du CSLP se charge dans ce cadre de coordonner les efforts de diagnostic de l'existant et des besoins et de formuler et de mettre en place un système de suivi-évaluation ; elle assurera un suivi des initiatives déjà lancées et prévues visant le renforcement de certaines structures et/ou de certains outils de suivi-évaluation afin d'optimiser la cohérence d'ensemble de ces initiatives et de maximiser leur contribution au processus de suivi et d'évaluation du CSLP.

351. Le dispositif institutionnel actuellement en place ainsi que l'outil préconisé pour le suivi-évaluation du CSLP sont décrits ci-dessous; ensuite est donné un bref aperçu des différents travaux en cours et/ou prévus pour faire évoluer le processus vers un système performant qui agence les différentes structures et outils d'une façon cohérente et complémentaire et qui permette, à terme, de rendre compte à la fois de la performance de la mise en œuvre du CSLP et de son impact sur la réduction de la pauvreté.

### 21.1 Dispositif institutionnel et rôle des acteurs

352. La Coordination de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation du CSLP sera assurée à travers les mécanismes institutionnels mis en place. Le dispositif institutionnel adopté pour la préparation du CSLP sera maintenu et renforcé dans le cadre du suivi du CSLP. Ce dispositif est maintenant suffisamment testé pour pouvoir être étendu de la phase de préparation du CSLP à la phase du suivi de sa mise en œuvre. Les groupes thématiques (ensemble de partenaires gouvernementaux et non gouvernementaux, voir la section 2.2) de la Commission Technique dont l'apport à l'élaboration du CSLP a été décisive, continueront à se réunir périodiquement pour faire le point de l'état d'exécution des plans d'action dans leurs domaines respectifs aussi bien au niveau national qu'au niveau régional. Le suivi au niveau régional et local sera assuré par la représentation régionale du Comité Technique (les comités régionaux CSLP). Il est prévu que des rapports semestriels seront préparés par chaque groupe thématique et adressés au président du Comité de Pilotage. La synthèse de ces rapports sera faite par la Direction Nationale de la Planification et sera soumise à l'examen du Comité de Pilotage, de la Commission Mixte Mali-Partenaires au développement et du Comité d'Orientation. Un rapport annuel sera soumis à l'approbation du Gouvernement.

353. Sur le plan technique, le rôle des différents intervenants est défini comme suit :

- hormis son rôle de formulation et de mise en place d'un système plus élaboré de suivi-évaluation dans le moyen terme, la **Cellule CSLP** assurera le suivi de l'utilisation des ressources, particulièrement des ressources PPTE et veillera au fonctionnement normal des mécanismes institutionnels du CSLP et à la poursuite du processus participatif par l'implication de tous les acteurs dans la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CSLP. Elle assurera un plaidoyer permanent et des actions IEC en faveur des nouvelles orientations stratégiques du pays, veillera à ce que les principales structures de l'administration, de la société civile et du secteur privé soient renforcées pour mener à bien le processus d'exécution, de suivi et d'évaluation du CSLP.
- **La Direction Nationale de la Planification** sera responsable du suivi d'exécution du plan d'actions à travers l'exécution des projets et programmes retenus. Plus spécifiquement, elle devra : i) suivre l'évolution du cadrage macro-économique ; ii) veiller à la cohérence entre les stratégies et interventions des bailleurs et celles du CSLP ; iii) produire et publier un rapport de suivi annuel avec bilan et recommandations pour faire évoluer le CSLP en cas de besoin, ainsi qu'un rapport d'évaluation bi-annuel dans un cadre de planification et de programmation glissante ; iv) contribuer au développement d'une capacité d'évaluation comme outil d'aide à la décision et instrument d'amélioration de l'efficacité du secteur public.
- **La Direction Nationale de la Statistique et de l'Informatique** sera chargée de la production de données relatives au suivi des indicateurs de performance, à travers l'exécution d'enquêtes légères ou de collecte de données passives. Elle veillera à ce que le système d'information permette un guidage fin et régulier.
- **La Direction Nationale du Budget** sera responsable du suivi d'exécution du Cadre de Dépenses à Moyen Terme (CDMT) et du budget programme.
- **La Direction Générale de la Dette Publique** suivra l'évolution des ressources PPTE et veillera à la maîtrise de la dette, intérieure et extérieure.
- **L'Inspection des Finances** sera responsable entre autres, du suivi du volet 'lutte contre la corruption'.
- **Les Cellules de Planification et de Statistique (CPS)** seront chargées du suivi d'exécution des projets et programmes au niveau sectoriel
- **L'Observatoire du Développement Humain Durable (ODHD)** sera responsable du volet évaluation du CSLP et de l'analyse des indicateurs d'impact de la lutte contre la pauvreté ainsi que de la production et de la diffusion de rapports sur le DHD. Il travaillera sur la base des données produites par le système statistique national et d'autres structures. Il est responsable du suivi des indicateurs de performance.
- **La Direction de la Coopération Internationale (DCI)** sera chargée d'appuyer les différentes structures dans la recherche et la mobilisation de financements auprès des partenaires au développement.
- **Le Programme Cadre de Renforcement des Capacités Nationales pour une Gestion Stratégique du Développement (PRECAGED)** sera responsable du volet renforcement des capacités dans le cadre du CSLP.
- **Le Centre d'Analyse et de Formulation des Politiques de Développement (CAFPD)** sera responsable du renforcement des capacités d'analyse et de formulation des politiques de développement et de réduction de la pauvreté ;
- **La société civile et le secteur privé** interviendront à toutes les étapes du processus de suivi/évaluation, particulièrement au niveau du suivi des activités programmées.

**Au niveau des collectivités décentralisées, le suivi-évaluation sera fait à travers les comités régionaux et locaux chargés du processus CSLP.**

**Dans tous les cas, le rôle de chaque acteur sera précisé avec la conception d'une véritable stratégie de suivi-évaluation selon un large processus participatif.**

## 21.2 Indicateurs de suivi

354. Au Mali, le CSLP est devenu le cadre unique de référence pour les politiques et la stratégie de développement : même si le document du CSLP met en lumière les priorités politiques et stratégiques ciblées sur la réduction de la pauvreté, tous les secteurs et tous les domaines vont contribuer d'une manière directe ou indirecte à la réalisation de l'objectif global d'une croissance forte, durable et réductrice de pauvreté. Le système de suivi-évaluation du CSLP se doit donc d'être aussi exhaustif que possible en permettant de suivre et d'évaluer le succès de la mise en œuvre de l'ensemble des composantes du

CSLP ainsi que de chacune de ses composantes dans la mesure où leurs effets sont identifiables séparément. Cette double approche est nécessaire car le CSLP traduit une volonté d'agir sur des facteurs spécifiques qui accélèrent la croissance et réduisent la pauvreté. Le suivi et l'évaluation du CSLP doivent alors non seulement servir à vérifier les niveaux de croissance et de pauvreté mais aussi aider à identifier les facteurs ayant permis d'atteindre ces niveaux ainsi que leur efficacité dans ce processus. Cette approche permettra de guider le processus décisionnel du CSLP en renforçant ou réorientant certaines stratégies ou activités selon leur efficacité à contribuer à l'atteinte de l'objectif. Il est donc important que le système de suivi du CSLP ne repose pas uniquement sur le suivi de l'impact des politiques mises en œuvre (niveaux de croissance et de pauvreté) mais aussi sur le suivi des intrants, des activités et des résultats obtenus.

3355. Le suivi et l'évaluation du CSLP se feront sur la base d'indicateurs de performance distinguant clairement trois niveaux : a) activités, b) résultats et c) impact. Il s'agira de construire une batterie d'indicateurs adaptés et pertinents permettant de : i) suivre les progrès accomplis dans la mise en œuvre des programmes d'actions et les processus de gestion des ressources ; ii) mesurer les résultats obtenus par rapport aux objectifs fixés ; et, (iii) mesurer l'impact des politiques sur l'objectif global de croissance et de réduction de la pauvreté.

3356. Les indicateurs d'activités (input) sont intimement liés aux plans d'action. Ils comprennent des éléments qui s'apparentent à des intrants (nombre d'infrastructures créées ou réhabilitées, nombre de personnel/population, nombre de kms de routes et pistes construites et entretenues,...) et au processus (indicateurs de qualité tels que le nombre d'heures hebdomadaires effectives d'enseignement, disponibilité de médicaments essentiels,...). Ils comprennent aussi les indicateurs financiers dont le suivi est d'importance capitale puisqu'il permet de comparer l'efficacité des allocations financières à tel ou tel secteur ou activité ainsi que de vérifier l'usage effectif des fonds alloués (suivi de l'exécution budgétaire et de la destination finale des allocations).

3357. Les indicateurs de résultats (output) permettent de suivre avec précision les effets du CSLP à court et à moyen termes et portent sur les éléments qui influent le plus sur les indicateurs d'impact. Les indicateurs de résultat visent donc avant tout à capturer les objectifs spécifiques des programmes mis en œuvre pour réduire la pauvreté ; il s'agit là principalement de suivre la couverture et l'accès aux services sociaux de base ainsi que l'accès aux opportunités de participation à la vie économique productive. Les indicateurs de résultat n'évoluent pas nécessairement dans le court terme (exemple : taux de mortalité infantile ou maternelle, taux de chômage). Dans ce cas, des indicateurs qui s'apparentent à des *indicateurs de produits* (intermédiaires entre indicateurs d'activités et de résultat) pourraient compléter l'information si les liens de causalité sont clairement établis (exemple : le taux de fréquentation des centres de santé par les mères-enfants, taux d'accouchements assistés, taux de vaccination, taux de réussite scolaire etc.).

3358. Les indicateurs d'impact résument les changements dans les différentes dimensions de la pauvreté (incidence et profondeur de la pauvreté sous ses différentes formes). Ils présentent un panorama de réussite ou d'échec par rapport à ce qui est considéré comme des éléments majeurs du bien-être des populations et qui se situent plutôt dans le moyen et le long terme.

3359. Le suivi régulier du CSLP portera sur un certain nombre d'indicateurs de résultats et d'activités, que l'on pourra suivre à partir d'opérations statistiques courantes et qui donneront lieu à la production de tableaux de bord par grand volet du CSLP ainsi qu'à la rédaction d'un rapport annuel. Ces indicateurs de résultat et d'activité sont produits par les départements techniques dans le cadre de leurs statistiques de routine et sont déjà partiellement utilisés par les départements pour la gestion de leurs ressources dans le contexte de l'approche budget-programmes.

3360. L'évaluation du CSLP portera sur quelques indicateurs d'impact et de résultats qui sont considérés comme les plus essentiels pour apprécier la réussite du CSLP à moyen terme. Les données de ces indicateurs seront issues d'enquêtes spécifiques. Afin que l'évaluation du CSLP soit souple et efficace, des enquêtes légères sur les conditions de vie des ménages (ELIM) seront effectuées par la DNSI (celles-ci constitueront un sous échantillon de l'enquête malienne sur la pauvreté (EMAP)). Les enquêtes légères donneront une base de données pour l'analyse des résultats/impacts du CSLP.

3361. **La liste indicative des indicateurs retenue est donnée en Annexe 1. Les indicateurs de résultat et d'activités retenus ont été choisis sur la base de la disponibilité des données qui les sous-tendent ainsi que de la pertinence de ces indicateurs pour renseigner sur l'atteinte de l'objectif final (en d'autres termes, plus la causalité entre l'indicateur mesuré et son impact sur l'objectif final est claire et plus l'indicateur est pertinent). Il faut noter que ces indicateurs sont appelés à être révisés au cours du temps : comme souligné ci-dessous, l'utilisation d'indicateurs de résultat comme outil de gestion (guide des stratégies) n'est pas encore ancrée dans les habitudes : ce n'est que par l'usage des indicateurs que leur pertinence pourra réellement être vérifiée et que leurs valeurs cibles pourront être déterminées.**

## 21.3 Evolution prévue du processus de suivi-évaluation

362. Le concept d'un suivi global de l'ensemble des politiques de l'Etat ainsi que l'approche d'un suivi de performance de ces politiques sont nouveaux au Mali (et ailleurs) : l'élaboration du système de suivi-évaluation doit donc être conçu comme un processus flexible qui est appelé à être amélioré au fur et à mesure de sa mise en œuvre. La réflexion entamée au cours du processus d'élaboration du CSLP pour son suivi-évaluation se poursuit dans plusieurs directions afin de détailler le cadre conceptuel du système et aboutir à des propositions concrètes de rôles à remplir et des tâches à effectuer par les différents acteurs parties prenantes au CSLP ainsi que sur les mécanismes et outils de suivi et évaluation à utiliser dans l'immédiat, à améliorer dans le court terme ou à mettre en place dans le moyen terme.

363. Le processus de suivi-évaluation s'appuiera sur les outils de suivi existants développés ; (i) au niveau des départements sectoriels avec l'approche budgets-programmes et dans le cadre du CDMT ; (ii) au Ministère de l'Economie et des Finances (DNP et DNB) ; (iii) à la DNSI ; et (iv) à l'ODHD. Le renforcement de ces outils est déjà en cours ou prévu (voir ci-dessous). De plus le système de suivi-évaluation entend aussi s'ancrer fortement sur la participation de la société civile, qu'elle soit organisée ou non. Les modalités de cette participation n'ont pas encore été arrêtées : bien que les dispositions institutionnelles soient déjà largement en place (voir ci-dessus) il reste à entreprendre un diagnostic exhaustif des outils de suivi existants, y inclus une analyse de leur pertinence vis-à-vis de l'objectif de suivi-évaluation global du CSLP.

364. **Renforcements en cours** : Afin de mieux concilier les besoins en matière de suivi-évaluation du CSLP avec les outils existants, certaines initiatives ont déjà été prises :

- Un atelier de validation et d'adoption des indicateurs à utiliser dans le cadre du CSLP a été organisé fin Avril 2002 pour toutes les structures administratives avec participation de certaines ONG : il a permis de finaliser le choix des indicateurs d'activités, de résultats et d'impact en tenant compte notamment de leur pertinence, l'existence de données de base (année de référence) et la disponibilité des données.
- Une étude entreprise à la demande de l'Assemblée Nationale et commissionnée par le MEF (qui sera menée par le CAFPD et un bureau d'études sélectionné par appel d'offres) vient d'être lancée sur le renforcement des indicateurs utilisés par les départements techniques dans leurs budgets-programmes<sup>3</sup>. En effet, bien que des indicateurs quantitatifs aient été introduits dans la plupart des budgets-programmes, ceux-ci restent majoritairement des indicateurs liés aux produits (indicateurs d'input et d'output) plutôt qu'aux résultats et à l'impact obtenus : il faut maintenant les transformer en véritables outils de gestion des finances publiques et en indicateurs de l'impact des politiques mises en œuvre, qui permettront aussi de renseigner le suivi du CSLP.
- Parallèlement, la DNB envisage d'entreprendre des cours de formation sur l'approche budgets-programmes afin de mieux ancrer la nouvelle approche de gestion de performance dans les départements techniques : en effet, ceux-ci bien qu'ayant adopté l'approche dans la manière de préparer et présenter leurs budgets, n'ont pas encore suffisamment internalisé l'approche dans leur manière de gérer les ressources mises à leur disposition (lien "moyens employés" – "résultats obtenus"). Dans cette même optique la DNB a initié des ateliers de sensibilisation sur la Revue des Programmes dans les départements ministériels. La DNB poursuivra aussi l'extension des CDMT au niveau sectoriel (voir section 8.3).
- En complémentarité à ces initiatives, la cellule CSLP a commandité une assistance technique pour l'assister à définir une stratégie cohérente de suivi-évaluation du CSLP à partir des actions en cours et prévues et à définir de nouvelles actions si nécessaire. Les travaux ont démarré et les réflexions sur le cadre de suivi-évaluation sont actuellement en cours : les travaux seront poursuivis au second semestre 2002 pour coïncider avec les renforcements en cours. L'assistance visera à finaliser le diagnostic de l'existant et des besoins au niveau des différentes structures (notamment celles hors de l'administration centrale telles que les structures régionales et la société civile) et à établir un chronogramme d'actions agençant les renforcements en cours, prévus ou identifiés lors du diagnostic (voir ci-dessous).
- Enfin, concernant le suivi des ressources du PPTE, un compte spécial a été ouvert à cet effet au niveau du Trésor. Des lignes spéciales ont été créées au niveau du budget d'Etat. Un comité technique composé de la DGDP, DNP, DNB, du conseiller technique chargé des programmes et de la Cellule CSLP est mis en place.

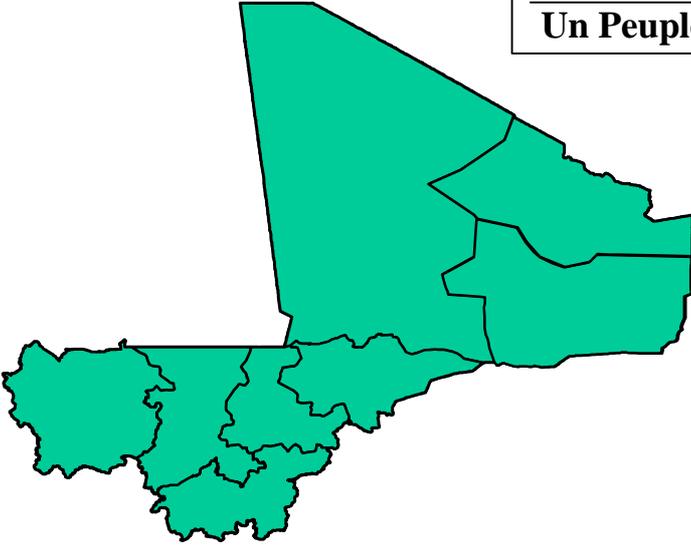
<sup>3</sup> L'approche performance (ou de résultats) de gestion des finances publiques préconisée depuis quelques années par le Ministère de l'Economie et des Finances met l'accent sur le lien entre les moyens (humains, financiers, techniques) employés et la performance des départements mesurée par les résultats obtenus et l'impact des fournitures de services publics. Depuis 1998, le budget général de l'Etat est présenté sous la forme de budgets-programmes préparés par chaque département technique incluant les objectifs poursuivis, les résultats à atteindre (mesures quantitatives d'indicateurs traduisant l'efficacité des dépenses publiques) et une revue sommaire des résultats atteints l'année précédente.

365. **Domaines d'actions prévus** : Dans le cadre du processus d'élaboration et d'affinement du système de suivi-évaluation du CSLP, les actions suivantes sont à entreprendre dans le court et moyen terme :

- En ce qui concerne les indicateurs d'activité et de résultat, les exercices déjà entrepris et actuellement en cours visent à la fois à mieux définir les indicateurs pertinents pour le suivi du CSLP et pour la gestion efficiente des ressources et à internaliser l'approche de gestion par résultats. L'effort dans le moyen terme devra porter sur deux aspects. Premièrement la pertinence des indicateurs d'activités et de résultats devra être vérifiée concrètement par le suivi de leur évolution à court terme afin d'assurer que les indicateurs retenus sont suffisamment représentatifs de l'évolution de l'objectif spécifique et global qu'on cherche à suivre ; en effet le choix des indicateurs retenus repose dans une large mesure sur des hypothèses faites sur les liens de causalité entre activités mises en œuvre, résultats obtenus et impact souhaité. La validité de ces hypothèses peut être vérifiée dans le court-moyen termes, notamment en triangulant les informations obtenues de différentes sources et/ou en comparant l'évolution d'indicateurs relativement proches (indicateurs de substitution). Deuxièmement, il s'agira de vérifier si les valeurs cibles choisies pour les indicateurs sont réalistes par rapport aux moyens mis en œuvre (les objectifs chiffrés devant être ambitieux mais non hors de portée) : cette vérification ne pourra se faire que dans le moyen terme car elle est fonction de la mesure dans laquelle les départements techniques intégreront l'approche de gestion par résultats. L'affinement des indicateurs et de leurs valeurs cibles se fera au fur et à mesure que l'utilisation des indicateurs deviendra un véritable outil de gestion. Dans l'intérim, des revues sectorielles de dépenses publiques annuelles couplées aux exercices de suivi semestriel du CSLP permettront de vérifier la pertinence des indicateurs et d'affiner leurs valeurs cibles si nécessaire.
- En ce qui concerne le suivi financier, une attention particulière sera accordée au suivi des dépenses publiques et de l'utilisation des ressources issues de l'initiative PPTE (voir aussi section 11.1). A cet effet, des efforts seront faits pour renforcer le processus en cours en matière de transparence des finances publiques par une révision du cadre juridique de gestion du budget de l'Etat, une amélioration du processus de préparation budgétaire, une systématisation du contrôle externe, un renforcement du contrôle interne et une plus grande facilitation de l'accès du public à l'information budgétaire. Alors que l'identification des lignes budgétaires/programmes affectées à la réduction de la pauvreté a déjà été mise en place à travers une nomenclature spécifique pauvreté, des actions spécifiques seront aussi menées pour : i) la mise en cohérence de la présentation budget-programme/budget de moyens ; et ii) la mise en place de mécanismes d'analyse de la soutenabilité à moyen terme de la politique des finances publiques. Ce dernier aspect sera bien sûr aussi analysé lors des revues sectorielles de dépenses publiques.
- En ce qui concerne les indicateurs globaux d'impact, les renforcements à envisager concernent aussi bien l'aspect institutionnel que l'aspect collecte, traitement et analyse des données. Une des actions prioritaires dans le cadre de l'amélioration de la performance du secteur public (voir section 9.2) est le renforcement au niveau de l'ensemble des structures de planification et de gestion du développement en vue de permettre aux structures concernées d'assurer une bonne formulation et un suivi-évaluation efficaces des politiques de développement, y compris le CSLP. Cette action stratégique vise spécifiquement la dotation de ressources humaines supplémentaires, la mise en œuvre d'un plan de formation, la considération et la mise en œuvre de propositions de restructuration des structures et l'intégration de la dimension spatiale dans la gestion du développement. Un élément essentiel dans ce programme porte sur la mise en œuvre du schéma directeur de développement du système statistique national (SSN) du Mali élaboré par le PRECAGED en Mai 2001. Le diagnostic du système statistique national identifie des problèmes institutionnels, organisationnels, humains et financiers mais aussi des lacunes dans l'utilisation et la production des statistiques (problèmes de valorisation qui portent sur le manque de visibilité des statistiques disponibles, diffusion insuffisante en qualité et en quantité et mal contrôlée et insuffisance de l'analyse). Le schéma directeur préconise un renforcement du SSN par le biais d'une restructuration institutionnelle profonde de l'ensemble du système. Le suivi de la mise en œuvre des plans d'actions (après validation) sera assuré par le secrétariat permanent du conseil national de la statistique (CNS) qui sera créée. Le plan d'actions porte aussi bien sur le DNSI que sur les cellules de planification et de statistiques situées dans les départements techniques et adressera donc aussi, entre autres, le problème potentiel de la fiabilité et de la qualité des données de routine issues des systèmes de statistiques sectorielles permettant de construire les indicateurs de résultats sectoriels.
- Enfin, un énorme travail reste à être entrepris pour mieux asseoir le système de suivi-évaluation du CSLP auprès de ses bénéficiaires finaux : comme souligné à plusieurs reprises, la stratégie participative devra être approfondie tant au niveau national que régional. Il s'agira notamment de poursuivre le processus basé sur les groupes sectoriels spécialisés où la société civile est déjà activement présente à travers des ONG, de susciter la participation croissante d'autres représentants de la société civile et du secteur privé dans le processus, d'inclure de façon progressive les collectivités et les communautés locales dans la dynamique, de formaliser un processus

de consultation systématique des pauvres et des bénéficiaires par rapport aux résultats des actions du CSLP, et de clarifier le rôle de chaque acteur dans la dynamique de suivi et d'évaluation ainsi que les mécanismes de leur participation dans cette dynamique. Concrètement la Cellule CSLP, avec l'aide de l'assistance technique, prévoit des actions à court terme visant à : identifier les mécanismes de collecte d'information existants au niveau des ONG travaillant sur le terrain et des collectivités locales afin d'évaluer si ces mécanismes existants pourraient être systématisés afin de contribuer à une banque de données d'information sur l'état de la pauvreté à des niveaux très désagrégés ; explorer l'intérêt de la société civile, y inclus des populations bénéficiaires à un niveau très désagrégé, pour la dissémination des informations financières (et notamment budgétaires), économiques et sociales et mettre en place un tel flux d'information de l'administration centrale vers la société afin de stimuler sa participation dans les affaires publiques, et donc dans la mise en œuvre et le suivi du CSLP. Il est à noter que dans le cadre de cette stratégie participative, la Cellule CSLP suivra de près les résultats des efforts entrepris au niveau des collectifs des ONG qui prévoient de renforcer leurs capacités d'analyse des politiques et les mécanismes de concertation entre ces collectifs d'ONG et d'instaurer des cadres de concertation communales, régionales et nationales.

**REPUBLIQUE DU MALI**  
**Un Peuple – Un But – Une Foi**



LE 29 MAI 2002

# C S L P F I N A L

**Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté**

---

## ANNEXES

---

## **ANNEXES**

<b>Annexe 1.</b>	<b>Objectifs chiffrés de réduction de la pauvreté.....</b>	<b>2</b>
<b>Annexe 2.</b>	<b>Note methodologique sur l'I<sub>s</sub>.....</b>	<b>5</b>
<b>Annexe 3.</b>	<b>Les objectifs identifiés dans le contexte mondial et régional.....</b>	<b>8</b>
<b>Annexe 4.</b>	<b>Cadre Macro-économique .....</b>	<b>9</b>
<b>Annexe 5.</b>	<b>Le cadre de dépenses à moyen terme (CDMT).....</b>	<b>14</b>
<b>Annexe 6.</b>	<b>Répartition des ressources PPTE sur la période 2002-2004.....</b>	<b>23</b>
<b>Annexe 7.</b>	<b>Matrice des actions.....</b>	<b>24</b>
<b>Annexe 8.</b>	<b>Tableaux du Cadrage Macro-économique.....</b>	<b>35</b>

### **Liste des tableaux en annexe**

Tableau A- 1 :	Liste des indicateurs dans les secteurs de l'éducation et de la santé.....	2
Tableau A- 2 :	Liste indicative des indicateurs par axe .....	3
Tableau A- 3 :	Scores partiels par type d'infrastructures.....	5
Tableau A- 4 :	Résultat des tests de sensibilité par rapport au scénario de base. ....	13
Tableau A- 5 :	Proposition de répartition des ressources PPTE .....	23
Tableau A- 6 :	Données du secteur réel (volumes et croissance).....	35
Tableau A- 7 :	Données et projection sur la population.....	35
Tableau A- 8 :	Equilibre Ressource - Emplois (en volume - prix de 1987).....	36
Tableau A- 9 :	Equilibre Emplois-Ressources du PIB (en Prix courants) .....	37
Tableau A- 10 :	Hypothèses pour la projection du TOFE .....	39
Tableau A- 11 :	Tableau des Opérations Financières de l'Etat.....	40
Tableau A- 12 :	Hypothèses Balance des paiements .....	43
Tableau A- 13 :	Balance des paiements .....	44
Tableau A- 14 :	Principaux indicateurs économiques et financiers.....	46

### **Liste des figures en annexe**

Figure A- 1 :	Carte de l'Incidence de la pauvreté .....	6
Figure A- 2 :	Carte de la Profondeur de la pauvreté .....	7
Figure A- 3 :	Evolution et projections des principales cultures 1991-2006.....	10
Figure A- 4 :	Evolution des indicateurs de finances publiques.....	11

## ANNEXE 1. OBJECTIFS CHIFFRES DE REDUCTION DE LA PAUVRETE

**Tableau A- 1 : Liste des indicateurs dans les secteurs de l'éducation et de la santé**

Indicateurs par secteur	Type <sup>4</sup>	Situation de référence		Objectifs Chiffrés		Périodicité	Source
		Année	Valeur	2002	2006		
<b>Pauvreté</b>							
Incidence de la pauvreté	I	1998	63,8	63,0	47,5	Tous les 5 ans	EBC
Profondeur de la pauvreté	I	1998	42,3	42,0	32,0	Tous les 5 ans	EBC
<b>Education</b>							
Taux brut de scolarisation au 1 <sup>er</sup> cycle	R	2001	60,0	64,0	83,0	Annuelle	CPS
Taux brut de scolarisation au 1 <sup>er</sup> cycle (filles)	R	2001	49,0	52,0	64,0	Annuelle	CPS
Ratio Elèves/Maître au 1 <sup>er</sup> cycle	A	2001	74,0	70,0	54,0	Annuelle	CPS
Taux d'alphabétisation	I	2001	43,0	45,0	56,0	Annuelle	CPS
Part du budget de l'Education dans le budget d'État	A	2001	11,5	12,7	18,5	Annuelle	DNB
Part du budget de l'Education de base dans le budget de l'éducation	A	2001	56,8	57,0	60,8	Annuelle	DNB
<b>Santé</b>							
% de population ayant accès aux structures de santé à moins de 5 km	A	2001	41	45	50	Annuelle	SNIS
% de population ayant accès aux structures de santé dans un rayon de 15 km	A	2001	66	70	80	Annuelle	SNIS
Taux de consultations prénatales	R	2001	52	55	60	Annuelle	SNIS
Taux d'accouchements assistés	R	2001	41	45	50	Annuelle	SNIS
Nombre de CSCOMs fonctionnels	A	2001	533	560	620	Annuelle	SNIS
Nombre de CSREF ayant organisé la référence par an	A	2001	21	23	30	Annuelle	SNIS
Taux de mortalité néo-natale	I	1995	68		58	Tous les 5 ans	EDS
Taux de mortalité infantile (en ‰)	I	2001	113,4		100	Tous les 5 ans	EDS
Taux de mortalité infanto-juvénile	I	2001	229,1		210	Tous les 5 ans	EDS
Taux de mortalité maternelle (pour cent mille)	I	2001	505		500	Tous les 5 ans	EDS
Indice de fécondité	I	2001	6,8		6,5	Tous les 5 ans	EDS
Taux de prévalence contraceptive (toutes méthodes confondues) en %	R		8,2		10	Tous les 5 ans	EDS
Taux de malnutrition chronique (enfants de moins de 5 ans)	I	2001	24,5		18	Tous les 5 ans	EDS
Taux de Prévalence du VIH/SIDA	I	2001	1,7		1	Tous les 5 ans	EDS
Taux de couverture vaccinale DTCP3 chez les enfants de 1 an (en %)	R	2001	61		75	Annuelle	SNIS
Part du budget de la santé dans le budget d'État	A	2001	8,9	9,7	10,4	Annuelle	DNB

<sup>4</sup> A : Activités, R : Résultats, I : Impact

**Tableau A- 2 : Liste indicative des indicateurs par axe**

Objectifs prioritaires et indicateurs de performance	Type <sup>5</sup>	Situation de référence		Objectifs Chiffrés		Périodicité	Source
		Année	Valeur	2002	2006		
<b>Réduire la pauvreté</b>							
Incidence de la pauvreté							
Profondeur de la pauvreté							
<b><i>Assurer le développement institutionnel, l'amélioration de la gouvernance et la participation</i></b>							
Taux de satisfaction des usagers de l'administration							
Pourcentage de ressources publiques dépensées au niveau des collectivités							
Degré de participation de la société civile à formulation, la mise en œuvre et suivi des stratégies de développement							
<b>Lutte contre la corruption</b>							
Nombre de contrôles effectués							
Nombre de rapports mis en œuvre							
Diminution du nombre de malversation							
<b>Renforcement des capacités et de la crédibilité de la justice</b>							
Degré de satisfaction des populations							
<b><i>Développement humain durable et renforcement de l'accès aux services sociaux de base</i></b>							
<b>Education</b>							
Taux brut de scolarisation au 1 <sup>er</sup> cycle							
Taux brut de scolarisation au 1 <sup>er</sup> cycle (filles)							
Ratio Elèves/Maître au 1 <sup>er</sup> cycle							
Taux d'alphabétisation							
Part du budget de l'Education dans le budget d'État							
Part du budget de l'Education de base dans le budget de l'éducation							
<b>Santé</b>							
Taux de mortalité néo-natale							
Taux de mortalité infantile							
Taux de mortalité infanto-juvénile							
Taux de mortalité maternelle							
Taux de malnutrition chronique (enfants de moins de 5 ans)							
Taux de Prévalence du VIH/SIDA							
Taux de couverture vaccinale DTCP3 chez les enfants de 1 an							
Part du budget de la santé dans le budget d'État							
Taux de consultations prénatales							
Taux d'accouchement assisté							
Indice synthétique de fécondité							

<sup>5</sup> A : Activités, R : Résultats, I : Impact

Objectifs prioritaires et indicateurs de performance	Type <sup>5</sup>	Situation de référence	Objectifs Chiffrés	Périodicité	Source
<b>Habitat</b>					
Pourcentage de ménages en location					
Pourcentage de ménages propriétaires de leurs logements					
<b>Eau</b>					
Taux de villages bénéficiaires d'au moins 1 point d'eau potable					
Pourcentage de population ayant accès à l'eau potable					
<b>Assainissement</b>					
Pourcentage de ménages disposant d'un système d'évacuation des eaux usées					
<b>Participation des femmes</b>					
Pourcentage de femmes entrepreneurs					
% de femmes bénéficiant de micro-crédit					
Nombre de femme occupant un poste de responsabilité					
<b>Emploi</b>					
Taux de chômage en milieu urbain ;					
Taux de sous emploi en milieu rural ;					
Nombre total d'emplois créés					
<i>Développement des infrastructures de base et secteurs productifs</i>					
<b>Production agricole, alimentation et nutrition</b>					
Production totale de coton graine					
Evolution des prix aux producteurs					
Production de fibre					
Effectif du cheptel					
<b>Gestion des ressources naturelles</b>					
Nombre d'ha reboisés					
Nombre de Plan d'aménagement du territoire réalisés					
Nombre de marchés ruraux de bois					
<b>Transport/communication/énergie</b>					
Nombre de Km de route en terre					
Nombre de Km de route bitumé					
Nombre de Km de routes entretenues					
Densité de route					
Nombre de villages équipés en téléphone					
Taux de couverture des communes en radio rurales					
Nombre de familles branchées sur le réseau EDM					

## ANNEXE 2. NOTE METHODOLOGIQUE SUR L'I<sub>s</sub>

366. La pauvreté possède de multiples dimensions. On peut caractériser le pauvre à travers entre autres par le besoin de prestations élémentaires de santé, d'éducation de base, d'accès à l'eau potable ainsi qu'à d'autres services essentiels qui doivent être fournis par la communauté afin d'empêcher les individus de sombrer dans un état de dénuement. A partir de ce concept, l'incidence et la profondeur de la pauvreté peuvent être déterminées à partir des informations relevées sur les infrastructures socio-économiques.

367. La méthodologie repose sur un indicateur (I<sub>s</sub>) appelé « score de pauvreté » qui varie de 0 à 20. Les types d'infrastructures retenues pour l'élaboration de l'I<sub>s</sub> sont : d'**éducation** (1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> cycles l'école fondamentale, centre d'alphabétisation), de **santé** (hôpital, dispensaire, pédiatrie maternelle et infantile, maternité, centre de santé communautaire), d'**accès à l'eau potable** (forage, puits moderne à grand diamètre), de **sécurité alimentaire et de revenu** (banque de céréale, caisse villageoise) l'I<sub>s</sub> d'un village est la somme des scores partiels présentés dans le tableau ci-après.

**Tableau A- 3 : Scores partiels par type d'infrastructures**

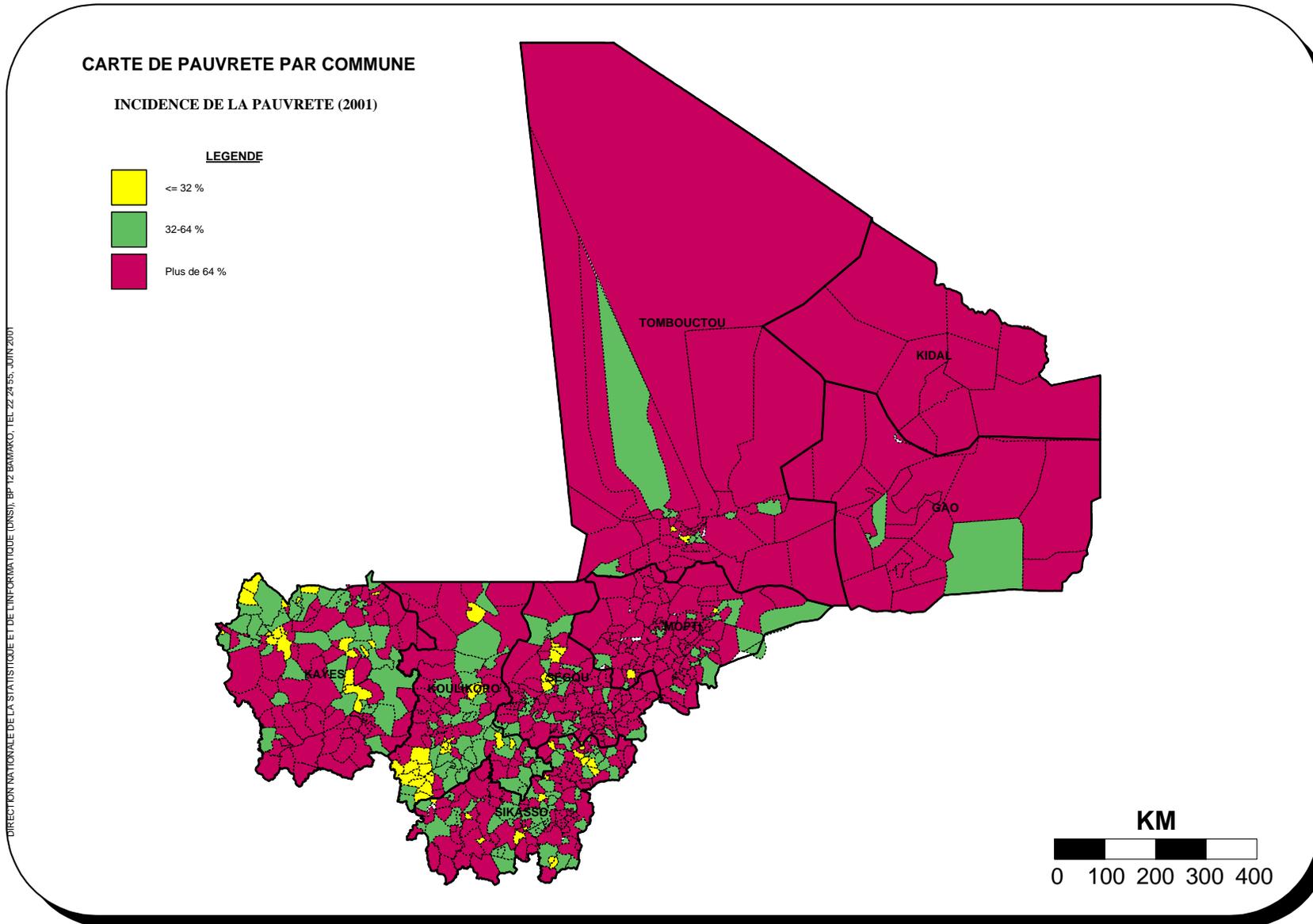
Type d'infrastructures	0 km	0 à 5 km	Plus de 5 km	Observations
<b><u>Education</u></b>				
Premier cycle	3.0	1.5	0.0	
Second cycle	1.0	0.5	0.0	
Centre d'alphabétisation	2.0	0.0	0.0	
<b><u>Santé</u></b>				
Hôpital	4.0	2.0	0.0	Si une localité dispose d'un dispensaire, d'une PMI, d'une maternité, alors le CSCOM n'est pas noté et inversement
Dispensaire	1.0	0.5	0.0	
PMI	1.0	0.5	0.0	
Maternité	1.0	0.5	0.0	
CSCOM	3.0	1.5	0.0	
<b><u>Eau Potable</u></b>				
Forage	2.5	0.0	0.0	
Puits moderne	3.0	0.0	0.0	
<b><u>Sécurité alimentaire</u></b>				
Banque de céréale	0.5	0.0	0.0	
<b><u>Revenu</u></b>				
Caisse villageoise	1.0	0.0	0.0	
<b>TOTAL</b>	<b>20.0</b>			

368. Le logiciel AGIS est utilisé pour déterminer les distances entre les villages et les infrastructures afin de déterminer les scores partiels. Pour classer les localités selon le degré de pauvreté, les classes de valeurs de l'I<sub>s</sub> ci-dessous ont été retenues :

Moins pauvre	$10 \leq I_s \leq 20$
Pauvre	$5 \leq I_s < 10$
Très pauvre	$0 \leq I_s < 5$

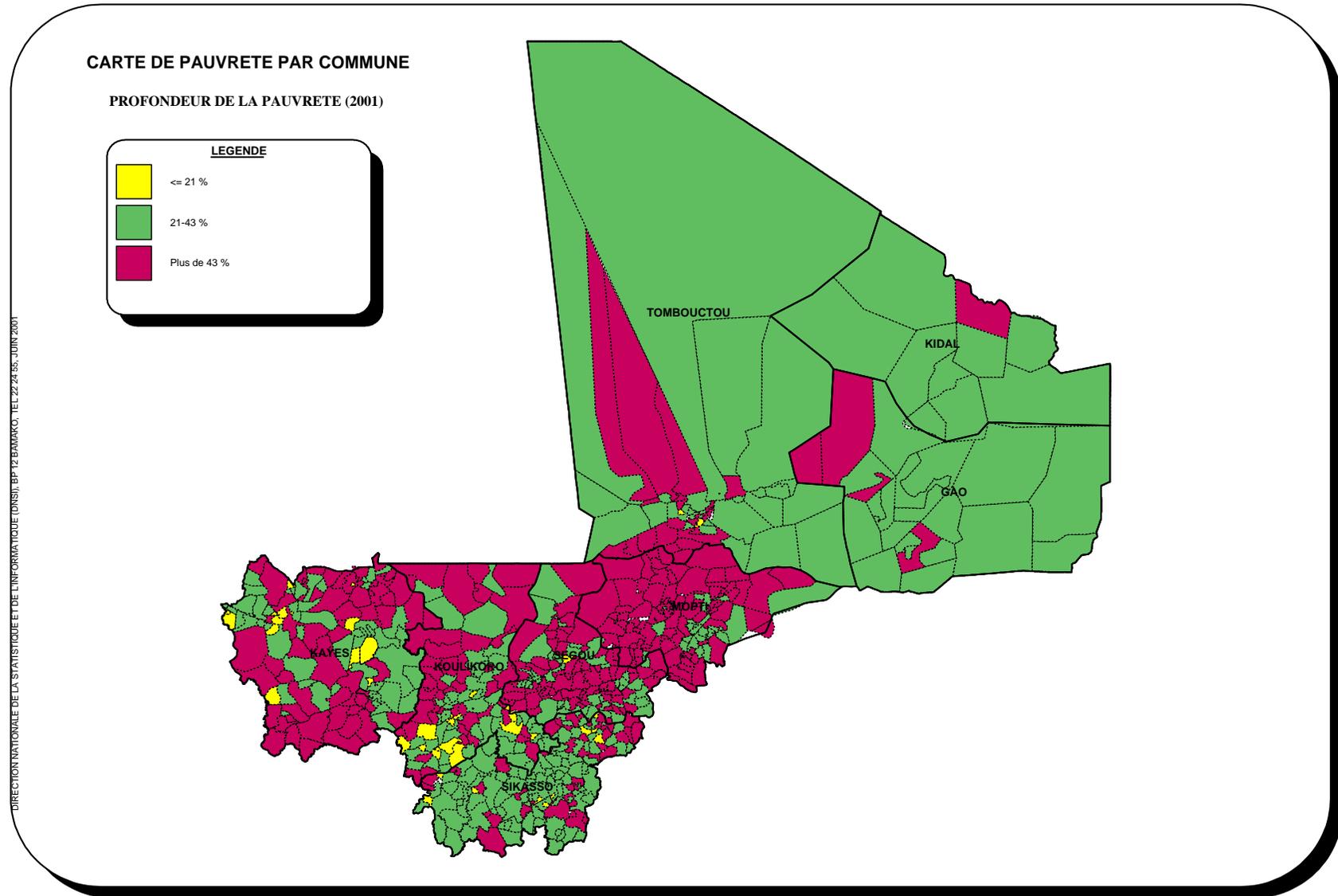
369. La mesure de la pauvreté par un indicateur tel que l'I<sub>s</sub> permet d'identifier les zones où se concentre la pauvreté au sein d'un pays ou d'une région. Toutefois, l'approche présente deux insuffisances qu'il convient de relever : premièrement, la méthode ne s'applique pas aux fractions nomades et deuxièmement, elle homogénéise le niveau de pauvreté de l'ensemble des individus d'une même localité.

Figure A- 1: Carte de l'Incidence de la pauvreté



DIRECTION NATIONALE DE LA STATISTIQUE ET DE L'INFORMATIQUE (DINSI) BP 12 BAMBAKO, TEL: 22 29 55, JUIN 2001

Figure A- 2 : Carte de la Profondeur de la pauvreté



## **ANNEXE 3. LES OBJECTIFS IDENTIFIES DANS LE CONTEXTE MONDIAL ET REGIONAL**

### **LES OBJECTIFS INTERNATIONAUX DE DEVELOPPEMENT**

370. L'Etat du Mali a souscrit à la réalisation des objectifs de développement adoptés par la communauté internationale à l'occasion des conférences et sommets mondiaux organisés par l'ONU dans les années 90. Ils concernent les différentes dimensions de la pauvreté et ses effets sur le niveau de vie des populations. Les objectifs sont au nombre de sept (7) :

- Réduire de moitié entre 2002 et 2015, la proportion de la population qui vit dans l'extrême pauvreté par la mise en œuvre de politiques économiques favorables à une croissance, forte, durable et redistributive ;
- Scolariser tous les enfants dans l'enseignement primaire d'ici l'an 2015 tout en améliorant la qualité des apprentissages en augmentant considérablement les ressources destinées aux constructions scolaires, au recrutement et à la formation des maîtres ainsi qu'aux matériels pédagogiques ;
- Progresser vers l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, éliminer les disparités entre les sexes dans l'enseignement primaire et secondaire d'ici l'an 2009 en mettant l'accent sur la scolarisation et l'alphabétisation des filles et des femmes afin d'élargir leurs opportunités en matière de mariage, de maternité, de travail, etc. ;
- Réduire des deux tiers les taux de mortalité infantile et juvénile d'ici l'an 2015 en affectant davantage de ressources aux services sociaux de base, à l'éducation des parents, à l'amélioration de la nutrition, en particulier pour les couches les plus démunies ;
- Réduire des trois quarts les taux de mortalité liée à la maternité d'ici l'an 2015 ;
- Mettre les services de santé en matière de reproduction à la disposition de tous ceux qui en ont besoin d'ici à 2015 en développant les connaissances relatives à l'utilisation des méthodes contraceptives, à la prévention et au traitement des maladies sexuellement transmissibles, y compris le VIH/Sida, en favorisant la disponibilité de services de santé de qualité et peu onéreux ;
- Appliquer la stratégie nationale de développement de l'environnement d'ici à 2005, de manière à réparer les dommages causés aux ressources environnementales, réduire l'impact de la pollution sur le niveau de vie des pauvres, accroître leur productivité et favoriser le développement durable.

### **LE NOUVEAU PARTENARIAT POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'AFRIQUE (NEPAD)**

371. Trois objectifs majeurs ont été définis dans le cadre du NEPAD : l'éradication de la pauvreté ; la promotion de la croissance et du développement durable ; et, mettre fin à la marginalisation de l'Afrique du processus de mondialisation. Pour atteindre ces objectifs, le NEPAD les questions stratégiques et les défis suivants sont identifiés :

- La restauration de la paix, de la sécurité et de la stabilité ;
- L'enracinement de la bonne gouvernance ;
- La reprise de la croissance accélérée et du développement durable (taux de croissance annuel de 7% pendant 15 ans ;
- La réduction de la pauvreté et de l'inégalité des revenus ;
- La consolidation des acquis démocratiques et le renforcement des institutions et structures démocratiques ;
- La réhabilitation et la construction des infrastructures ;
- La reconfiguration de l'architecture financière mondiale ;
- Comblent le fossé numérique entre le Nord et le Sud.

## ANNEXE 4. CADRE MACRO-ECONOMIQUE

### 1. OBJECTIFS MACRO-ECONOMIQUES

372. Le scénario du cadrage traduit l'impact des nouvelles mesures mises en œuvre dans le cadre du CSLP. Celles-ci sont non seulement relatives à une meilleure intégration des politiques sectorielles et macro économiques, mais aussi à un développement des synergies découlant de la libéralisation des secteurs productifs associée à une politique d'appui aux organisations professionnelles et aux producteurs, à l'accélération de la mise en place de programmes économiques et sociaux au niveau des collectivités décentralisées et la sécurisation des financements en matière d'infrastructures de transport et de base. L'objectif est d'atteindre un taux de croissance moyen sur la période 2002/2006 d'au moins 6,7%.

373. Il confirme d'une part, la reprise dans la filière cotonnière après la crise de 2001. D'autre part, le montant de la réduction de dette PPTE a été revu à la hausse en raison des nouvelles confirmations reçues des partenaires. Enfin, ce scénario traduit un consensus beaucoup plus large reposant sur une concertation étendue de tous les acteurs impliqués ; ceci constitue un gage important dans l'engagement des autorités et des populations pour la mise en œuvre des nouvelles mesures.

#### 1.1. L'ENVIRONNEMENT INTERNATIONAL

374. Le cadrage repose sur les hypothèses d'évolution de l'environnement économique international projetées par le FMI sur la période 2002-2006. *Elles annoncent une stabilité des cours de l'or autour de 275 dollars l'once entre 2003 et 2006, en hausse de 5 dollars par rapport à son niveau prévu en 2002. En 2002, les cours du coton devrait être à leur plus bas niveau des dix dernières années, soit 46 cents/lb en raison d'une contraction de la demande par rapport à l'offre. Cependant, à partir de 2003, les cours devraient régulièrement monter sur toute la période. Quant au prix du pétrole, il se situerait en dessous de son niveau de 2001. Ces hypothèses sur l'environnement international sont une partie intégrante de ce cadrage.*

#### 1.2 LE SECTEUR REEL

##### 1.2.1 La production

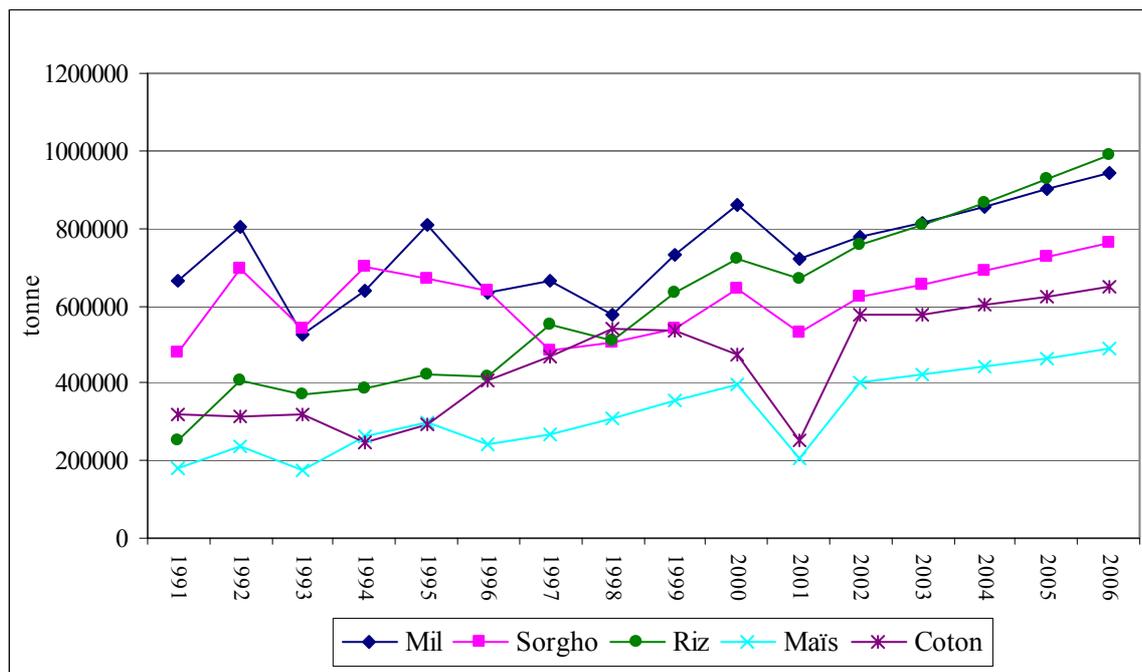
375. Les prévisions de production céréalière pour la campagne 2001/ 2002 reposent sur les premiers résultats de l'Enquête agricole et de conjoncture. Elles annoncent une reprise de la production en hausse de 24,1% par rapport à son niveau de 2001 (2.865.609 tonnes en 2001/2002 contre 2.309.868 en 2000/2001) contre une baisse de 20,2% enregistrée précédemment. Par type de culture, la progression est de 13,1% pour le riz, 103,8% pour le maïs, 13,6% pour mil et 23,1% pour le sorgho. Sur la période 2003-2006 les hypothèses de progression de la production céréalière sont de 5% par an pour les céréales sèches, en l'absence de perturbations pluviométriques. Quant au riz, avec l'augmentation des surfaces irriguées et des aménagements agricoles de proximité, la progression sera de l'ordre 7% par an sur la période 2003-2006. **La mise en œuvre d'une «politique de sécurisation foncière» permettra d'assurer au riz un rôle moteur de croissance de l'économie et surtout de diversification des exportations.**

376. La production cotonnière qui a atteint un record de 575.000 tonnes en 2002 ne dépassera pas ce niveau en 2002/2003 en raison de la détérioration des cours mondiaux et de la baisse des prix aux

producteurs en 2002/2003 (180 F CFA/Kg contre 200 F CFA/Kg en 2001/2002). Sur la base des prévisions de la CMDT, elle évoluera par la suite à un rythme moyen de 3% par an sous l'effet de l'accroissement des terres emblavées.

377. En 2002, la branche de l'extraction, qui est également une branche motrice de la croissance, sera en recul de 9,3%, la production d'or passant de 53,6 tonnes à 48,6 tonnes d'or ; ceci en raison de l'arrêt de la production de la mine d'or de Syama et du ralentissement de l'activité de certaines mines en exploitation. Les prévisions de production prévoient néanmoins une augmentation en 2003 avec 64,1 tonnes d'or. Ce niveau progressera légèrement mais à un rythme moins soutenu jusqu'en 2006.

**Figure A- 3 : Evolution et projections des principales cultures 1991-2006**



Sources : CPS/MDR, CMDT, projections.

### 1.2.2 La croissance

378. Le scénario du cadrage, qui se fonde sur l'évolution des productions décrites plus haut, permettra à l'économie malienne de réaliser un taux de croissance moyen de 6,7% sur la période 2002/2006. En 2002, la croissance attendue serait de l'ordre de 9,3%. Cette forte croissance est consécutive à l'augmentation de la production céréalière de 16,5% en volume, et surtout à un accroissement record de la production cotonnière de 102,4% en volume. Cet effet de rattrapage en 2002, consécutif à la situation de stagnation enregistrée en 2001, se traduit nécessairement par un léger ralentissement de la croissance en 2003.

379. Sur l'ensemble de la période 2002-2006, la croissance du secteur primaire (7,3% en moyenne) reposera sur l'agriculture vivrière principalement le riz, et le coton.

380. La branche de l'extraction constituera avec les textiles, l'agroalimentaire et les BTP les principales sources de la croissance de 6,2% enregistrée par le secteur secondaire. Ceci, en raison du dynamisme du secteur aurifère qui atteindra des niveaux records de production soutenus et des prix internationaux stables, de l'accélération des travaux d'infrastructures de transport et de base, et du développement des unités textiles et agroalimentaires, en relation avec l'activité du secteur primaire.

381. L'évolution du secteur tertiaire (5,9% en moyenne) sera soutenue essentiellement par les branches des transports et télécommunications, les services financiers, les services non marchands et

le commerce. Le regain de l'offre des services est imputable au développement des infrastructures de transport, au dynamisme créé à la faveur de la libéralisation du secteur des télécommunications, au retrait attendu de l'État du secteur bancaire et au renforcement des services de base ainsi qu'à l'impact de la croissance des deux autres secteurs.

### 1.2.3 L'investissement

382. Le niveau du taux d'investissement global sera en moyenne de 22,7% sur l'ensemble de la période 2002-2006. La mise en œuvre du plan d'action du CSLP et des projets routiers en cours se traduira par un taux d'investissement public élevé qui se situera autour de 8,2% en moyenne par an ; une tendance supérieure à celle enregistrée dans le passé. En ce qui concerne l'investissement privé, il enregistrera une croissance régulière en volume de 8% à 10% par an, exceptée l'année 2002 où le taux ne sera que de 4% en raison des incertitudes politiques. **Cette performance ne sera possible qu'avec la mise en œuvre d'une politique volontariste de promotion des investissements étrangers directs prévue dans le CSLP**

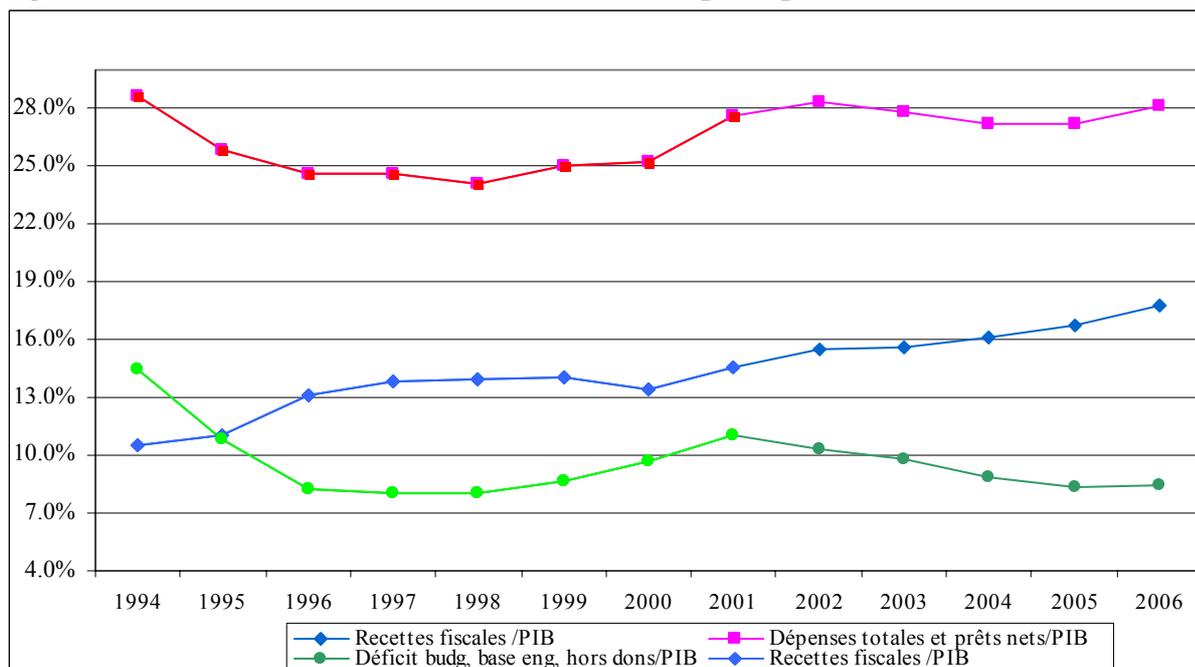
## 1.3 LES FINANCES PUBLIQUES

383. En matière de finances publiques, l'amélioration durable de la situation financière de l'État restera une composante essentielle de la politique budgétaire. L'objectif est de contenir le déficit global des opérations financières de l'État à un niveau soutenable tout en assurant la prise en charge des besoins pressants dans les secteurs prioritaires. Ceci requiert un relèvement rapide des recettes intérieures par un élargissement de la base fiscale ainsi qu'une maîtrise des dépenses publiques.

384. L'amélioration du niveau des finances publiques sur la période de référence sera imputable à l'augmentation des ressources internes, liée principalement à la réforme de la fiscalité, notamment sur les produits pétroliers

385. La mise en œuvre de la politique fiscale et le maintien de la rigueur dans la maîtrise des dépenses budgétaires conduiront à une situation budgétaire soutenable sur l'ensemble de la période. D'une manière générale, on assistera à une amélioration de l'ensemble des indicateurs budgétaires.

**Figure A- 4 : Evolution des indicateurs de finances publiques**



Sources : DNTCP, DNB, DNP, Projections

## **1.4 LA BALANCE DES PAIEMENTS**

386. Les projections du cadrage font apparaître un excédent commercial moyen de 3,5% du PIB sur toute la période 2002-2006. Cet excédent est lié principalement à l'accroissement des volumes de production d'or.

387. S'agissant du solde des transactions courantes extérieures, il se situera à un niveau moyen de -8,9% du PIB. Au regard du critère de convergence UEMOA fixé à -5% du PIB, cette contre-performance s'explique en partie par la dégradation des soldes de la balance des services et des revenus, notamment les postes transports et rémunérations des capitaux investis dans les sociétés minières.

## **2. LES FACTEURS DE RISQUES**

388. Le cadrage macroéconomique présenté repose sur des hypothèses optimistes quant à l'évolution des principales composantes du secteur réel et de l'environnement international. L'économie malienne reste fragile en raison de plusieurs facteurs dont les plus importants sont:

- Les risques naturels (climats, parasites, etc) qui influent sur les productions agricoles,
- Les prix des matières premières (or, coton, pétrole),
- L'instabilité des flux de ressources extérieures,
- Les tensions sociales et politiques tant à l'intérieur que dans la sous région,
- La pandémie du Sida.

389. Pour évaluer la soutenabilité du cadre macroéconomique, trois tests de sensibilité sont retenus et qui sont : l'instabilité de la production agricole, la baisse de la production d'or et la combinaison des deux premiers.

### **2.1 TEST DE SENSIBILITE PAR RAPPORT A UNE INSTABILITE DE LA PRODUCTION CEREELE ET UN PLAFONNEMENT DE LA PRODUCTION COTONNIERE (SENSIBILITE 1)**

390. Dans ce scénario, la production céréalière (hors riz) évolue suivant la moyenne mobile des cinq dernières années. Ceci permet en effet d'intégrer des facteurs d'instabilité liés au climat en relation avec les observations passées.

391. La production cotonnière a été plafonnée à 550 000 tonnes de 2003 à 2006. Ce niveau de production en baisse par rapport à 2002 (575 000 tonnes) reste tout de même un niveau jamais atteint par le passé. En raison des perspectives moroses du marché mondial et surtout de l'application du nouveau mécanisme de fixation des prix aux producteurs calculés sur les prix mondiaux, la production cotonnière tendra vers un tel niveau compatible avec les superficies cultivées actuellement et surtout le déficit soutenable de la société cotonnière.

392. Dans ce cas de figure, le taux de croissance ne serait plus que de 6,0% sur la période 2002/2006 et 5,1% sur la période 2003/2006.

### **2.2 TEST PAR RAPPORT A UNE PRODUCTION D'OR CORRESPONDANT AU PLAN ACTUEL DE PRODUCTION (SENSIBILITE 2):**

393. Ce Scénario caractérisé par une baisse régulière de la production minière, permet surtout de mettre en évidence l'importance de la production minière dans l'économie malienne. Dans ce deuxième cas de figure, le taux de croissance ne serait plus que de 5,1% sur la période 2002/2006. Si l'on exclut l'année 2002, le taux de croissance tombe alors à 4,1% sur la période 2003/2006.

### 2.3 TEST COMBINANT LES SENSIBILITES 1 ET 2 (SENSIBILITE 3):

394. Ce test est une combinaison des deux cas de figure précédents (a et b). C'est le plus pessimiste avec un taux de croissance de 4,3% sur la période 2002/2006 et seulement 3,1% sur la période 2003/2006.

**Tableau A- 4 : Résultat des tests de sensibilité par rapport au scénario de base.**

		2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2002/ 2006	2003/ 2006
PIB en volume	Sc. Base	3,7%	1,5%	9,3%	7,4%	5,9%	5,6%	5,3%	6,7%	6,1%
	Test.1	3,7%	1,5%	9,3%	5,8%	5,3%	4,9%	4,5%	6,0%	5,1%
	Test.2	3,7%	1,5%	9,3%	2,3%	4,4%	3,6%	6,0%	5,1%	4,1%
	Test. 3	3,7%	1,5%	10,1%	0,7%	3,8%	2,8%	5,1%	4,3%	3,1%
Solde budgétaire de base hors PPTE	Sc. Base	-0,6%	-1,2%	-0,5%	-0,4%	0,1%	0,3%	-0,2%	-0,1%	0,0%
	Test. 1	-0,6%	-1,2%	-0,5%	-0,7%	-0,3%	-0,4%	-1,1%	-0,6%	-0,6%
	Test. 2	-0,6%	-1,2%	-0,5%	-1,5%	-1,3%	-1,8%	-2,3%	-1,5%	-1,7%
	Test. 3	-0,6%	-1,2%	-0,5%	-1,7%	-1,7%	-2,4%	-3,2%	-1,9%	-2,3%
Écart de financement (en milliards de FCFA)	Sc. Base	0	0	45,1	64,6	66,8	74,0	81,0	63,3	71,6
	Test. 1	0	0	45,1	68,8	74,3	85,5	94,4	73,6	80,7
	Test. 2	0	0	45,1	82,9	91,8	110,0	117,9	89,5	100,6
	Test. 3	0	0	45,1	87,5	99,1	120,6	133,6	97,2	110,2
Solde courant	Sc. Base	-13,0%	-14,2%	-10,9%	-7,6%	-7,9%	-8,6%	-9,7%	-8,9%	-8,4%
	Test. 1	-13,0%	-14,2%	-10,9%	-7,1%	-7,2%	-7,7%	-8,5%	-8,3%	-7,6%
	Test. 2	-13,0%	-14,2%	-10,9%	-9,5%	-10,3%	-11,7%	-12,4%	-11,0%	-11,0%
	Test. 3	-13,0%	-14,2%	-10,9%	-9,1%	-9,7%	-10,8%	-11,3%	-10,3%	-10,2%

## ANNEXE 5. LE CADRE DE DEPENSES A MOYEN TERME (CDMT)

395. En complément au chapitre 19 du CSLP, l'analyse du CDMT par nature de dépenses se présente comme suit :

### 1. LES DEPENSES DE PERSONNEL :

396. La politique des dépenses de personnel s'articulera autour des axes prioritaires suivants :

- l'harmonisation de la grille de la Fonction Publique à l'exception de celles de la magistrature, des forces armées et de l'enseignement supérieur par l'adoption d'une grille unique pour l'ensemble des fonctionnaires de la Fonction Publique ;
- le relèvement des traitements de la Fonction Publique dans la limite des critères de convergence de l'UEMOA et la mise en place d'un véritable régime de sécurité sociale pour les fonctionnaires. Par ailleurs, il sera mis en œuvre un système de motivation fondé sur les critères d'efficacité et de mérite ;
- une politique de recrutement orientée vers le renforcement des capacités en ressources humaines dans tous les secteurs avec un accent particulier sur les secteurs sociaux (éducation, santé) et dans les zones défavorisées;
- la définition et la mise en œuvre d'un véritable plan de formation et de perfectionnement des agents de l'Etat et l'élaboration d'un plan de carrière pour toutes les catégories de fonctionnaires.

397. La masse salariale passera de 89,5 en 2002 à 97,5 milliards francs CFA en 2003 et 103,8 en 2004 et 113,5 en 2005 ; soit une augmentation de 26,8% de 2002 à 2005 contre une croissance 26,6%. La masse salariale progressera en moyenne de 8% sur la période. Les augmentations les plus importantes concernent les années 2003 et 2005. Ces années sont des années d'avancement statutaire prévu chaque deux ans.

398. La démarche d'évaluation de la masse salariale est la suivante :

- Pour l'année 2003, la base de calcul des dépenses de personnel est la situation des prévisions de l'année 2002. Pour l'année 2003, il a été pris en compte les éléments suivants :
  - *avancement statutaire pour 3,6 milliards francs CFA ;*
  - *les recrutements du personnel pour 2,7 milliards francs CFA ;*
  - *prévisions pour les allocations de famille pour 1,7 milliards francs CFA.*
  - *Régularisation administrative des indemnités et primes, incidence grille unique.*

Les dépenses de personnel s'élèvent à 97,5 milliards de francs CFA contre 89,5 milliards de francs CFA en 2002 ; soit une augmentation de 8,9%.

- Pour l'année 2004, il est pris en compte en plus de la dotation de 2003 les éléments suivants :
  - *l'indexation par rapport au déflateur du PIB pour 2,9 milliards francs CFA ;*
  - *les recrutements au niveau de la Fonction Publique pour 2,7 milliards francs CFA ;*
  - *régularisations administratives les allocations familiales pour 0,7 milliard de francs CFA.*

Le niveau des dépenses de personnel se situe à 103,8 milliards de francs CFA en 2004 contre 97,5 milliards de francs CFA en 2003 ; soit une augmentation de 6,5%.

- Pour l'année 2005, sur la base des dotations de 2004, les éléments suivants sont pris en compte :
  - *l'avancement statutaire pour 6 milliards de francs CFA ;*
  - *recrutement Fonction Publique pour 2,7 milliards de francs CFA ;*
  - *régularisation administrative allocation familiale pour 13 milliards de francs CFA .*

Le niveau des dépenses de personnel en 2005 se situe à 113,5 milliards de francs CFA contre 103,8 milliards ; soit une augmentation de 9,3%.

399. Le recrutement du personnel se décompose comme suit :

<i>Forces Armées</i>	<i>500 millions</i>
<i>Police</i>	<i>300 millions</i>
<i>Santé</i>	<i>350 millions</i>
<i>Education</i>	<i>450 millions</i>
<i>Justice</i>	<i>300 millions</i>
<i>Fonction Publique</i>	<i>800 millions</i>
<b><i>Total</i></b>	<b><i>2.700 millions</i></b>

400. L'objectif recherché à ce niveau est d'améliorer les conditions de vie des travailleurs conformément aux dispositions du pacte de solidarité et de croissance. La masse salariale qui représente 26,6% des recettes fiscales en 2003 baissera pour atteindre 24,7% des recettes fiscales en 2005. Ce qui est une bonne performance par rapport aux critères de convergence de l'UEMOA (masse salariale  $\leq$  35% des recettes fiscales).

## **2. LES DEPENSES DE MATERIELS :**

401. Les projections au niveau des dépenses de matériel tiennent compte de la prise en compte des besoins de mobiliers, de fournitures de bureau et de consommables informatiques des services de l'administration dans un contexte de modernisation et de renforcement des capacités d'intervention de l'Etat.

402. Un effort sera dirigé aux services déconcentrés de l'administration au niveau régional. Il est à signaler aussi que les dépenses de matériels didactiques au niveau de l'Education devraient s'accroître compte tenu de l'effectif des élèves et étudiants.

403. C'est ainsi que les dépenses de matériels passeront respectivement à 37,5 milliards en 2003 à 40,7 milliards en 2004 et 44,7 milliards en 2005 ; soit une augmentation de 12,9% en 2003 et 8,5% en 2004 et 9,8% en 2005.

## **3. LES DEPENSES DE COMMUNICATION ET D'ENERGIE :**

404. Les mesures pour une meilleure maîtrise de ces dépenses seront renforcées. Dans ce cadre, il est demandé à tous les gestionnaires des départements et Institutions de prendre toutes les mesures nécessaires pour une utilisation rationnelle de l'eau, de l'électricité ainsi que le téléphone.

405. Les projections des dépenses de communication et d'énergie prennent en compte :

- la réalité de facturation des deux Sociétés (Energie du Mali-SA et la Société des Télécommunications du Mali) ;
- du développement de la téléphonie mobile (GSM) ;
- la multiplication des services de l'Etat ;

- du développement des nouvelles technologies de communication.

406. Ces dépenses s'élèveront respectivement pour les années 2003, 2004 et 2005 à 20,5 milliards, 21,5 milliards et 22 milliards de francs CFA soit respectivement 4,8% et 2,32%.

#### **4. LES DEPLACEMENTS :**

407. Les efforts seront poursuivis pour une maîtrise des charges liées aux missions à l'intérieur et à l'extérieur et aux déplacements suite aux mutations.

408. Les projections des dépenses de fonctionnement sur la période 2003-2005 prennent en compte les hypothèses suivantes :

- l'augmentation des frais de transport à l'intérieur et à l'extérieur du Mali ;
- la nécessité de la révision des taux des primes et indemnités de déplacement des agents de l'Etat ;
- le renforcement des dotations des administrations déconcentrées de l'Etat.

409. Les dépenses de déplacement s'élèveront respectivement pour les années 2003, 2004 et 2005 à 22,1 milliards, 23,7 milliards et 25,6 milliards de francs CFA ; soit une augmentation moyenne de l'ordre 7,5% sur la période.

#### **5. LES AUTRES DEPENSES :**

410. Cette rubrique regroupe à la fois les transferts et les subventions, le filet social, les élections et les autres.

##### **a. Les transferts et subventions :**

411. Les hypothèses de projections retenues à ce niveau sont :

- l'incidence de la réforme hospitalière au niveau du secteur de la santé ;
- le renforcement des dotations des EPA pour les rendre performants ;
- l'ajustement des crédits "contribution du Mali aux organismes internationaux compte tenu des engagements du Mali ;
- l'ajustement de la subvention gaz butane pour tenir compte de l'augmentation de la consommation ;
- l'ajustement de la subvention accordée aux pétroliers pour les régions du nord ;
- la prise en compte des contrats plans des départements du Développement Rural dans le cadre de la réduction de la pauvreté ;
- le renforcement des capacités d'intervention des collectivités décentralisées.

412. Il est à signaler que la subvention coton n'a pas fait l'objet de reconduction que pour l'année 2003 à hauteur de 6 milliards de francs.

413. Ainsi, les dépenses de transfert s'élèveront respectivement de 2003, 2004 et 2005 à 41 milliards, 40,3 milliards et 44,3 milliards de francs CFA ce qui représente en moyenne une augmentation de 3% par an.

##### **b. Le filet social :**

414. Les dépenses au niveau de ce chapitre sont maintenues constantes sur la période. Elles servent à prendre en charge les actions de lutte contre l'exclusion et la pauvreté. Ces dépenses s'élèvent à 10 milliards de francs CFA par an.

### **c. Les élections :**

415. Les projections des dépenses des élections tiennent compte du coût de l'organisation des différentes échéances électorales. Il s'agit de :

- la révision de la liste électorale pour les années 2003 et 2005 pour un montant annuel de 1 milliard de francs CFA ;
- l'organisation des élections communales en 2004 pour 4 milliards de francs CFA.

### **d. Les autres :**

416. Les autres regroupent les dépenses relatives au remboursement des crédits TVA, au paiement des grosses de justice, à l'entretien des bâtiments etc.

417. Toutes ces dépenses ont été ajustées pour qu'il n'y ait pas accumulation d'arriérés de paiement notamment :

- les crédits TVA qui sont liés au développement des activités au niveau des sociétés minières (ouverture de nouvelles mines) ;
- les grosses de justice compte tenu de niveau de condamnation de l'Etat.

418. Les dépenses d'entretien de bâtiment et de gardiennage aussi ont été ajustées pour tenir compte d'une part du taux d'inflation et du nombre de plus en plus croissant des services de l'Etat d'autre part.

419. Les dépenses au niveau de ce chapitre s'élèveront respectivement à 32,9 milliards de francs CFA, 35,5 milliards de francs CFA et 39,1 milliards de francs CFA soit respectivement 7,9% et 10,1%.

## **6. PASEP ET ENTREPRISES PUBLIQUES :**

420. Les projections de dépenses faites au niveau de cette rubrique serviront à prendre en charge les charges liées à la restructuration des Sociétés et Entreprises Publiques notamment la CMDT, la Régie des Chemins de Fer du Mali, la SOTELMA, Aéroports du Mali.

421. Il faut signaler que l'inscription annuelle de 10 milliards est indicative car pour le moment il n'y a aucune évaluation en la matière.

## **7. DEPENSES D'EQUIPEMENT ET D'INVESTISSEMENT (FINANCEMENT INTERIEUR) :**

422. Les dotations prévues à ce niveau serviront à prendre en charge une partie des dépenses prioritaires contenues dans le document CSLP.

- les contreparties des projets d'investissement, la priorité sera donnée aux projets et programmes conformes ayant un impact sur la réduction de la pauvreté ;
- les dépenses d'équipement et d'investissement passeront de 105,3 milliards en 2003 à 121 milliards en 2004 et 145,6 milliards en 2005 ; soit respectivement 14,9 et 20%.

## **8. LE BUDGET SPECIAL D'INVESTISSEMENT (FINANCEMENT EXTERIEUR) :**

423. Les projections des dépenses du Budget Spécial d'Investissement ont été faites sur une base prudente compte tenu de l'évolution du niveau de l'aide extérieure. La référence a été l'année 2002 et aucune progression n'a été appliquée.

424. Car dans le contexte de l'allègement de la dette à travers l'initiative PPTE, l'aide publique au développement ne pourrait augmenter que de façon timide dans les années à venir. Un effort sera fait pour la capacité de mobilisation des ressources extérieures. Les dépenses du BSI s'élèvent annuellement à 208,2 milliards de francs CFA.

## **9. LE PRINCIPAL ET INTERET DE LA DETTE :**

425. Le service de la dette 2003 - 2005 a été évalué sur la base de la projection effectuée par la Direction Générale de la Dette Publique pour la dette extérieure et la Direction Nationale du Trésor et de la Comptabilité Publique pour la dette intérieure. Ces projections prennent en compte les ressources attendues de l'allègement de la dette.

426. Le service de la dette extérieure s'élève à 71,4 milliards de francs en 2003, 74,02 milliards en 2004 et 90,69 milliards en 2005.

427. Quant à la dette intérieure, le service est estimé à environ 13 milliards par an compte tenu du début du remboursement des bons du Trésor émis en 1991 par l'Etat malien.

## **10. LES DEPENSES SUR RESSOURCES PPTE :**

428. Les ressources de l'allègement de la dette serviront à financer les programmes et projets prioritaires du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté en faveur des secteurs de l'Education, de la Santé, du Développement Social, du Développement Rural, de l'assainissement, de l'eau potable et de la promotion du genre.

429. Les propositions d'utilisation de ces ressources porteront également sur les dépenses courantes dans le cadre de l'amélioration des services sociaux de base notamment le recrutement des enseignants au niveau du secteur de l'Education et des agents de la Santé.

430. Les dépenses sur ressources PPTE s'élèveront respectivement à 23 milliards en 2003, 24,3 milliards en 2004 et 24,5 milliards en 2005.

## **11. ANALYSE DES DEPENSES DU BUDGET D'ETAT 2003 - 2005 :**

431. L'analyse des dépenses du budget d'Etat 2003-2005 conformément au Cadre de Stratégie de Lutte contre la Pauvreté fait ressortir les objectifs suivants :

### **11.1 Au niveau de la composante santé et population :**

- Réaliser 300 nouveaux CSCOM ;
- Renforcer les 533 CSCOM existants ;
- Réduire la mortalité néonatale, infantile et infanto-juvénile de 15% à travers la réduction de la mortalité due aux maladies cibles de la vaccination, à la diarrhée, au paludisme, aux infections respiratoires et à la malnutrition ainsi qu'à la transmission mère - enfant du VIH/SIDA.
- Réduire la mortalité maternelle de 577 à 450 pour 100000 naissances vivantes à travers l'augmentation du taux d'accouchements assistés, de la prise en charge des soins obstétricaux essentiels et d'urgence ;
- Réduire la morbidité liée au paludisme à au moins 30% ;
- assurer le dépistage et la prise en charge de 70% des cas de tuberculose à microscopie positive ;
- Réduire et maintenir à zéro le nombre de cas de poliomyélite;

- Maintenir le taux de prévalence instantané de la lèpre inférieur à 1 cas pour 10000 habitants ;
- Réduire et maintenir à zéro le nombre de cas de dracunculose;
- maintenir à 0 le nombre de cas de trypanosomiase ;
- Maintenir le taux de prévalence de l'onchocercose inférieur à 1% ;
- Réduire la prévalence à 15 % du trachome chez les enfants de moins de 10 ans dans les zones pauvres ;
- Réduire à moins d'un cas pour 1000 naissances vivantes la prévalence du tétanos néonatal;
- Réduire de 30% la létalité et les séquelles liées aux maladies à potentiel épidémique.
- Réduire de 24,5% à 18% et de 16% à 9% des taux de malnutrition chronique respectivement chez les enfants de moins de 5 ans et les femmes des zones pauvres et Augmenter de 10% le nombre d'enfants de 6 à 36 mois nourris au sein et complétés par les farines infantiles ;
- Réduire de 30% l'incidence des maladies diarrhéiques chez les enfants de 0 à 5 ans ;
- Réduire de 30% l'incidence des infections respiratoires aiguës chez les enfants de 0 à 5 ans ;
- Réduire de 50% le taux d'incidence des infections sexuellement transmissibles ;
- Réduire le taux de prévalence du VIH/SIDA de 3% à 2% ;
- Maîtriser la croissance démographique à travers la réduction du taux de fécondité :
  - *De 7,3 à 7,1 en milieu rural*
  - *De 5,4 à 5,2 en milieu urbain.*

### **11.2 Au niveau de la composante éducation/alphabétisation :**

- Augmenter le taux brut de scolarisation au niveau de l'enseignement fondamental à 65% dont 55,1 % pour les filles d'ici 2002/2003 ;
- Orienter au moins 32% des élèves admis au secondaire dans l'enseignement professionnel ;
- Porter le taux d'alphabétisation de 31% à 41% en 2003 dont 30% pour les femmes ;
- Elever le ratio de manuels scolaires à deux livres par élève du premier cycle de l'enseignement fondamental et quatre livres par élève du second cycle de l'enseignement fondamental ;
- Baisser le taux de redoublement de 21% en 1998 à 15% en 2003 et le taux d'abandon de 8% à 6% au premier cycle de l'enseignement fondamental ;
- diminuer le taux de redoublement dans l'enseignement fondamental second cycle de 23% à 15 % pendant la même période ;
- Baisser le taux de redoublement pour le secondaire de 25% à 17% ;
- Elaborer des programmes de formation pour 10 filières selon l'approche curriculaire ;
- Diminuer le ratio élèves /salle de classe dans l'enseignement fondamental en moyenne de 50 en 2003.
- Augmenter le volume hebdomadaire des heures d'enseignement des maîtres du second cycle de 18 h à 24 h en 2002-2003 ;
- Produire et mettre en œuvre des plans de développement décentralisés dans au moins 7 des 9 régions à l'horizon 2003 ;
- Porter à 40% la part du budget hors salaires du Ministère de l'Education géré par les académies d'enseignement d'ici 2004 ;
- Augmenter à 27,9 % en 2003 la part de l'éducation dans le budget d'état récurrent ;

- Augmenter la part de l'éducation de base de 56% en 2000 à 58,4 % en 2003 ; stabiliser celle de l'enseignement secondaire à 24 % et diminuer celle de l'enseignement supérieur de 19% à 14 %.

### 11.3 Au niveau de la composante emploi et formation professionnelle :

- Créer des possibilités d'emploi indépendant par la promotion de coopératives autonomes des travailleurs indépendants ou d'organisations similaires ;
- **Créer un environnement favorable pour les coopératives ;**
- Etablir un Réseau d'organismes et l'associer à la promotion d'entreprises coopératives (Création d'institutions aux niveaux : national, régional et local) ;
- Renforcer la capacité des services d'appui à formuler des politiques globales pour la promotion des micro secteurs et du secteur informel, sur la base de la collecte et de l'analyse de données sectorielles fiables ;
- Formuler et adopter une politique visant à créer un climat stimulant pour améliorer la création, la croissance et l'expansion des petites entreprises.

### 11.4 Au niveau de l'infrastructure de base pour le développement :

- Réhabiliter et entretenir un réseau prioritaire d'infrastructures ;
  - *entretien courant de 9.000 à 14.100 km de routes et pistes améliorées ;*
  - *entretien périodique de 1.055 km de routes (397 km RB, 648 km RT ;*
  - *réhabilitation et construction de 4.975 km (3.221 km RB, 1.754 km RT ;*
  - *construction de 2 ponts (3<sup>e</sup> pont de Bamako, pont de Gao) ;*
  - *Réhabiliter 583 km de voies ferrées*
  - *Réparer et entretenir les quais ;*
  - *Baliser le fleuve Niger ;*
  - *Acquérir deux bateaux à faible tirant d'eau ;*
  - *Acquérir une drague ;*
  - *Construire des entrepôts maritimes à Conakry, Nouakchott Cotonou.*
  - *Désenclaver en télécommunication 5.000 villages ;*
  - *Numériser intégralement les réseaux de télécommunication ;*
  - *Créer 250.000 nouvelles LP téléphoniques.*
  - *Accroître le taux de desserte de la population en électricité ;*
- Electrifier 500 villages ;
- Réduire la consommation de bois par l'utilisation d'équipements améliorés et de substitution ;
- Mettre en œuvre un programme de promotion des équipements d'énergie solaire, photovoltaïque pour un grand nombre de la population.

### 11.5 Au niveau du développement rural et ressources naturelles :

- Construire 30 marchés équipés de Centre d'abattage de volailles ;
- Aménager 2180ha des bas-fonds recensés dans les zones défavorisées ;
- Aménager 10.000 ha de terre dont 5000 ha destinées aux cultures de contre saison ;
- Augmenter la production de volaille de 15% ;
- Augmenter le nombre d'animaux embouchés de 15% pour les ovins-caprins ;
- Réaliser 8272km de pistes rurales classées en première priorité dans le PNIR ;
- Attribuer 3000ha de terres aux femmes dans les zones aménagées ;
- Augmenter de 25% par an la production de fumure organique par les femmes dans les compostières ;

- Favoriser l'accès aux principaux intrants agricoles et facteurs de production à au moins 50% des Unités de Production Agricoles dans les zones pauvres( PASAOP ; S'équiper en reboisant) ;
- Augmenter la production du riz de 80 000 tonnes à travers des aménagements hydro- agricoles dans les régions défavorisées ;
- Créer 2500 points d'eau pour l'élevage dans les zones défavorisées ;
- Aménager au moins 30 plans d'eau pour la pêche et la pisciculture ;
- Favoriser une représentativité des femmes au sein des organes décisionnels à 40%
- Initier et former 30 000 femmes aux nouvelles technologies de transformation et de conservation des produits agro- alimentaires ;
- Equiper les groupements de mareyeuses pour la transformation/ conservation/ transport des produits de pêche;
- Aménager et restaurer 30000 ha de forêts classées et peuplements naturels;
- Fixer au moins 8000 ha de dunes autour des points et cours d'eau ;
- Créer et dynamiser au moins 500 associations pour lutter contre la dégradation des terres ;
- Approvisionner au moins 50 000 femmes en foyers améliorés (tous types confondus)
- Former au moins 50 000 femmes en techniques de restauration, de conservation des eaux et des sols.

#### **11.6 Au niveau des activités génératrices de revenus (AGR) :**

- Renforcer la capacité d'intervention des structures d'appui au secteur privé (services techniques, chambres consulaires, tribunaux de commerce, FAFPA ;
- Promouvoir la création et le développement de regroupements professionnels ;
- Mettre en place des fonds spéciaux pour l'exécution de marchés locaux ;
- Etudier un dispositif de financement et d'assurance crédit à l'exportation ;
- Développer les infrastructures commerciales (stands d'exposition, couloir à bétail, marchés de gros, d'entrepôts) ;
- Aménager des zones industrielles décentralisées ;
- Promouvoir la création et le développement des unités de Transformation ;
- Organiser les filières pour accroître la qualité et la quantité de la production ;
- Accroître la production à l'exportation et diversifier les débouchés à l'extérieur ;
- Promouvoir l'utilisation des technologies appropriées afin d'accroître la productivité et la compétitivité des unités de production ;
- Appuyer la compétitivité et la décentralisation industrielles ;
- Valoriser les activités génératrices de revenus et d'emploi ;
- Promouvoir un environnement écologique propre et les énergies renouvelables.

#### **11.7 Au niveau de l'environnement et cadre de vie :**

- Accroître les investissements en matière d'infrastructures et d'équipements ;
- Adopter et appliquer le code de l'eau et les textes y afférents ;
- Renforcer les capacités des structures et acteurs ;
- Accroître la participation des communes et des populations à la mise en œuvre et à la gestion des installations à travers des campagnes IEC ;
- Adapter les banques de données au contexte de la décentralisation ;
- Promouvoir l'utilisation de techniques et matériaux locaux de construction de logements ;
- Faciliter l'accès au crédit logement pour les pauvres ;
- Appuyer le développement des coopératives d'habitat en faveur des pauvres ;

- Inciter le secteur privé à construire des logements à faibles coûts accessibles aux pauvres.

#### **11.8 Au niveau de la gouvernance et institutions :**

- Améliorer la performance du secteur public;
- Consolider les processus de démocratisation et de décentralisation en cours;
- Améliorer la performance et la crédibilité du service public de la justice;
- Renforcer les capacités de la société civile;
- Favoriser et garantir les conditions d'une plus grande participation des femmes dans la conduite des politiques;
- Lutter efficacement contre la corruption.

#### **11.9 Au niveau de la culture /religion/paix et sécurité :**

- Appuyer les industries culturelles ;
- Inventorier le patrimoine culturel, artistique et éco-touristique ;
- Appuyer les initiatives décentralisées en matière de création d'infrastructures culturelles ;
- Introduire l'enseignement du patrimoine culturel dans le programme scolaire ;
- Organiser les ateliers éducatifs sur patrimoine en faveur de l'enfance défavorisée ;
- Organiser des ateliers de formation dans le domaine de la gestion du patrimoine culturel et de l'artisanat ;
- Faire participer les personnels de l'administration aux forums internationaux et à des stages de formation ;
- Equiper les structures en moyens logistiques et en outils de communication modernes ;
- Appuyer la formation du personnel hôtelier, des agences de voyage et les guides touristiques ;
- Faciliter l'accès au crédit au secteur de l'hôtellerie et de la restauration ;
- Appuyer les collectivités décentralisées en matière de gestion des conflits ;
- Introduire la culture de la paix dans les programmes d'enseignement
- Augmenter les effectifs des forces de sécurité et de protection civile;
- Construire et équiper un poste de sécurité par Commune ;
- Entreprendre la relecture des textes sur les armes et les munitions ;
- Intensifier la lutte contre le trafic des enfants.

## ANNEXE 6. REPARTITION DES RESSOURCES PPTE SUR LA PERIODE 2002-2004

Tableau A- 5 : Proposition de répartition des ressources PPTE (en millions de F CFA)

	SECTEURS PRIORITAIRES	ANNEES			TOTAL 2002-2004 (EN FCFA)	EN %
		2002	2003	2004		DU TOTAL
1	Composante santé et population	4.562	3.260	3.360	11.182	15,0%
2	Composante éducation / alphabétisation	11.179	11.179	11.179	33.538	45,0%
3	Composante emploi et formation professionnelle	1.531	456	300	2.287	3,1%
4	Infrastructures de base pour le développement	900	480	480	1.860	2,5%
5	Développement rural et ressources naturelles	2.887	3.226	3.467	9.582	12,9%
6	Activités génératrices de revenus, solidarité et sécurité sociale	3.110	3.792	3.802	10.704	14,4%
7	Environnement et cadre de vie	829	1850	1.850	4529	6,1%
8	Gouvernance et institutions	-	-	-	-	0,0%
9	Culture / religion / paix et sécurité	-	-	-	-	0,0%
10	Mise en œuvre du CSLP, analyse et suivi / évaluation de la pauvreté	295	285	285	865	1,2%
	ENSEMBLE	25.294	24.529	24.724	74.547	100,0%

## ANNEXE 7. MATRICE DES ACTIONS

DOMAINE	OBJECTIFS ET STRATEGIES	ACTIONS PRIORITAIRES
	Réduire la pauvreté sous toutes ses formes	Mise en œuvre d'actions prioritaires pour combattre la pauvreté
<b>Axe préalable : UNE CROISSANCE ACCELÉRÉ ET REDISTRIBUTIVE</b>		
Croissance économique	Réaliser un taux de croissance moyen de 6,7% sur la période 2002/ 2006.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Secteur primaire : 7 % sur la période 2002-2006</li> <li>• Secteur secondaire : 5,4 %</li> <li>Secteur tertiaire : 6,5 %</li> </ul>
Contexte macroéconomique	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réaliser un taux d'investissement de 22,6 % sur la période 2002-2006</li> <li>• Taux d'inflation &lt; 3% en 2006</li> <li>• Pression fiscale de 17 %</li> <li>• Déficit courant de la balance des paiements &lt; 9 %</li> <li>• Encours de la dette/PIB : 68,6 %</li> <li>• Solde des transactions courantes extérieures : -7,5 du PIB a</li> </ul>	Mise en œuvre des réformes structurelles

DOMAINE	OBJECTIFS ET STRATEGIES	ACTIONS PRIORITAIRES
<b>1<sup>er</sup> Axe : ASSURER LE DEVELOPPEMENT INSTITUTIONNEL, LA GOUVERNANCE ET LA PARTICIPATION</b>		
Amélioration de la performance du Secteur Public	<ul style="list-style-type: none"> <li>Améliorer les performances de l'administration par le biais de la réforme de la fonction publique (renforcement du cadre institutionnel et de la gestion des ressources humaines)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Redéfinir les rôles et les missions de l'Etat</li> <li>Restructuration des structures sur la base de l'Audit de la fonction publique</li> <li>Transfert au secteur privé des activités qui n'ont pas vocation à être publiques (poursuite de programme de privatisation)</li> <li>Transfert effectif de fonctions aux collectivités territoriales</li> <li>L'harmonisation de la grille de la fonction publique</li> <li>Relèvement des traitements de la fonction publique et mise en œuvre d'un système de motivation fondé sur les critères d'efficacité et de mérite ;</li> <li>L'adoption d'une politique de recrutement orientée vers le renforcement des capacités en ressources humaines dans les secteurs sociaux prioritaires et dans les zones défavorisées ;</li> <li>La définition et la mise en œuvre d'un véritable plan de formation et de perfectionnement des agents de l'Etat</li> </ul> <p>Un effort en faveur des structures chargées de la gestion du développement</p>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Renforcement des capacités nationales de planification et de gestion du développement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Renforcer de manière exceptionnelle les structures concernées en ressources humaines nécessaires ;</li> <li>Concrétiser la restructuration du système de planification et de gestion du développement par la validation et la mise en œuvre des propositions de restructuration ;</li> <li>Assurer la mise en œuvre du plan de formation</li> <li>Valider et mettre en œuvre le schéma directeur de développement du système national statistique du Mali</li> </ul> <p>Finaliser et rendre opérationnels les instruments permettant la prise en compte de la dimension spatiale de la gestion du développement.</p>

DOMAINE	OBJECTIFS ET STRATEGIES	ACTIONS PRIORITAIRES
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Amélioration de la gestion des dépenses publiques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>La poursuite de la mise en place d'un cadre de dépenses à moyen terme (CDMT) au niveau sectoriel (santé et éducation).</li> <li>L'élaboration et la mise en œuvre d'une nouvelle nomenclature budgétaire et comptable des collectivités territoriales harmonisée avec la nomenclature fonctionnelle et comptable de l'Etat.</li> <li>L'intégration de l'aide extérieure dans la gestion des ressources</li> <li>L'élaboration d'un manuel de procédure de la dépense publique ;</li> <li>La conception d'un système d'information intégré reliant les acteurs de la chaîne de la dépense, à savoir le budget, le trésor et le contrôle financier.</li> <li>Etude pour la définition d'indicateurs pertinents au niveau des différents services centraux dans le cadre de l'amélioration du Budget Programmes.</li> <li>Institutionnalisation de la revue des programmes depuis l'année 2001 dans le cycle de préparation du budget d'Etat.</li> </ul> <p>Le renforcement du système de suivi des investissements publics ;</p>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Coordination de l'aide extérieure</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Harmoniser et simplifier les procédures (de mobilisation des ressources, de passation des marchés, de décaissement des financements acquis) des partenaires au développement et de l'Etat malien.</li> <li>Renforcer la capacité nationale en matière de planification, de gestion et de suivi – évaluation des projets et programmes de développement</li> <li>Sensibiliser les partenaires au développement afin d'intégrer leurs appuis dans le processus budgétaire de l'Etat et orienter leurs interventions en direction des activités retenues dans le cadre du CSLP ;</li> <li>Négocier et privilégier la mobilisation des ressources sous forme de dons et de prêts à des conditions très concessionnelles pour le financement des projets / programmes de réduction de la pauvreté ;</li> </ul> <p>Elaborer et mettre en œuvre une véritable politique saine et cohérente d'endettement extérieur basée sur les principes de rentabilité économique et financière des projets et programmes soumis aux partenaires au développement.</p>

DOMAINE	OBJECTIFS ET STRATEGIES	ACTIONS PRIORITAIRES
Consolidation du processus démocratique, participatif et de décentralisation	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcement des capacités nationales de planification et de gestion du développement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcer de manière exceptionnelle les structures concernées en ressources humaines nécessaires ;</li> <li>• Concrétiser la restructuration du système de planification et de gestion du développement par la validation et la mise en œuvre des propositions de restructuration ;</li> <li>• Assurer la mise en œuvre du plan de formation</li> <li>• Valider et mettre en œuvre le schéma directeur de développement du système national statistique du Mali</li> </ul> <p>Finaliser et rendre opérationnels les instruments permettant la prise en compte de la dimension spatiale de la gestion du développement.</p>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Poursuivre la mise en œuvre de la Décentralisation/déconcentration</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accélérer le transfert de compétences aux collectivités locales.</li> <li>• Poursuivre la formation des élus et des personnels des collectivités locales.</li> <li>• Appuyer les collectivités locales dans l'élaboration des outils de gestion et de développement.</li> <li>• Renforcer les capacités des collectivités dans la mobilisation des ressources et le développement du partenariat.</li> <li>• Renforcer le mécanisme de subvention à l'investissement des collectivités territoriales.</li> <li>• Renforcer la participation de la Société civile dans l'accompagnement du processus de décentralisation (formation, gestion, contrôle, participation aux processus de décision).</li> <li>• Clarifier les rôles et responsabilités des autorités traditionnelles dans la gestion locale.</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcement des capacités de la société civile</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Favoriser le regroupement des organisations de la Société civile.</li> <li>• Renforcer le rôle et les compétences des organisations de la Société civile.</li> <li>• Renforcer la culture au sein des organisations de la Société civile (transparence, respect des textes internes et de la législation en vigueur).</li> </ul> <p>Renforcer le professionnalisme et l'indépendance de la presse.</p>

DOMAINE	OBJECTIFS ET STRATEGIES	ACTIONS PRIORITAIRES
La lutte contre la corruption	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Lutter efficacement contre la corruption.</li> <li>• Renforcement des capacités et crédibilité de la justice</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcer les moyens de contrôle internes et externes.</li> <li>• Informer et sensibiliser sur le phénomène de la corruption.</li> <li>• Susciter et promouvoir la presse d'investigation.</li> <li>• Sanctionner les coupables de corruption.</li> <li>• Appuyer la production régulière et la publication des états des dépenses publiques détaillés.</li> <li>• Certifier annuellement les comptes des dépenses publiques.</li> <li>• Définir et mettre en œuvre des mécanismes de motivation des agents publics et privés.</li> <li>• Améliorer l'accessibilité et la qualité de la justice.</li> <li>• Renforcer et garantir l'indépendance de la justice.</li> <li>• Adopter la législation à l'environnement socio-culturel et économique.</li> </ul> <p>Restaurer la crédibilité du service public de la justice.</p>
Culture-religion-paix-sécurité	<ul style="list-style-type: none"> <li>• promouvoir les valeurs culturelles et religieuses et d'instaurer un climat de paix et de sécurité.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Identification, promotion et valorisation du capital social et culturel.</li> <li>• Développement du tourisme.</li> <li>• Dynamiser les valeurs traditionnelles.</li> <li>• Renforcer la capacité opérationnelles des forces de sécurité.</li> </ul> <p>Renforcer la lutte contre la prolifération des armes légères et la criminalité transfrontalière.</p>

DOMAINE	OBJECTIFS ET STRATEGIES	ACTIONS PRIORITAIRES
<b>2<sup>ème</sup> Axe : DEVELOPPER LES RESSOURCES HUMAINES ET AMELIORER L'ACCES AUX SERVICES SOCIAUX DE BASE</b>		
Renforcement des services de Santé, nutrition, population	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Améliorer l'accès de la population (particulièrement les pauvres) à la santé</li> <li>• porter de 40 à 80% la proportion des enfants complètement vaccinés ;</li> <li>• réduire de 50% la mortalité due au paludisme, aux maladies respiratoires et les maladies diarrhéiques chez les enfants âgés 0 à 5 ans ;</li> <li>• réduire la morbidité et la mortalité liées à la carence en micro-nutriments chez des cibles spécifiques ;</li> <li>• réduire de 30% la prévalence des malnutritions protéino énergétiques chez les enfants de moins de 5 ans et chez les écoliers de 6 à 12 ans</li> <li>• réduire de 3% à 2% la séro-prévalence du SIDA ;</li> <li>• réduire le Taux de mortalité infantile à moins de 90 pour mille en 2006</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Amélioration de l'accès géographique aux services de santé.</li> <li>• Amélioration de l'utilisation de la performance et de la qualité des services de santé.</li> <li>• Renforcement de la lutte contre le VIH/SIDA.</li> <li>• Renforcement de la lutte contre le paludisme.</li> <li>• Renforcement de la lutte contre la trypanosomiase</li> <li>• Renforcement de la lutte contre les autres maladies ciblées.</li> <li>• Amélioration<sup>o</sup> disponibilité et gestion ressources humaines essentielles dans le secteur santé.</li> <li>• Développement des ressources humaines.</li> <li>• Politique de population.</li> </ul>

DOMAINE	OBJECTIFS ET STRATEGIES	ACTIONS PRIORITAIRES
Renforcement des services d'Education et d'alphabétisation	<ul style="list-style-type: none"> <li>porter le taux de scolarisation de l'enseignement fondamental de 50% en 1999 à au moins 75% en 2006 et le taux d'alphabétisation des adultes de 31% à 50% sur la même période à travers une meilleure allocation des ressources à l'intérieur du secteur et la construction d'infrastructures scolaires.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Construire et équiper des clos d'enfants.</li> <li>Sélectionner et équiper des écoles à besoins éducatifs spéciaux (BES).</li> <li>Construire et équiper des écoles fondamentales au Nord dans la bande sahélienne.</li> <li>Construire et équiper des salles de classe .</li> <li>Construire et équiper des Instituts de Formation Professionnelle (IFP).</li> <li>Construire et équiper des Centres d'Apprentissage Féminins (CAF).</li> <li>Appuyer la construction et l'équipement d'écoles communautaires.</li> <li>Construire et équiper des Centres d'Education pour le Développement (CED).</li> <li>Construire et équiper des Centres d'Alphabétisation Fonctionnelle (CAF).</li> <li>Construire et équiper des Instituts de Formation des Maîtres (IFM) avec internat.</li> <li>Construire et équiper un Institut Universitaire de Technologie Génie Civil-Mines à Kayes.</li> <li>Construire et équiper un Institut Universitaire Agro -alimentaire et Industriel à Sikasso.</li> <li>Construire et équiper une bibliothèque universitaire centrale.</li> <li>Evaluer les potentialités de l'ESITEX.</li> <li>Construire, équiper et ravitailler des cantines scolaires.</li> </ul> <p>Amélioration de la qualité de l'Education :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Développer des Centres Intégrés d'Education Spéciale (CIES).</li> <li>Manuels scolaires pour l'enseignement fondamental et les autres sous secteurs.</li> <li>Etablissement de fonds de recherche.</li> <li>Gestion décentralisée du système éducatif</li> <li>Appui à la Cellule Nationale de la Scolarisation des Filles (CNSF).</li> </ul> <p>Santé scolaire.</p>

DOMAINE	OBJECTIFS ET STRATEGIES	ACTIONS PRIORITAIRES
Lutte contre la pauvreté : Amélioration du cadre de vie	Eau potable et assainissement <ul style="list-style-type: none"> <li>• satisfaire les besoins réels en eau potable et en assainissement dans les milieux rural et semi-urbain.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réalisation d'infrastructures et d'équipements dans le domaine de l'eau et de l'assainissement ;</li> <li>• Appliquer le Code de l'eau.</li> <li>• Banque de données.</li> <li>• Renforcement institutionnel.</li> <li>• Alimentation en eau potable des zones rurales.</li> <li>• Assainissement / hygiène / contrôle des pollutions et nuisances</li> <li>• Contrôle des pollutions et nuisances.</li> <li>• Hygiène.</li> <li>• Banque de données.</li> </ul>
	Habitat <ul style="list-style-type: none"> <li>• renforcer la promotion des coopératives d'habitat et de crédit ;</li> <li>• promouvoir la réalisation de logements économiques ;</li> <li>• encourager l'intervention et le développement du secteur privé ;</li> <li>• susciter la création de mutuelles d'épargne et de crédit pour le logement ;</li> <li>• encourager l'utilisation de matériaux locaux et de travaux HIMO susceptibles de favoriser la création d'emplois pour les pauvres.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Promotion technique des matériaux locaux de construction.</li> <li>• Accès au crédit logement.</li> <li>• Aménagement de terrains et promotion immobilière.</li> <li>• Réalisation de logements sociaux (180 logements à réaliser par le MDSSPA).</li> <li>• Renforcement institutionnel</li> </ul>
Questions transversales	Participation des femmes	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Encourager la participation à la gestion des affaires publiques.</li> <li>• Renforcer les compétences techniques des femmes à travers prog.d'éducation &amp; de formation adaptés.</li> <li>• Mener actions de sensibilisat° par rapport aux pratiques socio-culturelles défavorables à la promot° femme.</li> </ul>

DOMAINE	OBJECTIFS ET STRATEGIES	ACTIONS PRIORITAIRES
	<p>Emploi et formation professionnelle</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• encourager et faciliter l'investissement privé et la croissance des activités privées.</li> <li>• favoriser, par la formation professionnelle et technique, l'employabilité des demandeurs d'emploi et l'amélioration de la productivité dans les entreprises.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Programmes d'infrastructures à haute intensité de main d'œuvre (HIMO)</li> <li>• Développement des entreprises coopératives</li> <li>• Développement de la micro, petite et moyenne entreprise</li> <li>• Modernisation de l'emploi informel urbain</li> <li>• Amélioration et renforcement de la formation professionnelle</li> <li>• Coordination des activités du plan d'action pour l'emploi et la formation</li> </ul> <p>Réaliser des micro-projets et des micro-crédits.</p>
	<p>Solidarité et protection sociale</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• consolider les droits fondamentaux au travail et promouvoir une meilleure protection sociale adaptée au contexte.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre en œuvre des mesures de renforcement de la solidarité nationale.</li> <li>• Contribuer au développement du mouvement mutualiste.</li> <li>• Promouvoir la vie associative.</li> <li>• Renforcer la protection sociale.</li> </ul>

DOMAINE	OBJECTIFS ET STRATEGIES	ACTIONS PRIORITAIRES
<b>3<sup>ème</sup> Axe : DEVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES DE BASE ET SECTEURS PRODUCTIFS</b>		
Développement des infrastructures de base	<ul style="list-style-type: none"> <li>• améliorer les conditions d'accès de la population à toutes les formes d'énergie, en particulier les énergies modernes</li> <li>• assurer la rationalisation de l'utilisation de sources d'énergie existantes</li> <li>• renforcer la politique de développement des pistes rurales</li> <li>• promouvoir le désenclavement intérieur et extérieur</li> <li>• assurer un meilleur accès aux services de télécommunication;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en valeur des ressources naturelles en eau / Energie</li> <li>• Energies nouvelles et renouvelables</li> <li>• Infrastructures routières : Entretien courant et entretien périodique, Construction / Réhabilitation, construction des ponts (Pont de Gao et 3<sup>ème</sup> Pont de Bamako), Pistes rurales.</li> <li>• Infrastructures ferroviaires</li> <li>• Infrastructures aéroportuaires (Réhabilitation des aéroports de l'intérieur. Acquisition d'équipements de navigation aérienne)</li> <li>• Poursuite de la réforme des télécommunications</li> </ul> <p>Mise en place d'un Fonds d'accès universel aux services de télécommunication.</p>
Développement des secteurs productifs	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rechercher la sécurité alimentaire qui intègre l'augmentation, la diversification, la valorisation maximale des productions agricoles, pastorales, piscicoles et sylvicoles</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Aménagements hydro-agricoles.</li> <li>• Amélioration de l'embouche bovine / ovine / caprine.</li> <li>• Diversificat<sup>o</sup> des product<sup>o</sup> fruits, légumes &amp; protéagineux (niébé, wouandzou, sésame, ...).</li> <li>• Valorisation des filières agricoles et amélioration de leur compétitivité.</li> <li>• Renforcement de la sécurité alimentaire (systèmes de surveillance alimentaire et nutritionnelle, banques de céréales dans le régions déficitaires, systèmes d'information sur les marchés céréaliers).</li> </ul> <p>Promotion de crédit et de financement du secteur rural</p>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Améliorer la productivité et la protection de l'environnement dans le cadre d'une gestion durable des ressources naturelles.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcement de la gestion des ressources naturelles en vue d'un développement durable.</li> <li>• Fixer 4.000 hectares de dunes autour des points d'eau.</li> <li>• Aménagement et restauration de 10.000 hectares de forêts classées et peuplements naturels.</li> </ul> <p>Formation des femmes aux techniques de restauration &amp; conservation des eaux &amp; des sols.</p>

DOMAINE	OBJECTIFS ET STRATEGIES	ACTIONS PRIORITAIRES
	<p>Développement du secteur privé</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Consolider et développer les infrastructures et services d'appui aux entreprises dans les zones à vocation économique et les zones enclavées pour</li> <li>• Renforcer les fondements institutionnel et réglementaire des marchés</li> <li>• Bâtir un système financier solide et performant</li> <li>• Développer l'esprit d'entreprise, promouvoir la Petite et Moyenne Entreprise (PME) et créer les facilités et la base de compétences nécessaires à la compétitivité</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• mettre en œuvre le Plan National d'Action pour l'Emploi qui comporte des composantes visant le développement du secteur privé notamment en matière de formation et d'appui aux PME ;</li> <li>• mettre en œuvre le Programme Intégré d'Appui à la Compétitivité ;</li> <li>• poursuivre les activités du Projet d'Appui au Secteur Privé ;</li> <li>• mettre en œuvre les recommandations de l'Etude sur l'Investissement Direct Etranger au Mali ;</li> <li>• adopter et mettre en œuvre le Plan d'actions du Programme Décennal de Développement du Secteur Privé.</li> </ul> <p>Zones industrielles : A. Réhabilitation Zone industrielle de Sotuba, B. Aménagement Zone industrielle de Dialakorobougou.</p>
<p>Activités génératrices de revenus</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Améliorer l'accès à l'information sur les structures de financement ;</li> <li>• Promouvoir l'aménagement de zones industrielles décentralisées ;</li> <li>• Assurer la construction de villages artisanaux ;</li> <li>• Promouvoir la création et le développement des unités de transformation ;</li> <li>• Promouvoir l'utilisation des technologies appropriées afin d'accroître la productivité et la compétitivité des unités de production ;</li> <li>• Appuyer la compétitivité et la décentralisation industrielles</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Valoriser les activités génératrices de revenus et d'emplois. Activités génératrices de revenus (AGR)</li> <li>• Professionnalisation des différents acteurs et pérennisation de leurs activités</li> <li>• Appui aux filières porteuses.</li> <li>• Facilitation de l'accès aux financements</li> <li>• Développer les infrastructures commerciales (stands d'exposition, couloirs à bétail, marché de gros, entrepôts).</li> <li>• Construction de villages artisanaux.</li> <li>• Facilitation de l'accès à l'information. (centres d'accueil et d'information dans les grandes villes, centres d'information technologiques, d'Information-Education-Communication (IEC).</li> <li>• Promouvoir les activités industrielles</li> <li>• Appuyer la compétitivité et la décentralisation en matière industrielle.</li> <li>• Promouvoir la création et le développement des unités de transformation.</li> <li>• Promouvoir les activités commerciales</li> <li>• Doter les villages en plates-formes multifonctionnelles.</li> </ul>

## ANNEXE 8. TABLEAUX DU CADRAGE MACRO-ECONOMIQUE

(en milliards de FCFA)

**Tableau A- 6 : Données du secteur réel (volumes et croissance)**

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
<b>Volumes de production</b> (en milliers de tonnes)							
Mil	858,0	722,0	776,4	815,3	856,0	898,8	943,8
Sorgho	641,0	533,0	625,4	656,6	689,5	724,0	760,1
Maïs	397,0	205,0	402,3	422,4	443,5	465,7	489,0
Riz	723,0	670,0	756,0	809,0	865,6	926,2	991,0
Coton	472,0	250,1	575,0	575,0	600,0	625,0	650,0
Arachide	159,0	166,0	174,6	192,0	201,0	210,0	220,0
Or (en tonnes)	28,3	53,6	48,6	64,1	68,2	69,4	69,4
<b>Taux de croissance en volume</b>							
<b>SECTEUR PRIMAIRE</b>							
Agriculture vivrière	15,7%	-16,5%	16,5%	5,7%	5,9%	5,9%	6,2%
Agriculture industrielle	-9,2%	-39,9%	102,4%	1,1%	4,4%	4,2%	4,1%
Elevage	3,6%	0,6%	1,8%	2,6%	2,7%	2,8%	2,9%
Pêche	1,6%	1,4%	1,4%	2,0%	2,0%	2,0%	2,0%
Sylviculture, cueillette	2,8%	2,8%	2,8%	3,0%	3,0%	3,0%	3,0%
<b>SECTEUR SECONDAIRE</b>							
Produits de l'extraction	11,1%	85,1%	-9,1%	31,2%	6,7%	1,8%	0,0%
Agroalimentaire, boissons, tabac	13,0%	-6,3%	1,7%	8,0%	7,7%	7,1%	6,7%
Textiles	-6,7%	5,0%	2,2%	5,0%	5,0%	6,0%	6,0%
Autres branches manufacturières	-5,5%	16,5%	6,0%	3,6%	7,8%	7,3%	6,8%
Electricité, Eau	22,1%	9,1%	1,1%	6,0%	6,0%	6,0%	6,0%
BTP	5,0%	7,0%	2,3%	7,3%	4,4%	8,5%	10,7%
<b>SECTEUR TERTIAIRE</b>							
Commerce	3,7%	0,9%	7,8%	0,3%	5,6%	5,1%	4,6%
Transports et télécommunications	4,9%	-2,4%	4,1%	12,5%	8,2%	7,7%	7,2%
Autres services marchands non financiers	1,0%	2,2%	6,5%	5,7%	8,8%	8,2%	7,8%
Services financiers	4,9%	1,1%	2,8%	8,6%	10,6%	9,9%	9,4%
Services non marchands	11,5%	4,5%	2,9%	6,8%	4,4%	7,2%	4,4%
Droits et taxes sur imports	-25,2%	26,0%	9,1%	10,2%	10,2%	10,2%	10,2%
<b>EXPORTATIONS</b>							
Biens	7,8%	23,0%	10,0%	18,4%	5,7%	2,8%	1,8%
Services non facteurs	1,0%	2,2%	6,5%	5,7%	8,8%	8,2%	7,8%

**Tableau A- 7 : Données et projection sur la population**

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Tx de croissance population totale	2,2%	2,2%	2,2%	2,2%	2,2%	2,2%	2,2%
Population totale (en millions d'habts)	10,017	10,237	10,463	10,693	10,928	11,168	11,414
Population urbaine (en millions d'habts)	2,922	3,041	3,165	3,294	3,428	3,567	3,713
Tx de croissance urbaine	4,1%	4,1%	4,1%	4,1%	4,1%	4,1%	4,1%
Population rurale (en millions d'habts)	7,095	7,196	7,298	7,399	7,500	7,601	7,701
Tx de croissance rurale	1,4%	1,4%	1,4%	1,4%	1,4%	1,3%	1,3%

**Tableau A - 8 : Equilibre Ressource - Emplois (en volume - prix de 1987)**

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
<b>RESSOURCES</b>							
<b>SECTEUR PRIMAIRE</b>	<b>428,9</b>	<b>371,3</b>	<b>443,8</b>	<b>460,0</b>	<b>480,4</b>	<b>501,7</b>	<b>524,7</b>
Agriculture vivrière	195,9	163,5	190,4	201,2	213,1	225,7	239,6
Agriculture industrielle	68,3	41,1	83,1	84,0	87,7	91,4	95,2
Élevage	108,4	109,1	111,1	114,0	117,1	120,3	123,8
Pêche	10,7	10,9	11,0	11,2	11,5	11,7	11,9
Sylviculture, cueillette	45,5	46,8	48,1	49,6	51,1	52,6	54,2
<b>SECTEUR SECONDAIRE</b>	<b>177,2</b>	<b>232,2</b>	<b>226,1</b>	<b>266,6</b>	<b>283,4</b>	<b>296,9</b>	<b>310,1</b>
Produits de l'extraction	56,5	104,7	95,1	124,8	133,1	135,5	135,5
Agroalimentaire, boissons, tabac	27,3	25,6	26,1	28,1	30,3	32,5	34,6
Textiles	9,2	9,7	9,9	10,4	10,9	11,6	12,3
Autres branches manufacturières	20,1	23,4	24,9	25,7	27,8	29,8	31,8
Électricité, Eau	18,0	19,6	19,8	21,0	22,2	23,6	25,0
BTP	46,0	49,2	50,3	56,5	59,0	64,1	70,9
<b>SECTEUR TERTIAIRE</b>	<b>307,6</b>	<b>311,4</b>	<b>329,8</b>	<b>344,7</b>	<b>367,4</b>	<b>392,1</b>	<b>415,0</b>
Commerce	141,6	142,8	154,0	154,5	163,2	171,4	179,4
Transports et télécommunications	53,9	52,6	54,8	61,6	66,7	71,8	77,0
Autres services marchands non financiers	49,0	50,1	53,3	56,4	61,4	66,4	71,6
Services financiers	9,6	9,7	10,0	10,9	12,0	13,2	14,4
Services non marchands	59,3	62,0	63,8	68,1	71,1	76,2	79,6
Branche fictive	-5,9	-5,9	-6,1	-6,8	-6,9	-7,0	-7,0
Droits et taxes sur imports	51,3	64,7	70,6	77,7	85,7	94,4	104,0
<b>P.I.B.</b>	<b>965,0</b>	<b>979,6</b>	<b>1070,2</b>	<b>1149,1</b>	<b>1216,9</b>	<b>1285,2</b>	<b>1353,9</b>
<i>Taux de croissance du PIB en volume</i>	3,7%	1,5%	9,3%	7,4%	5,9%	5,6%	5,3%
<b>IMPORTATIONS</b>	<b>282,1</b>	<b>319,7</b>	<b>356,2</b>	<b>388,6</b>	<b>416,9</b>	<b>445,8</b>	<b>475,2</b>
<i>Taux de croissance des importations en volume</i>	-2,5%	13,3%	11,4%	9,1%	7,3%	6,9%	6,6%
Biens	253,0	299,5	333,7	364,1	390,6	417,6	445,2
Carburants							
Services non facteurs	29,1	20,2	22,5	24,5	26,3	28,1	30,0
<b>TOTAL DES RESSOURCES</b>	<b>1247,1</b>	<b>1299,2</b>	<b>1426,4</b>	<b>1537,6</b>	<b>1633,8</b>	<b>1730,9</b>	<b>1829,1</b>
Elasticité des imports revenu							
<b>EMPLOIS</b>							
<b>CONSOMMATION FINALE TOTALE</b>	<b>812,0</b>	<b>805,0</b>	<b>876,0</b>	<b>922,3</b>	<b>988,6</b>	<b>1055,1</b>	<b>1125,3</b>
Consommation privée	688,3	677,5	698,3	736,5	793,2	848,1	906,5
Consommation publique	123,7	127,5	177,7	185,8	195,4	207,0	218,9
<b>FBCF TOTALE</b>	<b>161,4</b>	<b>173,1</b>	<b>188,6</b>	<b>210,3</b>	<b>222,8</b>	<b>240,7</b>	<b>265,8</b>
FBCF privée	105,5	106,7	111,0	119,9	129,5	142,4	156,7
FBCF publique	55,9	66,3	77,6	90,4	93,3	98,2	109,1
<b>VARIATIONS DE STOCKS</b>	<b>-6,1</b>	<b>-12,2</b>	<b>-3,0</b>	<b>-19,8</b>	<b>-28,4</b>	<b>-31,8</b>	<b>-41,6</b>
<b>EXPORTATIONS</b>	<b>279,8</b>	<b>333,4</b>	<b>364,8</b>	<b>424,8</b>	<b>450,8</b>	<b>466,9</b>	<b>479,5</b>
Biens	228,0	280,4	308,4	365,2	386,0	396,7	403,8
Services non facteurs	51,8	53,0	56,4	59,6	64,9	70,2	75,7
<b>TOTAL DES EMPLOIS</b>	<b>1247,1</b>	<b>1299,2</b>	<b>1426,4</b>	<b>1537,6</b>	<b>1633,8</b>	<b>1730,9</b>	<b>1829,1</b>

**Tableau A- 9 : Equilibre Emplois-Ressources du PIB (en Prix courants)**

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
<b>RESSOURCES</b>							
<b>SECTEUR PRIMAIRE</b>	<b>667,5</b>	<b>673,1</b>	<b>826,5</b>	<b>874,2</b>	<b>944,9</b>	<b>1001,9</b>	<b>1065,9</b>
Agriculture vivrière	258,9	279,9	341,6	353,2	376,2	399,0	427,3
Agriculture industrielle	112,1	84,8	161,7	180,6	209,9	224,3	238,9
Elevage	185,3	191,2	199,6	209,7	220,8	232,6	245,4
Pêche	16,5	17,2	17,8	18,6	19,5	20,4	21,3
Sylviculture, cueillette	94,7	100,1	105,7	112,0	118,6	125,6	133,0
<b>SECTEUR SECONDAIRE</b>	<b>345,7</b>	<b>469,9</b>	<b>456,8</b>	<b>557,8</b>	<b>597,8</b>	<b>632,4</b>	<b>666,9</b>
Produits de l'extraction	113,3	212,8	185,5	255,6	269,2	269,5	262,8
Agroalimentaire, boissons, tabac	55,9	55,2	58,1	64,6	71,6	79,0	86,8
Textiles	8,5	9,6	10,2	10,7	11,6	12,6	13,8
Autres branches manufacturières	35,3	43,2	47,4	50,6	56,2	62,1	68,4
Electricité, Eau	28,6	32,9	34,4	36,9	39,9	43,2	46,7
BTP	104,1	116,2	121,3	139,4	149,3	166,1	188,5
<b>SECTEUR TERTIAIRE</b>	<b>608,7</b>	<b>639,0</b>	<b>680,9</b>	<b>728,7</b>	<b>797,5</b>	<b>873,6</b>	<b>949,1</b>
Commerce	306,6	320,5	342,6	356,1	389,7	424,2	459,8
Transports et télécommunications	82,7	85,7	92,3	106,0	117,0	128,4	140,4
Autres services marchands non financiers	89,4	97,3	104,8	113,0	125,5	138,5	152,3
Services financiers	16,9	17,9	19,1	21,3	24,3	27,5	31,0
Services non marchands	123,5	128,5	133,7	145,7	155,1	169,6	180,6
Branche fictive	-10,3	-10,9	-11,6	-13,4	-14,1	-14,6	-15,0
<b>Droits et taxes sur imports</b>	<b>119,6</b>	<b>145,4</b>	<b>166,9</b>	<b>185,9</b>	<b>208,9</b>	<b>234,8</b>	<b>231,5</b>
<b>P.I.B.</b>	<b>1741,5</b>	<b>1927,4</b>	<b>2131,1</b>	<b>2346,6</b>	<b>2549,1</b>	<b>2742,8</b>	<b>2913,3</b>
	4,3%	10,7%	10,6%	10,1%	8,6%	7,6%	6,2%
<b>IMPORTATIONS</b>	<b>619,0</b>	<b>676,4</b>	<b>710,0</b>	<b>856,3</b>	<b>929,1</b>	<b>1004,8</b>	<b>1083,3</b>
Biens	573,4	630,8	745,9	797,5	864,1	933,2	1004,7
dont Carburants	87,4	80,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Services non facteurs	45,6	45,6	52,3	58,8	65,0	71,6	78,6
<b>TOTAL DES RESSOURCES</b>	<b>2360,6</b>	<b>2603,8</b>	<b>2841,0</b>	<b>3202,9</b>	<b>3478,2</b>	<b>3747,5</b>	<b>3996,6</b>
<b>EMPLOIS</b>							
<b>CONSOMMATION FINALE TOTALE</b>	<b>1555,5</b>	<b>1608,1</b>	<b>1786,8</b>	<b>1901,3</b>	<b>2080,0</b>	<b>2259,6</b>	<b>2452,4</b>
Consommation privée	1317,0	1360,0	1429,8	1538,2	1689,7	1842,9	2009,0
Consommation publique	238,5	248,1	357,0	363,1	390,3	416,7	443,4
<b>FBCF TOTALE</b>	<b>356,4</b>	<b>397,1</b>	<b>420,0</b>	<b>481,3</b>	<b>525,7</b>	<b>585,7</b>	<b>666,1</b>
FBCF privée	224,8	262,9	258,2	287,3	319,5	362,0	410,2
FBCF publique	131,6	134,2	161,8	194,1	206,2	223,7	255,9
<b>VARIATIONS DE STOCKS</b>	<b>18,1</b>	<b>8,8</b>	<b>20,4</b>	<b>67,0</b>	<b>60,9</b>	<b>53,5</b>	<b>7,4</b>
<b>EXPORTATIONS</b>	<b>430,6</b>	<b>589,7</b>	<b>613,9</b>	<b>753,2</b>	<b>811,5</b>	<b>848,8</b>	<b>870,7</b>
Biens	330,2	517,4	524,4	656,6	704,3	730,4	740,6
Services non facteurs	100,4	72,3	89,6	96,6	107,2	118,3	130,1
<b>TOTAL DES EMPLOIS</b>	<b>2360,6</b>	<b>2603,8</b>	<b>2841,0</b>	<b>3202,9</b>	<b>3478,2</b>	<b>3747,5</b>	<b>3996,6</b>
<b>Vérification</b>	<b>0,0</b>						
<b>Autres Administrations</b>							
Dépenses courantes	89,3	109,1	127,6	128,6	136,8	146,3	154,7
FBCF	-86,4	-93,9	-100,3	-121,7	-129,7	-141,2	-162,6

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
<b>Pour mémoire :</b>							
PIB/hab en Fconstants	96331,2	95687,3	102284,6	107458,2	111354,2	115074,8	118621,1
Taux de croissance	1,5%	-0,7%	6,9%	5,1%	3,6%	3,3%	3,1%
PIB/hab en Fcourants	173858,3	188274,4	203678,7	219450,8	233263,1	245589,8	255250,8
	4,3%	10,7%	10,6%	10,1%	8,6%	7,6%	6,2%
<b>SECTEUR PRIVE</b>							
Revenu disponible intérieur brut	1471,6	1607,3	1678,3	1818,5	1964,5	2089,0	2209,1
Revenus envoyés par les maliens de l'extérieur	45,5	40,4	36,0	39,5	43,4	47,6	52,2
Transferts publics (bourses, subvention)	18,9	40,7	50,8	41,0	40,3	44,3	47,8
Revenu total secteur privé	1536,0	1688,4	1765,1	1899,0	2048,2	2180,9	2309,2
Taux de consommation "résiduel"	0,0%	80,6%	81,0%	81,0%	82,5%	84,5%	87,0%
Consommation secteurs d'offre ("alimentaire")	0,0	343,0	392,9	469,9	500,4	524,6	559,7
Consommation secteur de demande	coeff	1017,0	1036,9	1068,3	1189,4	1318,2	1449,3
Consommation privée en valeur	1317,0	1360,0	1429,8	1538,2	1689,7	1842,9	2009,0
Taux de croissance de la consommation privée en valeur	0,0%	3,3%	5,1%	7,6%	9,9%	9,1%	9,0%

**Tableau A- 10 : Hypothèses pour la projection du TOFE**

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
<b>Pression fiscale</b>	<b>13,4%</b>	<b>14,6%</b>	<b>15,5%</b>	<b>15,6%</b>	<b>16,1%</b>	<b>16,7%</b>	<b>17,8%</b>
Pression fiscale sur commerce extérieur							
Pression fiscale sur biens et services							
Pression fiscale sur rev. et profits							
<b>Taux de croissance des dépenses</b>							
*Personnel			9,3%	8,9%	6,5%	9,3%	6,5%
*Matériel			3,4%	13,0%	8,5%	9,8%	9,2%
*Bourses			19,1%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
*Communications / Energies			38,9%	12,6%	4,9%	2,3%	8,5%
*Déplacements			2,0%	8,9%	7,2%	8,0%	7,5%
Taux de croissance des dépenses développement /budget national			19,1%	42,9%	14,9%	20,3%	33,7%
Part des salaires dans dépenses PPTE							
Part des dépenses de développement dans dépenses PPTE							

**Tableau A- 11 : Tableau des Opérations Financières de l'Etat**

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
	est.	est.	proj.	proj.	proj.	proj.	Proj.
<b>Recettes totales et dons</b>	<b>371,1</b>	<b>420,4</b>	<b>463,1</b>	<b>501,4</b>	<b>548,3</b>	<b>600,1</b>	<b>663,8</b>
<b>Recettes totales</b>	<b>269,9</b>	<b>320,1</b>	<b>385,1</b>	<b>421,4</b>	<b>466,3</b>	<b>516,1</b>	<b>577,8</b>
Recettes budgétaires	245,5	292,6	355,2	390,9	434,8	483,1	543,3
Recettes fiscales	233,3	281,6	331,0	366,7	410,6	458,9	519,1
Recettes non fiscales	12,2	11,0	24,2	24,2	24,2	24,2	24,2
Recettes fonds spéc. / bud. Ann	24,4	27,5	29,9	30,5	31,5	33,0	34,5
<b>Dons</b>	<b>101,2</b>	<b>100,3</b>	<b>78,0</b>	<b>80,0</b>	<b>82,0</b>	<b>84,0</b>	<b>86,0</b>
*Budgétaires	32,2	27,5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
*Projets	69,0	72,8	78,0	80,0	82,0	84,0	86,0
<b>Dépenses totales et prêts nets</b>	<b>439,2</b>	<b>532,5</b>	<b>604,5</b>	<b>652,2</b>	<b>692,9</b>	<b>744,9</b>	<b>819,0</b>
<b>Dépenses budgétaires</b>	<b>417,3</b>	<b>497,4</b>	<b>546,9</b>	<b>602,8</b>	<b>641,2</b>	<b>691,5</b>	<b>763,9</b>
-Dépenses courantes	199,3	243,6	284,8	287,0	305,3	326,6	345,4
*Personnel	73,1	81,9	89,5	97,5	103,8	113,5	120,9
*Matériel	28,5	32,1	33,2	37,5	40,7	44,7	48,8
*Bourses	6,2	4,7	5,6	5,6	5,6	5,6	5,6
*Communications / Energies	11,5	13,1	18,2	20,5	21,5	22,0	23,9
*Déplacements	17,4	19,9	20,3	22,1	23,7	25,6	27,5
*Intérêts	16,0	14,6	20,8	18,9	20,2	20,8	18,0
** Dette extérieure au 31/12/00 avant annulations	14,4	13,8	18,7	17,6	18,9	19,5	16,7
** Dette extérieure après 2000	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
** Dette intérieure	1,6	0,8	2,1	1,3	1,3	1,3	1,3
*** FMI	1,2	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5
*** BCEAO	0,4	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3
*Autres dépenses	46,6	77,3	97,2	84,9	89,8	94,4	100,7
** Transfert et subventions	18,9	40,7	50,8	41,0	40,3	44,3	47,8
** Filet social	9,9	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0
** dépenses élections	0,9	8,0	9,0	1,0	4,0	1,0	1,0
** Autres	16,9	18,6	27,4	32,9	35,5	39,1	41,8
Solde primaire	-52,1	-97,5	-120,6	-131,9	-124,4	-124,0	-137,1
Solde courant (hors dons)	46,2	49,0	70,4	79,7	105,3	132,3	173,8
Solde courant (dons inclus)	147,4	149,3	148,4	159,7	187,3	216,3	173,8
Solde budgétaire de base	-12,2	-38,4	-41,0	-30,3	-21,7	-19,5	-27,3
Solde budgétaire de base hors PPTE	-11,3	-21,6	-9,2	-7,3	2,6	5,0	-2,6

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
	est.	est.	proj.	proj.	proj.	proj.	Proj.
<b>Dépenses de développement et PASEP, PN, PDV</b>	<b>218,0</b>	<b>253,8</b>	<b>262,1</b>	<b>315,8</b>	<b>335,9</b>	<b>364,9</b>	<b>418,5</b>
*Développement	217,1	235,9	252,1	305,8	325,9	354,9	408,5
**Financement extérieur	157,1	174,0	178,4	200,5	204,9	209,3	213,8
***Dons	69,0	72,8	78,0	80,0	82,0	84,0	86,0
***Emprunts	88,1	101,2	100,4	120,5	122,9	125,3	127,8
**Equipements et investissements	60,0	61,9	73,7	105,3	121,0	145,6	194,7
*PASEP / Entreprises publiques	0,9	1,1	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0
<b>Dépenses fonds spéc. / bud. Ann</b>	<b>24,4</b>	<b>27,5</b>	<b>29,9</b>	<b>30,5</b>	<b>31,5</b>	<b>33,0</b>	<b>34,5</b>
-Prêts nets	-2,5	-10,6	-4,1	-4,1	-4,1	-4,1	-4,1
PPTE	0,9	16,8	31,8	23,0	24,3	24,5	24,7
PAGE	0,0	18,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Deficit ( base eng. hors Dons )	-169,3	-212,4	-219,4	-230,8	-226,6	-228,8	-241,1
Déficit global (base eng.)	-68,1	-112,1	-141,4	-150,8	-144,6	-144,8	-155,1
Variation des arriérés	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Ajustement (base caisse)	1,6	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Deficit (base caisse) avant moratoire	-66,5	-112,1	-141,4	-150,8	-144,6	-144,8	-155,1
Financement global	67,4	112,2	96,1	86,2	77,8	70,8	74,1
-Financement extérieur net	64,4	106,1	104,6	92,2	92,8	89,6	90,7
*Emprunts	95,0	119,4	118,4	120,5	122,9	125,3	127,8
**Aide budgétaire	6,9	0,0	18,0	0,0	0,0	0,0	0,0
**Projets	88,1	101,2	100,4	120,5	122,9	125,3	127,8
**Autres	0,0	18,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
*Amortissement (dette au 31/12/00)	-33,2	-36,4	-42,8	-45,3	-48,7	-54,3	-61,8
*Rééchelonnement	2,6	23,1	29,0	17,0	18,6	18,6	24,7
*Annulation de dette	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
dont PPTE	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
*Moratoire de paiement	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
-Financement intérieur net	3,0	6,1	-8,5	-6,0	-15,0	-18,8	-16,6
*financement bancaire	-17,0	17,3	6,7	2,0	-7,0	-10,8	-8,6
**PNG	-15,1	18,7	6,7	2,4	-6,6	-10,4	-8,2
***Avance statutaire	0,0	23,2	-3,0	0,0	0,0	0,0	0,0
***FMI rachats	-9,9	-12,9	-18,4	-19,1	-19,6	-16,4	-12,7
***FMI achats	6,6	17,0	12,4	5,6	0,0	0,0	0,0
***Autres postes (nets)	-9,8	-6,6	18,7	17,9	15,0	8,0	6,5
***Titrisation	-2,0	-2,0	-3,0	-2,0	-2,0	-2,0	-2,0
**Autres financements monétaires	-1,9	-1,4	0,0	-0,4	-0,4	-0,4	-0,4
*financement non bancaire	-0,3	-11,2	-26,2	-8,0	-8,0	-8,0	-8,0
*Recettes de privatisation	20,3	0,0	11,0	0,0	0,0	0,0	0,0

	<b>2000</b>	<b>2001</b>	<b>2002</b>	<b>2003</b>	<b>2004</b>	<b>2005</b>	<b>2006</b>
	<b>est.</b>	<b>est.</b>	<b>proj.</b>	<b>proj.</b>	<b>proj.</b>	<b>proj.</b>	<b>Proj.</b>
Ecart de financement (+ indique un besoin de financement)	0,0	-0,1	45,1	64,6	66,8	74,0	81,0
Flux extérieur brut							
En milliards de Fcfa							
Dons	101,2	100,3	78,0	80,0	82,0	84,0	86,0
Tirages/prêts hors FMI	95,0	119,4	118,4	120,5	122,9	125,3	127,8
FMI	6,6	17,0	12,4	5,6	0,0	0,0	0,0
Annulation de dette	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Rééchelonnement	2,6	23,1	29,0	17,0	18,6	18,6	24,7
Total en milliards de Fcfa	202,8	236,7	208,8	206,1	204,9	209,3	213,8
En millions de dollars							
Dons	142,1	136,9	103,9	107,2	110,4	113,6	116,9
Tirages/prêts hors FMI	133,4	163,0	157,8	161,5	165,4	169,4	173,7
FMI	9,3	23,2	16,5	7,5	0,0	0,0	0,0
Annulation de dette	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Rééchelonnement	3,7	31,5	38,6	22,8	25,0	25,2	33,6
Total en millions de \$	284,8	323,1	278,2	276,1	275,8	283,0	290,5
Réduction de dette PPTE totale (DGDP)	3,2	23,1	31,8	23,0	24,3	24,5	24,7
dont capital	0,0	15,1	22,5	21,3	23,7	23,9	24,2
dont intérêts	0,0	8,0	9,3	1,7	0,6	0,6	0,5

**Tableau A- 12 : Hypothèses Balance des paiements**

	<b>2000</b>	<b>2001</b>	<b>2002</b>	<b>2003</b>	<b>2004</b>	<b>2005</b>	<b>2006</b>
Taux de change \$/Cfa	712,0	732,5	750,5	746,3	742,9	739,5	735,9
Prix international du coton (cts/lb)	59,0	48,2	46,0	52,0	56,0	60,0	62,0
indice du Prix du bétail à l'exportation (Fcfa)	0,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Prix international de l'or (\$/kg)	9,0	8,5	8,8	9,0	8,9	8,8	8,7
Prix international de l'or (milliers de Fcfa /kg)	6372,8	6259,2	6607,0	6713,0	6647,0	6538,0	6377,0
Prix international du pétrole (\$/baril)	28,0	23,0	21,0	20,0	19,0	19,0	19,0
Taux de croissance des exportations de bétail (quantités)	0%	0%	4%	4%	5%	5%	5%
Taux de croissance des exportations diverses en valeur)	0%	0%	3%	3%	3%	3%	3%

**Tableau A- 13 : Balance des paiements**

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
	est.	est.	proj.	proj.	proj.	proj.	proj.
<b>Balance commerciale</b>	-33,4	-2,5	29,7	127,0	123,6	100,9	58,8
-Exportations de biens FOB	388,1	530,4	574,8	709,8	755,1	782,8	793,0
*Coton	109,1	81,2	152,2	172,9	189,3	210,3	225,0
*Bétail	37,7	44,9	47,8	49,7	52,2	54,8	57,5
*Or	189,4	353,8	321,2	430,3	453,3	453,7	442,6
*Divers	51,9	50,5	53,6	56,8	60,3	64,0	67,9
-Importations de biens FOB	421,5	532,9	545,1	582,8	631,5	682,0	734,2
Taux de croissance	13,1%	26,4%	2,3%	6,9%	8,4%	8,0%	7,7%
<b>Balance des services (nets)</b>	-167,9	-212,4	-207,5	-230,8	-248,4	-263,4	-277,5
Transports	-146,3	-186,9	-192,2	-213,9	-230,1	-243,7	-256,6
dont fret	-137,0	-180,3	-181,7	-202,2	-217,5	-230,4	-242,6
Voyages	0,1	1,2	6,3	6,9	7,5	8,1	8,6
Services des administ. Publiques	-3,0	-5,3	-1,7	-1,9	-2,0	-2,2	-2,3
Autres services	-18,7	-21,4	-19,9	-21,9	-23,8	-25,6	-27,2
<b>Balance des revenus nets</b>	-69,9	-97,4	-89,5	-112,6	-119,0	-119,7	-114,4
Revenus du travail nets	1,1	0,9	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0
Revenus des investissements nets	-71,0	-98,3	-90,5	-113,6	-120,0	-120,7	-115,4
dont intérêts/ dette publique	-15,6	-14,3	-19,2	-18,1	-19,4	-20,0	-17,2
dont autres (dividendes, etc)	-55,4	-84,0	-71,3	-95,5	-100,6	-100,7	-98,2
<b>Balance des transferts sans contrepartie</b>	90,0	82,2	47,0	50,5	54,4	56,6	61,2
-Transferts publics	45,7	42,7	12,0	12,0	12,0	10,0	10,0
*En nature	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
*Aides budgétaires	32,2	26,5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
dont PASEP	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
*Projets	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
*Autres Nets	10,0	10,0	12,0	12,0	12,0	10,0	10,0
-Transferts privés	44,3	39,5	35,0	38,5	42,4	46,6	51,2
<b>Solde courant</b>	-181,2	-230,1	-220,3	-165,9	-189,4	-225,6	-271,9
<b>Solde courant hors transferts publics</b>	-226,9	-272,8	-232,3	-177,9	-201,4	-235,6	-281,9
<b>Balance des capitaux et opérations fin.</b>	256,2	265,0	193,4	241,7	222,2	228,7	241,0
<b>Compte de Capital</b>	74,9	95,9	109,8	103,0	106,3	108,5	110,7
<b>Transfert de capital</b>	74,9	95,9	109,8	103,0	106,3	108,5	110,7
Administration publique	71,6	95,9	109,8	103,0	106,3	108,5	110,7
Remises de dette PPTTE inclus)	2,6	23,1	31,8	23,0	24,3	24,5	24,7
Autres transferts	69,0	72,8	78,0	80,0	82,0	84,0	86,0
Autres secteurs	3,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
<b>Acquisition et cession d'actifs non financiers non produits</b>	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0

	<b>2000</b>	<b>2001</b>	<b>2002</b>	<b>2003</b>	<b>2004</b>	<b>2005</b>	<b>2006</b>
	<b>est.</b>	<b>est.</b>	<b>proj.</b>	<b>proj.</b>	<b>proj.</b>	<b>proj.</b>	<b>proj.</b>
<b>Opérations financières</b>	181,3	169,1	83,6	138,7	115,9	120,2	130,3
<b>Investissements directs</b>	55,8	62,0	36,6	55,5	50,7	56,2	64,3
De l'Economie à l'Etranger	-2,9	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
De l'Etranger dans l'Economie	58,7	62,0	36,6	55,5	50,7	56,2	64,3
<b>Investissements de portefeuille</b>	4,1	2,0	4,2	10,0	6,0	8,0	10,0
De l'Economie à l'Etranger	3,4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
De l'Etranger dans l'Economie	0,7	0,0	0,0	10,0	6,0	8,0	10,0
<b>Autres Investissements (prêts, etc.)</b>	121,4	105,1	42,8	73,2	59,2	56,0	56,0
De l'Economie à l'Etranger	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Administration publique	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres secteurs	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
De l'Etranger dans l'Economie	121,4	105,1	42,8	73,2	59,2	56,0	56,0
Administration publique	61,9	83,0	75,6	75,2	74,2	71,0	66,0
Autres secteurs	59,5	22,1	-32,8	-2,0	-15,0	-15,0	-10,0
<b>Erreurs et Omissions</b>	-4,1	-4,4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
<b>Balance globale</b>	70,8	30,5	-26,9	75,8	32,8	3,1	-30,9
<b>Financement (avoirs et engag. Ext.)</b>	-70,8	-30,5	26,9	-75,8	-32,8	-3,1	30,9
<b>Autorités Monétaires</b>	-46,9	-30,5	-18,2	-140,4	-99,6	-77,1	-50,1
Avoirs	-46,9	<b>-30,5</b>	<b>-18,2</b>	<b>-140,4</b>	<b>-99,6</b>	<b>-77,1</b>	<b>-50,1</b>
Engagements	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
<b>Banques</b>	-23,9	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Avoirs	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Engagements	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Ajustement de réévaluation	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
<b>Ecart de financement</b>	<b>0,0</b>	0,0	45,1	64,6	66,8	74,0	81,0
<b>Dettes publique et dette extérieure</b>	<b>2000</b>	<b>2001</b>	<b>2002</b>	<b>2003</b>	<b>2004</b>	<b>2005</b>	<b>2006</b>
	<b>est.</b>	<b>est.</b>	<b>proj.</b>	<b>proj.</b>	<b>proj.</b>	<b>proj.</b>	<b>proj.</b>
<b>Encours en fin d'année</b>							
<b>Encours de la dette publique extérieure</b>	1702,0	1707,0	1821,7	1948,0	2069,4	2198,0	2332,3
Encours de la dette publique extérieure hors FMI	1070,3	1071,2	1191,9	1331,7	1472,7	1617,7	1764,7
Encours dette FMI	631,7	635,8	629,8	616,3	596,7	580,3	567,6
<b>Ratio dette/PIB</b>	97,7%	88,6%	85,5%	83,0%	81,2%	80,1%	80,1%

**Tableau A- 14 : Principaux indicateurs économiques et financiers**

	2 000	2 001	2 002	2 003	2 004	2 005	2 006	2002/2006	2003/2006	1994/2000
<b>Croissance</b>										
<b>PIB à prix constants</b>	<b>3,7%</b>	<b>1,5%</b>	<b>9,3%</b>	<b>7,4%</b>	<b>5,9%</b>	<b>5,6%</b>	<b>5,3%</b>	<b>6,7%</b>	<b>6,1%</b>	<b>5,2%</b>
dont <b>Primaire</b>	6,1%	-13,4%	19,5%	3,7%	4,4%	4,4%	4,6%	<b>7,3%</b>	<b>4,3%</b>	<b>5,4%</b>
% PIB	44,4%	37,9%	41,5%	40,0%	39,5%	39,0%	38,8%	<b>39,8%</b>	<b>39,3%</b>	<b>44,5%</b>
Contribution	2,7%	-6,0%	7,4%	1,5%	1,8%	1,8%	1,8%	<b>2,8%</b>	<b>1,7%</b>	<b>2,4%</b>
<b>Secondaire</b>	7,5%	31,0%	-2,6%	17,9%	6,3%	4,8%	4,4%	<b>6,2%</b>	<b>8,4%</b>	<b>7,5%</b>
% PIB	18,4%	23,7%	21,1%	23,2%	23,3%	23,1%	22,9%	<b>22,7%</b>	<b>23,1%</b>	<b>17,0%</b>
Contribution	1,3%	5,7%	-0,6%	3,8%	1,5%	1,1%	1,0%	<b>1,4%</b>	<b>1,8%</b>	<b>1,2%</b>
<b>Tertiaire</b>	4,9%	1,2%	5,9%	4,5%	6,6%	6,7%	5,8%	<b>5,9%</b>	<b>5,9%</b>	<b>4,3%</b>
% PIB	31,9%	31,8%	30,8%	30,0%	30,2%	30,5%	30,7%	<b>30,4%</b>	<b>30,3%</b>	<b>32,3%</b>
Contribution	1,5%	0,4%	1,9%	1,4%	2,0%	2,0%	1,8%	<b>1,8%</b>	<b>1,8%</b>	<b>1,4%</b>
Contribution DTI	-1,9%	1,4%	0,6%	0,7%	0,7%	0,7%	0,7%	<b>0,7%</b>	<b>0,7%</b>	<b>0,2%</b>
Vérification	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	<b>0,0%</b>	<b>0,0%</b>	<b>0,0%</b>
Déflateur du PIB	0,6%	7,8%	3,2%	-2,7%	2,2%	0,8%	0,6%	<b>0,8%</b>	<b>0,2%</b>	<b>8,5%</b>
Croissance Importations (volume)	-2,5%	13,3%	11,4%	9,1%	7,3%	6,9%	6,6%	<b>8,3%</b>	<b>7,5%</b>	<b>4,9%</b>
Croissance Exportations (volume)	6,5%	19,1%	9,4%	16,4%	6,1%	3,6%	<b>2,7%</b>	<b>7,7%</b>	<b>7,2%</b>	<b>8,1%</b>
Taux d'investissement global	21,5%	21,1%	20,7%	23,4%	23,0%	23,3%	<b>23,1%</b>	<b>22,7%</b>	<b>23,2%</b>	<b>22,1%</b>
Taux d'investissement public	7,6%	7,0%	7,6%	8,3%	8,1%	8,2%	8,8%	<b>8,2%</b>	<b>8,3%</b>	<b>7,4%</b>
Taux d'épargne intérieure	10,7%	16,6%	16,2%	19,0%	18,4%	17,6%	15,8%	<b>17,4%</b>	<b>17,7%</b>	<b>8,8%</b>
<b>Finances publiques (% du PIB)</b>										
Recettes totales	15,5%	16,6%	18,1%	18,0%	18,3%	18,8%	19,8%	<b>18,6%</b>	<b>18,7%</b>	<b>15,7%</b>
Recettes fiscales	13,4%	14,6%	15,5%	15,6%	16,1%	16,7%	17,8%	<b>16,4%</b>	<b>16,6%</b>	<b>12,8%</b>
Dépenses totales et prêts nets	25,2%	27,6%	28,4%	27,8%	27,2%	27,2%	28,1%	<b>27,7%</b>	<b>27,6%</b>	<b>25,4%</b>
Financement intérieur des investissements	3,4%	3,2%	3,5%	4,5%	4,7%	5,3%	6,7%	<b>4,9%</b>	<b>5,3%</b>	<b>2,4%</b>
Dépenses courantes	11,4%	12,6%	13,4%	12,2%	12,0%	11,9%	11,9%	<b>12,3%</b>	<b>12,0%</b>	<b>11,5%</b>
Masse salariale	4,2%	4,2%	4,2%	4,2%	4,1%	4,1%	4,1%	<b>4,1%</b>	<b>4,1%</b>	<b>4,0%</b>
Dépenses de développement	12,5%	13,2%	12,3%	13,5%	13,2%	13,3%	14,4%	<b>13,3%</b>	<b>13,6%</b>	<b>12,6%</b>

	2 000	2 001	2 002	2 003	2 004	2 005	2 006	2002/2006	2003/2006	1994/2000
Déficit courant (dons inclus)	8,5%	7,7%	7,0%	6,8%	7,3%	7,9%	6,0%	7,0%	7,0%	9,5%
Déficit primaire	-3,0%	-5,1%	-5,7%	-5,6%	-4,9%	-4,5%	-4,7%	-5,1%	-4,9%	-1,7%
<b>Solde de base</b>	-0,7%	-2,0%	-1,9%	-1,3%	-0,9%	-0,7%	-0,9%	-1,1%	-0,9%	0,2%
<b>Solde de base hors PPTE</b>	-0,6%	-1,2%	-0,5%	-0,4%	0,1%	0,3%	-0,2%	-0,1%	0,0%	-0,6%
Déficit budgétaire (base engagement)	-3,9%	-5,8%	-6,6%	-6,4%	-5,7%	-5,3%	-5,3%	-5,9%	-5,7%	-2,9%
Déficit (base eng, hors dons)	-9,7%	-11,0%	-10,3%	-9,8%	-8,9%	-8,3%	-8,5%	-9,2%	-8,9%	-9,7%
Déficit budgétaire (base caisse)	-3,8%	-5,8%	-6,6%	-6,4%	-5,7%	-5,3%	-5,3%	-5,9%	-5,7%	-3,9%
<b>Taux de FBCF</b>										
FBCF totale	16,7%	17,7%	17,6%	18,3%	18,3%	18,7%	19,6%	18,5%	18,7%	20,0%
FBCF publique	5,8%	6,8%	7,3%	7,9%	7,7%	7,6%	8,1%	7,7%	7,8%	6,5%
FBCF privée	10,9%	10,9%	10,4%	10,4%	10,6%	11,1%	11,6%	10,8%	10,9%	13,5%
<b>ICOR</b>	5,8	13,9	2,2	3,2	3,9	4,2	4,3	3,6	388,7%	4,8
<b>CONSO</b>	0,84	0,82	0,82	0,80	0,81	0,82	0,83	0,82	81,7%	0,89
Part des dépenses courantes/dépenses Totales	45,4%	45,7%	47,1%	44,0%	44,1%	43,8%	42,2%	44,2%	43,5%	45,2%
Part des dépenses de développement/dépenses totales	49,4%	44,3%	41,7%	46,9%	47,0%	47,6%	49,9%	46,6%	47,9%	48,3%
<b>Finances publiques (% des recettes fiscales)</b>										
<b>Masse salariale</b>	31,3%	29,1%	27,0%	26,6%	25,3%	24,7%	23,3%	25,4%	25,0%	32,1%
<b>Financement intérieur investissements</b>	25,7%	22,0%	22,3%	28,7%	29,5%	31,7%	37,5%	29,9%	31,9%	18,0%
Service de la dette directe	25,33%	22,69%	24,77%	22,72%	21,55%	19,94%	17,82%	21,4%	20,5%	42,9%
- Intérêt	6,9%	5,2%	6,3%	5,2%	4,9%	4,5%	3,5%	4,9%	4,5%	10,0%
- Amortissement	14,2%	12,9%	12,9%	12,4%	11,9%	11,8%	11,9%	12,2%	12,0%	29,7%
- Rachat FMI	4,2%	4,6%	5,6%	5,2%	4,8%	3,6%	2,4%	4,3%	4,0%	3,2%
Allègement de la dette	0,4%	0,0%	0,0%	1,1%	8,2%	8,8%	4,6%	4,5%	5,7%	4,8%
Déficit base caisse	-28,5%	-39,8%	-42,7%	-41,1%	-35,2%	-31,6%	-29,9%	-36,1%	-34,4%	-31,7%

	2 000	2 001	2 002	2 003	2 004	2 005	2 006	2002/2006	2003/2006	1994/2000
<b>Balance des paiements (% du PIB)</b>										
Balance commerciale	-1,9%	-0,1%	1,4%	5,4%	4,8%	3,7%	2,0%	3,5%	4,0%	-2,6%
Balance des services (nets)	-9,6%	-11,0%	-9,7%	-9,8%	-9,7%	-9,6%	-9,5%	-9,7%	-9,7%	-11,5%
Balance des revenus	-4,0%	-5,1%	-4,2%	-4,8%	-4,7%	-4,4%	-3,9%	-4,4%	-4,4%	-2,3%
- dont intérêts	-0,9%	-0,7%	-0,9%	-0,8%	-0,8%	-0,7%	-0,6%	-0,8%	-0,7%	-1,2%
Transferts publics	6,7%	7,2%	5,7%	4,9%	4,6%	4,3%	4,1%	4,7%	4,5%	8,6%
Transferts privés	2,5%	2,0%	1,6%	1,6%	1,7%	1,7%	1,8%	1,7%	1,7%	3,3%
Balance courante	-10,4%	-11,9%	-10,3%	-7,1%	-7,4%	-8,2%	-9,3%	-8,5%	-8,0%	-7,7%
Balance courante (hors transferts publics)	-13,0%	-14,2%	-10,9%	-7,6%	-7,9%	-8,6%	-9,7%	-8,9%	-8,4%	-13,1%
<b>Service de la dette directe/Recettes d'exportations</b>									9,3%	12,3%
<b>En pourcentage du PIB</b>										
<b>Secteur primaire</b>	44,4%	37,9%	41,5%	40,0%	39,5%	39,0%	38,8%	39,8%	39,3%	44,5%
<b>Secteur secondaire</b>	18,4%	23,7%	21,1%	23,2%	23,3%	23,1%	22,9%	22,7%	23,1%	17,0%
<b>Secteur tertiaire</b>	31,9%	31,8%	30,8%	30,0%	30,2%	30,5%	30,7%	30,4%	30,3%	32,3%
<b>Droit et Taxes importation</b>	5,3%	6,6%	6,6%	6,8%	7,0%	7,3%	7,7%	7,1%	7,2%	6,2%
<b>Vérif</b>	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
<b>Importations</b>	29,2%	32,6%	33,3%	33,8%	34,3%	34,7%	35,1%	34,2%	34,5%	32,4%
<b>Exportations</b>	29,0%	34,0%	34,1%	37,0%	37,0%	36,3%	35,4%	36,0%	36,4%	25,6%